



**SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU LUNDI 24 JUIN 2019
ET son prolongement le Mardi 25 juin 2019**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE DU 21 OCTOBRE 2019

ISSN 2552-8238



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

SEANCE PLENIERE DU 21 OCTOBRE 2019

**PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 24 JUIN 2019**

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Dominique ASTIER

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du 24 Juin 2019

Et son prolongement le Mardi 25 juin 2019

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Dominique ASTIER

- Ouverture de la séance par le Président	...P.10
- Approbation des procès-verbaux des séances précédentes.	P. 24
- N° 1 – Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2018 : budget principal et budgets annexes « Agence Régionale de l'Innovation », « Fonds européens », « Régie cinéma », « Service public Local-Production d'Energie Photovoltaïque ».	P. 25
	Vote P. 57
- N° 2 – Affectation du résultat : budget principal et budgets annexes – « Agence Régionale de l'Innovation », « Fonds européens », « Régie cinéma », « Service public Local-Production d'Energie Photovoltaïque ».	P. 58
	Vote P. 59
- N° 3 – Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des librairies ne disposant pas du label de librairie indépendante de référence.	P. 60
	Vote P. 60
- N° 4 – Rapport d'activité 2018 de Nouvelle-Aquitaine.	P. 61
- N° 5 – Budget supplémentaire 2019 :	P. 62
- Budget principal Vote	Vote P. 86
- Budget Annexe - Agence Régionale de l'Innovation	Vote P. 87
- Budget Annexe - Fonds européens	Vote P. 88
- Budget Annexe - Régie cinéma	Vote P. 88
- Budget Annexe - SPLE ».	Vote P. 89

- N° 6 – Approbation de 14 contrats de territoires : Haute Lande Armagnac, Vallée du Lot, Périgord, Périgord vert, Périgord noir, Grand Bergeracois, Oloron Haut Béarn, Sud Gironde, Médoc, Cœur Entre-deux-Mers, Ouest Charente, Vallée de la Dordogne corrézienne, Haute Corrèze Ventadour, Niortais Haut Val-de-Sèvre et Lacq Orthez Béarn des Gaves P. 90
Vote P. 104
- N° 7 – Règlement d'intervention pour le développement d'un tourisme durable et équilibré P. 105
Vote P. 112
- N° 8 – Stratégie régionale de formation professionnelle : mise en œuvre de deux habilitations de service public. P. 113
Vote P.117
- N° 9 – Contrats régionaux de filières pour l'orientation, la formation et l'emploi – filière numérique et filière bâtiment, travaux publics et négoce de matériaux de construction P. 118
Vote P. 119
- N° 10 – Convention-cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Rectorat de région académique de Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel P. 120
Vote P. 129
- N° 11 – Construction d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution des marchés publics relatifs à l'entretien, à la maintenance et à l'exploitation des installations techniques dans les EPLE (notamment énergétiques). P. 130
Vote P. 131
- N° 12 – Partenariat avec la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine et appel à projet pour la réalisation de terrains de football synthétiques. P. 132
Vote P. 258
- N° 13 – Appel à projets « Sport Tech » : Innovation numérique dans le secteur sportif P. 141
Vote P. 144
- N° 13b – Politique régionale en matière d'aide à la structuration du monde associatif P. 145
Vote P. 149

- N° 14 – Politique régionale en matière de solidarité et de lutte contre les discriminations.
P. 150
Vote P. 152
- N° 15 – Conventions de transfert et de délégation de compétence en matière de transports routiers avec plusieurs Autorités organisatrices de la mobilité (AOM).
P. 153
Vote P. 153
- N° 16 – Avenant n° 3 aux Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes 2015-2020 – Volet 1 « mobilité multimodale » - Article 2 « moderniser le réseau et les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs ». P. 154
Vote P. 158
- N° 17 – Convention de coopération avec l'IFSTTAR.
P. 159
Vote P. 162
- N° 18 – Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association Hermione – La Fayette.
P. 163
- N° 19 – Elargissement du dispositif régional de télétravail.
P. 166
Vote P. 171
- N° 20 – Tableau des emplois.
P. 172
Vote P. 173
- N° 21 – Modalités d'attribution des indemnités d'astreintes, de permanence et des interventions en cas d'astreintes – Délibération modificative
P. 174
Vote P. 174
- N° 22 – Modalité d'attribution d'une indemnité de mobilité
P. 175
Vote P. 175
- N° 23 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine
P. 176
- N° 24 – Attribution de la protection fonctionnelle à une conseillère régionale élue.
P. 178
Vote P. 183
- N° 25 – Information aux élus régionaux : prises à bail et conventions de disposition de biens régionaux.
P. 184
Vote P. 184

- N° 26 – Attribution de véhicules de fonction et règlement d'utilisation des véhicules de services. P. 185
Vote P. 187
- N° 27 – Règlement d'intervention « aide à la préparation de l'examen du permis de conduire B ». P. 188
Vote P. 190
- N° 28 – Mobilité internationale – Modification du règlement d'intervention P. 191
Vote P. 192
- N° 29 – Soutien aux projets innovants pour l'amélioration du logement des jeunes P. 193
Vote P. 195
- N° 30 – Egalité d'accès aux actions éducatives et à la culture : règlements d'intervention relatifs aux actions éducatives Nouvelle-Aquitaine (AENA) et aux projets régionaux d'art, de culture et de transmission (PRACT). P. 196
Vote P. 197
- N° 31 – Schéma régional de l'information jeunesse. P. 198
Vote P. 200
- N° 32 – Coopération internationale « communication relative à la mise en œuvre des recommandations des évaluations des actions de coopération avec la province du Hubei en Chine, avec la région du plateau central au Burkina Faso et avec la région Itasy à Madagascar P. 201
Vote P. 209
- N° 33 – Coopération internationale : « feuille de route – actions extérieures de la Région Nouvelle-Aquitaine » 2019-2021. P. 210
Vote P.220
- N° 34 – Convention cadre triennale de coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de Galati en Roumanie – 2019. P. 221
Vote P.222
- N° 35 – Coopération internationale : accord-cadre de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région du plateau central au Burkina – 2019. P. 222
Vote P. 223

- N° 36 – International : convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine/Team France Export Nouvelle-Aquitaine. P. 224
Vote P. 225
- N° 37 – Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National d'Etudes Spatiales sur les applications spatiales. P. 226
Vote P. 228
- N° 38 – Convention cadre 2019/2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et France Active et France Active Nouvelle-Aquitaine. P. 229
Vote P. 230
- N° 39 – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la Région et l'agence ADI-NA. P. 231
Vote P. 234
- N° 40 – Actions collectives agricoles 2019 : Convention-cadre 2019-2021 avec l'Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine. P. 235
Vote P. 236
- N° 41 – Politique agricole foncière : convention Région/SAFER Nouvelle-Aquitaine. P. 237
Vote P. 239
- N° 42 – Approbation des statuts et adhésion au Syndicat Mixte de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Dordogne (EPIDOR) P. 240
Vote P. 246
- N° 43 – Avenant à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l'image animé (CNC), la Région Nouvelle-Aquitaine et les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne. P. 247
Vote P. 247
- N° 44 – Spectacle vivant – conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'Etat. P. 248
Vote P. 251
- N° 45 – Transition énergétique – Compétitivité énergétique des entreprises – Ariane Group P. 252
Vote P. 253

Motions / Voeux

- Vœu : « Le maintien du Soir 3 sur France 3 » P. 260
Motion adoptée P. 260
 - Motion : « Réussir l'expérimentation d'un menu sans viande au moins une fois par semaine dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine » P. 261
Motion rejetée P. 263
 - Motion: « pour un service public de santé apaisé pour les patients et les soignants » P. 264
Motion adoptée P. 267
 - Motion : Non à la privatisation des Infrastructures P.268
Motion adoptée P. 271
 - Motion : « Pour la maintien du karaté aux jeux olympiques Paris 2024 » P. 272
Motion rejetée P. 273
-
- Annexes P. 274
 - List des Conseillers Régionaux P. 275

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (en cours de séance pouvoir à Mme VEYSSY (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS).

Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (cours de séance pouvoir à Mme JUTEL (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (LRG), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap - présent, et en cours de séance pas de pouvoir), Monsieur ASTIER Dominique (en cours de séance pouvoir à Mme VEYSSY (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT - présent, et en cours de séance pas de pouvoir), Madame AVERLAN Joëlle (en cours de séance pouvoir à Mme ALMOSTER-RODRIGUES (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (en cours de séance pouvoir à Mme LAINEZ (UC NA), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (retard présent pouvoir à Mme LAPREE (LR/CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (en cours de séance pouvoir à M. DELPEYRAT-VINCENT (PEPS), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (en cours de séance pouvoir à Mme MARCHAND (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (en cours de séance pouvoir à M. ROUSSET (PS), Madame BOULTAM Yasmina (en cours de séance pouvoir à Madame Laurence ROUEDE (PS) et M. ASTIER (PS), Madame BOURDIN Katia (en cours de séance pouvoir à Mme LEICIAGUECAHAR (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (en cours de séance pouvoir à M. MALHERBE (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UC NA), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (en cours de séance pouvoir à Mme BEYRIS (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (cours de séance pouvoir à Mme DERVILLE (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryses (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (en cours de séance pouvoir à Mme BARAT (PS) et à M. CAVITTE), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DAURÉ Jean-François (en cours de séance pouvoir à M. CHERET (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (D.I.N.A.), Monsieur DEGUILHEM Pascal (en cours de séance pouvoir à M. CAVITTE (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur José DINUCCI (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UC NA), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap) - présent et encours de séance, pas de pouvoir), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (en cours de séance pouvoir à Mme LANZI (PS) et à M. DAURE (PS), , Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (en cours de séance pouvoir à M. LAURENT (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (en cours de séance pouvoir à M. LAOUANI (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (en cours de séance pouvoir à M. GUILLEMOTEAU (PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT - présent, et en cours de séance pas de pouvoir), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (retard, présent pouvoir à Madame BOURDIN (EELV), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (en cours de séance pouvoir à M. TIRANT (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (en cours de séance pouvoir à M. HAZOUARD (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (en cours de séance pouvoir à Mme HERAUD (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (en

cours de séance pouvoir à Mme HERAUD (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (en cours de séance pouvoir à M. MALHERBE (RN), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (en cours de séance pouvoir à Mme COMBRES (EELV), , Madame LENFANT Julie (PS), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (en cours de séance pouvoir à Mme JEANSON (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (en cours de séance pouvoir à M. WILSIUS (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UC NA), Madame MARTY Christine (RN), Madame MESNARD Françoise (en cours de séance pouvoir à Mme PINVILLE (PS) et à M. MOREAU (PS), Madame Sophie METTE (en cours de séance pouvoir à Mme MOGA (MODEM), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOEBS Christine (en cours de séance à pouvoir M. FREL (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (en cours de séance pouvoir à Mme GENDREAU (PS) Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (retard, présent pouvoir à Mme LEICIAGUECAHAR (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PINVILLE Martine (retard, présente pouvoir à Madame MESNARD et pouvoir à Mme DELCOUDERC-JUILLARD, (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (pouvoir en cours de séance à M ; PUYJALON LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (en cours de séance pouvoir à M. BLANCHARD (PS) et à Mme ROUEDE (PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (retard, présent pouvoir à M. ASTIER (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VEUNAC Michel (en cours de séance pouvoir à Mme FERREIRA (MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT) – présent et en cours de séance, pas de pouvoir), Monsieur VINCENT François (en cours de séance pouvoir à Mme TORTOSA (PS), Madame VOLPATO Mireille (en cours de séance pouvoir à Mme TYTGAT (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS Francis (LRG).

Étaient représentés :

Monsieur BERROYER Jean-Paul (pouvoir à Mme LE GUEN (D.I.N.A.), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir à M. PERREAU (EC-EELV), Madame CALMELS Virginie (pouvoir à M. GUERIN (LR-CPNT), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à Mme MARTY et à Mme JOUBERT (RN), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir à Mme WASZAK (PS), Monsieur DARBON Alain (pouvoir à M. NAUCHE (PS), Monsieur DORTHE Philippe (pouvoir à M. CORSAN (PS), Monsieur EMON Jacky (pouvoir à M. DESHAYES (PS), Monsieur HUSTAIX Gilles (pouvoir à M. ROGISTER et à Mme MARTY (RN), Madame HÉNAUT Christelle (pouvoir à Mme WERBROUCK et à M. PALUTEAU (RN), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir à M. MOREAU et Mme AVERLAN (PS), Madame OZSOY Mumine (pouvoir à Mme MONCOND'HUY (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir à M. DELRIEUX (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (pouvoir à Mme DUTOYA (PS), Monsieur VERDIN Alain (pouvoir à M. PALUTEAU et à Monsieur ROGISTER (RN), Madame SAINT-PÉ Denise (pouvoir à Mme REQUENNA (MODEM), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir à Mme NADAU (LR-CPNT), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir à M. CATHUS (PS).

Était Excusée :

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap),

Quorum atteint

** Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de Conseiller régional, est considéré comme se déportant, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »*

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir la séance.

Est-ce que Dominique ASTIER est présent ?

M. ASTIER. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il accepte d'être Secrétaire de séance ?

M. ASTIER. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que c'est une information qui vous est déjà arrivée, modification du groupe Génération-S qui se nomme maintenant « Pour une Alternative Sociale Écologique et Populaire », le PASEP.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - C'est le PEPS, Président, « Pour une Écologie Populaire et Sociale ».

M. LE PRESIDENT. - D'accord.

Avec deux nouveaux membres : Martine ALCORTA et Élisabeth JUTEL.

Un dossier supplémentaire vous a été transmis, il s'agit d'une délibération relative à la politique régionale en matière de solidarité de lutte contre les discriminations. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à l'inscription de ce rapport dans l'ordre du jour ?

Je vous remercie.

Je voudrais saluer les deux nouveaux députés européens, Benoît BITEAU et Hélène LAPORTE.

Et me réjouir de la victoire de l'équipe de France de football féminin.

J'ai souhaité passer directement à l'ordre du jour, les Présidents et Présidentes de groupe m'ont demandé un petit tour de chauffe avant de passer aux dossiers.

M. JACQUES COLOMBIER. - Monsieur Le Président, nous venons d'assister dans les semaines qui ont précédé cette assemblée, à un bouleversement, à une recomposition du paysage politique régional. Cette dernière, du reste, s'est hissée au niveau national puisque les scrutins et les résultats de ces dernières élections européennes ont confirmé qu'une majorité de Français tourne le dos à l'Europe technocratique et ultra libérale.

À travers, les 28 pays qui la compose, les listes eurosceptiques, souverainistes ou pro-nationales ont enregistré à divers degrés une montée en puissance impressionnante. La meilleure preuve en est le score de l'Italie qui, à 34 %, a confirmé sa confiance à une politique mise en place depuis plus d'un an, non pas à des promesses, mais à la réalité des faits, à la réalité du pouvoir.

En France, la liste du Rassemblement National, en terminant à la première place, a mis le Président de la République en échec, lui qui avait fait le pari de battre les nationaux et notre liste. Ce pari, il l'a perdu.

Ainsi, les électeurs ont décidé, pour la seconde fois, le Rassemblement national comme principal et seul opposant à MACRON et l'ont désigné comme premier parti politique de France et même de Nouvelle-Aquitaine. Pas un seul département n'a échappé à cette vague, avec des disparités de 2 à 10 % entre les deux premières listes.

Je rappellerai que cette première place est due entièrement au Rassemblement National qui se présentait seul alors que la liste de La République en Marche comprenait de plus, le MoDem et d'autres partenaires. C'est donc à une recomposition du paysage politique national auquel nous assistons mais aussi à une recomposition régionale.

C'est un bouleversement quand on constate que le parti Socialiste dont vous êtes issu ainsi que votre majorité réunit 7 % d'électorat dans un même mouchoir de poche que Les Républicains. Aussi, serait-il plus démocratique de mieux écouter les propositions que nous vous faisons sur un certain nombre de dossiers.

Dans une tribune libre, il y a 4 jours, vous découvrez - permettez-moi l'expression - l'eau tiède, c'est du moins, l'impression que cela donne. *“La ruralité se meurt, la ruralité est abandonnée, les oubliés de la République à travers les gilets jaunes ont crié leur désespoir à longueur de semaine. MACRON leur a fait l'aumône et un grand débat national, et puis depuis on attend”*. Je dis que vous semblez découvrir tout cela, car vous justifiez en fait le plan d'actions que vous développez au fil des lignes de cette tribune par le verdict du scrutin européen, à savoir la première place du Rassemblement National dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine. Si nous servons d'électrochocs tant mieux, nous aurons au moins servi à cela. Vous précisez même et je vous cite *“ce scrutin nous oblige”*. Nous, ce n'est pas une élection qui nous oblige à vouloir faire revivre nos campagnes, c'est le mal-être de toute une population du pays réel et ne vous y trompez pas, si nous avons le vote important et croissant des zones rurales, c'est que ces populations ont compris en trois décennies que les villes et les métropoles étaient la priorité des politiques au pouvoir depuis longtemps.

La loi NOTRe et la loi MAPTAM sur les métropoles consacrent l'urbain contre le rural. Vous l'avez conçu, vous avez voté ces lois, elles sont vos enfants, dévoreuses de crédits au

détriment des zones rurales. Vous avez même, à travers François Hollande, voulu supprimer les Départements plus proches de nos territoires que les 13 mégas Régions actuelles. La manœuvre a échoué temporairement mais la mort des Départements est programmée dans le vaste dessein de votre décentralisation à la Länder, quelle contradiction avec ce que vous proclamez aujourd'hui dans cette tribune.

Je vous le dis solennellement et très calmement : ce que veulent nos territoires, c'est de l'emploi, ce sont des services publics que l'État doit remettre et c'est de la considération. Vous évoquez l'agriculture, oui mais à condition de tourner le dos à la vision mortelle - je le dis bien - de la Commission européenne qui signe à tout va des accords de libre-échanges qui tuent notre agriculture. Tout le monde est d'accord sur ce constat, alors soyez cohérents sinon les millions que vous déverserez sur les agriculteurs ne serviront à pas grand-chose quand les mêmes productions venant du monde entier, sans droit de douane ou pratiquement, inondent nos marchés et nos grandes surfaces et font - disons-le - crever nos exploitations agricoles. Merci MERKEL, Merci YUNCKER.

Le ton volontariste c'est bien, vous l'employez, mais cela ne suffit pas. Sans le bon sens et la cohérence entre les causes et leurs effets, vos actions n'atteindront pas dans ce cas-là leur but.

Cette Assemblée plénière sacrifiera au traditionnel examen du compte administratif, véritable photo réalisation entre vos projections budgétaires du budget primitif et la réalité de vos politiques. Nous y constatons des différences non négligeables et notre inquiétude quant à l'endettement s'accroît tout à fait légitimement. Jean-Marc DE LACOSTE-LAREYMONDIE vous détaillera notre analyse. Pas moins de 45 dossiers divers témoignent de votre vision de s'impliquer dans tous les domaines et de vous réapproprier la compétence générale malgré votre engagement de début de mandat de vous concentrer sur des priorités qu'attendent les Aquitains. Nous serons présents dans tous ses débats, en attendant la grande messe écologique du 8 juillet.

Je vous remercie.

M. GUERIN. - Monsieur Le Président, la séance d'aujourd'hui nous conduira à évoquer le compte administratif et le budget supplémentaire et ne souhaitant pas amputer sur les interventions de mes collègues CHARTIER ET OXIBAR, je me limiterai à quelques remarques globales sur le sujet avant de vous faire part de nos questions et inquiétudes quant au projet de loi de mobilité et d'orientation récemment adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Sur le compte administratif et le BS, s'il convient de souligner en toute bonne foi, la bonne santé financière de la Région, on peut légitimement s'interroger sur les baisses des

investissements alors même que les recettes régionales ont augmenté. La Cour des Comptes, ayant elle-même formulé des remarques en ce sens.

Seul un quart des dépenses totales - hors dettes - sont aujourd'hui pleinement allouées à l'investissement. Un chiffre, vous en conviendrez Monsieur Le Président, qui est loin de répondre aux exigences de la stratégie financière de la Région qui fixe ce taux à 30 %. D'ailleurs comme pour les taux effectifs de réalisation dans la section d'investissement qui sont loin d'être suffisants. Ce taux de 30 % que vous avez vous-même fixé n'était-il pas au fond qu'un objectif affiché de communication ? Une obligation de moyen en somme, plus qu'une obligation de résultat. Nous souhaiterions à l'occasion de cette séance que vous nous donniez davantage d'informations sur cette baisse des investissements en nous précisant les secteurs impactés et les raisons de ces choix.

De même, nous souhaiterions connaître les raisons qui vous ont conduits à engager une stratégie financière encore plus contraignante que celle imposée par le contrat signé avec l'État, alors même que des membres de votre exécutif le qualifiait, il y a peu de temps encore - et à juste titre - de contrat LÉONIN. Flotterait-il encore dans les couloirs du Conseil Régional le spectre de la gestion de la Région Poitou-Charentes ?

Enfin - car je m'en tiendrai là - à l'instar du CESER, nous regrettons que l'excédent au budget supplémentaire 2018 n'ait pas servi à financer de vrais projets d'investissements dans des domaines d'interventions ciblés, tout comme nous regrettons que les taux de réalisation soient clairement insuffisants.

Maintenant sur le projet de loi sur les mobilités, vous le savez, l'Assemblée Nationale a adopté mardi en première lecture le projet de loi sur les mobilités qui ambitionne d'améliorer les transports du quotidien de tous les Français en les rendant notamment plus propres. Ce projet, comme vous le savez, contient des mesures sur des sujets extrêmement vastes, tels que l'assouplissement des 80 km/h, l'instauration d'une redistribution pour aller travailler à vélo ou encore la fin de la vente des véhicules à carburant fossile d'ici à 2040. Fort de ces annonces, il convient de s'interroger sur les impacts de ce projet pour notre Région et pour le développement économique et social de notre territoire. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il manque cruellement d'engagement pour notre territoire Néo-Aquitain.

En annexe de cette loi d'orientation des mobilités figurent les priorités en matière de politique de transport et le moins que l'on puisse dire c'est que ce projet ne réduira pas suffisamment les fractures territoriales, faute de financement alloué suffisant.

Parmi les différents scénarii présentés par le Conseil d'orientation des infrastructures, on apprend que l'État privilégierait le scénario numéro 2 et que c'est sur cette base que la réalisation des infrastructures se ferait. Traduction : les projets de LGV pour la Nouvelle

Aquitaine sont reportés sine die, telle la LGV Toulouse-Agen évoquée au plus tôt à partir de 2023-2027 et au plus tard en 2033-2037 ou encore Bordeaux-Agen évoquée, elle, pour 2033 au plus tôt.

Ainsi, Président sur la base de ces éléments nouveaux, quels sont les projets d'actions que l'exécutif régional en liaison avec les responsables politiques des principales collectivités sur l'ensemble de la Région comptent mettre en place pour tenter d'inverser ce calendrier défavorable pour l'attractivité du territoire régional ?

Dans la même veine, se pose le problème du projet de Plan Rail qui nous été présenté en début d'année 2019, un plan de régénération du réseau régional qui n'a pas encore été débattu et encore moins validé et financé par les autres partenaires, État et SNCF Réseaux. Le Gouvernement semble aujourd'hui vouloir orienter les investissements du transport ferroviaire, en priorité les déplacements du quotidien et la modernisation des voies ferrées régionales. Pourriez-vous nous préciser où en sont vos négociations sur ce projet de plan non abouti à ce jour et si les fonds alloués permettront enfin de lutter contre la fracture territoriale qui frappe notamment nos territoires ruraux ?

Je vous remercie

M. SEBTON. - Monsieur le Président, évidemment le groupe UDI Territoire s'associe à vos félicitations pour l'élection de Benoît BITEAU qui, nous en sommes sûrs, pourra défendre un nouveau modèle agricole au niveau européen et des félicitations également plus républicaines à Hélène LAPORTE pour son élection.

C'est une plénière importante puisqu'il s'agit d'examiner le compte administratif, et donc quelque part l'exécution de votre budget 2018. Je pense que tout le monde dira la même chose, nous sommes assez d'accord, nous les Centristes pour votre gestion de la dette mais un peu moins d'accord sur les taux de réalisation sur l'investissement - mais nous y reviendrons - et pas du tout d'accord sur l'absence de lecture territoriale de votre compte administratif. Encore une fois, nous y reviendrons.

Sur le fonctionnement interne de la Région - je vais faire vite -, on voulait saluer votre décision d'avoir finalement créé une Commission, en tout cas fait travailler la Commission des finances sur la question du coût des fusions. Vous savez que le groupe UDI vous avait interpellé à deux reprises à ce sujet. J'ai posé la question à Andréa BROUILLE en Commission transport, elle nous a expliqué que la Commission des finances avait commencé à travailler là-dessus et donc nous nous sommes satisfaits de cela puisqu'il semblerait que vous soyez constructif sur des sujets quand on les prend de manière objective.

En Commission transport, il y a quelque chose qui m'a interpellé alors que cette Commission malheureusement a duré à peine 25 minutes et que vous voulez faire travailler

les Commissions et vous avez raison. Barthélémy AGUERRE, mon collègue du MoDem a posé une question en questions diverses à Renaud LAGRAVE et à vos services pour connaître le coût de fonctionnement de cette ligne qui fait beaucoup parler, la ligne Oléron-Bedous et on lui a répondu facilement que nous n'étions pas capables de donner des chiffres, ni la SNCF ni la Région. Évidemment, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce genre de réponses puisque l'intérêt d'un Conseil Régional est de pouvoir contrôler l'activité de l'exécutif.

De la même façon qu'il y avait eu un reportage qui avait interpellé nos concitoyens sur la fusion des Régions, il y a eu un reportage aussi sur TF1 - que vous avez vu puisque vous avez été interrogé - au mois d'avril qui s'intitule dans mes souvenirs « le train fantôme à 100 M€ » et qui parle de 45 passagers par jour. Moi, je ne suis pas contre cette ligne a priori, je dis juste que si je dois défendre cela auprès de mes concitoyens, j'aimerais avoir des données consolidées pour pouvoir en parler et c'est pour cela, Monsieur le Président, que nous allons envoyer un courrier avec l'ensemble des commissaires des conseillers régionaux de l'opposition - en tout cas je me suis mis d'accord avec les groupes - pour demander à la Présidente de la Commission transport de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission transport la question de la ligne Oléron-Bedous pour que nous puissions en parler sereinement, avoir les données, convoquer la SNCF, et avoir un avis éclairé sur cette Commission.

Ensuite, puisque je parle du fonctionnement, que l'on va parler des dépenses et bientôt de la transition écologique et le besoin de sobriété qu'il doit y avoir dans une Administration et donner l'exemple. Je reviens aussi sur une question qui vous avait été posée par Pascale REQUENNA à plusieurs reprises sur notre capacité à changer notre fonctionnement pour être plus économe. Elle vous a interpellé à plusieurs reprises sur la question de la visioconférence - il me semble que c'était, il y a quatre ou cinq mois -, pour l'instant, je n'ai rien vu venir. Je vais vous donner comme exemple mon voisin de droite, Barthélémy AGUERRE qui habite à Saint-Palais. Il met 2 h 30 pour venir à Bordeaux, 2 h 30 aller-retour soit 5 heures, je vous passe son empreinte carbone et il se fait rembourser des frais - ce qui est normal - de près de 190 €. Je pense que quand il faut donner des signaux de sobriété et de réduction des dépenses, si même une Administration n'est pas capable de travailler sur cette question en moins de cinq mois, je ne sais pas comment nous allons demander à nos concitoyens de faire des efforts. Donc si vous avez un souci pour organiser une visioconférence à plusieurs que ce soit à domicile ou dans des bureaux, le groupe UDI se met à votre disposition pour vous montrer les moyens techniques parce que si l'on nous explique qu'il y a un problème d'ordre juridique, pardon, mais passons ce problème parce qu'il est ridicule de ne pas considérer qu'une personne est présente alors qu'on la voit à l'écran. Merci aussi de travailler là-dessus.

J'ai une dernière remarque sur notre fonctionnement mais mieux que les discours, les images... Je vais vous montrer l'ensemble des documents que nous avons reçu et j'en ai d'autres encore en bas. Je pense que vous pouvez être d'accord avec moi, il y a un problème dans notre fonctionnement, Monsieur le Président. J'ai calculé - et encore normalement cela va plus haut -, il y a l'équivalent de 6 000 feuilles juste pour cette séance plénière. Non, Isabelle, on nous a livrés à chaque groupe ce document, 6 000 feuilles.

Attendez mais laissez-moi parler s'il vous plaît, Isabelle. 6 000 feuilles !

Je ne sais pas si c'est une obligation réglementaire encore une fois mais le groupe UDI ne souhaite plus recevoir ses documents. J'ai regardé sur Internet : pour faire 6 000 feuilles il faut pratiquement un arbre, donc à côté de moi, j'ai un arbre qui a été coupé alors que très franchement nous savons tous que personne ne va lire l'ensemble des annexes donc ce que je vous invite à faire Monsieur le Président c'est de ne plus envoyer ce genre de document alors que nous avons des tablettes. Moi aussi je préfère lire sur du papier mais je peux tout à fait demander à mes collaborateurs d'imprimer les 50 pages que je veux vraiment étudier. Donc essayons de nous réformer de même façon. Le groupe UDI va envoyer un courrier à l'ensemble des hebdomadaires que nous recevons parce que c'est chaque élu qui reçoit cela. Je ne sais pas vous, mais quand je regarde dans boîte aux lettres, j'ai à chaque fois une pile de revues si je multiplie cela par 183 élus, je pense qu'entre l'empreinte carbone du fait d'envoyer ce courrier et de le recevoir, il y a des améliorations à faire.

Merci Monsieur le Président.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Je voudrais saluer un grand Aquitain qui nous a quittés malheureusement il y a peu, le Lot-et-Garonnais, Michel SERRES. J'ai retenu parmi ses nombreux ouvrages, une situation qui, dans le climat démocratique actuel, m'a paru résumer beaucoup de choses. « *C'est tellement rare, c'est tellement miraculeux que c'est peut-être cela la civilisation et la culture. Rencontrer quelqu'un qui écoute et l'écouter.* - Michel SERRES » Je pense qu'effectivement à l'heure des réseaux sociaux où se constituent des tribus qui fonctionnent entre elles et qui s'insultent les unes et les autres, au moment où le climat politique monte en tension et en violence, parmi les nombreux messages que nous a laissé Michel SERRES, je pense que celui-ci n'est pas le moins essentiel et le moins important et que si cela pouvait guider nos débats ce serait extrêmement précieux. Voilà et merci à Michel SERRES pour son œuvre et pour l'homme qu'il était.

Puisque c'était un sportif, j'en profite pour féliciter l'équipe de France de football, hier soir, mais également les Bleuets dans lequel il y a beaucoup d'Aquitains, qui pour la deuxième fois consécutive sont champions du monde des moins de 20 ans, en espérant que cela inspirera les grands mais cela est un peu moins sûr.

Effectivement, nos collègues l'ont dit, nous sortons d'un scrutin européen où une nouvelle fois malgré une progression cette fois-ci, le premier parti de France reste malheureusement et de loin, l'abstention. Nous avons eu un débat qui a malheureusement été complètement détourné de son objet puisque d'Europe, il a été finalement très peu question et comme nous vivons sous la V^{ème} République, il a été surtout question de savoir si la liste de Monsieur MACRON ou celle de Madame LE PEN serait en tête.

Ce système de la V^{ème} République est en train d'étouffer notre démocratie, il n'est plus possible de parler de rien sans que l'on soit aussitôt en train de parler de la prochaine élection présidentielle et c'est regrettable à l'heure où les enjeux écologiques, environnementaux - pour ne citer que ceux-ci mais il y en a bien d'autres - prennent une importance aussi vitale et nous savons tous que c'est à l'échelle notamment de l'Union européenne que nous pouvons lui apporter des réponses, que les débats soient étouffés. Les résultats ont montré qu'effectivement une nouvelle fois un duel qui s'installe, qui était installé au second tour de la dernière élection présidentielle, qui est installé dans cette élection européenne et que l'on voudra sans doute installer pour la prochaine élection présidentielle.

Nous avons souhaité, notre groupe, avec d'autres élus - Élisabeth JUTEL, Martine ALCORTA - commencer un travail pour nous adresser aux citoyens et leur dire que ce duel n'est pas forcément une fatalité. Que la dispersion de tout ce qui porte un projet démocratique, écologique, social, européen que nous avons, hélas, constaté lors de ces élections européennes ne doit pas rester en l'état et ne doit pas être une fatalité. Il nous faut redonner un espoir mais encore faut-il pour cela se rassembler. Nous commençons à le faire, nous sommes bien entendu ouverts à des discussions avec l'ensemble des groupes qui souhaiteraient engager cette démarche de rassemblement mais il était important que nous puissions poser nous-mêmes un acte en ce sens pour montrer que nous ne nous résignons pas à ce duel annoncé mortifère entre les libéraux et le parti nationaliste.

Monsieur le Président, nous souhaitons également, puisque ses propos liminaires visent à évoquer un peu le climat général, vous faire part de nos inquiétudes sur les grèves qui se multiplient dans les services publics en Aquitaine. Je ne vais pas toutes les citer, je prendrai simplement l'exemple des services d'urgence, et c'est pourquoi nous avons déposé une motion en ce sens.

J'ai entendu « la Région elle-même n'a pas les compétences directes en la matière » mais comment nous désintéresser d'un sujet aussi essentiel et qui préoccupe aujourd'hui beaucoup nos concitoyens ? Nous savons que la santé est un sujet de préoccupation majeure et qui monte de plus en plus, y compris en lien avec les problématiques environnementales que nous évoquerons bientôt. Il n'est pas possible pour un pays comme le nôtre de mobiliser

1 milliard et demi pour créer un service universel dont l'utilité reste largement à démontrer pour la jeunesse alors que justement nous pourrions consacrer cette somme pour nos services d'urgence et pour nos hôpitaux qui, eux, remplissent un service extrêmement utile pour la population et dont les personnels sont aujourd'hui au bord de la rupture, du burn-out et dont nous pouvons malheureusement lire rapidement les difficultés. Voilà, les conséquences d'une politique autoritaire et libérale qui vise avant tout à favoriser les grandes entreprises sans se préoccuper des services publics souvent présentés comme une charge et un coût. Ce matin, je voyais que les pompiers se mettaient également en grève pour demander des moyens et des effectifs, il est formidable de voir un Gouvernement à leur côté au moment où Notre-Dame brûle, il serait bien qu'on leur donne les moyens nécessaires pour travailler, qu'il s'agisse de l'hôpital ou de l'ensemble de nos services publics. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, nous avons déposé cette motion en la matière, je vous remercie pour votre attention.

M. BITEAU. - Je vais être très bref pour ne pas allonger le temps des propos liminaires. Je voulais juste, avant de débiter cette séance plénière, avoir une petite pensée pour notre ami élu, Jacky EMON, qui a eu la douleur de perdre sa seule et unique fille vendredi dernier. J'ai une pensée particulière, parce que c'est un ami, pour ce serviteur de la Région, du service public et des transports, en particulier dont le sujet a été évoqué ici. Pour avoir vécu cela de très près dans ma propre vie, perdre un enfant, pour un parent c'est l'épreuve ultime et Jacky est en train de vivre cela, donc j'ai une petite pensée pour lui.

Puisqu'il est question de transport, évoquer l'expérience qu'est en train de vivre notre collègue Soraya AMMOUCHE qui était censée monter dans un train à 5 h 44 pour venir nous rejoindre ce matin à La Rochelle. Le train a été annulé, elle a ensuite été déroutée sur Angoulême avant d'assister, avec d'autres personnes, au départ du train pour Bordeaux, ce dernier n'ayant pas chargé les voyageurs. Cela nous interroge sur le service public et sur la SNCF : le service compte mais le public également et donc voilà un petit clin d'œil pour expliquer l'absence de Soraya et les dysfonctionnements graves que l'on observe y compris quand on est conseiller régional.

Toujours sur le thème des services publics, notre groupe a déposé un vœu dont il sera question demain en fin de séance plénière afin de soutenir l'existence du SOIR 3 qui est une émission de service public et de proximité car, au-delà des craintes pesant sur l'emploi et les conditions de travail du personnel, c'est la proximité qui est mise à mal, proximité démocratie car ne l'oublions pas France 3 offre également une ouverture sur le monde, du local à l'international et fait figure d'acteur majeur dans les municipales avec des plateaux et une annonce de résultats qui se fait au plus près de nos concitoyens. Donc j'espère Monsieur le Président que nous aurons le plaisir de voir d'autres groupes nous soutenir dans ce texte et que l'ensemble des groupes de cette assemblée s'y associeront.

Un petit clin d'œil plus personnel : je vous remercie des félicitations pour cette élection au parlement européen. C'est effectivement une satisfaction mais c'est d'abord le choix des électeurs et ce choix nous oblige et donc si je fais un petit flash-back sur cette campagne, nous ne pouvons pas ne pas parler de l'urgence climatique. J'ai, avec satisfaction, pu observer dans la presse ces derniers jours, que vous appelez, Monsieur le Président à une révolution verte et nous sommes nombreux ici à partager ce constat et cette nécessité. Ne reste plus qu'à débattre des modalités et des actions pour que le bien des générations futures soit effectivement pris en compte. Oublions les vieux réflexes et osons aller de l'avant, ensemble, dans un même élan étant conscient de l'enjeu et de la responsabilité qui est la nôtre.

Je vous remercie de votre attention.

Mme MONCOND'HUY. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette nouvelle séance plénière s'ouvre sur un paysage politique recomposé et c'est à mon tour de saluer le seul eurodéputé de gauche de la Nouvelle-Aquitaine, c'est un écologiste et c'est Benoît BITEAU. Bravo Benoît.

Nous sommes heureux que le besoin d'écologie soit enfin reconnu par les citoyens, les jeunes en particulier ont porté avec nous l'espérance qu'un avenir vivable était encore possible et ils ont fait confiance aux écologistes, ils ont fait confiance à l'Europe pour construire cet avenir. Nous ne nous réjouissons pas pour autant du contexte mondial qui rend l'urgence écologique plus pressante que jamais. S'ouvre cette semaine une vague caniculaire inédite qui n'est jamais arrivée aussitôt, une chaleur qui nous collera à la peau comme un rappel de l'urgence d'agir. Mais face à ce contexte, nous n'avons pas tous la même réponse.

En France et dans notre région, le Rassemblement National arrive en tête. L'arrivée au pouvoir d'un bloc politique fort, identitaire et nationaliste est à portée d'isoler et eux aussi, ils ont leur projet pour répondre à la crise écologique. Un projet qui, au-delà des spécimens qui se la joue encore climato-sceptique fait froid dans le dos parce qu'il peut sembler cohérent, sous couvert de localisme, derrière l'idée séduisante de favoriser les circuits courts, c'est en fait une réponse fondée sur le repli sur soi, sur la fermeture des territoires notamment face aux réfugiés climatiques et sur la prise en main antidémocratique et autoritaire de la crise écologique. Alors face à cette menace, qui met l'urgence démocratique presque au même niveau que l'urgence climatique, le macronisme ne constitue pas non plus un rempart. Il nous promettait une rupture avec le vieux monde que ce soit la politique économique ultralibérale, que ce soit les politiques démocratiques descendantes, que ce soit la brutalité avec laquelle sont traités celles et ceux qui interpellent le Gouvernement, je suis désolée, mais où que l'on regarde, il semble que le monde a encore de beaux jours devant lui ou en tout cas que leur

nouveau monde ne sera pas à la hauteur des enjeux écologiques. Encore hier, a été confirmée la fermeture du fameux train de Rungis qui va jeter plus de 25 000 camions sur les routes.

Alors ce qui se joue dans cette nouvelle division en trois espaces - le nationalisme, le libéralisme et l'écologie -, c'est la possibilité d'engager ou non des politiques à la hauteur des enjeux, à la hauteur des attentes d'une nouvelle génération et ses attentes, elles ne concernent pas tel ou tel parti, elles nous concernent toutes et tous. Cela implique de mettre de côté ses vieux réflexes, comme disait Benoît BITEAU, cela implique de mettre de côté ses ego, ses habitudes politiques, ses anciens logiciels en lesquels on croyait pourtant, qui nous ont formés mais qui sont aujourd'hui dépassés pour s'engager ensemble dans une communauté d'action pragmatique et responsable. C'est cela que les citoyens attendent de nous. Les citoyens attendent, je crois, que nous portions un engagement et un message écologique clair, sans condition, que nous y engageons toutes nos forces et oserais-je dire pas n'importe quelle écologie. Une écologie qui met l'humain, qui met tous les humains au cœur et au centre et nous pouvons, chers collègues, leur envoyer ce signal.

S'il y a bien un symbole de ce qu'attendent les citoyens auquel devront répondre les engagements politiques actuels, c'est la sortie des pesticides, c'est la sortie du glyphosate. En Nouvelle-Aquitaine, plusieurs actions de "pisseur de glyphosate" ont montré à travers des tests d'urine, combien le problème est présent dans le quotidien de chacun de nos concitoyens. À Limoges par exemple, chaque personne testée avait de 3 à 36 fois la dose maximale autorisée par l'Agence de l'eau et en moyenne les taux relevés sont 16 fois supérieurs au taux admis pour l'eau potable. On connaît tous quelqu'un dont on dit pudiquement qu'il est décédé d'une longue maladie mais sa maladie il faut le dire est sans doute liée à l'usage, à l'exposition, à la consommation à son insu de produits qui perturbent notre immunité. C'est un enjeu de biodiversité, un enjeu sanitaire, un enjeu pour les conditions de travail des agriculteurs et nous pouvons ensemble décider d'engager notre région dans une trajectoire de sortie totale des pesticides sans condition et ce n'est pas une vue de l'esprit. Si nous libérons notre esprit de la conviction que nous ne pouvons pas, des solutions existent, à nous de savoir les regarder en chaussant nos nouvelles lunettes écologiques communes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe félicite à son tour cordialement nos conseillers régionaux élus récemment députés européens.

Comme Stéphane DELPEYRAT, permettez-moi d'avoir une pensée pour Michel SERRES qui nous a quittés. Michel SERRES fait partie des illustres de notre région, il était attaché à son territoire, à sa ville natale Agen mais aussi à la Garonne et ne l'oublions pas non plus, il était un amoureux du rugby. La Garonne, et le rugby !

Le rugby, permettez-moi de féliciter nos amis Bayonnais, nos amis Brivistes qui accèdent au top 14. Monsieur Président, est-ce que vous avez pris conscience que sur les 14 clubs du top 14, la Nouvelle-Aquitaine y est majoritaire ?

M. LE PRESIDENT. - Non, non pas du tout.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, quand même, l'énumération fait plaisir. Je salue Bordeaux et l'UBB, je salue La Rochelle et le stade Rochelais, je salue Pau et la Section, Bayonne et l'Aviron, Brive et le club athlétique et un petit clin d'œil à Michel SERRES, Agen véritable petit poucet. Il y a là un ciment. Monsieur le Président, il n'y a pas de vivre ensemble, sans symbole au sens étymologique du terme et bien, pour la Nouvelle-Aquitaine, je crois que vous en avez un avec le rugby. En tout cas, je veux saluer cette belle performance des clubs aquitains.

Michel SERRES était aussi un des précurseurs de la pensée écologiste et il faut relire son livre « Le Contrat naturel ». Loin d'être catastrophique Michel SERRES nous appelait à prendre le problème calmement, raisonnablement et pour celles et ceux qui seraient encore tentés par les discours apocalyptiques, je ne peux leur donner qu'un conseil : relisez Michel SERRES. Il sera sans doute, Monsieur le Président, temps pour la Région de faire mémoire de son philosophe et je vous fais une proposition : et si la Région prenait l'initiative d'un événement, pas un site, pas une rue... Non, un événement qui ferait vivre la pensée de Michel SERRES, la pensée culturelle philosophique, écologiste de Michel SERRES. Je pense qu'elle serait dans son rôle en tout cas je vous en fais proposition.

M. FEKL. - Brièvement, je suis tout à fait favorable à ce que les interventions liminaires puissent être remplacées par autre chose mais à partir du moment où tous les groupes parlent, il n'y a aucune raison que notre groupe ne puisse pas dire quelques mots. D'autant plus, que nous souhaitons, nous aussi nous associer pleinement à la peine de Jacky EMON, notre collègue et ami. Merci à Benoît BITEAU pour ces mots. Il traverse en ce moment la pire épreuve, sans doute, que l'on puisse affronter dans une vie. Ce n'est pas pour lui la première épreuve et donc notre groupe mais j'en suis sûr l'ensemble des élus de cette assemblée se joignent à nous pour lui adresser toutes nos meilleures pensées. Je me permets d'ajouter qu'en ce moment tous les messages de soutien qu'il reçoit sont pour lui très importants et donc merci à toutes celles et tous ceux qui ont pu le faire et peuvent encore le faire.

Je veux saluer aussi la mémoire de Michel SERRES, un Lot-et-Garonnais amoureux de sa région, de sa ville et de son département. Amoureux de l'eau, de la terre, du sport, du rugby, de Garonne, l'un des précurseurs de la pensée écologique et effectivement lire ses textes, méditer son message est une bonne manière pour nous tous de préparer l'avenir.

J'adresse moi aussi mes félicitations aux deux élus de notre région, élus au Parlement européen au terme de ces élections. Ces élections ont montré une situation politique nouvelle dans notre pays et une situation politique qui est dangereuse, pour une raison simple c'est qu'aujourd'hui, nous manquons d'alternative politique. Il y a un pouvoir en place issue des élections et en tant que tel évidemment légitime, il y a un parti, le Rassemblement National, qui pour beaucoup d'entre nous prône évidemment le contraire de ce que nous croyons bon pour notre pays, mais entre les deux il ne reste plus grand-chose. Il y a une préoccupation écologique qui s'est exprimée avec beaucoup de force, mais une division sur l'ensemble des bancs politiques qui interdit aujourd'hui l'émergence d'alternatives. Il me semble que c'est un point de préoccupation très fort, car une grande démocratie ne peut pas fonctionner durablement sur un clivage par ailleurs factice entre progressistes et non-progressistes, entre pro européens et anti-européens donc il y a urgence pour nous tous et au-delà à construire des alternatives crédibles qui puissent émerger au cours des mois et des années qui viennent.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais dire dans ces mots d'introduction, je conclus évidemment par des mots de félicitations pour l'équipe de France féminine de football à laquelle nous continuons à souhaiter un plein succès pour les matchs à venir et à saluer une plénière riche, dense, orientée vers la préparation de l'avenir dans notre région et remercier tous les élus dans l'exécutif, comme dans l'hémicycle dans son ensemble, qui ont contribué et les services évidemment.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage les pensées que vous avez exprimées les uns et les autres à l'égard de Jacky EMON. Je partage ce que vient de dire Matthias : les témoignages d'affection que l'on peut lui transmettre sont vraisemblablement le seul soulagement qu'il peut attendre de nous.

Il y a eu un certain nombre de questions, beaucoup vont être renseignées pendant le débat sur l'exécution du budget. Andrea y répondra tout à l'heure. On l'a déjà un peu expliqué, nous sommes à la fin d'un certain nombre de grandes acquisitions en termes d'investissements : cela s'appelle les RAM TER, la LGV et il n'y a pas aujourd'hui de projet facilement mobilisable en dehors des lycées sur lequel cet engagement peut être tenu au niveau où il a pu être tenu dans les régions précédemment. En plus, il y a un certain nombre d'investissements qui ne dépendent pas de nous, mais qui dépendent des acteurs du territoire sur lesquels il peut y avoir parfois des délais.

30 % - Guillaume GUERIN l'évoquait -, c'était l'engagement avant - si ma mémoire est bonne - la compétence transport scolaire et transport interurbain qui, je le rappelle, est uniquement une compétence liée au fonctionnement de la Région mais Andréa y répondra.

Sur la loi mobilité, oui, je m'inquiète aussi. Vous connaissez mon attachement à l'égard de la poursuite de la ligne à grande vitesse en direction de l'Espagne comme en direction de Toulouse. J'ai l'impression qu'il a été fait un geste à Toulouse après l'arrivée de la LGV à Bordeaux pour faire commencer les travaux Bordeaux-Toulouse à partir de Toulouse. Je pense que cela ne sert pas forcément Toulouse et Occitanie et je pense que l'on ne peut pas laisser de côté la poursuite, d'autant que les collectivités qui sont au Sud de Bordeaux ont participés au financement de Tours-Bordeaux mais en tout cas quand on voit le résultat de Tours-Bordeaux en termes de diminution du nombre de fréquences d'avion, en diminution de la quantité d'automobiles, et puis de fréquentation populaire de la LGV, le succès incroyable y compris sur le plan environnemental, je pense que la bataille continue.

Sur le plan RAIL, Renaud LAGRAVE s'y exprimera tout à l'heure, ce plan a été voté il y a peu. Il est en discussion aujourd'hui entre nous, le Gouvernement et la SNCF. Je n'ai pas de détail particulier tant que le Gouvernement ne nous a pas dit ce qu'il comptait faire sur ses PER versus transport. Je rappelle qu'aujourd'hui la consommation des crédits des infrastructures notamment ferroviaires pour l'État est de 26 %. Jusque-là, nous faisons l'avance, je me demande si l'État va continuer d'accepter qu'on fasse l'avance de la part de l'État.

Sur le coût de fonctionnement Oloron-Bedous, d'abord c'est Pau-Bedous et la ligne que l'on veut faire c'est Pau-Saragosse, rappelons cela. Le dossier qui a été complété par l'Aragon a été transmis à Bruxelles, Bruxelles qui a financé 50 % des études et qui doit financer 40 % des travaux. Cette ligne ne peut être que mise en regard de ce franchissement transnational, donc parler d'un morceau de ligne alors que l'on veut ré ouvrir une ligne internationale n'a pas tellement de sens. Si l'on veut lui donner du sens, il faut regarder aussi sur les comptes d'exploitation que l'on peut regarder de chacune des lignes, ce qui est compliqué pour la SNCF. La SNCF n'est pas à ce degré de capillarité qu'elle est capable de présenter des comptes spécifiques sur toutes les lignes, et si vous prenez Limoges-Brive par Saint-Yrieix, je ne suis pas sûr que la part de l'utilisateur soit très élevée. Je rappelle que la part moyenne de l'utilisateur pour ces lignes est de 25 %. Alors peut-être que sur Bordeaux- Arcachon c'est un peu plus élevé mais c'est de cet ordre-là.

Par rapport à ce que disait Aurélien SEBTON, je vous renverrai à une analyse sur l'envoi papier versus numérique. Les analyses d'aujourd'hui montrent que le numérique, quand on analyse son cycle de vie, est plus coûteux en matière de gaz à effet de serre que le papier. Maintenant, soyons très clairs, le groupe qui ne veut plus recevoir du papier on ne le lui enverra plus. Il n'y a aucun souci et j'ai noté votre souhait dans ce domaine-là.

Je ne sais pas s'il y a d'autres groupes ? Je n'ai pas l'impression.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

M. LE PRESIDENT. - Avant de passer à l'ordre du jour, il y a deux procès-verbaux du 12 avril et du 6 mai.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

S'il n'y en a pas, ils sont adoptés.

Approbation des procès-verbaux des séances plénières du 12 avril 2019 et du 6 mai 2019

ADOPTES

M. LE PRESIDENT. - Et je m'associe bien entendu à ce que Jean DIONIS ou Matthias FEKL ont évoqué à l'égard de Michel SERRES. Je prends la proposition, l'idée de Jean pour regarder comment on peut donner vie à celui qui a été non seulement un philosophe, mais sûrement quelqu'un qui a démocratisé la philosophie et la culture. Ses émissions sur France Inter étaient très éclairantes.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018 :
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « AGENCE REGIONALE DE
L'INNOVATION », « FONDS EUROPEENS », « REGIE CINEMA », « SERVICE PUBLIC
LOCAL-PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »**

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Andréa sur le compte administratif, donc je me retirerai bien sûr pour le vote.

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui les résultats du compte administratif 2018 de la Nouvelle-Aquitaine.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, et de vous présenter dans le détail les résultats de cette exécution budgétaire, une remarque de forme quant à la présentation du rapport puisqu'il est complété cette année d'une partie consacrée à la première année d'exécution du contrat financier signé avec l'État.

2018, comme nous l'avions annoncé lors du vote du budget primitif, a été une année d'affirmation. Affirmation marquée par des politiques qui se mettent en place, avec 22 nouveaux règlements d'interventions et schémas votés en 2018, 25 contrats de territoires adoptés, 2 nouvelles compétences intégrées telle que la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de l'exercice plein et entier des transports routiers de voyageurs. Une année marquée également par la perte du fonds de soutien au développement économique d'un montant de 51 M€, et pour la première année, l'année d'application du contrat financier signé avec l'État.

2018, est aussi la première année de mise en œuvre des actions en faveur des agents de la Région dans le cadre du contrat de progrès social adopté en décembre 2017.

Le niveau d'exécution des recettes tout d'abord, qui est satisfaisant. En effet, les recettes perçues par la région sur les deux sections s'élèvent à 2 574 Md€, le taux de réalisation global est de 101,7 %, il est de 100,4 % pour les recettes de fonctionnement et de 121,8 % pour celui de l'investissement. Comme vous pouvez le voir, les recettes de fonctionnement sont très largement majoritaires avec 2 397 Md€ et elle représente 93 % de nos recettes hors emprunt.

La diapositive suivante exprime cet écart entre sections et montre la répartition des grandes catégories de recettes dans chacune d'elles. Les recettes de fonctionnement, vous le voyez, sont constituées essentiellement de recettes fiscales directes pour 1 180 Md€, dont les deux composantes principales sont de natures économiques puisque c'est la CVAE et la TVA.

Nous avons aussi d'autres recettes fiscales pour 943 M€ dont la TICPE. Il s'agit véritablement d'un basculement des dotations vers la fiscalité qui réduit de fait la part de dotation de l'État qui ne représente plus que 5 % en 2018 contre 24 % en 2017.

S'agissant de nos recettes d'investissement, elle représente moins de 7 % de nos recettes hors emprunts. A noter tout particulièrement l'augmentation 2018 du FEDER pour 18 M€ de recettes supplémentaires.

En ce qui concerne les dépenses, elles ont été effectuées à hauteur de 2 545 Md€ sur une prévision globale de 2 852 Md€. Il en résulte un taux de réalisation de 89 %.

Par sections, le montant des dépenses réalisées s'élève à 1 885 Md€ pour la section de fonctionnement et à 660 M€ pour la section d'investissement. Les taux de réalisation s'établissent pour le fonctionnement à 93,1 % contre les 89,6 en 2017 et pour l'investissement à 80 % contre 86,1 en 2017. À noter qu'après couverture des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement le résultat net est de 145,6 M€. Si, globalement les taux demeurent à niveaux élevés par rapport aux collectivités que l'on peut connaître, celui de la section d'investissement est insuffisant au regard de notre objectif, nous devons faire des efforts, bien sûr, d'amélioration en la matière.

Je veux quand même vous affirmer que le niveau d'exécution des dépenses d'investissements ne découle pas d'un choix. On ne choisit pas de ne pas dépenser, mais notre volonté est bien réelle de soutenir l'investissement, simplement, nous reconnaissons avoir des difficultés techniques à réaliser notre programme d'investissements.

Si l'on fait un petit focus sur ces dépenses d'investissements, en particulier peut-être les quatre postes principaux, cette diapositive vous présente pour chaque poste, le montant réalisé en bleu et le montant non réalisé en rose.

Le premier grand poste, loin devant les autres, est celui de l'enseignement qui englobe les opérations de travaux dans les lycéens, mais aussi l'acquisition d'équipements. Il concerne aussi l'enseignement supérieur. 206 M€ ont été mandatés et 58 M€ n'ont pas été consommés pour des raisons principales. Tout d'abord, un niveau d'appel de fonds des mandataires au-delà de nos prévisions, des relances de nombreuses consultations suite à des marchés déclarés infructueux et également, en fin d'année, de lourdes bonifications de procédure demandées par la péri-régionale dans un contexte déjà compliqué pour nous puisque c'est une forte concentration des paiements.

Le programme n'avance pas aussi vite que prévu, mais nous travaillons actuellement sur tous les facteurs de retard afin d'améliorer cette situation le plus vite possible.

En matière d'enseignement, l'exemple type le projet « Aquitaine Terre d'Eau » qui a été décalé dans le temps et qui verra le jour en début d'année prochaine, en tout cas le premier « coup de pioche ». On devait effectivement déboursier une participation de la Région de 10 M€, du coup quand on décale d'un an, cela fait 10 M€ en moins de prévision.

Deuxième grand poste, l'action économique a un taux de réalisation très satisfaisant puisqu'il est de 95 %.

Troisième poste, l'aménagement du territoire avec 75 M€ réalisés sur les 91 M€ inscrits. Globalement sur ces politiques, la Région est dépendante des porteurs de projets, car elle n'assure pas la maîtrise d'ouvrage, donc nous devons faire face aux aléas des opérations inscrites dans nos divers contrats.

Quatrième poste, les dépenses d'infrastructures de transport. Ce poste de dépenses illustre parfaitement les causes générales de nos difficultés, à savoir, comme l'a dit Monsieur le Président dans son propos préliminaire, la fin d'un cycle lourd des investissements. Nous rencontrons aussi des difficultés de réalisation des contrats plans État-Région qui portent en particulier des opérations de rénovation des lignes TER. L'Etat ne suit pas ses engagements et comme nous n'assurons pas la maîtrise d'ouvrage, nous ne pouvons pas commencer sans l'État.

Exemple assez factuel : la déviation de Roumazières-la Péruse, qui était inscrite au CPR 2014-2020, l'État n'a pas eu la totalité des autorisations d'engagement qu'elle demandait, ce qui a entraîné des appels de fonds inférieurs aux prévisions budgétaires et nous n'avons donc pas payé ce qui était prévu. Même situation pour l'ensemble des infrastructures ferroviaires, puisque les difficultés proviennent soit des retards pris par l'État dans le cadre des CPER, soit des retards pris par la SNCF. Je vous rappelle malgré tout que depuis sa création, la Région a dépensé 2,212 Md€ d'investissements sur trois ans.

En ce qui concerne les dépenses 2018 par pilier, on peut constater sur la diapositive que le pilier destiné à la jeunesse est le plus important avec 958 M€.

Petit rappel de nos objectifs financiers pour la mandature : une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un effort d'investissement proche de 30 % du budget et l'amélioration de l'épargne avec un recours à l'emprunt limité.

Si nous regardons plus en détail la situation 2018 pour chacun de ces objectifs, on peut constater que les recettes et les dépenses de fonctionnement progressent : 2,3 % pour les recettes et 2,2 % pour les dépenses. Je vous rappelle que nos dépenses de fonctionnement progressent exclusivement sous l'effet de la compétence en plein exercice des transports routiers, de la nouvelle gestion des TET (train d'équilibre du territoire), mais aussi par la mise

en place du PIC (Pacte Régional d'Investissement). La progression plus rapide des recettes permet tout simplement d'améliorer de l'épargne.

En 2018, l'épargne brute représente un montant de 465 M€ contre 453 M€ en 2017, soit un taux d'épargne qui évolue de 19,3 % à 19,4 %.

L'effort d'investissement est en baisse. Baisse liée d'une part aux raisons que je viens largement d'évoquer précédemment avec vous et d'autre part à un moindre point de l'investissement dans le budget global qui résulte, comme l'a dit aussi le Président, de l'ensemble des transferts des compétences qui s'imputent en globalité en fonctionnement, ce qui accroît la part de section de fonctionnement dans le budget global.

Le montant de l'encours de la dette au 31 décembre atteint 2,084 Md€ avec un taux d'endettement à 86,9 %, l'incapacité de désendettement est passée de 4,43 en 2017 à 4,48 en 2018 (pour mémoire, elle se situait à 4,8 années en 2016).

Notre contrat financier a été respecté dans la mesure où les dépenses de fonctionnement n'ont pas dépassé le plafond fixé contractuellement, les +1,2 %. D'autres objectifs ont également été respectés même s'ils n'étaient pas soumis à sanction financière : l'endettement supplémentaire + 74 M€ qui est inférieur au plafond de 150 M€ fixé par l'État et notre capacité de désendettement de 4,48 qui est légèrement inférieur au plafond national de référence de 9 ans indiqué par l'État dans le contrat. Les graphiques que vous apercevez illustrent la situation.

Un petit point d'étape sur notre stratégie de défaisance. Je vous rappelle que nous avons engagé à la fin de l'année 2016 des travaux de désensibilisation d'emprunts structurés les plus risqués. En novembre 2016, nous avons défini un périmètre de 21 contrats pour un montant de 172 M€. Au mois de décembre 2018, à la suite d'opérations réalisées, il nous reste 6 contrats pour un encours de 41,55 M€.

En effet, nous avons débouclé en 2018 deux contrats SWAP pour un montant de 4,9 M€ et procédé à un remboursement anticipé d'emprunt avec une indemnité de sortie de 2,9 M€. Des échéances futures ont également été sécurisées à taux fixe pour deux contrats. Donc nous poursuivons notre stratégie au cas par cas pour profiter au mieux des conditions favorables du marché. Enfin, notre stock s'élève à 2,462 Md€ pour l'investissement et à 2,421 Md€ pour le fonctionnement.

Pour conclure, ce compte administratif nous montre que nos investissements se réalisent moins vite que ce que nous avons prévu, mais il est surtout marqué par le renforcement de nos ratios financiers, qu'ils soient d'épargne ou d'endettement, qui témoignent, mes chers collègues, de la bonne santé financière de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa.

M. CHARTIER. - Merci à Andréa BROUILLE de cette présentation.

Je suis heureux de constater, que si nous avons des doutes, la Commission des finances a son utilité, puisque je vois que depuis nos remarques de jeudi, sa présentation a été particulièrement étayée sur la question des investissements, qui je pense est le point dur de ce compte administratif. Je prends acte à la fois de son constat et on partage ce constat sur le niveau insuffisant des investissements, ce n'est pas moi qui le dit, c'est elle. En même temps, elle nous donne une série d'éclairages, mais permettez-moi d'y revenir et peut-être de changer un peu d'angle, même si l'idée n'est pas de redire ce qui a été dit ou de critiquer pour critiquer, mais essayer de réfléchir ensemble.

Effectivement, il y a un premier sujet, c'est la question des périmètres qui changent, vous n'y êtes pour rien, mais qui rend assez fastidieux, pour celles et ceux qui ne passent pas plusieurs heures sur les documents administratifs, à retrouver les chapitres budgétaires, qui rend les comparaisons difficiles et qui nous oblige parfois à une lecture telle qu'elle est présentée, peut-être un peu trop politique du compte administratif et en tout cas qui ne permet pas toujours d'en tirer ce qui doit être mis au clair.

Toujours est-il que je garde les chiffres qui ont été présentés, on pourrait discuter de certains... *[coupure enregistrement]* ...sujets, cela a été fait en Commission des finances, mais je retiens volontiers les chiffres qui sont présentés par l'exécutif. Je constate comme Guillaume GUERIN l'a dit avant moi, si l'on excepte la question des investissements, nous constatons le respect global de nos objectifs, certes dans la limite haute - je pense notamment au taux d'épargne brute - mais globalement à ce respect des objectifs que nous nous sommes fixés, tant sur la capacité de désendettement que sur les ratios relatifs à l'épargne.

La question que l'on pourrait se poser et Jean DIONIS y reviendra sans doute puisqu'il l'a évoqué aussi en Commission des finances, c'est de savoir si ces objectifs en eux-mêmes sont suffisamment ambitieux, nous tirent suffisamment vers le haut. Quand on compare c'est vrai notre Région - alors certes qui a connu des fusions, ce n'est pas le cas de toutes - à partir des documents de la DGCL, on constate effectivement que nous ne sommes plus (comme ce fût le cas à l'inverse il y a quelques années du temps de la Région Aquitaine) notamment sur ces questions d'investissements, dans le peloton de tête des Régions et donc cela il faut quand même le noter et y veiller.

Ma thèse, elle peut être débattue, mais pour faire très global : si ces ratios sont globalement respectés (c'est un choix ou cela ne l'ait pas, c'est peut-être le fruit du hasard, c'est ce que vient de nous dire Andréa BROUILLE), notre équation budgétaire et financière

notamment sur la partie endettement, elle ne tient, Monsieur Le Président, que parce que l'on a justement un taux d'investissement particulièrement faible aujourd'hui et cela je crois que l'on ne peut que le constater ensemble et vous qui avez été un champion toutes catégories de la Région d'Aquitaine avec un taux d'investissement à 42 ou 43 % à l'époque, je suis persuadé - on en a d'ailleurs parlé ici même l'année dernière - que vous ne vous satisfaisiez pas non plus de ce taux à 26 %. De cela on en est, les uns et les autres, bien conscients.

La seule question qui vaille, à mon avis, dans ce débat du taux d'investissement et des réalisations des investissements, c'est effectivement le taux de réalisation. Pourquoi est-il si faible ? Je pense que le taux de réalisation d'investissement est vraiment l'outil d'excellence régional, c'est-à-dire que l'investissement, c'est ce qui permet de faire plus que nos compétences classiques. Je reconnais que la Région, quand il y a un projet structurant, regarde volontiers ces dossiers, on en a chacun des exemples en tête. Mais je crois vraiment que l'outil d'excellence régional, c'est le taux de réalisation d'investissement et le volume de nos investissements.

Or, ici on constate que nous sommes tombés effectivement à 660 M€ loin des 800 M€ que nous nous étions fixés et j'entends la remarque d'Andréa BROUILLE sur la proportion : si nous avons changé de périmètre sur les dépenses de fonctionnements, il est logique que le taux d'investissement par rapport au budget global se réduise, mais si l'on regarde en montant global, il n'y a aucune raison que ce montant soit réduit de 250 M€.

Ma théorie, puisque l'investissement découle immédiatement de la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement lambda et le taux d'endettement, c'est qu'à partir du moment où l'on constate que le taux d'endettement continue de progresser, il n'est pas logique que notre taux d'investissement diminue.

Vous avez dit qu'il y a deux solutions quand on parle d'un taux de réalisation d'investissement insuffisant : ou bien effectivement il y a un pilotage qui se fait et ce n'est pas forcément - je sais qu'Andréa n'aime pas quand je dis cela - mal de piloter son taux d'investissement au regard des autres critères de fonctionnement et d'emprunt. C'est un arbitrage à faire, mais dans ce cas-là il faut le dire. Vous nous dites, Andréa BROUILLE, que ce n'est pas le cas, il n'y a pas de volonté de pilotage de notre niveau d'investissement. Dans ce cas-là, c'est la deuxième solution, c'est-à-dire que nous sommes un peu au gré du vent, dépendant de la réalisation des autres (de l'État ou des collectivités territoriales) et à mon avis, cela met le doigt sur notre capacité à dialoguer avec les collectivités territoriales, les départements et les communautés d'agglomération notamment pour essayer de voir ce qui va être programmé dans l'année, ce qui va être du domaine du sûr ou du moins sûr. Bien sûr, c'est très difficile à faire. Bien sûr, les collectivités ne disent pas toujours l'exact timing de leurs

investissements. Je reconnais bien qu'il y a une dichotomie à faire, mais néanmoins, je pense qu'il faut y veiller parce que si c'est le fruit du hasard, si nous nous étions retrouvés avec dix points de plus du taux de réalisation d'investissement, nous serions dans une impasse et constaterions aujourd'hui une impasse financière sur le compte administratif 2018 à moins d'augmenter considérablement le niveau d'endettement qui est déjà au taquet. Je rappelle que nous avons augmenté ce taux d'investissement de presque 100 % depuis 2015.

Voilà un peu ce que je voulais vous dire, en concentrant vraiment notre réflexion sur ce taux de réalisation d'investissement qui permet une équation financière globalement satisfaisante, mais avec effectivement un investissement réduit qu'il faut comprendre. Soit c'est une stratégie, soit c'est le fruit du hasard, mais attention à ce dernier parce que lorsque les choses se retournent, il nous mettrait dans une équation financière encore une fois difficile.

En conclusion, Monsieur Le Président, je crois utile les travaux que nous menons en Commission des finances pour essayer de réduire en permanence et d'essayer de comprendre quels leviers on peut utiliser pour réduire nos dépenses de fonctionnement. Si l'on reprend les charges générales, ne serait-ce que les salaires qui ont augmenté de 6 % entre 2017 et 2018, je pense qu'il est important de voir clair et d'avoir une visibilité sur la transformation régionale (ce que j'appelle un peu la Région 2.0) dans ce nouveau contexte des Régions fusionnées. Il serait important que nous y voyons plus clair sur ce qui est fait et qui montrerait la volonté de la Région pour mutualiser des moyens et des coûts afin de baisser nos dépenses de fonctionnement et de retrouver peut-être des capacités de marge de manœuvre au-delà du recours à l'emprunt qui n'est pas à terme la bonne solution si l'on veut respecter nos ratios.

Voilà ce que je voulais me contenter de dire. Simplement pour finir sur notre Commission des finances qui ne dure pas 25 minutes, mais souvent plus de deux heures, ce qui permet d'avoir ce débat et d'arriver en session avec des éléments de réponses et je salue Andréa qui nous en a apportés. Pour votre information, nous travaillons en ce moment sur les participations de la Région dans nos fonds d'investissements : 138 M€ sont investis par la Région dans des fonds d'investissements divers et variés qui résultent d'ailleurs d'outils souvent à harmoniser et qui résultent des anciennes Régions. 138 M€, c'est beaucoup, c'est bien, mais cela ne veut pas dire que c'est risqué forcément, mais je crois que c'est un chiffre qui mérite aussi d'avoir l'attention de la séance plénière et sur lequel nous allons mener des investigations. Ou encore le travail fait et commencé sur les aides régionales par département et maintenant par commune pour essayer de voir si les fonds régionaux (au moins pour une partie d'entre eux) sont équitablement répartis, là encore, nous avons eu des réponses à nos questions et je voudrais remercier le travail des Services.

Voilà, Monsieur Le Président ce que je voulais dire le plus schématiquement possible pour éclairer le débat de l'Assemblée sur le compte administratif 2018. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage ce que vous avez dit et ce qu'a dit Andréa. Ce taux de réalisation d'investissement ne nous satisfait pas. Quand je regarde - vous évoquiez et je vous en remercie, ce qui se passait en ex-Aquitaine - l'ingénierie, la programmation, la réflexion sur les différents projets a été par définition heurtée avec la grande région. Tous les investissements que nous avons faits en matière de recherche ou en matière d'enseignement supérieur sur les Universités de Bordeaux, de Pau, de Bayonne, n'existaient pas comme cela à Limoges, La Rochelle ou à Poitiers.

Aujourd'hui, on a, que ce soit à La Rochelle, à Poitiers et à Limoges, des projets qui sont en cours de construction, donc qui vont arriver à maturité. L'opérationnalité et la maîtrise d'ouvrage, c'est ces universités dont on parle. Ce ne sont pas de petits projets. De la même manière, on a mis trois ans à monter avec les universités, les grandes écoles parisiennes, trois à quatre projets d'écoles d'ingénieurs sur l'aéronautique. Vous savez tous, notamment les Limougeauds, que l'on a eu des difficultés pour lancer l'opération de construction ou de reconstruction de l'école d'infirmières de Limoges. En dehors de nos responsabilités, les travaux vont pouvoir commencer maintenant.

Deuxième observation, sur le fonctionnement, c'est une attention que nous avons Andréa, le questeur, le directeur général des services - il faut savoir, je l'observe avec tout le travail que les élus et services ont fait pour préparer Néo-Terra - donne à la fois un sens énorme à la maison du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. Nulle autre Région, peut-être même à l'échelle Européenne, n'a pris ce type d'initiative systémique, en tout cas pas en France. En même temps, c'est une tension auprès des services puisqu'il faut répondre aux Chambres des comptes, préparer le compte administratif, préparer les budgets supplémentaires et vous êtes bien au courant que tout cela ne se fait pas facilement.

Sur les fonds, je vous laisse en direct avec Andréa sur ce point. Je sais, pour en avoir parlé avec les services concernés, que ce degré de capillarité ou de précision est compliqué. On ne peut pas non plus avoir une analyse de parfaite homothétie avec le nombre d'habitants. C'est pour cela que l'on veut mettre d'ailleurs à travers la DATAR les moyens d'ingénierie à disposition des plus petites communes. On n'a pas encore mis en pratique le rapport de Martine PINVILLE sur les centres villes et les centres bourgs par exemple. Donc il faut toujours faire attention à cela. Pardon d'avoir répondu trop longuement.

M. CHARTIER. - Monsieur Le Président, si vous permettez dix secondes pour revenir sur cela. Je prends acte de ce que vous dite et je partage ...

M. LE PRESIDENT. – ...J'ai oublié de vous dire que ce n'est pas si mal que cela : la progression des ressources, des recettes est quand même en totale cohérence avec la dynamique économique de la Région. On fait « péter » les plafonds.

M. CHARTIER. – On est limite sur les recettes et c'est heureux d'ailleurs pour l'équilibre recettes-dépenses, mais je retiens ce que vous dites sur « nous allons avoir des investissements qui vont arriver ». C'était un peu la deuxième partie de mon propos, c'est que si l'on augmente notre taux de réalisation, nos investissements, comment on va les supporter sur l'équation budgétaire qui est quand même contrainte ? Cela veut sans doute dire que soit nous faisons des économies sur le fonctionnement, soit que nous augmenterons encore d'avantage notre niveau d'emprunt au risque d'arriver au taquet.

M. LE PRESIDENT. – On est parfaitement conscient de cela. On est à moins de cinq ans, l'alerte est à sept. Encore une fois, votre autofinancement est prélevé sur l'équilibre recettes-dépenses de fonctionnement. A partir du moment où vos recettes fiscales sont en pleine dynamique, on peut penser que notre autofinancement tiendra le coup pour défendre nos ratios et nos grands équilibres.

M. DE LAREYMONDIE. - Monsieur Le Président, lors de la présentation et du vote du budget primitif 2019 en décembre dernier, notre groupe avait longuement insisté sur le poids de l'encours de notre dette et vous aviez d'ailleurs abondé dans notre sens.

Cela faisait plusieurs années que nous alertions sur ce point précis et le compte administratif 2018 vient de confirmer à nouveau nos inquiétudes. Quelques chiffres permettent de rendre compte de la situation.

Premièrement, depuis 2015, notre dette s'est accrue de 542 M€, soit plus 35 % passant de 1,520 Md€ à 2,083 Md€.

Deuxièmement, les intérêts augmentent eux aussi mécaniquement. Rien qu'entre 2017 et 2018, leur poids a augmenté de 20 %.

Troisièmement, notre taux d'endettement est pour 2018 de 87 % quasiment, progressant de plus de 20 % par rapport à 2017.

Quatrièmement, le poids de la dette par habitant en Nouvelle Aquitaine est lui aussi en hausse de 3 % par rapport à 2017 : 342 € contre 332,70 en 2017 et ce malgré l'augmentation du nombre d'habitants, plaçant la Région à la cinquième place du classement national seulement, on peut le regretter.

Certes, notre capacité de désendettement tourne autour de 4,5 années et vous affirmez qu'elle est à présent stabilisée. Mais en regardant de plus près, on peut se demander si votre affirmation n'est pas un peu hâtive, tant l'année 2018 semble un exercice extraordinaire,

concernant notamment les dépenses d'investissement. Contraction de 11 %, baisse de cinq points du taux de réalisation. La conséquence : un besoin de financement en diminution de 44 %. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement augmentent de 2,3 % en 2018 gonflant l'épargne brute + 2,7 % en 2018. Dès lors, faut-il s'étonner si notre capacité de désendettement semble stabilisée ? A contrario, à combien notre capacité de désendettement se situerait-elle si les dépenses d'investissement programmées avaient été réalisées ? Les prochains exercices budgétaires nous l'indiqueront. Et vous êtes d'ailleurs tellement préoccupé par l'encours de notre dette à juste titre, que les 2,7 % d'augmentation d'épargne brute seront affectés au remboursement du capital de notre dette. N'oublions pas que la dette, c'est l'impôt de demain pour nos enfants et petits-enfants.

C'est tellement vrai que vous nous annonciez dans les orientations budgétaires 2019 que je vous cite : « Il est essentiel d'initier une stratégie de diversification des leviers de financement afin de pouvoir optimiser le coût de notre dette en bénéficiant d'une plus grande compétitivité et du rendement. » Où en êtes-vous à cet égard Monsieur Le Président ? Permettez-moi de poser la question.

Par ailleurs, il ne faudrait pas, une fois n'est pas coutume, renoncer à ces investissements, pour diminuer l'emprunt et stabiliser la capacité de désendettement. Mais nous avons bien compris que vous n'y renoncez pas volontairement.

Si des économies doivent être trouvées, elles doivent l'être en section de fonctionnement afin de gonfler notre épargne brute. De surcroît, le dynamisme de la TVA devrait vous faciliter la tâche. Toutefois, je rappellerai que la création de cette super grande Région est génératrice de dépenses de fonctionnement supplémentaires contrairement à ce qui nous avait été vendu. Et ce n'est pas faute de vous le rappeler à chaque fois. Décidément, le moment n'est pas venu d'une diminution significative des dépenses tant au niveau régional qu'au niveau national bien sûr et compte tenu de la tendance qui se dessine dans votre majorité et même dans une partie de votre opposition, au ralliement à une politique macroniste, nous sommes à cet égard très inquiets. Peu d'économies résultant des mutualisations, donc je me devais de rappeler ce gros mensonge d'Etat.

Je citerai quelques exemples d'augmentation dans la section fonctionnement : pour 2018, les charges de personnels se chiffrent à 353 M€ et sont en augmentation de 6 % après avoir augmentées de 3 % en 2017. Certes, nous y voyons bien l'impact du transfert des compétences, c'est indubitable, mais nous nous interrogeons sur la nécessité par exemple de l'embauche de 33 agents supplémentaires pour gérer les fonds européens. Le système en réalité ne fonctionne pas ou en tout cas pas de façon satisfaisante.

Certains postes de dépenses que nous contestons fréquemment, vous le savez, connaissent eux aussi des augmentations : le poste Europe et international est en hausse de 4,4 %. Même si globalement le chiffre peut paraître peu significatif au regard du groupe global, les subventions aux organismes culturels augmentent de plus de 2 %, certaines dépenses du pilier 4 en fonctionnement transition énergétique et écologique (notamment celles concernant les énergies renouvelables solaires et éoliennes et les changements climatiques). Est-il utile de rappeler que la crise des gilets jaunes a débuté suite à une mesure prise dans ce domaine ? Un secteur ne vivant que de subventions massives tirées de la poche du contribuable.

Nous ne partageons en rien votre vision de la transition énergétique et de l'adaptation aux modifications climatiques par définition changeantes. La religiosité écologiste dont nous débattons lors de la séance du 9 juillet, laisse présager une augmentation considérable des dépenses dans ce domaine. Nous ne communierons pas, Monsieur Le Président dans ce culte de la décroissance et de la stérilisation généralisée.

Le CESER, organe autant dispendieux qu'inutile, englouti toujours 2,5 M€ en 2018 malgré une réforme en réduisant le nombre. Cet organe est aussi un bon filon, ce n'est pas moi qui le dit, c'est un reportage de la télévision d'État, pour les syndicats qui récupèrent des fonds publics via la reversion des indemnités perçues par leurs membres, auxquelles s'ajoutent les généreuses subventions que vous leur versez chaque année. Ne venez pas nous dire qu'ils représentent les territoires. Les Gilets Jaunes ont clairement démontré qu'ils ne leur font plus confiance pour les représenter.

Enfin, nous nous étonnons du faible taux de réalisation concernant les fonds européens, moins de 45 %, notre collègue Edwige DIAZ, vous en dira un mot tout à l'heure.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur Le Président et malgré ce que vous nous présentez comme une sage maîtrise des principaux indicateurs, nous ne voterons pas la confiance.

Merci.

Mme REQUENNA. - Je souhaiterai au nom du groupe Mouvement Démocrates et apparentés, m'associer aux témoignages de soutien adressés à Jacky EMON. Nous avons appris ce jour avec beaucoup de douleur qu'il avait perdu sa fille, pire épreuve d'une vie et nous n'avons pas de coordonnées directes et nous vous chargeons, Monsieur Le Président, cher Matthias, de lui transmettre toute notre émotion et tout notre soutien.

Je vous épargnerai un bilan sur la dernière échéance électorale qui était les élections européennes, pour autant de manière républicaine, je tiens à saluer également l'élection d'Hélène LAPORTE pour le Rassemblement National, Benoit BITEAU pour Europe Écologie

les Verts et j'espère qu'il aura assez de place sur sa copieuse carte de visite pour ajouter ce nouveau titre.

Je vais maintenant venir sur le sujet principal qui nous préoccupe à savoir le compte administratif et comme à mon habitude, je commencerai par saluer le travail accompli par le service ainsi que par notre vice-présidente, Andréa BROUILLE et la remercier pour la clarté de sa présentation et de ses explications.

A mon tour de livrer notre conclusion ou notre interprétation de ce compte administratif, au nom du groupe Démocrates et Apparentés.

Un compte administratif bilan de l'année écoulée qui doit également ouvrir les perspectives pour les prochaines années. Facialement et au regard des grands ratios financiers, voici un CA qui peut nous donner une certaine satisfaction, mais aussi nous conduire à beaucoup d'humilité, ce qui d'ailleurs n'a pas fait défaut dans les propos d'Andréa.

A noter un taux d'épargne brut qui frôle les 20 % de recettes de fonctionnement, la dette contenue avec une capacité de désendettement à 4,5 années, la dynamique des recettes fiscales, notamment de la CVAE qui progresse de 3 % grâce à une croissance économique retrouvée en France et forcément aussi en Nouvelle-Aquitaine. Cette dynamique conjuguée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement bien au-delà des obligations signées dans le cadre de la contractualisation avec l'État permet une progression de l'épargne brute qui s'inscrit à 465 M€. Donc l'occasion ici de nous féliciter de la mise en œuvre de ce contrat de responsabilisation qui finalement a fait l'an passé couler beaucoup d'encre pour pas grand-chose.

Au niveau national d'ailleurs, selon la Direction Générale des Collectivités, les dépenses sont stabilisées à 173 M€, soit une économie évaluée entre 1 Md€ et 1,4 Md€.

Au niveau régional, nous sommes loin aujourd'hui des propos tenus lors de la mise en œuvre de ce contrat, qu'il s'agisse d'un contrat diabolique et humiliant ou encore des mots qui visaient à confondre libre administration des collectivités et indépendance des collectivités, bafouant ainsi à dessein, sans vergogne et par simple mauvaise foi l'article 1 de la Constitution qui rappelle l'unité de la République.

Alors entre nous, Monsieur Le Président, reconnaissez que la mise sous tutelle que vous dénonciez avec véhémence l'année dernière n'a pas eu lieu. Au contraire, on voit que cela a permis d'intensifier la maîtrise des dépenses de fonctionnement et qu'avec une diminution de 1,1 %, nous sommes bien loin de la contrainte posée de ne pas augmenter de plus de 1,2 %. Et d'ailleurs, je pense que vous être rassuré puisque votre majorité hétéroclite qui était très agacée il y a un an, n'a pas l'air de s'en plaindre. En outre, ce contrat de responsabilisation n'a en rien entravé nos capacités d'investissement, puisqu'après remboursement de la dette

qui progresse de 16 M€ en 2017, entre 2017 et 2018, l'épargne nette s'établit à 338 M€, soit à peu près identique à celle de 2017.

Autre constat majeur dans ce compte administratif et chacun y reviendra très probablement, malgré des capacités d'investissement qui sont maintenues, cela ne se traduit pas dans les faits car les investissements baissent de manière conséquente entre 2017 et 2018. L'engagement pris était de 800 M€, nous avons réalisé je crois de mémoire, 730 M€ en 2017 et nous sommes tombés à 660 M€ en 2018. Donc c'est une baisse substantielle qui s'est produite deux années consécutives, Andréa nous l'a indiqué.

Nous avons bien entendu ce matin et en Commission, qu'il y avait des facteurs exogènes qui concourraient à cette état de fait. Nous l'actons volontiers, pour autant ceci ne peut nous satisfaire totalement. D'ailleurs, en Commission, une autre explication nous a été fournie, je cite : « qui n'a jamais fait inscrire des projets de son territoire pour être rassuré politiquement alors que l'on sait très bien qu'ils seront réalisés que 3 ou 4 ans après ». Je ne vous cache pas que cet aveu indéniablement empreint d'honnêteté a été une belle découverte, mais que nous ne pouvons que vous conduire à revoir vos pratiques notamment avec les collectivités pour plus d'efficacité.

Cette baisse en matière d'investissement est d'autant plus incompréhensible et surprenante qu'avec un tel niveau d'épargne et un endettement aussi maîtrisé, on pourrait faire bien plus. Donc ce CA de fait nous interroge sur le volontarisme de l'action régionale pourtant affiché de nombreuses fois au travers des piliers lors du budget primitif. Malheureusement, nous nous rendons compte que nous sommes trop souvent décalés entre les annonces qui sont faites au travers des autorisations de programme et d'engagement et le paiement effectif de celles-ci et donc la réalisation de projets inscrits.

Cela se vérifie avec l'évolution du ratio de couverture qui mesure le rapport entre les stocks d'autorisations et les crédits effectivement mandatés, qui passe de 3 ans en 2017 à près de 4 ans en 2018. Autre élément qui a été évoqué notamment par mes collègues précédemment, cela se vérifie à la lecture du taux de réalisation qui s'effondre à près de 80 %, ce qui est un ratio faible, vous l'avez dit qui ne vous satisfait pas, puisqu'il baisse de plus de 6 points par rapport à 2017.

En synthèse, nous concluons à un ramollissement de l'action régionale, à un manque de perspectives alors que nous disposons de marges de manœuvre qui, à ce jour, ne sont pas utilisées et qui pourraient être mobilisées pour développer une politique régionale encore plus ambitieuse.

Monsieur le Président, vous nous avez habitués à plus de volontarisme, plus d'efficacité, plus de dynamisme. Alors aujourd'hui, pourquoi un tel coup de frein ? Un début de réponse

résiderait-il dans le morcellement de votre majorité et la difficulté de tenir les deux bouts, si je puis m'exprimer ainsi ? Entre ceux qui vous ont porté devant le Tribunal Administratif pour remettre en cause les délibérations prises ici même, avec également la création d'un nouveau groupe qui vient renforcer votre aile gauche. Je sais que vous allez me répondre que les « éticôtes » importent peu, que vous voulez des majorités de projets ou de progrès, mais quand même là il y a quelques interrogations qui se posent à nous. Finalement, le fracas ne vient pas toujours de ceux dont on pourrait penser, mais parfois de sa propre majorité et je puis vous dire, Monsieur Le Président, que les propos que j'ai entendu ce matin dans des propos liminaires, parfois extrêmement agressifs, ne me rassurent pas.

Alors Monsieur Le Président, je crois que l'on peut trouver quand même un terrain d'entente que tout le monde sera d'accord pour porter, d'autres l'on évoqué, c'est la ruralité. Ne peut-on pas porter un grand projet pour la ruralité ? Nous avons commencé à y travailler. Je pense que les élections européennes nous rappellent avec acuité cette nécessité et bien évidemment, je ne fais pas la même lecture des résultats que mon collègue Jacques COLOMBIER. Il ne s'agit pas d'un vote d'adhésion, mais un véritable vote de déception. Nous avons face à cela une responsabilité collective et je sais que nous avons commencé à travailler sur ce sujet. Nous nous retrouverons jeudi matin sur le projet « Appel à projet ruralité » sur lequel vous avez mis 2 M€ cette année 2020-2021, mais je crois que là véritablement, nous avons une très grande responsabilité et que nous devons prendre ce sujet à bras le corps. C'est ce que nous pourrions porter tous ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous me permettez de répondre à la partie finale de ce que vous dites : je ne vois pas où pourrait être le problème politique, que ce soit au sein de la majorité ou plus largement avec les groupes, la plupart des groupes qui composent cette Assemblée. Il y a une première difficulté sur le taux de réalisation qui vient tout simplement, comme cela ne s'est jamais passé dans les vingt dernières années, du budget de l'État.

Que ce soit, Andréa l'évoquait tout à l'heure, sur les inscriptions routières du CPER ou que ce soit dans les inscriptions ferroviaires. Imaginez que nous sommes à 85 ou 86 % de réalisations dans le CPER infra, l'État est à 26 %, je suis d'un pragmatisme total. La Ministre des transports est une personne qui a eu une bonne côte (pour reprendre cette expression un peu triviale auprès des collectivités territoriales), mais quand elle vient pour lancer les travaux entre Bergerac et Libourne l'an dernier et qu'elle nous dit « il y aura 12 Md€ », ces sommes, on ne les voit pas. Jamais il n'y a eu des sommes aussi considérables.

Donc la Région ne peut pas être maître d'ouvrage d'opérations sur les routes et sur les chemins de fer. On me susurre aujourd'hui que la Région qui est prête à avancer l'argent à

l'État - et s'il le faut on le fera aussi pour l'Etoile de Sainte - et l'État me dirait « non, on ne veut plus ». Cela ferait que toutes les opérations seraient bloquées. On se connaît suffisamment, ne nous faites pas, que ce soit à moi-même, au vice-président chargé des transports, à Andréa, porter cette responsabilité. Ce serait « se tirer une balle dans le pied ».

Je dirais que le plus gros retard est sur le plan de nos dépenses d'investissement. On a eu, c'est vrai, des problèmes techniques avec les mandataires sur les plans des lycées et des problèmes avec le payeur (après tout c'est son rôle de demander des procédures de plus en plus précises). Ce n'est pas moi qui ai inventé ce système de mandataire. Est-ce que nous pouvons aujourd'hui nous passer des mandataires et reconstituer une capacité de maîtrise d'ouvrage au risque de faire exploser le budget de fonctionnement ? Je vous pose la question.

Donc, on le regrette, mais je ne vois pas quel est l'obstacle que les débats dans la majorité pourraient poser. On est tous d'accord par exemple sur le fait que nous avons un bouchon ferroviaire au sud de Bordeaux et tout le monde est d'accord (vous je l'espère aussi) pour faire sauter ce bouchon ferroviaire. Après, qu'il y ait des débats sur tel ou tel point, c'est normal.

Sur la ruralité, Pascale, j'ai signé avec le Premier Ministre le contrat sur la Creuse. S'il est un département (avec peut-être le Lot-et-Garonne, la Charente, la Corrèze), qui symbolise la ruralité, c'est bien la Creuse. Tous les élus ont été critiques à l'égard du projet Plan Creuse qu'amenait le Premier Ministre. Par déférence et par devoir républicain, on l'a signé mais c'est un catalogue. Lorsque l'on est allé avec Jean-Louis NEMBRINI pour signer ce contrat à Felletin, on ne parlait en Creuse que des 46 M€ que la Région mettait cash pour refaire le lycée de Felletin. Si ce n'est pas le plus gros effort budgétaire de la reconstruction des lycées dans le cadre de nos compétences - et aujourd'hui ce que l'on va faire avec la formation, les compagnons, les lycées, l'apprentissage pour créer une maquette, un gabarit pour la reconstruction de Notre Dame -, si cela ne donne pas du sens, je ne comprends pas comment il faut faire de la politique.

Mme REQUENNA. - Merci d'accepter le débat, Monsieur Le Président.

Je n'ai pas « jeté le bébé avec l'eau du bain », je n'ai pas tout remis en cause, je vous ai dit qu'il y avait quand même des signaux qui nous avaient alerté et qui faisaient que nous devions aller encore plus loin. La Creuse c'est très bien, je ne peux que le saluer. Il y a d'autres choses, je vous donnerai des exemples extrêmement précis et vous verrez que l'on peut faire d'autres choses. Donc ne prenez pas cela tout le temps, lorsque l'on fait des propositions, comme une critique systématique. Je ne mets pas en cause l'action que nous conduisons, je demande simplement à ce que nous l'amplifions.

M. LE PRESIDENT. – Il n’y a aucun souci là-dessus, d’ailleurs c’est toute la proposition que l’on a faite avec Geneviève BARAT et à laquelle vous participez. J’avoue que cet élargissement de la majorité est plutôt, sur le plan de l’action, intéressant.

Mme REQUENNA. - A l’initiative du Mouvement des Démocrates.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Et à l’initiative des propositions de la Région.

Mme REQUENNA. - Du Duc d’Aquitaine.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur Le Président, mes chers collègues.

Le débat sur le compte administratif est toujours un moment essentiel dans la vie d’une collectivité locale parce que l’Assemblée prend connaissance et débat non pas sur des prévisions, sur des projets, mais sur la réalité des politiques publiques. Donc c’est notre juge de paix de nos confrontations, de nos contradictions au sens philosophique du terme. Le moment où il faut faire parler les chiffres notamment en les comparant aux réalisations précédentes, aux prévisions budgétaires et Monsieur Le Président, si vous le permettez, à ce que font nos collègues dans les autres Régions de France. Cette dimension comparative avec les autres régions de France, c’est le grand absent de votre document administratif. C’est dommage. Il faut systématiquement le faire. On a été obligé d’aller chercher beaucoup plus loin, d’aller à l’association. Je vous fais la proposition d’inclure systématiquement la comparaison avec les autres régions de France dans vos analyses futures.

Commençons par les équilibres financiers, ils sont bons. Le taux d’épargne s’approche de 20 %, votre ratio de remboursement est à 4,48, nous en prenons acte et nous vous en félicitons ainsi que notre vice-présidente, les élus concernés et les services. Et nous nous en félicitons, car il est toujours important pour une collectivité locale d’avoir des finances correctes, garantie d’une capacité d’actions fortes.

Cela dit, nous vous appelons à la sobriété dans l’autosatisfaction et Andréa en a d’ailleurs fait preuve, car toutes les Régions sans exception présentent des équilibres financiers satisfaisants. Il n’y en a pas une qui soit en difficulté. Contrairement aux départements ou aux villes, pas une seule Région. Les Régions ont été construites pour être des machines à investir et les deux dernières réformes du Gouvernement actuel, à savoir la prise en charge de la compétence des transports en contrepartie de 25 % supplémentaires de CVAE, ainsi que l’attribution d’une tranche de la TVA, ont renforcé vos recettes en les dotant de deux postes à évolution annuelle très dynamique + 3% et Pascale REQUENNA avait raison de dire que c’était lié à la situation macro-économique du pays. Je crois sincèrement que les régions ont été traité correctement par ce Gouvernement, vous pouvez d’ailleurs le remercier Monsieur Le Président. Je note qu’Hervé MORIN, un ami personnel qui avait crié au hold-up au moment de la suppression du fonds de soutien au développement économique des

Régions, se fait discret ces temps-ci en ce qui concerne les critiques de l'Association des Régions de France, sur les relations Région-Etat en matière financière.

Vous avez bénéficié encore une fois de réformes structurelles ...

M. LE PRESIDENT. – ...Jean, on doit à l'honnêteté de dire que le remplacement de dotations par la valeur ajoutée, c'est le quinquennat précédent, c'est Monsieur VALLS, et que le doublement de la CVAE est lié au transfert de compétences transports routiers ...

M. DIONIS DU SEJOUR. - ...Je viens de le dire Monsieur Le Président

M. LE PRESIDENT. – D'accord et bien je n'ai pas entendu cela comme cela et que troisièmement, les résultats économiques de la Région étant meilleurs que ceux du reste de la France depuis plusieurs années, nous permettent d'engranger des recettes qui sont aussi meilleures.

M. DIONIS DU SEJOUR. – D'accord mais je tenais à dire quand même que la réalité, c'est qu'il faut être Ségolène ROYAL et son talent extraordinaire pour mettre en difficulté une Région au niveau financier.

Je note d'ailleurs à juste titre que la Région poursuit sa stratégie de défaisance par rapport aux extraordinaires emprunts toxiques contractés par Ségolène ROYAL. Cela nous a coûté, mes chers collègues, 7,8M€ et vous avez bien fait de la faire, mais cela a quand même coûté 7,8M€. Depuis 2016, cela a coûté aux contribuables néo-aquitains 15,8M€ et si j'ai bien compris (effectivement nous avons des réunions en Commission de finance très intéressantes), vous nous avez dit qu'une prévision raisonnable de cette politique de défaisance lorsqu'elle serait achevée, se situerait à 25 M€. Donc maintenant, on peut avoir un chiffre. Donc au nom du groupe Centriste, nous redisons avec gravité que de tels errements auraient mérité que la justice de notre pays s'en saisisse.

Alors les bons chiffres macro-économiques de la Région, et nous les avons salués, peuvent-ils nous permettre de conclure que « tout va très bien Madame La Marquise ». Nous ne le pensons pas et pour cela, nous voulons ouvrir avec les collègues deux débats.

Le premier - et j'arrive en complément de ce qui a déjà été dit là-dessus -, c'est la baisse continue des montants des investissements depuis maintenant 2 ans. Depuis 2 ans, le montant de l'investissement a reculé de 150 M€. Le volume d'investissement s'établit à 660 M€, soit une nouvelle baisse de 79,4 M€. L'écart avec votre prévision budgétaire : 231 M€. Cela pose, à notre avis, deux problèmes majeurs.

Le premier est la qualité de la construction du budget. Par rapport au budget initial, le taux de réalisation des investissements s'est encore dégradé cette année et nous atteignons 74,1 %. Non pas 80 % (car 80 % c'est après les correctifs DM), mais par rapport au BP, nous

sommes à un taux de 74,1 %. Nous vous l'avons signalé. Je me permets de citer ma phrase lors des débats budgétaires : « Vous ne ferez pas 891 M€, vous en serez loin, je vous le signe » et bien nous avons malheureusement raison. Alors la question est comment expliquer un tel écart, alors que vous êtes déjà (et cela devrait être vertueux pour vous) en ACP (Autorisation de Programme Crédit de Paiement) qui oblige projet par projet à faire des plans de trésorerie un peu serrés ? Vous nous devez des explications sur ce terrain et sur le terrain de l'écart, l'explication de « c'est la faute de l'État » ne tient pas, Monsieur Le Président. Vous n'avez pas découvert l'État et ses problèmes de réalisation CPER maintenant.

M. LE PRESIDENT. - Mais à ce point, Jean, si.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Quand même...

M. LE PRESIDENT. - ...Mais à ce point, si. Jamais à la fin de l'exécution d'un CPER, nous n'avons eu sur le plan des infras 26 %. Je connais le CPER depuis le début des années 80, ce n'était pas pareil. On ne peut pas gérer le CPER. Non, non. Jamais à ce point.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur Le Président, je veux juste dire que si de tels écarts continuent, alors c'est grave parce que toute votre démarche budgétaire serait alors frappée d'insignifiance et on aurait tendance à ne pas travailler dessus. L'Assemblée n'y travaillera pas, elle ne travaillera que sur les comptes administratifs. Cela c'est le premier problème quand même, l'écart entre le budget primitif et la réalisation.

Le deuxième problème est le recul des montants de l'investissement. Cela a dit et le débat est intéressant et je remercie Andréa BROUILLE d'avoir commencé à nous donner des réponses sur les questions de fond. Quels sont les chantiers en retard et pour quelles raisons ? Je comprends bien la difficulté des relations avec l'État (encore une fois je viens de le dire), je dis juste qu'on ne les a pas découvertes aujourd'hui. Vous me dites que cela s'amplifie. Peut-être, mais on ne les a pas découvertes aujourd'hui. Par contre, c'est plus compliqué à comprendre lorsque c'est des relations avec les collectivités locales ou votre problème de mandataires dans les lycées qui me semble, doit pouvoir se résoudre, en tout cas c'est à portée de main ce genre de difficultés.

Enfin, je l'ai dit, la véritable utilité du compte administratif est de pouvoir faire un certain nombre d'analyses comparatives. Nous nous sommes, le groupe Union Centriste, concentrés sur la comparaison avec les autres Régions françaises et nous n'avons pas retenu pour ces comparaisons les piliers (puisque les piliers, c'est une présentation spécifique, politique que vous avez construite et vous en avez parfaitement le droit), qui empêchent les comparaisons. Donc nous sommes revenus aux fonctions de dépenses retenues par l'ordonnance comptable en vigueur pour les Régions parce qu'elle permet des comparaisons à assiettes identiques. Cette comparaison est très intéressante parce que l'on peut y trouver la signature de votre

mandat politique Monsieur Le Président. Elle dit : « En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la Nouvelle-Aquitaine est dans la norme des autres régions. poste à poste, fonction par fonction, on fait à peu près la même chose que les autres et après tout pourquoi pas. Mais ce n'est pas du tout la même chose en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Et là, il y a la signature de votre mandat et je crois que c'est de cela qu'il faut que l'on débâte. Et la signature c'est quoi ? La Nouvelle-Aquitaine investie plus que la moyenne dans l'enseignement : 31,2 % pour nous, 27 % pour les autres Régions et surtout plus dans l'action économique : 27,9 % pour la Nouvelle-Aquitaine et 17 % pour les nouvelles régions. Par contre... J'y viens Monsieur Le Président, je vois que vous souriez...

M. LE PRESIDENT. - ...Cela devrait vous satisfaire. La jeunesse, la culture, l'éducation et le développement économique.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'y viens ...

M. LE PRESIDENT. - Oui, j'assume que massivement la Région Aquitaine développe sur l'emploi et les entreprises

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur Le Président, j'essaie d'avoir un discours honnête qui met en évidence un certain nombre de choses. Par contre, la Région Aquitaine sous investit dangereusement dans les transports. Écoutez les chiffres. La fonction transport de la Nouvelle-Aquitaine 2016 207 M€, 2017 92M€, 2018 69M€. Où va-t-on comme cela ? Fonction route : 2016 vous étiez déjà sur votre doctrine, Monsieur Le Président, 17M€, 2017 4M€, c'est-à-dire rien, absolument rien et 2018, 4,97M€.

Donc nous sommes ici au cœur de vos choix politiques. Ils sont respectables, mais notre rôle d'opposant sérieux est de vous interroger sur les conséquences. Est-ce que c'est justement équilibré ? Nous connaissons votre discours : le rail oui, les routes non. Non, ce n'est pas si simple, parce que l'on assume la continuité des héritages routiers en Poitou Charente et en Limousin, mais on ne fait rien en ancienne Aquitaine.

Bref... Arrêtez Monsieur Le Président, cela va un moment... Je perds le sens de l'humour là-dessus.

Nous avons travaillé sur la Région et vous avez des questions qui vous sont posées sur la Région, Président, bref sur les routes et entendez-le, nous sommes en pleine confusion...

M. LE PRESIDENT. - ...Notre priorité c'est le fer, pas la route.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non, mais ce n'était pas le cas en 2016. Vous dépensiez 17 M€ là où vous êtes à 4 M€, donc on est vraiment à zéro.

Monsieur Le Président, il y a urgence à redéfinir votre politique publique des transports avec justement tout ce que vous venez de dire, y compris les difficultés avec les CPER. Et je

dirais que vous devez le faire à la lumière des mouvements sociaux qui ont secoué notre pays cet automne et cet hiver. Vous avez cité (et vous avez raison) la Creuse, la Dordogne, le Lot-et-Garonne, tous ces gens-là où les déchirures territoriales sont apparues de manière violentes y compris au niveau des élections européennes et où plus de 85 % des habitants sont contraints dans l'utilisation de la voiture.

Voilà Monsieur Le Président les remarques que l'examen de votre CA a appelé de la part notre groupe de manière cohérente, puisque nous avons voté contre votre projet de budget, puisque l'analyse du CA pose un certain nombre de questions de fond et avec la volonté de saluer encore une fois le travail des élus en charge de l'administration, notre groupe s'abstiendra au moment du vote correspondant.

M. LE PRESIDENT. – Je rappelle qu'habituellement au niveau des votes des comptes administratifs, il est très rare que dans des Assemblées, on vote contre. C'est un résultat comptable, voter contre est quelque chose qui ne me serait jamais venu à l'esprit...

M. DIONIS DU SEJOUR. - On s'abstient Monsieur Le Président, on l'a dit.

M. LE PRESIDENT. - Oui, j'apprécie mais je trouve qu'habituellement dans les Assemblées - je ne sais pas ce qu'il en est à Agen et dans l'agglomération d'Agen -, les groupes ne votent pas contre, voire même ne s'abstiennent pas, ils prennent acte.

Je note ensuite que vous avez noté que les ratios et les équilibres étaient bons.

Je voudrais revenir sur le problème de l'investissement parce que, autant pour Olivier CHARTIER, Andréa ou moi-même, ce n'est pas satisfaisant bien entendu. Je rappelle que ces critiques, même dans l'ancienne Aquitaine, avaient parfois été formulées et je pense même que vous aviez (lorsque vous étiez conseiller régional), déjà formulé ce genre de critique... J'ai bonne mémoire. En disant « Vos comptes, vos ratios sont tellement bons que vous devriez dépenser plus », j'avais eu ce discours pendant les trois premiers mandats « cela marche bien, vous devriez dépenser de l'argent, allez, dépensez de l'argent ». Non, j'ai envie moi de laisser (et Andréa est dans la même philosophie) à celles et ceux qui nous succéderont après demain (bien entendu le plus tard possible), la meilleure situation possible.

Avec l'appui du Maire de Rochefort, que ne ferais-je pas ?

Et pas que de Rochefort...

Mme REQUENNA. - La majorité s'élargit drôlement Monsieur Le Président

M. LE PRESIDENT. - Absolument. Et si vous aviez fait un peu de regard sur ce que j'ai pu faire lorsque j'étais Maire de Pessac, cela vous surprendrait. Vous devriez regarder...

M. BLANCHE. – Je ne l’avais pas encore dit, Monsieur Le Président, à mon équipe, alors je ne suis pas bien là ...

M. LE PRÉSIDENT. – Je continue : sur l’investissement, la différence entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les autres Régions, c’est notre capacité à pouvoir porter de très grands projets. Je laisse la LGV mise à part. Nous sommes les seuls à porter de grands projets de recherches et de grands projets scientifiques. Rappelons-nous le Neurocampus : 80 M€, rappelons-nous, Supoptique, 45 à 50 M€. On est la seule Région à porter de tels grands projets. Ces budgets ne peuvent pas impacter tous les ans au même niveau nos budgets. De la même manière, sous le contrôle des élus qui suivent les transports, on doit être l’une des rares Régions à avoir renouvelé la totalité du parc ferroviaire. Peut-être d’autres Régions – Région Pays-de-Loire ou Région Centre – mais nous avons rénové la totalité du matériel.

Bien sûr, vous revenez toujours sur la route. D’abord, encore une fois, ce que vous dites n’est pas un procès de la Région. Nous aurions bien aimé finir les CPER Poitou-Charentes, Limousin sur le plan des différents nœuds routiers dans lesquels... Et notamment, j’avais proposé que la Région augmente sa participation sur la 147 voire sur la 141 qui sont les deux axes, comme la Bordeaux-Pau, les plus sensibles aujourd’hui dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Encore une fois, oui la stratégie de la Région s’est concentrée parce que ce que vous nous proposez est du saupoudrage, Jean DIONIS. Mais si...

M. DIONIS DU SEJOUR. - La RN21, ce n’est pas du saupoudrage.

M. LE PRÉSIDENT. - Non mais le barreau de Camélat... Il n’y est pas venu mais c’est au barreau de Camélat que pense si fort Jean que je vois une bulle sortir de sa tête.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Essayez de voir la RN21.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne pourra pas tout assumer. Si la Région ne met pas la pression sur l’État, sur SNCF Réseaux pour résoudre le problème entre Limoges et Angoulême et puis Angoulême-Royan, on ne fera rien. Le jour où cela va se débloquer, si l’on s’est engagé massivement sur d’autres opérations qui ne sont pas aussi à notre main de maîtrise d’ouvrage, on ne pourra rien faire. Cela signifie que la prévision que vous proposez est en fait une prévision d’éclatement, de saupoudrage, des petits bouts d’opérations et pas du tout des opérations structurantes comme nous avons pu le faire notamment sur la Bordeaux-Pau.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vous prends l’exemple de la RN21, que me répondez-vous sur la RN21 ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle que sur la RN21, nous avons beaucoup investi à l’époque sur un certain nombre d’opérations, que nous n’avons même pas pu dépenser la

totalité – je le vérifierai – des opérations qui ont été inscrites parce que l'Etat n'a pas pu suivre. Alors ne vous en prenez pas à la Région, prenez-vous en à l'Etat.

Je vous rappelle que l'on est dans le compte administratif et que l'on n'est pas dans le budget primitif ou le budget supplémentaire.

M. SEBTON. - Évidemment le groupe UDI est plutôt d'accord et dans la même lignée que les autres groupes centristes et aussi sur les propos d'Olivier CHARTIER.

Dans les points positifs, évidemment en tant que centriste, on est satisfait de l'augmentation de la capacité d'autofinancement, de la baisse du besoin de financement, de la capacité de désendettement maîtrisée et des recettes qui progressent.

Sur les points négatifs, nous relevons aussi cette baisse des investissements et le taux de réalisation qui nous semble peu satisfaisant mais vous avez aussi les commentaires du CESER qui sont très précis là-dessus.

J'avais 3 remarques à faire sur la présentation de votre compte administratif. Il y a quelque chose qui m'a sauté aux yeux, c'est votre présentation par piliers. Il me semble que vous avez un pilier 4 sur la transition énergétique et écologique. Je ne sais pas si mes collègues l'ont remarqué mais ce qui est intéressant de voir est que dans ce pilier qui représente à peu près 18 ou 19 % de votre graphique, 80 % de ces 18 % de la transition écologique correspondent au fonctionnement normal des TER. Donc attention à l'affichage même si je suis d'accord avec vous pour dire que la mobilité entre dans le pilier transition écologique. Cela paraît naturel mais quand vous avez 85 % de ce pilier qui représente le fonctionnement global du TER, on peut s'interroger sur l'investissement réel sur la transition écologique.

Les indicateurs sont bons et si évidemment un groupe centriste ne peut pas vous reprocher de faire attention à la maîtrise de la dépense, vos résultats sont tellement bons sur la maîtrise, que ne soyez pas frileux sur l'investissement sur l'avenir parce que quand on est contre la dette, on est contre le fait de laisser de la dette aux générations futures. Le seul investissement qui permet de veiller aux intérêts de la génération future, c'est la transition écologique donc n'hésitez pas, si vous avez des excédents, à investir massivement là-dedans.

Le dernier point qui nous semble très important – et on l'avait dit à plusieurs reprises -, c'est qu'il n'y a pas dans votre compte administratif une visibilité sur la répartition et l'équité territoriale de vos investissements. Je sais que vous allez nous parler de saupoudrage mais quand même, il serait très intéressant que nous puissions analyser les dépenses département par département parce qu'il y a des Régions – notamment les deux anciennes régions Limousin et Poitou-Charentes – qui regrettent – peut-être qu'elles ont tort – que ces investissements ne soient pas plus équitables. Pour la prochaine fois, Monsieur le Président,

je vous invite à faire ce travail analytique département par département. Et effectivement, on est d'accord avec vous, le compte administratif est quelque chose de tout à fait administratif comme son nom l'indique donc nous n'allons pas nous abstenir mais ne pas prendre part au vote ou en tout cas prendre acte de votre compte administratif.

M. LE PRESIDENT. – Merci.

Soyez attentifs sur comment tout cela est réparti. On a commencé par dire comment on le répartit par département. La Commission des finances – je parle sous le contrôle d'Andréa – l'a observé et a observé cette équité et on a l'impression que chaque fois, il y a une demande supplémentaire. Soyez sérieux parce que c'est un travail énorme et si les services passent plus de temps à regarder derrière, à répondre aux Chambres régionales des comptes etc., comment va-t-on faire en sorte que le délai de paiement et l'instruction des dossiers se fassent ? Vous êtes à la fois sensible au fait que l'on a limité les crédits de fonctionnement et en même temps, vous demandez de plus en plus de fonctionnement purement internes.

Deuxième observation : vous avez des collectivités qui portent des dossiers, d'autres qui n'en portent pas. D'autres qui n'en portent pas pour deux raisons. La première est qu'elles n'ont pas les moyens en ingénierie pour les organiser. On va les aider avec la DATAR mais il y a d'autres communes ou collectivités qui n'ont soit pas besoin, soit pas envie. Donc comment établir un système pur et parfait dans telle ou telle commune alors même qu'il n'y a pas cette envie ?

Troisièmement, je fréquente comme chacun le sait les très petites communes. Vous avez parfois la capacité d'avoir, sur un mandat, une réalisation voire une réalisation importante un mandat sur deux. Quand vous êtes 90 habitants en haut des Pyrénées, vous n'avez pas forcément la possibilité de refaire votre terrain de camping tous les ans.

M. LE PRESIDENT. - Si, c'est la commune que l'on nous a demandé.

Mme LE GUEN. - Mes chers collègues, comme vous l'aurez remarqué je n'ai pas fait de propos liminaire comme nous en avons convenu. Nonobstant ce que j'ai à dire va être quelque peu lapidaire.

Nous avons eu la déconvenance, en tant que groupe d'opposition, de découvrir au dernier moment 5 352 pages, le tout reçu le 12 juin au matin pour des Commissions qui commençaient le 17 juin. Je me permets de le souligner parce que je le vis dans une autre instance, une commune de Bordeaux-Métropole. Cela est relativement désagréable pour les groupes d'opposition. On a quasiment l'impression que vous nous reléguez au néant. Nonobstant, nous avons tout de même travaillé.

Mme LE GUEN. - Oui puisque vous êtes visiblement tous ensemble.

En tout cas, à vous lire sur ces 5 352 pages et à vous écouter ce matin en ce qui concerne bien sûr le compte administratif et de gestion 2018, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes mais, Monsieur, nous ne sommes pas dans un pamphlet et nous sommes bien loin d'être candides car si nous n'entrons pas dans les détails... Pardon mais avec un manque de temps aussi important entre la réception des documents et cette séance, on ne peut être dans le détail. Tout va bien malgré l'élargissement des compétences. A vous écouter vous, les Pangloss de la majorité se réjouissent donc de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, des dépenses et recettes d'investissement avec un solde positif et un fonds de roulement en augmentation ainsi que de l'augmentation de l'épargne nette après remboursement de la dette. Notre Région serait donc bien gérée et elle serait riche.

Alors pourquoi à la vue de ces résultats présentés ne soulage-t-on pas la pression fiscale des néo-aquitains en arrêtant de subventionner des inepties culturelles et aussi migratoires ou encore des aéroports fantoches ? Pourquoi ne pas reporter le budget de ces mêmes inepties pour résoudre plus rapidement les problématiques ferroviaires et la transition énergétique ?

Autres exemples. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, tout d'abord la culture sport et loisir, nous notons une augmentation de 18.56 % alors que les dépenses liées à la santé, elles, n'augmentent pas. Serait-ce une autre ineptie ? Les charges de personnels augmentent de 6 % malgré le regroupement des 3 Régions qui devait nous permettre de faire des économies et là pardon mais j'ai envie de vous dire : VALLS a effectivement été le grand équilibriste dans son découpage des nouvelles régions lorsque l'on constate ce genre d'ineptie.

Alors que les frais de fonctionnement des groupes d'élus baissent de 20 % et cela nous y reviendrons ultérieurement parce que nous avons des choses à dire.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, et c'est encore le pire, vous aurez beau nous parler de reports d'une année sur l'autre, nous constatons que les transports sont en baisse de 25 %, que le fourre-tout de l'économie culturelle quant à elle est en hausse de 116 %. Ensuite, concernant l'Europe et l'international, nous notons une augmentation de 1 000 % alors que la transition énergétique est en baisse de 33 % dont la mobilité durable et intelligente également de 52 %. Les chiffres parlant d'eux-mêmes, nous nous passerons donc de commentaires.

Cela dit, force est de constater que la dette continue d'augmenter. Ceci malgré les transports de TVA et autres régularisations de TVA déductibles ainsi que les hausses des compensations versées par les Départements. Il est vrai que 4.48 années de capacité de désendettement pour un plafond fixé à 9 ans nous laisse encore une marge importante.

Surtout lorsque l'on constate que les nouveaux emprunts sont effectués en majorité auprès de la BEI avec des taux, à premier abord, qui semblent bien supérieurs à ceux des banques nationales. Cela serait donc une assurance anti-frexit alors que l'excédent de fonctionnement, après avoir comblé la section d'investissement, aurait pu dans son intégralité être injecté dans le robot remboursement de la dette ? D'ailleurs, j'ai envie de vous dire « ne vous précipitez pas pour faire de nouveaux emprunts, la BCE vient d'annoncer la possibilité qu'elle baisse ses taux d'intérêt ». Quoi qu'il en soit, nous avons toujours l'impression que le but n'est pas de faire faire des économies aux néo-aquitains mais de tout dépenser dès que les recettes augmentent.

Par conséquent, vous aurez compris que nous ne participerons pas à ce vote. Merci à ceux qui auront eu l'indulgence de m'écouter.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Je vais essayer de reprendre le fil après ces nouvelles assez apocalyptiques. D'abord, féliciter Andréa BROUILLE vice-présidence aux finances ainsi que les services pour la qualité du travail fourni non seulement dans la préparation de ce compte administratif et des documents qui vont suivre mais également pour le travail qui est accompli en Commission des finances. Je voudrais de ce point de vue d'ailleurs, par rapport à certaines choses qui ont été dites dans les interventions, rappeler que les informations qui nous sont demandées ont déjà été fournies, notamment sur les dépenses régionales en fonction des territoires. On s'aperçoit d'ailleurs qu'il y a une égalité territoriale et que les communes rurales ne sont pas comme on l'entend délaissées par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, bien au contraire.

Sur les chiffres macro-budgétaires, je voudrais souligner la qualité des indicateurs et je veux le faire parce que c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre de reportages à la limite de la démagogie, télévisés notamment, pointant tout le temps du doigt les dépenses des collectivités territoriales, certaines d'entre elles ayant choisi la Nouvelle-Aquitaine pour l'illustrer. Je voudrais quand même remarquer que si tout le monde était géré comme l'est la Nouvelle-Aquitaine, que ce soit l'État ou parfois un certain nombre d'entreprises qui nous donnent des leçons en la matière, je pense que le pays s'en porterait fort bien. D'ailleurs, je note une évolution absolument remarquable entre les débats que nous pouvions avoir il y a quelques comptes administratifs et celui-ci. Nous sommes passés d'un discours de l'opposition avec des nuances nous promettant l'apocalypse, que la Région allait dans le mur, que cela allait terrifiant à « vous ne dépensez pas assez ». C'est une évolution qui est intéressante mais qui montre que nous avons entre temps pris les dispositions nécessaires pour rétablir des ratios financiers non seulement dans la moyenne mais la plupart du temps meilleurs que la moyenne.

Pascale est sortie mais c'est vrai que c'est un débat que nous avons eu dans des mandatures précédentes où l'on nous disait systématiquement « vous avez de la réserve en matière de dette donc pourquoi ne dépensez-vous pas plus en investissement ? ». Ce n'était pas « enrichissez-vous » de Guizot mais c'était « endettez-vous, endettez-vous ». Heureusement que nous n'avons pas suivi ces conseils à l'époque, ce qui nous a permis d'absorber la fusion avec toutes ces conséquences sur lesquelles je ne m'étendrai pas mais je crois que c'est cher au cœur de Jean qui ne manque pas une occasion de le rappeler.

Nous avons pu absorber à la fois la fusion des régions qui en elle-même était une difficulté budgétaire parce qu'il faut harmoniser, parce qu'il y a un certain nombre de contraintes nouvelles et puis, c'est vrai, une difficulté particulière avec Poitou-Charentes pour avoir aujourd'hui des ratios financiers qui nous permettent d'afficher un endettement qui est à la moitié du plafond considéré par l'Etat comme étant problématique. 4,8 années pour la Nouvelle-Aquitaine contre un ratio qui est fixé à 9.

Sur les dépenses de fonctionnement, on remercie à nouveau les services et la vice-présidente aux finances, nous avons eu un diaporama lors de la dernière Commission des finances où nous avons pu noter les uns et les autres, avec la bonne foi qui nous caractérise, que si l'on enlevait la problématique de transfert de compétences qui a engendré des dépenses nouvelles ainsi que les dépenses incompressibles liées à l'évolution du personnel notamment avec le GVT, en réalité ces dépenses de fonctionnement n'avaient absolument pas augmenté et étaient restées parfaitement stables, malgré les difficultés induites par la fusion, ce qui indique très clairement qu'il y a eu des efforts considérables en matière de gestion qui ont été faits pour pouvoir obtenir ces résultats.

Le compte administratif, Président vous l'avez rappelé, acte une gestion passée. Je voudrais me féliciter que cette gestion ait effectivement pour priorité l'enseignement, la culture, l'éducation et le développement économique. Rappeler que les résultats de la Nouvelle-Aquitaine en matière d'emplois – je crois qu'il y a eu un certain nombre d'indicateurs en ce sens qui ont été publiés récemment – montrent que ces efforts portent leurs fruits avec un niveau de création d'entreprises et d'emplois qui est supérieur à la moyenne nationale et qui permet d'engager une baisse du chômage significative même s'il y a bien sûr de grandes inégalités entre les bassins d'emplois. C'est là qu'il faut jouer notre rôle avec la formation professionnelle, avec l'ingénierie pour trouver des solutions mais rappeler là encore que quand on regarde dans le détail, ce sont souvent les territoires ruraux qui accueillent les petites et moyennes entreprises ou les ETI que nous accompagnons donc de ce point de vue-là, je crois que nous pouvons toutes et tous nous en féliciter.

Sur l'investissement, cela a été dit, un taux de réalisation un peu plus bas qu'attendu mais je crois que les réponses sont extrêmement claires de la part du Président et des services des finances et de la vice-présidente. Il y a effectivement des opérations sous maîtrise d'ouvrage qui ne dépendent pas de nous et qui ne nous permettent pas d'optimiser les taux de réalisation sur l'investissement mais on ne peut pas obliger des communes à dépenser si elles ne le souhaitent plus ou obliger l'État à tenir ses engagements sur les CPER s'il n'en est pas capable.

Il faut donc bien faire avec l'environnement qui est le nôtre. Ce sont donc de très bons résultats. C'est vrai qu'il y a deux types de critiques. J'ai entendu Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE dire que l'endettement était très préoccupant. J'ai entendu d'autres ensuite dire que l'endettement était au contraire trop faible et qu'il fallait investir plus. C'est sans doute que nous avons emprunté la bonne voie qui est de ne pas laisser filer l'endettement de la Région mais de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant.

Et pour répondre à Pascale mais aussi à Jean DIONIS, c'est extraordinaire ce débat sur la dette quand même. Au niveau national, il y a un discours de stigmatisation des collectivités territoriales qui seraient de mauvais gestionnaires, qui sont pointées du doigt pour des dépenses excessives et en même temps, on nous demande de dépenser plus et de faire plus d'emprunts. C'est quand même assez cocasse mais c'est un vrai débat de fond parce que sur l'aménagement du territoire, sur la transition écologique - le mouvement des gilets jaunes l'a montré -, il y a besoin d'investir. Ce qui me préoccupe, c'est la dette écologique parce que celle-là ne sera pas réparable. La question n'est pas de demander à une collectivité - qui, vous le savez, s'inscrit en réalité dans un cadre national - d'aller dans le mur toute seule en se lançant dans des investissements inconsidérés. Le vrai débat - et là-dessus vous devriez nous aider - est de faire en sorte que l'Union Européenne et l'État se décident enfin, plutôt que de rester obsédés par des ratios financiers totalement obsolètes - à prendre en main sérieusement la question de la transition écologique et énergétique, de l'aménagement du territoire et de mettre les moyens qui permettent aux collectivités territoriales d'engager ces politiques sans aller dans des politiques d'endettement qui les conduiraient toutes seules à la faillite. Je pense que le débat est là, il n'est pas de pousser la Région à la faute.

Monsieur le Président, vous l'avez compris, nous voterons bien entendu avec plaisir ce compte administratif avec une proposition. J'ai entendu les arguments, je ne voudrais pas que cela charge les services et si c'est le cas, on acceptera l'argument. Je pense que vu la qualité du document qui a été produit par Néo-Terra et l'ensemble des mesures que nous aurons à voter le 9, on aura sans doute besoin, sur la question de la transition écologique et énergétique, d'un outil de pilotage financier parce que ce sont des engagements considérables et transversaux. Si l'on ne veut pas être noyé dans toutes nos politiques, je pense qu'il faudra

envisager, quand ce sera possible et au vu des moyens dont nous disposons, de nous doter d'un outil de pilotage satisfaisant sur ce point.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions sur ce compte administratif ?

Mme DIAZ. – J'ai une intervention sur le compte administratif des fonds européens, est-ce que l'on en traite maintenant ou dans un volet suivant ?

M. LE PRESIDENT. – Si vous voulez...

Mme DIAZ. – Les programmes opérationnels européens affichent un taux en dessous de 50 % de réalisation. Cette phrase est extraite de l'avis du CESER concernant le compte administratif relatif aux fonds européens. Quand on sait que le CESER est toujours prompt à justifier son existence coûteuse en brochant, en constatant, déplorant et de temps en temps en proposant, notre attention ne peut être qu'attirée par la sobriété de cette phrase. Et pour cause, que ce soit avec le CESER ou avec les euro-béats que vous êtes, il y a une règle d'or chez vous, c'est « on ne touche pas à la sacro-sainte Union Européenne ».

Je vous ai entendu, Monsieur le Président, le 11 juin dernier quand vous étiez à l'IUP de Bordeaux pour parler de la programmation des 2,5 Md€ européens gérés par la Nouvelle-Aquitaine pour la période 2021-2027 et je vous ai aussi entendu dire, je vous cite, que vous avez été profondément choqué et déçu à l'occasion de ces élections européennes par le niveau du débat que vous avez qualifié de mélanges de mensonges et d'incompétences. Sur ces petites phrases à la MACRON, j'aurais deux remarques à vous faire. La première, c'est de vous rappeler que les français ne sont pas des imbéciles à qui l'on peut raconter n'importe quoi et s'ils ont massivement voté pour la liste du RN mené par Jordan BARDELA et ses colistiers, c'est en totale lucidité et par adhésion à notre programme.

Avec le deuxième point, je voudrais revenir sur ce que vous appelez « les mensonges ». Je vais être beaucoup moins caricaturale que vous et je vais simplement vous poser une question : avez-vous vraiment l'impression de dire la vérité quand vous expliquez, je cite « que sans l'Union Européenne, nous n'aurions pas eu les moyens de repeindre les peintures rupestres de Lascaux » ?

M. LE PRESIDENT. – Oui.

Mme DIAZ. – Un proverbe chinois que je vais efféminer parce que j'ai un profond respect pour vous et même de la sympathie à votre égard : « quand le sage montre la lune, certains préfèrent regarder le doigt ». Alors si vous, Monsieur le Président, vous pensez que c'est grâce à quelques subsides difficilement arrachés à l'Union Européenne que l'on peut sauver notre patrimoine, j'ai envie de vous rappeler que la France verse chaque année 22 Md€ à l'Union

Européenne et n'en récupère que 14. Pour faire simple, nous donnons beaucoup d'argent à l'Union Européenne qui ne nous en restitue qu'une partie et qui, de surcroît, nous impose la manière dont nous devons dépenser après avoir vécu un véritable parcours du combattant technocratique.

Quelles conséquences sur notre compte administratif ? Une baisse de taux de réalisation des crédits de paiement pour la section d'investissement qui passe de 48.48 % en 2017 à 45.16 % en 2018. Pour le compte administratif général, comme pour celui des fonds européens, ce sont les investissements qui sont pénalisés.

Pour étayer mon propos, je vais me référencer au rapport de la Cour des comptes qui s'intitule « bilan du transfert aux Régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissements » publié en avril dernier. La Cour des Comptes indique que la décentralisation des FESI a été décidée pour des motifs politiques parce qu'en 2012, François HOLLANDE a voulu s'assurer du soutien des Régions de France dont vous étiez le Président. C'est ainsi que la loi MAPTAM a validé le transfert via l'acte 3 de la décentralisation. Sauf que tout ceci, d'après la Cour des comptes, a eu lieu sans étude d'impacts préalable et avec une mauvaise anticipation et dans la précipitation. Cet amateurisme conduit aux déboires suivants : manque de transparence, défaillance du système d'information, enchevêtrement de compétences, augmentation du coût de personnel, complexification du dispositif de gestion, délais trop longs entraînant l'insatisfaction des bénéficiaires et à juste titre car où les bénéficiaires des fonds doivent emprunter auprès d'une banque pour financer leur action ou alors, pire, les porteurs de projets doivent abandonner faute de trésorerie capable de supporter des années de retard de paiement. C'est la tragique histoire du programme LEADER des 93 M€ qu'il représente pour la Nouvelle-Aquitaine et que la trentaine de personnes que vous avez dû embaucher.

Contrairement à ce que vous dites, le dégagement de FSU est une véritable épée de Damoclès. J'en veux pour preuve la Région Ile-de-France qui a dû rendre à la Commission européenne 70 M€ de FSU en 2016. Dans ce micmac tout aussi technocratique qu'ubuesque, vous ajoutez la fusion des régions mal anticipée, la désynchronisation de la trajectoire d'encaissement des recettes et de décaissement des dépenses qui induit des déséquilibres au moment de la prévision budgétaire et le pacte de contractualisation que vous avez signé. Ce pacte qui a pour but de limiter la progression des dépenses de fonctionnement au moment où l'exécution de la programmation des FESI est conditionnée à la capacité de mobiliser des financements additionnels. On risque donc de se retrouver à nouveau dans une sous-utilisation des fonds européens parce que la Région ne serait pas en mesure d'abonder suffisamment.

Pour terminer sur les conséquences néfastes de ce pacte de contractualisation, en cas de correction, c'est-à-dire en cas de refus de prise en charge par la Commission européenne, il y a un risque que cette responsabilité financière incombe à la Région.

Madame BOUDINEAU, vous avez donné une interview à AQUI en mai dernier et vous dites que cette décentralisation donne une force de frappe démultipliée et que le fait de conjuguer les fonds européens et les politiques régionales nous donne un effet de levier très important pour l'architecture Europe/Régions. C'est précisément ce que nous appelons au Rassemblement National le détricotage de la Nation. Vous savez que vos politiques sont en échec et vous n'avez pas d'autres choix que de vous féliciter de la presque insignifiante amélioration du taux de réalisation de ces fonds européens dans notre compte administratif, à savoir 1 %.

Pour conclure, avec vous quand l'Union Européenne ne marche pas, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'Union Européenne. Quand la décentralisation ne marche pas, c'est parce qu'il n'y a pas assez de décentralisation. Ce paradigme ne fonctionne pas et si vous en doutez encore, j'aimerais vous amener à une réflexion : que nous a-t-on dit en 2012 ? Que l'Europe et la décentralisation des fonds européens nous offriraient croissance et emploi. Pensez-vous vraiment que les gilets jaunes du mois de novembre et les 510 000 demandeurs d'emplois de Nouvelle-Aquitaine peuvent croire cela ?

M. LE PRÉSIDENT. – Vous mélangez tout mais à un point... Est-ce que vous connaissez le centre de formation de Reignac en Haute-Gironde ? C'est un territoire que vous connaissez. Est-ce que vous pensez que ce centre aurait pu se développer sans l'aide des crédits européens ?

Mme DIAZ. – C'est notre argent, Monsieur le Président. On perd 8 Md€ au passage donc à nous de voir comment on veut dépenser cet argent-là.

M. LE PRÉSIDENT. – Comment aurions-nous fait - parce que les vases communicants ne sont pas si évidents que cela - s'il n'y avait pas eu les fonds européens ? Donc oui, je maintiens qu'il y a des milliers de dossiers ancrés sur 3 priorités : l'innovation, la solidarité et la transition climatique, ce que nous n'avons pas avec l'État mais ce n'est pas d'aujourd'hui.

Deuxièmement, sur la complexité de l'instruction, paradoxalement, elle existe mais elle ne vient pas vraiment de l'Europe. Les services instructeurs et Isabelle pourront le confirmer : nous avons des problèmes avec la CICC. Pour avoir vécu cela à diverses reprises, je vous donne même un petit exemple. Cet organisme de contrôle dépend de l'Inspection des finances. Il ne vous a pas échappé que pendant une dizaine d'années le directeur général des services était avant le numéro 2 de...

Mme DIAZ. – Vous l’avez dit à l’IEP : il y a une histoire de nombre pair et impair dans la rue de Bègles. Vous racontez toujours la même chose mais en attendant on perd 8 Md€.

M. LE PRESIDENT. – Vous respectez vraiment la parole des autres ? J’adore quand vous parlez mais quand même ! J’ai souvent eu des débats avec le Front National, y compris à la télé mais alors il ne fallait pas que les autres parlent. Il ne fallait pas que les autres parlent ! Je termine.

M. LE PRESIDENT. – Et bien, vous ne manquez pas d’air !

Vous citez le LEADER donc je réussis à obtenir et j’en suis très fier, comme dans tous les autres pays européens où il n’y a pas de dégageant d’office, le transfert de ces crédits pour une raison très simple, c’est qu’ils sont homothétiques aux compétences de la Région. C’est donc la Région qui met en règle générale les contreparties et avoir une seule instruction, c’est moins coûteux, plus efficace et surtout cela ne camoufle pas ce qu’il s’est passé depuis 20 ou 30 ans : le désengagement de l’État, notamment pour l’agriculture. Je pourrai vous le démontrer quand vous voulez.

Que se passe-t-il sur LEADER ? C’est l’Agence de paiement qui est à Limoges, l’État ayant voulu garder le paiement, qui a 3 ans de retard. Que fait votre Région ? Elle fait l’avance des crédits aux communes et aux GAL.

Ne me dites pas non, c’est la vérité.

Mme DIAZ. – Vous ne regardez qu’une partie du problème. Vous êtes focalisé sur la décentralisation.

M. LE PRESIDENT. - Je réponds à LEADER.

Troisièmement, désengagement d’office. Isabelle, a-t-on des désengagements d’office en Région ?

Mme BOUDINEAU. – Aucun.

M. LE PRESIDENT. – On fait le travail donc attention de ne pas dire...C’est pour cela que j’ai vécu assez mal ces élections européennes. Il y avait de l’incompétence, une grande incompétence, parfois de la part des députés européens eux-mêmes, surtout ceux qui n’avaient pas travaillé. On ne savait pas qu’elles étaient les relations contractuelles entre...

Et des mensonges parce que quand je regarde tout ce qui est fait pour la jeunesse à travers les Universités ou les laboratoires, tout ce qui est fait pour le retour à l’emploi des chômeurs, tout ce qui est fait pour l’agriculture et la transition climatique, merci l’Europe. Merci l’Europe !

Mme BOUDINEAU. – Quand le Président parlait de mensonge, vous en avez dit un gros et encore, vous l’avez un peu corrigé, c’est ce que nous donnons comme contribution nette à l’Europe. Oui, on donne 4 Md€ de plus à l’Europe qu’elle ne nous en restitue. Pensez-vous sérieusement que ces 4 Md€ l’Etat les donnerait aux Régions pour qu’elles accomplissent...

Dans la salle. – Pourquoi pas ?

Mme BOUDINEAU. – Non, cela ne s’est jamais vu. Cela ne se fait pas et quand le Président parle de l’effet leviers des fonds européens qui sont en plus sur nos compétences, c’est vraiment des choses que nous n’aurions absolument pas sans ces fonds européens. Les 12 M€ de Lascaux sont un bel exemple et tant d’autres... Ce sont plus de 100 000 projets en Nouvelle-Aquitaine qui sont soutenus par les fonds européens.

Mme BOUDINEAU. – C’est faux ! C’est là que vous mélangez tout.

M. LE PRESIDENT. – Qu’est-ce que cela veut dire « c’est notre argent » ?

M. COLOMBIER. – C’est la contribution de la France.

M. LE PRESIDENT. – C’est la contribution de la France à une manifestation de solidarité européenne. Savez-vous combien nous ont coûté les dévaluations successives par rapport à l’Allemagne aux produits français, au niveau de vie des français ? Avez-vous calculé cela ? Essayez de le faire. Essayez de regarder un pays de plus de 300 millions d’habitants qui une puissance de feu sur le plan de la santé et dans tous les sens, cela s’appelle les États-Unis. Comment peut-on exister sans l’Europe face à ces États ? Aurait-on été capable sur les technologies d’accès à l’espace sans l’appui de l’Europe ? Est-ce que sur les technologies Galileo, on ne se serait pas fait complètement avoir par les États-Unis ? Faut-il demain tout acheter beaucoup plus cher à Monsieur TRUMP ou non ? Réfléchissez à cela ?

M. COLOMBIER. - La zone Euro est la seule zone en récession dans le monde.

M. LE PRESIDENT. - Ce n’est pas vrai.

S’il n’y a pas d’autres interventions, je vais demander à Andréa de prendre suite pour faire voter l’ensemble des comptes administratifs concernés.

Le Président Alain Rousset, quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE,
Première Vice-présidente*

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, je vous propose si vous en êtes d’accord pour des raisons pratiques de faire un vote de manière globale sur l’ensemble des comptes administratifs ?

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des « contre » ?

Rassemblement National, Les Républicains.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des abstentions ?

Mme LE GUEN. - Non-participation.

Mme BROUILLE. - Donc adopté à la majorité, je vous en remercie.

N° 1

Vote à l'identique sur chacun des documents « Comptes administratifs et comptes de gestion 2018 : budget principal et budgets annexes "Agence Régionale de l'Innovation", "Fonds Européens", "Régie Cinéma", "Service Public Local – Production d'Énergie Photovoltaïque"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**

▪ **CONTRE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

Conformément aux textes, le Président Alain ROUSSET a participé au débat puis a quitté la séance pour les votes

Mme BROUILLE. - Il faudrait faire revenir le Président pour la suite.

AFFECTATION DU RESULTAT :
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – « AGENCE REGIONALE DE
 L'INNOVATION », « FONDS EUROPEENS », « REGIE CINEMA », « SERVICE PUBLIC
 LOCAL-PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"»**

*Dans l'attente du retour en séance du Président Alain Rousset,
 Poursuite de l'ordre du jour sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente*

Mme BROUILLE. - Le temps qu'il arrive, je continue très rapidement sur les délibérations, sur l'affectation du résultat du budget principal. Donc, il s'agit d'une délibération classique qui consiste à affecter effectivement le résultat de l'exercice écoulé. A noter, que cette année, notre résultat intègre le résultat du Syndicat mixte des transports des Deux-Sèvres suite à sa dissolution par le Préfet des Deux-Sèvres. La Région Nouvelle-Aquitaine intègre 28,25 % du résultat de clôture 2017 selon la clef de répartition établie entre les membres.

Au final, il vous est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2018 et le résultat de ce syndicat mixte : 355 M€ - je vous fais grâce du montant détaillé - à la couverture de besoin de financement et 148 M€ en excédent de fonctionnement reporté.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des « contre » ?

Mme LE GUEN, je vous ai vu cette fois-ci.

Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à la majorité.

Mme BROUILLE. - Je vous remercie.

N° 2

Vote sur l' «Affectation du résultat du Budget Principal.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

▪ **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

N° 2

Vote sur l' «Affectation du résultat du Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation.»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
- **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

N° 2

Vote sur l' «Affectation du résultat du Budget Annexe Fonds Européens.»

L'Assemblée Donne Acte

N° 2

Vote sur l' «Affectation du résultat du Budget Annexe Régie Cinéma.»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
- **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

N° 2

Vote sur l' «Affectation du résultat du Budget Annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque.»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
- **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**EXONERATION DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
(CVAE) DES LIBRAIRIES NE DISPOSANT PAS DU LABEL DE « LIBRAIRIE
INDEPENDANTE DE REFERENCE ».**

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente

Mme BROUILLE. -. C'est une délibération qui se veut symbolique en étendant à toutes les librairies de Nouvelle-Aquitaine, l'exonération de la CVAE qui, à ce jour, est réservée aux librairies disposant d'un label. Donc là, on l'étendrait à toutes les librairies indépendantes.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur cette belle délibération comme dirait Madame LANZI ?

Y a-t-il des « contre » ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 3

Vote sur l' «Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) des librairies ne disposant pas du label de librairie indépendante de référence.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme BROUILLE. -. Je vous remercie.

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 NOUVELLE AQUITAINE

*Retour du Président Alain ROUSSET
Poursuite de la séance sous sa présidence*

Mme BROUILLE. - Vous avez dû recevoir ce beau document. Vous allez le recevoir ou il est à votre disposition. C'est un document qui montre l'ampleur de la tâche accomplie par les élus régionaux mais aussi les services.

Je vous invite à le lire. Il est plein...

M. LE PRESIDENT. - ...D'enseignements.

Est-ce que l'Assemblée donne acte ?

Je vous remercie.

Je vous propose que l'on puisse avant le déjeuner présenter le BS.

Cela vous convient et on essaie dans les réponses d'avoir des réponses très courtes, ciblées.

N° 4

Sur le «Rapport d'activité 2018 Nouvelle-Aquitaine»

L'Assemblée Donne Acte

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 :
**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « AGENCE REGIONALE DE
L'INNOVATION », « FONDS EUROPEENS », « REGIE CINEMA », « SERVICE PUBLIC
LOCAL-PRODUCTION d'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

Mme BROUILLE. - Sur ce budget supplémentaire 2019, tout d'abord, vous dire qu'il prend en considération bien sûr les objectifs politiques de la collectivité, sa stratégie financière, en particulier la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour renforcer notre épargne. Et puis, il prend en compte surtout la capacité des services à consommer les crédits mais aussi à prendre en compte la maturité des projets qui sont inscrits dans ce budget supplémentaire.

La Région dispose d'un montant de ressources de 155 M€ intégrant pour l'essentiel les 145 M€ que nous venons de voir sur l'excédent net de 2018, 3 M€ de recettes supplémentaires et 6 M€ d'annulation de dépenses prévues au budget primitif. Ces dépenses ne sont pas des arrêts de projets mais c'est simplement une diminution de la subvention d'équilibre du budget PO Poitou-Charentes et aussi un transfert de dépenses de fonctionnement en investissement sur le déploiement THD dans nos lycées.

Sur ces 155 M€, il vous est proposé de redéployer 42,6 M€, 29,6 M€ en investissement et 13 M€ en fonctionnement. Concernant ces dépenses de fonctionnement, la très grande majorité des crédits proposés correspond à des régularisations. Tout d'abord, 7,9 M€ de régularisation suite au CLERCT. Vous saviez que l'on avait pour certains départements une revoyure ce qui est le cas pour le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques et nous avons pour 4,2 M€ d'opérations financières, 1,5 M€ de créances irrécouvrables et 2,5 M€ de provisions. A noter, que ces dépenses supplémentaires, de par leur nature, feront l'objet d'une neutralisation dans le contrat financier signé avec l'État.

Après avoir redéployé ces 42,6 M€, il vous est proposé d'utiliser la différence, soit 112,4 M€, à la diminution de l'emprunt prévisionnel que nous avons voté au BP 2019, ce qui amène à la prévision d'emprunt actualisée à hauteur de 410 M€ contre 523 au BP 2019.

Peut-être retenir de ce BS, les inscriptions de crédit concernant des politiques de solidarité. On avait vu, effectivement, les opérations des gilets jaunes pour la mise en place d'un règlement d'intervention en faveur des TPE impactées par le mouvement, la gratuité des manuels scolaires, nous avons aussi des interventions dans des projets d'avenir tel que Aelis Pharma et Flying Whales avec l'aménagement numérique très haut débit pour 16,5 M€.

On retrouve aussi divers projets structurants culturels pour 2 M€.

L'appel à projet ruralité, également, pour 2 M€ pour accompagner, bien sûr, les initiatives issues du milieu rural et puis, nous avons la convention avec la Ligue régionale de football pour investir avec eux sur des terrains synthétiques par département. Nous avons aussi des crédits complémentaires sur des opérations d'investissements dans les CFA à Limoges, Agen et aussi dans la Vienne.

Voilà, mes chers collègues sur une présentation synthétique de ce budget supplémentaire qui, je suppose, nécessite quelques questions.

Mme REQUENNA. - De nouveau, merci aux services et Andréa pour le travail accompli sur ce document budgétaire.

De manière générale, ce budget supplémentaire, comme vous l'indiquez, est celui de la maîtrise des dépenses et de la limitation du recours à l'emprunt et quand vous dites cela, effectivement, vous ne mentez pas, puisque 76 % de l'excédent de l'année 2018 va aller réduire l'emprunt prévisionnel de 2019 pour un montant de 112 M€.

Je réitère donc ici la remarque déjà formulée lors du compte administratif, à savoir que notre taux d'épargne brut est bon, notre capacité de désendettement également alors pourquoi ne pas investir plus encore puisque le niveau de la dette nous le permet ? Pourquoi ne pas utiliser - sans doute pas les 112 M€ - un montant pour permettre de faire vivre de nouveaux projets pour la Nouvelle-Aquitaine ? Finalement, nous ne profitons guère de nos moyens et ce budget supplémentaire n'apporte pas un souffle nouveau à notre action. Nous ne pouvons que le regretter.

Vous allez nous répondre que certains investissements sont rendus impossibles à cause de l'État, nous l'avons entendu. Mais, je pense qu'il serait aussi utile, et je dis cela sans malice, que nous assumions une part de responsabilité. Car, en réalité, l'évolution nette de ce budget ne représente qu'1 % du budget primitif ou à peine un peu plus de 1 % du budget primitif 2019, ce qui finalement est très peu.

L'ambition est faible mais on voit aisément vers quel secteur elle est dirigée :

- 26 M€ en direction des infrastructures ferroviaires. Les gares, particulièrement, ont la part belle dans ce budget supplémentaire,
- 16 M€ sont alloués au pilier transition énergétique et écologique, mais c'est quand même - et mon collègue SEBTON y a fait allusion ce matin - un leurre puisque que comme toujours ils vont exclusivement sur le report modal que l'on ne peut pas déconnecter complètement de l'environnement mais c'est surtout le report de la route vers le rail et la modernisation des équipements.

L'occasion encore pour notre groupe de regretter que le ferré soit le seul digne d'intérêt pour vous au détriment total du routier qui, comme l'a dit Jean-DIONIS ce matin, est encore nécessaire pour bon nombre de nos concitoyens et pour bon nombre de nos territoires. Si véritablement, nous voulons aller vers le désenclavement de certains de nos territoires, vers le sentiment de déclasser certains de nos concitoyens, il faudra leur donner le moyen, ainsi qu'aux entreprises, de circuler plus facilement.

Vous imaginez bien que quand je dis cela, je ne porte pas la parole d'Agen et de Jean DIONIS mais je peux vous faire la démonstration qu'il y a des territoires qui ne peuvent se développer en matière économique parce qu'il y a de véritables sujets en matière de transport et sur les routes, Monsieur le Président. Donc, vous vous y refusez et c'est bien dommage. Vous enlevez ainsi de véritables opportunités de développement à certains territoires. Je vous demande d'essayer de réinterroger ce choix de politique pour l'avenir

J'évoquerai ici, aussi, des projets inscrits au BS et qui nous paraissent peu aboutis.

Je prendrai un exemple que nous aurons en délibération un peu plus tard, il s'agit de la convention avec la Ligue régionale de football qui porte sur le co-financement de terrains synthétiques. Ma collègue Otilia FERREIRA reviendra sur le fond du dossier. Moi, ce que je souhaiterais aborder c'est l'aspect budgétaire.

800 000 € sont prévus chaque année sur une période de 3 années. L'objectif est d'équiper la Nouvelle-Aquitaine de 12 terrains synthétiques : un par département et il est évoqué une enveloppe maximale de 200 000 € avec des taux d'intervention qui seront variables. Donc, potentiellement, pas plus de 4 terrains par an. On aborde des coûts de financement mais il n'y a rien sur ce qui peut être apporté par la Ligue de football. Il y a, également, des références qui sont faites alors que dans la convention il n'y a aucun montant inscrit d'accompagnement par la Ligue.

Il y a des références qui sont faites à la nécessité d'utilisation de ces terrains par des scolaires, cela me va bien sauf qu'il y a aussi une référence à des lycées alors qu'il y a des territoires qui n'ont pas de lycées et qui peuvent être intéressés par ce type de projet.

Il y a, également, une référence à la modulation des aides en fonction de la vulnérabilité des territoires. Sur le principe, on ne peut qu'être d'accord sauf que là, on revient à notre point d'accroche qui est les 52 territoires dessinés par vos services sur lesquels nous ne sommes pas d'accord qui mélangent, marient des territoires riches à des territoires pauvres. In fine, certains se retrouvent sur des critères qui ne leur permettront pas de bénéficier du taux maximum d'aide et qui, de fait, ne pourront, peut-être, ne pas porter les projets. Donc nous le regrettons.

Pour autant, Monsieur Le Président, on ne peut pas tout jeter, tout critiquer et comme nous sommes relativement pragmatiques, nous actons également qu'il y a aussi du bon dans ce budget supplémentaire. Je pense à la politique mise en œuvre depuis 1998 en Île-de-France et en Centre-Val-de-Loire qui existait en Limousin et en Poitou-Charentes avant la fusion et que nous avons récemment reprise dans cette assemblée. Vous l'aurez compris, il s'agit de la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens de la Nouvelle Aquitaine. 26 M€ d'AP et 10 M€ de CP sont proposés pour financer ces manuels, ce qui équivaut à 200 € par enfant. Et puis il y a, également, 5 M€ supplémentaires pour l'acquisition de matériels informatiques, ce que nous ne pouvons que saluer.

Nous félicitons, également, d'autres mesures : l'expérimentation d'une voie béton sans ballast ainsi que les prises de participations comme l'a, d'ailleurs, indiqué Andréa, au capital de deux entreprises à fort potentiel de notre territoire que sont Aelis Pharma et Flying Whales sans oublier, bien entendu, l'appel à projet ruralité sur lequel nous consacrerons 2 M€ pour l'année 2019.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux revenir sur le point de savoir pourquoi vous n'avez pas mobilisé plus d'argent sur l'investissement. Vous avez évoqué le compte administratif. Nous avons évoqué ensemble le constat que la réalisation des investissements peinait. Donc, inscrire des crédits d'investissement dont on sait qu'ils ne pourront pas être réalisés eut été stupide pour nous. Cela n'avait pas de sens. Je le dis.

Vous dites la part de responsabilité. Prenons les routes. Quels sont les deux problèmes ? Le problème, c'est l'engorgement de Bordeaux. Comme les habitants du Blaye, gilet jaune qui doivent se lever - je les ai reçus - à 5 heures du matin pour prendre leur emploi à 8 h 30 à Bordeaux. Quels sont les impératifs pour qu'ils y arrivent à l'heure ? Ce n'est pas de refaire des routes, elles existent. C'est que l'encombrement de l'A10 et du pont d'Aquitaine fait que si vous n'y êtes pas avant 6 h 30 du matin, vous ne pouvez pas passer.

Ce que nous demandons à l'État - et cela ne dépend que de l'État -, c'est que la bande d'arrêt d'urgence soit réservée à des bus en site propre que l'on est prêt à mettre en place. Il y a une convention qui a été signée avec la métropole : un bus qui va arriver de l'Est, un autre qui va arriver du Nord et des relations avec le Sud. Donc sur ce plan-là, ce n'est pas un problème de dépenser de l'argent pour les routes, les routes existent, c'est de la façon avec laquelle on les gère. Si l'on maintient la domination sur la rocade de la voiture solo, il y aura, même à trois voies, même à 4 voies inéluctablement, inéluctablement, des embouteillages qui sont la principale source, d'ailleurs, de pollution.

Si je prends les deux dossiers majeurs, Pascale, de Limoges. On est prêt - je l'ai dit à la nouvelle Préfète de région - que ce soit sur la 141 pour accélérer ou que ce soit sur la 147 en direction de Poitiers. On est prêt et c'est même votre serviteur qui a proposé l'autoroute un peu comme on l'a fait sur Bordeaux-Pau de telle sorte qu'on puisse aller plus vite pour désenclaver le limousin. Maintenant si on veut saupoudrer le crédit dans toute la région, on va peut-être se faire plaisir, on ne va pas avancer le taux d'exécution parce que chaque fois c'est l'État qui est à la maîtrise d'ouvrage à moins que vous vouliez descendre sur la voirie communale mais je ne pense pas que ce soit dans le cadre du budget de la Région et des compétences de la Région.

Qui souhaite intervenir ?

On n'est pas obligé d'intervenir, vous pouvez saluer tout le travail. Peu importe. Je n'ai pas de souci. Vous pouvez saluer Andréa, vous pouvez saluer Jean-Michel MELLIER. Vous saluez qui vous voulez, l'essentiel c'est que l'on puisse passer à table très vite.

M. OXIBAR. - Je salue tout le monde et on va passer à table mais avant quelques petites remarques. Ce sera une intervention également avec ma consœur Marie-Françoise NADAU qui interviendra sur deux sujets. Je vais revenir très rapidement sur ce qui a déjà été dit.

Simplement, sur la maîtrise du fonctionnement et l'investissement, il y a aussi la question de la maîtrise de l'encours de la dette. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Pascale REQUENNA qui salue la maîtrise de l'endettement. Il y a un encours de dette - selon la prospective qui avait été présentée par mon collègue Olivier CHARTIER parlé - qui devrait considérablement augmenter.

J'ai lu ce matin dans un article du journal Sud-Ouest deux informations qui de mon point de vue ne sont pas forcément du même niveau. C'est-à-dire la Banque de France qui salue dans une note de conjoncture la bonne santé de la Région Nouvelle Aquitaine, bonne santé économique, et en même temps on présente et on dit qu'Alain ROUSSET va présenter un budget supplémentaire avec une annulation des prévisions d'emprunts. Attention à ne pas confondre la bonne santé du territoire néo-aquitain et la santé et la vitalité du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Il ne faudrait pas que nos concitoyens pensent qu'une annulation d'emprunt signifie une diminution de la dette. Je tiens à le préciser parce que pour moi cet article peut prêter à confusion.

Vous annoncez dans ce BS 2019 des recettes pour un peu plus de 150 M€, bien évidemment avec la reprise opportune de l'excédant 2018 de 148 M€.

Sur les dépenses d'investissements du budget supplémentaire pour 29,6 M€, 70 % sont consacrés à deux mesures, 10 M€ pour les manuels scolaires - ma collègue en parlera -

et également sur les participations au sein d'entreprise. Je voudrais revenir sur ce dernier point, sur les participations au sein des entreprises et aussi sur l'accompagnement des entreprises en retournement.

Je suis bien conscient de la difficulté de soutenir des entreprises en retournement. Je reconnais qu'il est difficile de juger d'un soutien ou non aux entreprises de la région qui rencontrent des difficultés. Moi-même, à titre personnel, je sais les relations et le travail qui est fait par vos services sur cet accompagnement des entreprises en difficulté. C'est un soutien qui doit être évalué au plus précis pour assurer la pérennité et préserver les emplois et les savoir-faire en néo aquitain.

Dans ce BS, il est prévu 4 M€ pour les créances irrécouvrables. Pour rappel, le montant des créances irrécouvrables, Monsieur le Président, s'élève à 11 M€ entre 2016 et 2018 et déjà à mi année 2019 nous sommes à 6 M€ de prévisions pour des créances irrécouvrables. Encore une fois, je ne dis pas que la Région doit se désengager à un soutien aux entreprises en difficulté, au contraire, il serait peut-être parfois préférable que la Région annonce carrément une subvention aux entreprises plutôt que d'annoncer des prêts ou des prises de participation au capital d'entreprises. Je rappelle qu'à la dernière ou à l'une des dernières des Commissions Permanentes, nous avons eu un débat sur l'aide à l'entreprise Interaction Healthcare. Pardon, je n'ai pas tout à fait le même accent anglais que Madame BROUILLE. Une subvention serait certainement moins importante mais le risque pour la Région serait bien moindre. On sait lorsqu'une banque apporte un soutien abusif à une entreprise qu'elle peut être condamnée donc qu'en est-il si la Région se substitue aux banques - ce qui est parfois le cas - et que le retournement ne fonctionne pas ? Le budget de ces créances irrécouvrables est très important.

Monsieur Le Président, lors d'une précédente interpellation sur le sujet, sur la question des entreprises en difficulté, vous m'aviez dit vouloir travailler à une méthode d'accompagnement des entreprises en difficulté. D'ailleurs, vous m'aviez proposé de m'y associer et je vous en remercie. Je suis toujours disponible si vous lancez ce travail avec l'ensemble des partenaires territoriaux parce qu'effectivement la question de l'accompagnement des entreprises en difficulté, c'est la difficulté c'est que l'on est toujours dans l'urgence, c'est toujours au dernier moment et ensuite on se retrouve dans des situations complexes. Si l'on pouvait travailler à une méthode, travailler en amont sur l'accompagnement et la prévention des difficultés, peut-être que l'on ne se retrouverait pas avec des montants très importants sur ce BS pour les créances irrécouvrables.

MONSIEUR LE PRESIDENT. – J'ai juste deux observations.

On vient de me faire passer la note que vous aviez demandée sur les entreprises en stratégie de retournement.

Le retournement, on n'est pas du tout dans ce qu'on a appelé dans l'histoire, l'aide aux entreprises en difficulté. C'est comment une entreprise, comme son nom l'indique, se retourne, redémarre. On est en collaboration avec les tribunaux de commerce ou bien des dispositifs de reprise. Vous avez deux cas, par exemple, très significatifs : le cas des Fonderies du Poitou pour lequel on avait voté, d'ailleurs à l'unanimité, un montant de prêt de près de 3 M€ qui ont été réaffectés au repreneur qui est un groupe européen anglais, je crois. J'ai eu l'occasion de visiter avec les nouveaux repreneurs il y a quelques temps.

On a eu une intervention pour STEVA qui est une entreprise de la Haute Vienne à Bessines. Ce sont 120 emplois. Sur STEVA, la Région n'est pas seule dans ce tour de table mais si l'on veut que les banques remettent de la dette et que l'on puisse attirer un vrai repreneur et pas un voyou comme il y a pu y avoir à La Souterraine... D'ailleurs, on n'est pas sorti à La Souterraine de l'un des problèmes qui est celui de la propriété des bâtiments et des niveaux de loyers qui pénalisent - c'était le cas de STEVA d'ailleurs - l'exploitation de l'entreprise. Je voudrais saluer l'équipe autour d'Hervé SALOMON, 3-4 personnes. Je l'ai dit au Ministre de l'Économie qui a plutôt « coutume de tirer la couverture » à lui, la Région intervient beaucoup plus que l'État mais en tout cas ce point d'entreprises en retournement est un point essentiel. Je souhaitais qu'on l'assume plutôt que d'aller tout simplement manifester devant la Préfecture ou manifester devant l'entreprise. Il faut assumer ce qu'est la responsabilité.

Tout autre chose, ce sont les deux dossiers sur lesquels je voudrais intervenir deux minutes parce que vraiment je voudrais vous dire que le travail que nous avons fait avec Thibaud RICHEBOIS et avec les équipes, exprime parfaitement ce que je n'arrive pas à faire entrer dans la tête des états-majors parisiens : l'efficacité de la politique industrielle régionale. Il y a plus de trois ans de cela, on rencontre au bureau de l'Assemblée Nationale, un jeune créateur d'entreprise qui venait de signer une convention avec l'ONF (Office Nationale des Forêts) sur l'écosystème ou le modèle économique du retour opérationnel des dirigeables. Moi qui avais eu dans des vies antérieures à connaître des dossiers des dirigeables avec certains retraités de l'aérospatiale ou d'Airbus, j'avoue que j'étais assez réticent mais j'ai été convaincu. Depuis trois ans, on s'est vu plusieurs fois, Thibault y a beaucoup participé, Bernard aussi. On a « mouillé la chemise » et alors qu'au départ cette entreprise devait s'installer plutôt en PACA ou en Rhône-Alpes – cela représente entre 200 et 400 emplois -, elle vient s'installer en Aquitaine parce que l'ingénierie industrielle que nous avons mise en place, la confiance entre l'industriel et la région a fait que l'on a singé cette convention au Bourget. Le patron de l'entreprise l'a d'ailleurs expliqué à mes deux collègues de Rhône-Alpes et de PACA. C'est un

point important.

Bien sûr, il y a toujours un risque quand on rentre au capital mais je vous remercie d'avoir soutenu cette action de la région. On intervient moins en participation au capital et en fonds propre qu'en subvention. L'avantage de la participation au capital par rapport à la subvention, c'est le retour sur investissement qu'il peut y avoir au bout de 10-15 ans. Il faut que ce soit de l'argent patient. Ce que l'on n'a pas compris au niveau national depuis des années et des années, c'est que l'industrie c'était de l'argent patient. Tout ce qui est activité de production... Même la transition climatique, passer à d'autres énergies, cela suppose de l'argent patient. Cela se fait pas en claquant du doigt et donc l'investissement dans Flying Whales, c'est un investissement qui va se faire, d'ailleurs, avec le Québec et la province de Wuhan qui sont deux provinces avec lesquelles nous sommes en jumelage.

Aelis Pharma c'est tout autre chose.

Start-up dans le monde des biothèques, la Région aussi sera au capital c'est 1,2 M€ ou 1,5 M€ je ne sais plus Bernard. C'est un dossier dont la gestion par Paris a pu être affligeante. La BPI était aux tours de table. Cette société de biotechnologie, tenue par un des grands prix de l'INSERM, règle deux problèmes : un médicament sur le cancer avec double objectif du corps humain et une partie de la solution des troubles cognitifs de la trisomie 21. Je ne sais pas si vous mesurez le sens que cela peut avoir. Il suffit simplement de le formuler pour être touché et les addictions aussi. Sachez que les deux représentants de la BPI voulaient vendre cela à un fonds américain. On s'y est opposé et on est intervenu au capital. C'est ce que je vous demande de valider pendant cette séance.

Il est vrai - pour répondre indirectement à Jean DIONIS - qu'aucune autre Région, Jean, ne fait ce type d'effort, ce qui explique que nos deux priorités c'est la jeunesse, l'emploi et les entreprises. J'ai essayé de l'expliquer à Paris à la réunion à laquelle je participe pour les Région de France mais je n'arrive pas à faire comprendre que la souveraineté ce n'est pas simplement la défense, c'est aussi la santé et l'alimentation. Et là oui, c'est un choix de la Région de mettre plus d'argent sur la production, plus d'argent sur les entreprises, sur la recherche et sur la jeunesse. C'est un choix mais on ne peut pas tout faire. On ne peut pas tout faire et Je n'ai pas envie de banaliser la Nouvelle-Aquitaine.

Mme MOEBS. - Bonjour cher Président, chers collègues élus.

La Région enregistre un excédent budgétaire dont la majeure partie va servir à réduire le besoin d'emprunt. Ainsi, on va pouvoir avoir une capacité de désendettement qui va rester stable à 4,5 ans et les choix budgétaires traduisent une responsabilité vis-à-vis des générations à venir. Ceci, ce n'est pas le cas de toutes les collectivités et certains procès actuels, très médiatisés, nous rappellent que tous ne partagent pas ces priorités de la Région

Nouvelle-Aquitaine.

Nous saluons les investissements abondés dans le domaine de l'éducation avec la gratuité des manuels pour une grande partie des lycéens à l'heure de l'urgence économique écologique et sociale.

Nous sommes très satisfaits de voir l'augmentation du budget pour les futurs marchés de concession de service public, pour les cars interurbains qui vont être lancés cet été pour les départements de la Gironde, des Deux-Sèvres et de la Dordogne. Ceci va permettre d'augmenter les offres sur la Nouvelle-Aquitaine et avec le tarif voté de 2 € le voyage, d'offrir réellement une alternative à la voiture solo.

D'autre part, le financement partenariat avec Bordeaux Métropole va permettent de lancer l'expérimentation, dès la rentrée de 2019, d'une ligne cars express Créon-Bordeaux non couvertes par une ligne TER, mais qui a un fort potentiel de report de mobilité. Cette ligne sera à la hauteur d'un transport urbain, puisque nous aurons des séquences de passage de 15 minutes en heures de pointe, sur une période de 6 h 00 à 22 h 00 dans la journée.

Une action pour diminuer les gaz à effet de serre en verdissant le parc voit le jour avec un financement destiné à l'acquisition d'une rame TER fonctionnant à l'hydrogène pour 15 M€. Le fret est, également, soutenu avec la rénovation de voies en remplaçant le ballast avec une solution béton expérimentale qui permet de maintenir la ligne à moindre coût suite au déraillement que l'on a eu cet hiver. Ces réorientations traduisent donc une mise en valeur de ces postes qui bénéficient d'un effort budgétaire et c'est heureux pour l'avenir.

Nous pourrions nous féliciter, également, d'avoir un effort budgétaire au bénéfice de la culture mais hélas il ne s'agit pas de venir en aide aux compagnies, structures qui maillent les territoires fragilisés par les réorientations politiques. Non, il s'agit simplement, essentiellement, de l'Orchestre symphonique de Pau et de revoir la hausse des dépenses prévues pour l'aménagement mobilier de la Méca. Comme le CESER, notre groupe s'interroge sur la maîtrise des engagements financiers de la Région en investissement et en fonctionnement dans cette aventure mystérieuse. A-t-on pensé aux générations à venir qui devront en assumer les frais de fonctionnement ?

Après les 400 M€ votés en Commission Permanente pour l'inauguration de la Méca, nous nous interrogeons sur l'efficience des 500 000 € demandés au BS pour pouvoir promouvoir la créativité de notre économie régionale dans le cadre d'une opération de communication à l'occasion du G7.

Par ailleurs, nous regrettons, une fois de plus, une entorse au règlement des aéroports puisque nous voyons apparaître dans des financements supplémentaires pour les aéroports de Brive et surtout le soutien de nouvelles lignes low-cost à Bergerac.

Le financement à hauteur de 800 000 € pour aider la mise en œuvre de pelouses synthétiques compte tenu de leur impact très négatif sur l'écologie, ne nous satisfait pas non plus. Mon collègue, Stéphane TRIFILETTI, y reviendra tout à l'heure.

A l'heure où la Région affiche avec Néoterra une ambition forte pour lutter contre le dérèglement climatique, nous espérons que le prochain budget primitif apportera une véritable caution écologique et priorisera ses actions à travers ces investissements.

Donc pour toutes ces raisons, nous voterons pour le budget supplémentaire mais nous nous abstiendrons sur la ligne 312, page 39, chapitre 3-4 « culture ». Également la ligne 32, page 45, chapitre 3-3 sur le sport et enfin la ligne 881, chapitre 3-9 « infrastructures transports » à la page 47.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, je rappelle que l'Orchestre symphonique de Pau est peut-être un des orchestres symphoniques de la région qui diffuse le plus au-delà de la ville de Pau. Je peux en témoigner.

Mme MOEBS.- On n'a pas dit du mal de cet orchestre-là, c'est juste que c'est simplement l'orchestre qui est aidé et pas d'autres structures.

M. LE PRESIDENT. - Oui mais le fonctionnement d'un orchestre symphonique, l'attraction des jeunes, la formation, le potentiel que cela représente bien au-delà de la ville de Pau. Je tenais à le dire parce que cela vous ne le connaissez peut-être pas.

Sur la Méca, la Méca n'a jamais impacté, contrairement à ce que j'entends ici ou là, les politiques dites culturelles de la Région. Cela m'agace un peu quand j'entends des discours comme cela pour deux raisons. La première, c'est, que s'il n'y avait pas la Méca, il n'y aurait pas de fonds d'art contemporain. Il n'y aurait pas d'appui à la créativité de théâtre et de la musique et il n'y aurait pas d'aides au cinéma, aux libraires indépendants et aux écrivains. La Méca n'est que l'arrière base, la base arrière, de toute cette politique culturelle à partir de Limoges, à partir de Poitiers, à partir de Bordeaux. Ce sont des agences qui sont à la disposition des professionnels de la culture et qui permettent à ces professionnels de la culture de venir s'y préparer. Parce que s'il n'y avait pas ce professionnalisme la diffusion ne permettrait pas aux « troupes » de pouvoir avoir un budget. C'est aussi bête que cela, la culture a aussi un modèle économique, a aussi un modèle économique et il faut qu'un auteur, un acteur puisse vivre de son art. S'il ne dépend que de la dépense publique, un jour tout peut s'arrêter. Je voulais l'évoquer.

Mme NADAU. - Je souhaitais intervenir sur deux chapitres : sur le chapitre jeunesse et aménagement du territoire.

Sur le chapitre jeunesse, cela concerne les manuels scolaires. Je ne reviendrai pas sur les dommages qui ont été qualifiés de collatéraux pour les associations. C'est-à-dire la disparition de certaines, le licenciement de secrétaires et la baisse de représentativité des parents d'élèves dans les établissements scolaires. Je voudrais simplement avoir quelques réponses à des questions très concrètes que nous posent les parents d'élèves. D'abord, sur le maillage et la proximité de la distribution des manuels scolaires qui dépendra effectivement du nombre de dossiers déposés, des associations mais aussi bien sur des dossiers qui seront éligibles. Et c'est la même question pour les acteurs économiques.

Pouvez-vous nous assurer que ces manuels scolaires seront arrivés à la rentrée ? Dans la note que vous nous avez fournie sur la foire aux questions si ce n'est pas le cas, vous dites qu'il y aura une mise en place de ressources numériques. Pouvez-vous nous le préciser ?

Enfin, à quelle échéance est envisagée le 100 % numérique qui remplacera donc les manuels scolaires et pouvez-vous aussi nous assurer que l'enveloppe de 200 € couvrira bien toute une collection ? Aux dernières informations que j'ai eues, le montant oscillerait entre 240 et 300 € en fonction de la spécialité choisie et des éditions ou de l'éditeur choisit. Dans votre note vous affirmez que d'autres Régions, qui ont fait le choix de la gratuité, sont parties sur les mêmes estimations, je me permets de vous faire remarquer que la Région Île-de-France alloue un montant de 340 €.

Donc s'il y a un reste à charge, comment l'expliquer aux familles après avoir annoncé la gratuité et à ce moment-là quels manuels scolaires reviendront à la Région et quels autres appartiendront aux familles ? Et s'il y a un reste à charge, est-ce que la Région abondera ou pas ce qui impactera bien sûr le budget ?

Une autre question qui est un point de situation par rapport à l'aide apportée aux commerçants suite au mouvement des gilets jaunes. Avoir un point d'étape pour savoir combien de dossiers ont été déposés, combien de dossiers ont été retenus. Nous avons évoqué des critères très restrictifs, notamment, le taux de 30 % de baisse de chiffre d'affaires et il serait vraiment regrettable que toute l'enveloppe ne soit pas allouée aux commerçants justement pour des critères trop restrictifs qui ne correspondraient pas à la réalité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je rappelle qu'en Île-de-France, ce n'est pas du tout du papier.

Valérie PECRESSE a annulé - je parle sous le contrôle de Jean-Louis -, c'est plus papier passe tout au numérique, ce qui pose d'énormes problèmes pour les jeunes et pour les familles.

M. NEMBRINI. - Je voudrais vous rappeler ce que j'ai dit à plusieurs reprises : c'est

que notre politique de gratuité - dont vous saluez d'ailleurs la pertinence - existait en Limousin pas en Poitou-Charentes, en Limousin exclusivement. Nous avons souhaité l'assortir d'une attention au réseau des libraires. Là aussi, le réseau des libraires indépendants a souligné l'exemplarité de cette politique et enfin nous avons souhaité faire en sorte que le dispositif des bourses aux livres qui forcément disparaît... Il disparaît forcément et il n'y a plus de ventes de livres par les associations de parents d'élèves dans la mesure où il y a gratuité. Ce que nous souhaitons, c'est que très rapidement, et dès cette année - en tout cas de manière généralisée l'année prochaine -, les Fédérations de parents d'élèves puissent prendre en main cette gestion puisque nous savons bien que c'est l'intérêt de pouvoir accéder aux manuels scolaires qui favorisera l'implantation des Fédérations de parents d'élèves. On n'adhère pas pour rien aujourd'hui et simplement par militantisme. Ces trois objectifs, nous voulons les conduire simultanément et évidemment du coup l'équation est un peu plus compliquée alors maintenant j'entre dans la réponse précise.

D'abord, ce que je vais dire va être proposé dans une note que j'ai validée ce matin. Nous avons échangé avec Philippe durant le week-end sur le sujet et la direction de l'éducation travaille à 90 % sur le sujet. Sont revenues, après l'appel à manifestation d'intérêt, des réponses de Fédérations de parents d'élèves. Il y a « des trous dans la raquette », c'est un fait vous l'avez signalé mais une soixantaine de personnes de deux Fédérations ont répondu. Sur les territoires où nous n'avons pas de réponse, nous travaillons actuellement au coup par coup c'est-à-dire que chaque établissement, chaque lycée reçoit un appel de la Direction de l'éducation de façon à ce que nous puissions mettre en place un dispositif pour permettre la diffusion. Cela peut-être via le libraire qui prendra en charge l'achat et la diffusion des livres. Par parenthèse, nous avons une soixantaine de libraires qui ont répondu à notre manifestation d'intérêt.

J'attire votre attention sur l'importance du chiffre d'affaires lié aux manuels scolaires pour ces librairies. Dans une région voisine mais également, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, des libraires se sont vus privés du marché des manuels scolaires et ont dû fermer. On nous l'a dit, on nous l'a écrit et cela nous ne le voulons pas. Nous ne voulons pas qu'une politique généreuse en faveur de la jeunesse aboutisse à un affaiblissement du réseau culturel sur notre territoire. Bref, ces libraires-là, ici et là - et nous allons avoir un tableau précis au fur et à mesure de ces appels dans les jours qui viennent - vont pouvoir prendre en main la diffusion.

Ailleurs, certains chefs d'établissements qui dans le public ont d'une manière globale refusé de prendre en charge ce dispositif parce qu'ils sont très occupés par la mise en œuvre de la réforme - et notamment en Limousin, j'ai travaillé avec eux la semaine dernière après le CAEN - reviennent sur leurs positions ponctuellement. Nous sommes en relation avec eux

pour mettre un dispositif de diffusion, sans perdre de vue l'objectif de permettre aux Fédérations de reprendre en main cette chose-là quand elles se seront renforcées.

Maintenant, le montant de 200 €. Moi aussi, je me suis interrogé. Je vous rappelle que ce montant de 200 € multiplié par le nombre de lycéens, cela fait les 27 M€ dont nous parlons dans le budget depuis ce matin, c'est-à-dire quelque chose d'extrêmement important.

Alors nous avons regardé, nous avons regardé avec des établissements précis. Oui, c'est vrai, si l'on prend le livre le plus cher sans remise on arrive plus 300 et nous appelons nous au fait que chaque équipe dans son établissement soit responsable et puisse trouver, un équilibre qui permettra d'avoir un manuel dans chaque discipline pour un montant qui arrive à 230 € sans remise. La remise est de 15 à 25 %, 25 % aujourd'hui et donc vous voyez que nous tombons autour de 200 €.

Et puis, parallèlement, nous mettons en place une politique du numérique avec des manuels numériques qui seront mis également à disposition. Et là nous travaillons avec un groupe de Régions dont la Région, Président, Île-de-France, la Région Occitanie, la Région Centre-Val-de-Loire et Grand Est qui ne fait que du numérique.

Alors évidemment, une politique complexe et difficile à mettre en place. Nous devons aussi passer par un prestataire numérique qui gérera tout ceci et qui doit gérer également - ne l'oubliez jamais lorsque vous évoquez ce sujet - notre chèque livre. Pour le coup, je suis formel, personne d'autre ne l'a jamais fait. Que tous nos gamins de lycées, tous nos apprentis puissent, avec leur chèque de 20 €, pousser la porte d'une librairie que peut-être ils n'ont jamais franchie pour beaucoup, nous en sommes fiers.

Évidemment, une politique compliquée c'est des détails compliqués. Madame NADAU vous avait fait une liste de questions, soyez assurés que nous nous préoccupons de chacune des questions que vous avez posées et bien entendu je le dis pour tout le monde, dans la mesure de ma possibilité de réponses, je serai très attentif à toutes les questions que vous vous posez. En attendant la note dont je parlais est prête et partira dans la journée.

Voilà ce que je pouvais vous répondre.

M. LE PRESIDENT. - Nous venons de faire, avec votre approbation d'ailleurs, un geste exceptionnel que nous n'avons pas forcément souhaité. Quand je regarde le corps enseignant, il se pose des questions sur le fait que tous les ouvrages qui vont sortir, qui seront peut-être disponibles pour la rentrée, ne sont pas autant opérationnels, pour ne pas dire autre chose, après la réforme. C'est bien la réforme qui impose de faire un geste. Je ne sais pas quelle sera la qualité des ouvrages. Il faut aussi se poser la question qui nous concerne tous en tant que parents ou grands-parents.

M. NEMBRINI. - Pardonnez-moi de reprendre la parole après vous mais les programmes sont arrivés deux mois après les dates habituelles de changement de programme et les manuels aussi. Les équipes commencent à établir leur liste aujourd'hui. Alors la Région peut tout prendre en charge, y compris les conséquences de ses ambitions politiques mais pas ce dont elle n'est pas responsable.

M. LE PRESIDENT- Sur votre deuxième question Marie-Françoise, Philippe, sur les commerçants, les aides aux commerçants.

M. NAUCHE. - Dans le cadre du dispositif que l'on avait adopté suite aux événements des samedis dits « gilets jaunes », je peux vous donner un petit bilan. Depuis l'ouverture de la plate-forme qui a été mise en place avec la mise en place d'une Commission où siègent à la fois les collectivités territoriales locales, la Région mais aussi les représentants consulaires et un certain nombre d'organisations professionnelles, au 7 juin 454 dossiers avaient été déposés. 180 dossiers avaient été examinés par la Commission, 192 sont en cours d'instruction et 82 chez l'expert-comptable pour validation des chiffres parce que c'est l'expert-comptable qui est le garant de ce qui est présenté.

98 entreprises ont bénéficié d'une aide au titre du fonds Bordeaux-Métropole qui commence avec une perte de chiffre d'affaires de 20 % et dans le cas du dispositif d'urgence que nous avons voté, qui donne au Président la possibilité de prendre un arrêté directement quand la perte est supérieure à 30 % de chiffre d'affaires, la Région a accompagné 51 entreprises dont 36 sont implantées à Bordeaux, les autres étant implantées dans d'autres endroits de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'aide moyenne Bordeaux Métropole est à 4 228 €, l'aide moyenne Région est à 5 011 €. A la prochaine Commission Permanente, il y aura des dossiers qui sont en dessous des 30 % de perte de chiffre d'affaires et pour lesquels la procédure d'urgence ne peut pas s'appliquer. Ce sont 24 dossiers qui seront examinés à la prochaine Commission Permanente de la semaine prochaine, du 8 juillet plus exactement. Ensuite, pour d'autres professions sur lesquelles nous avons été saisis en particulier par l'Union des métiers de l'industrie hôtelière, une Commission spéciale, à laquelle j'assisterai, se réunira de mémoire le 23 juillet pour examiner au cas par cas chacun des dossiers de demande d'indemnisation qui n'entrent pas parfaitement « dans les clous » ni du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole ni dans le nôtre. Il s'agira de regarder ce que l'on peut faire plus précisément pour accompagner ces entreprises en difficulté dont l'existence-même de certaines peut être mise en péril. Voilà où l'on en est.

Vous verrez que sur les dossiers de la semaine prochaine, la majorité des dossiers est effectivement sur la commune de Bordeaux mais que nous avons négocié à Niort, à Pau etc.

Ce processus que nous avons adopté de s'appuyer sur le réseau des consulaires et sur les collectivités territoriales et locales qui le souhaitent, fonctionne avec d'une part le dispositif d'urgence de la Région qui a fonctionné pour quelques entreprises et puis le reste qui passe dans le cheminement normal de nos Commissions Permanentes et de la pré instruction commune avec nos partenaires et avec les représentants des commerçants impactés par ces événements.

M. LE PRESIDENT. - Éric CORREIA voulait dire un mot sur l'orchestre de Pau et la Méca.

M. CORREIA. - Juste rappeler très brièvement, Monsieur le Président, comme vous l'avez fait tout à l'heure que l'orchestre de Pau a les qualités et les qualités de formation que vous avez citées. Je dois rappeler que c'est certainement l'un des orchestres les moins aidés de la Région-Nouvelle Aquitaine par rapport à d'autres orchestres et qu'il s'agit aussi à un moment donné d'une opération d'harmonisation de nos aides sur le territoire.

Enfin, sur la Méca, je regrette vraiment le vote parce qu'il ne faudrait surtout pas imaginer les politiques culturelles de la Région Nouvelle-Aquitaine à travers un bâtiment. Bien évidemment, toutes les filières existent sur l'ensemble du territoire. Rappeler aussi l'effort - à votre demande, Monsieur le Président - de sanctuarisation du budget culture pour ne pas pénaliser, à l'occasion de l'ouverture de la Méca tout le réseau, tout le travail qui est fait. Donc la culture a aussi besoin de totems et héberge nos agences régionales qui font un travail considérable sur l'échelle du territoire et ne pas donner les moyens de fonctionner à cet outil est pénaliser la culture du projet régional. Je ne comprends donc pas ce vote qui pénalise la culture sur un territoire qui est plutôt vertueux.

M. GERARD. - Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, chers collègues.

Tout d'abord, nous tenons à saluer le travail réalisé par Madame la Présidente, Andréa BROUILLE, ainsi que par les services. Pour être rapide, je ne ferai que quelques remarques et précisions ainsi que quelques demandes concernant ce BS.

Nous sommes évidemment en faveur des aides pour les exploitants frappés par les intempéries. Nous considérons que cela est fondamental pour notre région. Nous considérons, par ailleurs, que les problématiques des événements dits « gilets jaunes » relèvent de l'État et non pas de la Région. Nous serons résolument inflexibles contre ce clientélisme en vue des futures échéances électorales. D'ailleurs, en ce qui concerne la région bordelaise, l'Office de tourisme nous informe que même si la mobilisation des gilets jaunes a pesé, cela n'a pas enrayé la machine touristique, au contraire.

Nous constatons, une fois de plus, une rallonge concernant le financement des livres pour les lycéens et vous le savez déjà nous sommes contre et l'avons exprimé déjà à deux

reprises.

Quant au terrain de football avec une enveloppe supplémentaire de 800 000 €, que dire ? Alors que nous dénonçons constamment l'argent à outrance dans le domaine sportif et surtout dans le football, l'affaire PLATINI en est encore une preuve.

Les élus du Conseil Régional ne profitent plus depuis plusieurs mois du remboursement de leurs frais de déplacement. Je précise que ce problème est totalement indépendant des services de la Région, nous le savons. On a pu, d'ailleurs, constater une baisse de 20 % des frais de fonctionnement des groupes d'élus mais le CESER, lui, a besoin d'une rallonge financière ; Quant aux 1.5 M€ de créances irrécouvrables que dire ?

Sur ce, nous réitérons notre demande : verser l'intégralité des excédents 2018 au profit de la diminution de l'encours de la dette, stopper les budgets supplémentaires pour 2019 en dehors des deux grandes urgences : le réseau ferré régional et la transition écologique non partisane.

Le groupe DINA votera, donc, en conséquence contre les points 5A et 5E.

M. LAREYMONDIE. - Je voudrais répondre à votre vice-président qui a évoqué l'indemnisation des commerçants victimes des dégradations à la suite des manifestations du mois d'avril.

Je rappelle simplement que je vous ai saisi d'une demande de vérification de la jurisprudence du Conseil d'État, parce que j'avais une interprétation divergente de la vôtre sur la priorité que devait avoir les commerçants victimes des dégradations, de saisir d'abord et avant tout l'État. Nous avons eu une divergence entre nous sur l'interprétation qu'il fallait en tirer. Je vous ai relancé il y a quelques jours, je n'ai toujours aucune réponse à mon courrier. J'aimerais avoir une réponse.

M. PRESIDENT. - Pas de souci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer au vote.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, nous ne voterons pas chapitre par chapitre mais globalement à la fin.

M. LE PRESIDENT.- D'accord, donc on ne prend pas part au vote.

Sur les chapitres 900 et 930, qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Les deux formations RN et je ne sais plus comment cela s'appelle...

Mme LE GUEN – Non, nous sommes contre.

M. LE PRESIDENT. - Pardon, DINA vote contre. Vous votez contre tout.

Le RPR vote contre tout aussi et l'UDR aussi.

M. D'AMECOURT - Le RPR canal historique vote contre.

M. OXIBAR. - Et la SFIO Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT. – La SFIO vote « pour », le club des institutions républicaines aussi.

SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Même vote, pour la formation professionnelle et apprentissage ?

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Même vote pour enseignements ?

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Même vote pour sports et loisirs ?

Mme MOEBS. - Comme on l'a dit tout à l'heure, nous on ne vote pas les lignes que j'ai dites toute à l'heure.

M. LE PRESIDENT. - C'est noté.

CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf Abstention sur la ligne 312, page 39, chapitre 3-4 « culture et sur la ligne 32, page 45 (gazon synthétique) chapitre 3-8,- cf Rapport de présentation du BS 2019), Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Sur la santé et l'action sociale, pareil.

**SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 904 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

904 en investissement - 934 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Sur l'aménagement des territoires, pareil.

**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Sur la gestion des fonds européens, pareil.

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS

906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

Mme MOEBS. - Sur l'aménagement du territoire, je crois que cela fait partie de la ligne sur les gazons synthétiques, alors à ce moment-là, on s'abstient sur cette ligne-là.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Fonds européen, c'est fait.

M. LE PRESIDENT. - Environnement, pareil.

ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National
-

M. LE PRESIDENT. - Sur les transports.

Mme MOEBS. - On vote pour sauf la ligne sur les transports aériens.

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf Abstention sur la ligne 881 – p 47 chapitre 3.9 (transports aériens) - cf Rapport de présentation du BS 2019), Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National
-

M. LE PRESIDENT. - Sur l'action économique, pareil ?

***ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939– EN FONCTIONNEMENT***

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Sur les impositions directes, pareil.

***IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT***

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Impôts et taxes, pareil.

***AUTRES IMPOTS ET TAXES
CHAPITRE 941 – EN FONCTIONNEMENT***

Vote sur le chapitre AUTRES IMPOTS ET TAXES
941 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National
-

M. LE PRESIDENT. -Dotations et participations non ventilées 922-942, pareil.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942– EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Dettes et autres opérations financières 923-943, pareil

DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 943 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement
943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Opérations patrimoniales, pareil.

OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT

Vote sur le chapitre PATRIMONIALES
925 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Frais de fonctionnement des groupes d'élus. Je vous rappelle par rapport au débat qu'il y a eu lieu avec le groupe DINA que nous appliquons les lois que nous a demandées d'appliquer la Chambre régionale des comptes et qu'il ne faut pas confondre les moyens de fonctionnement des groupes d'élus et le problème des remboursements entre transports. Pareil ?

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
CHAPITRE 944 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS
944 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Provisions et autres opérations mixtes, pareil.

**.DOTATIONS AUX PROVISIONS
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Prévisions sans réalisation, pareil.

**.PREVISIONS SANS REALISATION
CHAPITRE 950 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATION
950 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION
CHAPITRE 951 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 953 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur les chapitres PREVISIONS SANS REALISATION

951 en investissement

953 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Chapitres de prévisions sans réalisation 952, même vote.

CHAPITRE DE PREVISIONS SANS REALISATION
CHAPITRE 952 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre PREVISIONS SANS REALISATION

952 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Produits de cession d'immobilisations 954, même vote.

CHAPITRE 954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
EN INVESTISSEMENT

Vote sur le chapitre produit des cessions d'immobilisations

954 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. -Transfert entre sections 926 et 946, même vote

**TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur les chapitres TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

926 en investissement

946 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- . **ABSENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

ADOPTE

- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Rassemblement National,

M. LE PRESIDENT. -Je mets aux voix le vote du budget supplémentaire exercice 2019.

Qui est pour son adoption le manifeste en levant la main ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. D'AMECOURT. - Le RPR canal historique vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Et ceux qui ne sont pas canal historique dans le RPR ?

M. D'AMECOURT. - Contre aussi.

M. LE PRESIDENT.- Alors DINA contre.

M. COLOMBIER. - Abstention.

N° 5

Vote sur le «Budget Supplémentaire 2019 – Budget Principal»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

- **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Le budget supplémentaire est donc adopté.

M. LE PRESIDENT. - On a le budget supplémentaire de l'exercice 2019 de l'Agence régionale de l'innovation. Est-ce que vous m'autorisez à considérer que chaque chapitre a été examiné ?

Dans la salle. - Oui.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que sur l'ensemble de ce budget il y a un vote contre d'un groupe sur ADI ?

Une abstention ?

Donc ce budget est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Jacques vous vous abstenes sur ce budget.

Mme LE GUEN. - Nous également, je le réitère : je suis contre l'ensemble.

M. LE PRESIDENT. - Et pourquoi ?

Mme LE GUEN. - Attendez, on vous l'a expliqué tout à l'heure. Il faut écouter.

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai pas compris.

Sur les budgets annexes, l'Agence de l'innovation... A part de me dire que je suis pro-entreprises, je ne vois pas comment on peut critiquer cette action.

Mme LE GUEN. - On vous l'a expliqué tout à l'heure, point.

M. LE PRESIDENT.- ADI, vous n'avez pas expliqué.

Mme LE GUEN. - Vous n'allez pas me tirer une larme, c'est « contre ».

M. LE PRESIDENT. - Abstention du RN, contre DINA, tous les autres groupes pas de souci.

M. COLOMBIER. - Abstention.

N° 5

Vote sur le «Budget Supplémentaire 2019 Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**
 - **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- ADOpte A LA MAJORITE**
- **ABSTENTION : Rassemblement National, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés**

M. LE PRESIDENT. - Sur le budget supplémentaire, budget annexe, fonds européen, même chose ?

Abstentions ?

Contre ?

Tous les autres groupes vote pour.

Yves, sur le budget supplémentaire, fonds européens vous êtes pour ?

N° 5

Vote sur le «Budget Supplémentaire 2019
Budget Annexe Fonds Européens»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
- **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

- **ABSTENTION** : Rassemblement National, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés

M. LE PRESIDENT. -Donc le budget supplémentaire exercice 2019, fonds européens est adopté.

M. LE PRESIDENT. -La régie cinéma, abstentions ?

Contre ?

Tout le monde est pour ?

N° 5

Vote sur le «Budget Supplémentaire 2019
Budget Annexe Régie Cinéma»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Mouvement démocrate et Apparentés
- **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

- **ABSTENTION** : Rassemblement National, Les Républicains-CPNT

M. LE PRESIDENT. - Adopté.

M. LE PRESIDENT. - Sur le service public local, énergie photovoltaïque, même vote ?

Abstention ?

Contre ?

Pour ?

LR vote contre. On ne sait pas pourquoi mais... Et tous les autres groupes votent pour.

N° 5

Vote sur le «Budget Supplémentaire 2019
Budget Annexe Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**
- **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT**

ADOpte A LA MAJORITE

- **ABSTENTION : Rassemblement National, Mouvement démocrate et Apparentés**

M. LE PRESIDENT. - Ce budget est donc adopté.

On en a fini avec les budgets supplémentaires et on va déjeuner.

[Interruption de la séance pour le déjeuner]

APPROBATION DE 14 CONTRATS DE TERRITOIRES :
HAUTE LANDE ARMAGNAC , VALLEE DU LOT, PERIGORD VERT,
PERIGORD NOIR, GRAND BERGERACOIS, OLORON, HAUT BEARN, SUD
GIRONDE, MEDOC, CŒUR ENTRE-DEUX-MERS, OUEST CHARENTE,
VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE, HAUTE CORREZE VENTADOUR,
NIORTAIS, HAUT VAL-DE-SEVRE ET LACQ ORTHEZ BEARN DES GAVES

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de faire sur chacun de ces 14, une courte présentation par chacun des élus qui ont coordonné ces contrats avec les services.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES.- Juste un rappel. On a une délibération très importante qui concerne 14 territoires, 10 contrats de dynamisation et de cohésion et 2 contrats d'attractivité.

Pour rappel, par délibération du 10 avril 2017, le Conseil Régional s'est engagé à porter une politique volontariste et de proximité avec les territoires. C'est aussi surtout un travail de partage et de concertation avec des territoires bien ancrés, des EPCI que l'on a regroupés.

Sur le diagnostic de territoire, nous avons pu avoir un partage avec les territoires concernés très enrichissant puisqu'il y avait un diagnostic fait par la DATAR enrichi par les diagnostics qui pouvaient exister sur les EPCI qui a souvent ouvert les yeux aux élus locaux sur leurs atouts, sur les enjeux de leur territoire. Ce sont donc des échanges très intéressants, très appréciés sur le territoire.

C'est bien sûr une co-construction de contrats dans lesquels on retrouve des projets structurants liés à nos politiques sectorielles, à l'économie, l'emploi, la formation, la transition énergétique et écologique. C'est aussi soutenir et développer les services et les équipements indispensables à la population. On pense aux maisons de santé mais également à la revitalisation des centres-bourgs qui est portée par Martine PINVILLE. La méthode de contractualisation qui a été ajustée à chacun des territoires a pu être assez longue lorsque les territoires ont travaillé en ateliers participatifs avec des acteurs locaux ou bien assez rapide. Suivant le choix des élus du territoire on a du faire une contractualisation plus rapide sur des projets qui étaient déjà chez eux, prêts à émerger, et donc on a travaillé dans ce sens-là.

Je voudrais simplement dire que le travail effectué, on le doit bien sûr aux services de la DATAR qui a porté cette proximité et cette transversalité de nos politiques. C'est attendu par les territoires, c'est attendu par les élus locaux et quand j'entendais ce matin que nous ne

sommes pas assez proches de la ruralité et bien là on a un exemple où l'on est tout à fait en phase avec les élus locaux et avec la ruralité. Le cluster ruralité est porté par Geneviève et la revitalisation des centres-bourgs portée par Martine PINVILLE. Je crois que tout cela s'imbrique pour que l'on ait une proximité, pour porter surtout nos politiques régionales qui sont parfois assez méconnues des élus locaux.

Vous allez voir que l'on est pour l'instant à 39 contrats réalisés. Vous avez la carte ici. En bleu, ce sont les réalisés, en rouge ceux que l'on va voter aujourd'hui et les autres qui sont en phase de travail.

M. LE PRESIDENT. - On va maintenant demander à chacun des élus de territoire de présenter une action phare par territoire et resituer le projet dans le territoire.

Mme ALMOSTER-RODRIGUES. - Nous avons un slide sur les montants engagés et sur les projets qui peuvent être portés : 800 projets.

M. LE PRESIDENT. - Pour la Haute Lande Armagnac.

Mme NAYACH. - Je vous emmène sur la commune de Garein dans les Landes pour le contrat de dynamisation et de cohésion de la Haute Lande en Armagnac. Nous sommes ici concernés par l'axe stratégique qui vise à diversifier les ressources d'un territoire, certes beau, varié, remarquable mais d'un territoire vulnérable.

« Graine de forêt » est un espace muséographique interactif dédié à la forêt. Il a été créé en 2005, labellisé centre d'éducation à l'environnement forestier. Faisant le constat il y a quelques temps d'une baisse de fréquentation importante du site mais fort d'une étude de diagnostic coproduite par Cap Sciences, les principaux acteurs, élus locaux et partenaires ont pu affiner le programme en cours et même requalifier le centre de découverte de la forêt des Landes Il a, également, à cette occasion, été acté que le portage des investissements à venir soit communautaire. C'est donc bien d'un projet de territoire, tel que nous l'entendons et tel que nous l'espérons dont il est question ici. Le projet structurant et structuré s'inscrit dans la volonté d'afficher la plus-value du territoire et donc de la forêt et vise à accroître son attractivité, participe à l'enrichissement de l'offre culturelle, pédagogique et touristique.

De ce fait, nous verrons lors de la CP de juillet prochain, que le montant de l'opération est de 210 000 € et que la Région y participe pour un montant de 42 000 €

M. LE PRESIDENT. - Je passe maintenant la parole à Christophe CATHUS, pour le Grand Bergeracois.

M. CATHUS.- Monsieur le Président, chers collègues, depuis trois ans et le début du mandat, au travers des 23 Commissions Permanentes, plus de 43,5 M€ ont été votés en faveur du Bergeracois et hors fonctionnement des 4 lycées. Grâce au dispositif CADET, les crédits

dédiés à l'investissement des entreprises à l'emploi ont augmenté de 40 %.

Le contrat de dynamisation qui vous est soumis aujourd'hui, est à la fois l'aboutissement d'une démarche de concertation mais aussi le point de départ d'une mise en mouvement collective du territoire.

Je remercie la délégation du Grand Bergeracois, le Président de la Communauté de communes Montaigne, Montravel et Gurson, chef de file des collectivités, les Présidents Portes Sud Périgord, Bastides-Dordogne-Périgord et de la Communauté d'agglomération bergeracoise.

Ce contrat a été localement voté à l'unanimité avec cette volonté, de tous, forte et transversale, de travailler ensemble pour servir l'intérêt général. Le contrat de territoire, c'est aussi un état d'esprit.

Le projet que je souhaite valoriser devant vous est celui porté par le centre technique des fruits et légumes de PRIGORIEUX. Ce centre de recherche regroupe 40 techniciens et chercheurs. Il s'agit de créer une espace-test de 1 200 m² pour la robotisation des différents travaux autour des fruits et légumes. Ce projet innovant basé sur la recherche, l'expérimentation des entreprises, le partenariat, s'inscrit parfaitement dans la volonté régionale de favoriser la transition par le développement de la robotisation.

Ce projet se complète et s'élargit avec celui du lycée agricole de la Brie à Monbazillac pour le désherbage robotisé des rangs de vignes sur la base des expérimentations portées par une entreprise de robotique viticole. L'idée est de créer un centre de formation au sein du lycée agricole autour de ces nouvelles technologies, un campus associant innovation industrielle, expérimentation des entreprises et formations des élèves. Un territoire résolument tourné vers l'avenir tout en restant en harmonie avec sa culture et son histoire. Un territoire toujours bercé par la verte douceur des soirs sur la Dordogne.

Je vous remercie.

M. DELRIEUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le processus d'élaboration de notre contrat avec le Périgord noir a mis en lumière la forte dépendance du territoire à l'activité touristique et, parallèlement, un affaiblissement continu de l'industrie et de l'agriculture. Aussi, dans le cadre de l'axe de la stimulation du tissu productif local pour favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises, je souhaite mettre en avant l'opération collective en milieu rural qui figure dans ce contrat.

L'OCMR, au-delà d'être un mécanisme de financement qui fédère la Région, les territoires et l'État, représente une opportunité de soutenir un intense tissu local de commerçants et d'artisans. Ce sont ces entreprises qui contribuent par leur implantation et

leur activité à la vitalité et à la cohésion sociale de nos zones rurales. Avec un apport décisif de la Région de 97 000 €, nous disposons d'un véritable effet levier pour les entreprises dans leur projet de modernisation et d'investissement.

Monsieur le Président dans les colonnes du Sud-Ouest, vous précisiez que nous devons donner des preuves d'amour. Par ces contrats, nous adressons un message de soutien fort aux territoires ruraux.

Je vous remercie.

M. DEGUILHEM. - Le Périgord vert est l'un des territoires les plus profondément ruraux de la Nouvelle-Aquitaine avec une densité très faible : 27 habitants au km², quelques mouflons, un enclavement certain, des problèmes de mobilité pour les populations, les jeunes, les personnes âgées, les précaires. C'est aussi un territoire qui bénéficie d'un environnement préservé, un environnement de qualité et c'est un facteur d'attractivité à la fois économique et résidentiel.

Il y a forcément des enjeux forts, majeurs sur ce territoire dans le maintien d'une offre de service de proximité, dans la revalorisation des centres-bourgs, dans la requalification de l'habitat et paradoxalement, c'est un territoire dans lequel le tissu économique et industriel est très fort et très diversifié. Il y a nombreuses PME/TPE qui maillent ce territoire de façon équilibrée, notamment vous le savez Monsieur le Président, on a des secteurs très présents tel que le luxe et l'artisanat d'art mais aussi dans le travail du bois. D'ailleurs, dans ce contrat que vous signez aujourd'hui avec le pays, le PER de la filière cuir continuera à être accompagné par la Région, notamment à travers le cluster réseau cuir pour porter une démarche collective à l'échelle de la grande région.

Tout simplement à travers ce contrôle, un focus sur un projet un peu innovant et particulier en matière de développement durable qui est porté par une Communauté de communes avec un opérateur associatif qui développe une action visant la réduction des déchets, de la valorisation ainsi que de la sensibilisation des populations à cette nouvelle activité que nous allons accompagner fortement, qui consiste en une collecte à la fois large et ambitieuse de matériaux et une filière de réemplois. C'est donc un projet qui répond bien aux enjeux du territoire en matière de valorisation des ressources et à ce titre, il est fortement soutenu tant par le programme LEADER qui est présent sur le territoire que nous à travers les crédits DATAR mais aussi les crédits de l'ESS. D'ailleurs, c'est le seul projet abouti en matière d'ESS sur ce territoire.

Il fallait souligner ce projet parce qu'il est à la fois à ouverture multiple et parce qu'il est très ancré dans ce territoire rural.

M. LE PRESIDENT. - Guillaume MOLIERAC sur la Vallée du Lot

M. MOLIERAC. - D'abord, je voudrais remercier Charlotte CORIUS et Jonathan DELPECH pour leur détermination et leur diplomatie.

Dans le cadre de l'axe stratégique de valorisation de l'activité touristique de ce territoire, le projet emblématique que je souhaiterais mettre en avant aujourd'hui est la modernisation de la base omnisport du Temple-sur-Lot. Portée par les élus locaux, son offre de service n'a cessé depuis 1996 de se diversifier pour concerner l'ensemble des publics du territoire, à savoir les scolaires, les particuliers et les entreprises. Au bord du Lot, sa renommée régionale s'étend aujourd'hui sur le plan national et international. Celle-ci accueille des équipes de haut niveau, l'équipe des métiers de la région et l'équipe de France (*inaudible*) dans quelques jours. Son projet de modernisation s'inscrit dans sa volonté affichée d'être un site de préparation pour les JO 2024. Ce ne sont pas moins de 2,7 M€ que la Région investit dans ce projet très structurant pour cette vallée.

La vallée du Lot, c'est aussi la reconversion de l'ancien bassin industriel de Fumel autour de la machine de Watt, le château de Bonaguil, la rivière Lot, le futur pôle d'excellence sur les métiers de l'agro-alimentaire et bien sur les bastides et trois de ces plus beaux villages de France : Pujols, Monflanquin et bien entendu Villeréal.

M. LE PRESIDENT. - Frédérique ESPAGNAC pour Oloron, Haut Béarn.

Mme ESPAGNAC. - Je voudrais faire un petit clin d'œil puisque que ces contrats dans les Pyrénées Atlantique côté Béarn, nous en signerons deux aujourd'hui et c'est le troisième que nous faisons après l'Agglomération de Pau et du Grand Pau.

Je voudrais évidemment avoir une petite pensée pour Gérard VANDENBROCKE avec qui l'on avait commencé et donc peut-être vous amener assez rapidement sur le territoire Oloron Haut Béarn puisque j'ai choisi un projet qui est à Arudy. Monsieur Président, cela va vous parler. C'est dans le cadre de l'axe stratégique « conforter la dynamique du tissu productif local et accroître la capacité de territoire à générer de la création de valeur ». Le projet emblématique que je souhaite présenter est celui de la création d'une pépinière d'entreprises par la revalorisation d'un site industriel en zone d'activité économique portée par les élus locaux de la Communauté de communes. Ce projet vise à réhabiliter l'ancienne usine de Laprade, que vous connaissez Monsieur le Président, afin d'y créer un pôle d'activité pour les entreprises avec cette réhabilitation qui permettra l'accueil de 12 artisans. La communauté de communes répond à deux études menées en 2019 et 2015 sous le besoin d'accueil d'entreprises sur ce territoire. Le projet s'inscrit dans les démarches de l'économie sociale et solidaire, l'écologie, le développement durable car il s'agit de créer un lieu en libre cohabitation de plusieurs activités artisanales et économiques en provenance locale et dans un espace recyclé, réutilisé et réinvesti. C'est un projet qui s'élève à plus d'1,4 M€ total et il sera

accompagné par la Région à hauteur de 200 000 €.

Deuxième contrat, cette fois-ci je vous amène à Orthez, puisque nous avons été ensemble sur ce site. C'est le site de la SAICA, Monsieur le Président. Vous tenez ici votre engagement. Les élus de la communauté de communes de Lacq-Orthez portent et soutiennent ce projet sur la friche industrielle d'une ancienne papeterie après un portage d'abord effectué par le PFL Béarn, par l'achat et la démolition des bâtiments. Le site de la SAICA est un ancien foncier de 11 hectares. La friche industrielle est située en centre-ville de part et d'autre du Gave de Pau et à proximité de la gare ferroviaire d'Orthez. La communauté de communes de Lacq-Orthez, dans le cadre de ses compétences pour la valorisation de ses espaces et la résorption des friches industrielles, a décidé d'acquérir ce site dont le placement est stratégique pour la ville d'Orthez.

Une étude de programmation pour la reconquête de la biodiversité de la réhabilitation requalification de la friche SAICA a été réalisée en 2018 sachant qu'environ 9 hectares sur les 11 sont situés en zone inondable. Aujourd'hui, elle a comme objectif de transformer les deux hectares constructibles qui pourraient accueillir les services publics de l'activité économique du tertiaire et des services. Cette orientation permet de travailler l'interface entre la ville habitée et la ville active ainsi qu'une antenne du centre hospitalier qui décide de s'y installer. L'aménagement des 9 hectares inconstructibles afin d'ouvrir le site à la population, valoriser les activités en lien avec le Gave, les espaces naturels, la création de cheminements piétons et de sentiers pédagogiques. Réouverture de la passerelle au public afin de valoriser le lien entre les sites et les polarités de la ville et, au niveau de l'île, préserver la qualité environnementale du site sensible. Le choix de réaliser ces projets sur cette friche industrielle permet de limiter l'artificialisation des sols, ce qui répond aux objectifs fixés par la Communauté des communes. Ce projet structurant a un coût de 5 M€ et la Région y participe à hauteur de 950 000 €.

M. CORSAN. - Monsieur le Président, je vais vous parler d'un territoire que vous connaissez particulièrement donc je ne vais rien vous apprendre, mais il y a 24 projets dans ce contrat. D'abord remercier Anne-Gaëlle GUILLAUME qui nous a bien aidé pour le formaliser.

24 projets, 20 à l'amorçage, 2,4 M€ fournis par la Région. Je travaille avec trois CDC, la quatrième en route.

Quelques projets structurants. Comme vous le savez notre avenir, c'est le plein air et donc la maison du plein air, la plate-forme emplois saisonniers de tourisme toujours avec le plein air et les tiers-lieux qui sont aussi avec le plein air. Nous avons aussi comme dossier important, la gestion du trait de côte de la pointe du Médoc et aussi l'animation du cluster

composite avec de belles entreprises que nous avons sur ce territoire. Pour finir, comme dernier exemple, la création d'un centre aquatique intercommunal à Lesparre dans une pointe de Médoc totalement dépourvue de ce genre d'installation et que la Région a financé.

Monsieur le Président, je vous donne rendez-vous le 12 octobre pour la journée du port et vous serez chez vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Laurence HARRIBEY pour le Sud Gironde.

Mme HARRIBEY. - Il s'agit d'un contrat de dynamisation et de cohésion sur le territoire dit « de Sud Gironde » qui regroupe 4 communautés de communes et qui regroupe aussi 136 communes et 106 000 habitants. C'est un territoire qui est caractérisé essentiellement par la forte composante périurbaine avec en même temps des lieux plus de ruralité profonde, autour de 4 pôles structurants.

De fait, les enjeux qui ont été déterminés par le travail de concertation tournent autour de la mobilité, de la revitalisation des centres villes, centres-bourgs et de tout ce qui relève de l'attractivité économique des territoires. Et logiquement les projets qui ont été sélectionnés et retenus sur ce territoire répondent à ces enjeux : mobilité d'abord avec le pôle d'échange multimodal autour de la gare de Langon et puis un flash particulier aussi autour de la création de la halte technologique dédiée aux métiers de la mécanique au lycée professionnel de Langon qui donne toute sa signification à la présence et aux compétences de la Région sur ce territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Francis WILSIUS pour Cœur Entre-deux-Mers.

M. WILSIUS. - Un territoire dynamique avec un projet qu'ils appellent « ambition 2030 ». Le projet majeur dans ce contrat avec la Région est le lycée de Créon qui est attendu depuis longtemps et approuvé par l'ensemble des acteurs locaux pour un montant pour la Région de 73 M€, et pour le territoire de 4 ou 5 M€ pour l'aménagement et l'achat du terrain. Autre projet emblématique, on en a déjà parlé ce matin : la ligne de bus expérimentale entre Créon et puis Bordeaux en collaboration avec le Département, ce qui pourrait être très intéressant pour le territoire. Une action aussi sur le projet alimentaire de territoire basé sur le bio et les cultures locales. Et enfin, bon nombre de projets en amorçage qui pourront être soutenus par la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Guy MOREAU pour Niortais Haut Val-de-Sèvre.

M. MOREAU. - Il s'agit ici d'un contrat d'attractivité sur un territoire qui est labélisé « territoire d'industrie » et qui est aussi le berceau et pas seulement le berceau de l'économie sociale et solidaire chère à Pascal DUFORESTEL, mon collègue qui est aussi élu de ce territoire.

On a un projet phare qui est un projet alimentaire territorial qui est un enjeu primordial

puisque l'on a un enjeu haut aussi sur ce territoire-là. Je rappelle que c'est le territoire où il pourrait y avoir quelques bassines et que le changement agricole est nécessaire, d'où un projet alimentaire territorial basé sur le circuit court et sur les changements de pratiques. Par ailleurs, il y a l'agglomération mais il y a aussi des communes rurales et les communes rurales ont besoin de se revitaliser pour la plupart, d'où des projets de revitalisation notamment à Saint-Maixent-l'École. D'autre part, ce territoire est fortement créateur d'emplois, d'où les groupements d'employeurs qui commencent à naître, puis aussi la GPECT nécessaire pour la formation des salariés.

Ce territoire est donc un vrai laboratoire pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. CAVITTE. - La vallée de la Dordogne corrézienne, ce sont deux Communautés de communes : Xaintrie -Val Dordogne et Midi-Corrèzien. 25 000 habitants, 64 communes, un fil conducteur qui est la rivière Dordogne en Corrèze. Un territoire rural avec de nombreux atouts, en particulier touristiques et des faiblesses et un modèle de développement touristique avec une surreprésentation qui est à repenser.

Deux axes pour ce contrat territoire : l'attractivité et le rééquilibrage territorial avec donc un modèle de développement économique. Il y a des grands projets bien sûr, vous le voyez mais les deux axes que je retiendrai, c'est d'abord l'aide aux entreprises, à fixer des salariés. Vous savez qu'il y a de nombreuses entreprises qui ont aujourd'hui des difficultés à trouver des salariés, des salariés du territoire ou des salariés que l'on fait venir. On va donc mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le deuxième axe c'est l'évolution de l'agriculture pour répondre aux besoins, pour installer, pour transmettre, pour créer de la valeur ajoutée locale face à cette zone où l'élevage est encore dominant et où il est fragile. Sans oublier, bien sûr, Président, la dimension touristique et en particulier la Dordogne sur laquelle vous êtes venu pêcher à la mouche il y a quelques jours.

M. LE PRÉSIDENT. - On ne trahit pas mes secrets. Je n'ai pas fait du mal aux truites, je signale.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD. - Haute Corrèze communauté et communautés de communes Ventadour. Je tiens à saluer sa Présidente Françoise BEZIAT ainsi que l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce contrat. Trois axes stratégiques y ont été développés.

Un projet qui vous tient à cœur, Monsieur le Président, qui était sur une partie du territoire de la Courtine avec la ré industrialisation d'ALSAPAN, une fiche action très importante puisque la Région va consacrer plus de 2,8 M€ sur cette partie du secteur. Également des actions de formation sur le campus d'Égletons, des actions aussi de relogement pour les étudiants aussi bien sur le bassin d'Égletons que de Neuvic mais également des actions en faveur du maintien de la population avec une OPH sur Ussel, un plan de revitalisation de centre-ville et notamment

des communes-centres de cette partie du territoire. Et puis aussi des actions en faveur du tourisme parce que nous aussi, Monsieur le Président, nous avons une très belle Dordogne, la vallée de la Haute-Dordogne, où il y a de très belles truites mais qui font 50 centimètres et je vous y invite sans tarder Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - William JACQUILLARD pour l'Ouest Charente. J'espère que tu as des truites. Hein.

M. JACQUILLARD. - Nous, on ne confond pas les truites et les silures.

Contrat dynamisation cohésion Ouest Charente, Pays du Cognac, puisque c'est ainsi que s'intitule le pays. D'abord, merci aux techniciens et aux chargés de missions de la DATAR qui nous accompagnent sur ces contrats de territoires qui ont un vrai travail de proximité, très efficace, auprès des équipes du pays. C'était intéressant et important de souligner cela.

Là, il s'agit d'un contrat de dynamisation à multiples projets. J'en retiendrai deux et principalement sur l'axe qui touche à l'innovation économique et au développement d'activités diversifiées parce que sur ce territoire, nous sommes confrontés depuis de longues années à un problème de fidélisation des salariés dans le domaine de la viticulture et de la transformation du raisin. Le programme de gestion prévisionnel des emplois et des compétences territoriales sera donc un véritable outil pour, je l'espère, résoudre ce problème puisqu'aujourd'hui il s'agit de la vraie difficulté. C'est beaucoup plus des entreprises de l'Est qui viennent fournir un service avec des salariés détachés, que des salariés fidélisés à l'année sur ce territoire. Il s'agit aussi d'accompagner la formation et les compétences, notamment vers les nouveaux métiers avec une participation à l'agrandissement et la rénovation de bâtiments qui vont être dédiés à ces formations pour la filière des spiritueux. Il s'agit aussi d'accompagner des programmes tels que les actions des clusters de Spirits Valley ou Atlenpack. Atlenpack est une association et un réseau d'entreprises dans l'emballage du luxe ou Inno'Vin que l'on connaît, par ailleurs, dans le bordelais.

C'est aussi un axe très fort pour l'attractivité du territoire en matière de tourisme avec la rénovation des halles de Cognac mais pas seulement tout ce qui va toucher à l'aménagement pour la mobilité, que ce soit la Flow Vélo ou les pôles multimodaux. Nous avons, aussi, sur la question de la santé et notamment avec la maison de santé pluridisciplinaire sur la région de la CDC du Rouillaicais un projet important parce que ce sont des territoires qui ont besoin de services au quotidien et donc l'attractivité de ces territoires dépend fortement de l'installation de ces dispositifs.

Voilà pour l'essentiel sur ce territoire que je vous invite aussi à venir visiter, qui est vraiment haut en couleurs et avec beaucoup de charme et de sens de l'accueil.

M. LE PRESIDENT. - Si ma mémoire est bonne - je me tourne vers Anne-Marie -,

globalement c'est un engagement 146 M€ donc par rapport aux questionnements que nous avons ce matin... Bien sûr nous ne sommes pas en maîtrise d'ouvrage sauf pour les lycées mais ce sont des sommes considérables qui permettent - même si le délai de réalisation a 6 mois ou un an de retard - aux porteurs et aux maîtres d'ouvrage d'être assurés et rassurés. Je le dis parce que l'on peut se méprendre sur l'analyse de la mobilisation de nos crédits d'investissement. Les communes de La Courtine ou d'Ussel, si l'on ne donne pas notre engagement, elles ne peuvent pas monter leurs projets. Il faut donc accepter que nous soyons résilients, et que nous acceptons que la réalisation se fasse avec un délai.

En notant les présentations, on a beaucoup de dossiers - je m'en réjouis - qui concernent le développement économique et les activités productives. Il y a des pépinières entreprises dans beaucoup de contrats, les activités productives en règle générale. J'avoue que j'ai poussé un grand soupir de soulagement quand l'entreprise de La Courtine a décidé de réinvestir sur le site. Je ne sais pas si quelques-uns y ont fait les trois mois du service militaire mais si nous ne gardons pas cette entreprise à La Courtine, c'est la disparition de toute activité dans le secteur. En plus, cette entreprise s'est engagée à entrer dans un système d'économie circulaire sous 3 ans.

Ce sont les projets alimentaires aussi avec l'agriculture, les friches pour lesquelles j'ai passé commande d'une réflexion et d'un observatoire. Ce sont les maisons de santé et les tiers-lieux, les halles. Ce ne sont pas simplement les halles, pas simplement Mont-de-Marsan, Pau, Agen, c'est aussi dans des villes moyennes ou dans les plus petites. Je me réjouis donc de cette présentation et je remercie vraiment les équipes de la DATAR, toutes les équipes et les élus de territoires qui ont fait un travail considérable pour organiser ces territoires.

Je vais en profiter pour vous présenter deux nouveaux DGA qui nous ont rejoints.

Xavier CZERWENSKI qui dirige la DATAR.

En plus, on ne pourra pas me taxer d'être contre l'État parce qu'il vient des services de l'État. Ceux qui connaissent bien Angoulême ont pu rencontrer Xavier à plusieurs reprises.

Et puis Catherine HARDOUIN est la DGA ressource de la maison.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a des remarques à l'égard de ces contrats ?

Mme BEZIAT. - Oui, je voulais souligner aussi et c'est tout à l'honneur de cette DATAR régionale, l'évolution du format de contractualisation par rapport à ce que j'ai pu connaître en ex-Limousin. On essaye vraiment d'incarner une volonté d'aller vers une nouvelle génération de contrats plus stratégiques, plus programmatiques qui font moins liste de ces fameuses opérations qui sont parfois de calibres très divers à subventionner même si les collectivités resteront toujours attachées, de manière légitime, à aller faire un peu leur marché au guichet

de la Région. Mais les projets réellement intercommunautaires qui sont vraiment de territoire commencent à émerger et même s'ils restent encore trop au stade d'amorçage, c'est quand même en progrès.

Aussi je voudrais émettre le vœu - on n'en a pas parlé dans la présentation - que l'ingénierie de territoire que vous subventionnez soit clairement missionnée pour favoriser ces leviers de développement territorial comme par exemple, dans le contrat Haute-Corrèze Ventadour, le pacte emploi mobilité logement en Haute Corrèze. Je souhaite également que ce type de programme transversal puisse bénéficier de financements dédiés, hors des fameuses cases sectorielles justement pour motiver les acteurs et les élus locaux à sortir des sentiers battus et à gagner en créativité et en audace.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame BEZIAT. Toujours très attentif à votre contribution et à vos remarques, je crois que c'est un succès global. La démarche au départ a pu poser des questions mais je pense que mélanger des villes et des territoires ruraux, c'est produire du ruissellement et mettre d'une certaine manière à égalité le Maire de la ville importante et le Maire ou le Président d'une association d'une plus petite commune ou d'une plus petite association.

En tout cas, je vous remercie aussi des mots que vous avez eus pour la DATAR. Ce n'était pas forcément gagné d'avance. Les mots de remerciement à l'égard de la mobilisation des services me touchent et croyez bien qu'ils touchent beaucoup, beaucoup nos collaborateurs et collaboratrices.

Mme LATOURNERIE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre de cette délibération, je souhaiterais intervenir plus spécifiquement sur le contrat de dynamisation territoriale du Sud-Gironde et plus précisément, celui concernant la ville de Langon et son projet de médiathèque intercommunale.

Langon, comme beaucoup de petites villes de France, n'a pas échappé aux écueils des stratégies financières qui ont conduit en, à peine une décennie, à une paupérisation de leur cœur de ville. Fort de ces promesses de campagne aux dernières municipales, la municipalité s'est engagée en 2015 dans un projet d'espace commercial nommé « espace gourmand » pour tenter de redonner vie et ardeur à une rue piétonne et commerçante dont chaque langonnais ne peut qu'encore évoquer son passé florissant. Or, cette initiative, en apparence très satisfaisante dans sa fonction de locomotive pour l'activité du centre-ville, a très vite révélé ses défaillances, notamment d'ordre budgétaire. Aussi, pour masquer ce fiasco financier, la municipalité a décidé de requalifier le projet en médiathèque intercommunale pour d'une part transférer sa dette sur la Communauté de communes du Sud-Gironde et d'autre part le rendre éligible aux aides du Département et de la Région. Les élus de l'opposition ont d'ailleurs

entamé une démarche auprès du Tribunal administratif pour faire annuler cette délibération.

Sans porter de jugement sur l'intérêt d'une médiathèque, ce projet culturel ne peut se substituer aux précédents dans sa vocation attractive et dynamique pour le cœur commercial de la ville de Lagon. Nous ne pouvons accepter que la Région, au travers de ce contrat, participe à cette mascarade politico-financière. Pourtant dans bien des domaines, la Région fait preuve de volontarisme et de pragmatisme sur des projets structurants de nos territoires.

Deux projets ont été cités par Laurence HARRIBEY tout à l'heure : la halte technologique des métiers de la mécanique, le projet multimodal autour de la gare de Langon. Aussi, cette intervention sur ce sujet précis de médiathèque intercommunale n'a qu'une valeur d'alerte et le groupe LR-CPNT votera favorablement à cette délibération.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je peux témoigner, quant à moi, pour avoir lancé une des premières médiathèques d'aquitaine, du succès auprès des jeunes, des familles des médiathèques. Sur la lecture, le livre, je pense que c'est quelque chose d'important mais je crois qu'il faut qu'à un moment donné, nous reconnaissons ici, dans ce domaine de la politique contractuelle, que l'on ne peut pas se substituer au choix des équipes municipales qui sont en place. Sinon, on s'engagerait sur une voie extrêmement, compliquée, peu comprise.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter 14 nouveaux contrats de territoires portant ainsi à 39 le nombre de contrats couvrants notre région.

Apporter une aide financière et une aide à l'ingénierie de ces territoires, dont certains, sont dans une fragilité extrême est nécessaire mais là encore n'est-ce pas « poser un cautère sur une jambe de bois » ? La politique d'aménagement du territoire doit être envisagée au niveau national en priorité. Les choix que les mouvements que vous représentez ont fait depuis plusieurs années ont été réalisés au détriment des zones rurales : disparition des services publics, désinstructalisation, insécurité. Les maux des campagnes françaises sont les conséquences de mauvais choix politiques.

Vous souhaitez aujourd'hui inverser la donne avec des mesurette. Nous souhaitons, évidemment, que ces politiques menées par la Région sur ces territoires fassent leurs preuves mais nous en doutons cependant. Les PAT (projets alimentaires territoriaux) se donnent pour ambition de développer la consommation des produits locaux et de qualité mais, comment dans un contexte de restrictions des dépenses, défendre le produit de l'agriculteur local alors qu'un même produit venu du bout du monde coûtera quatre fois moins cher ? C'est déjà le cas aujourd'hui, puisque plus de 70 % de la viande dans la restauration collective est importée et produite dans des conditions qu'aucun éleveur français ne serait autorisé à pratiquer.

Comment dans un contexte de concurrence déloyale et de mondialisation effrénée que vous soutenez par ailleurs, voulez-vous privilégier l'agriculteur local ? Nous défendons le localisme, c'est-à-dire produire, consommer et retraiter localement, mais cette mesure n'a de sens que si elle est défendue nationalement. Le développement des petits commerces et des artisans ne peut se faire que dans un contexte de réduction drastique des taxes. Vous prenez le problème à l'envers en réalité. Apporter une aide à la création d'un commerce sous forme de subventions n'a aucun sens puisque le commerçant sera taxé de manière abusive par la suite. Là encore le système de taxation mis en place sous prétexte de redistribution, n'est pas une solution économique viable.

Concernant la disparition des services publics, vous avez soutenu les lois NOTRe et MAPTAM qui ont priorisé le développement des métropoles et des supers régions, au détriment des zones rurales. Le déclassé d'une certaine frange de la population française est une réalité de ce classement et le résultat de choix politiques mortifères. Prioriser les habitants des métropoles, autrement dit les gagnants de la mondialisation, revient pour vous à chouchouter vos électeurs. Nous espérons que ces mesures viennent d'une bonne intention, mais ne vous faites pas d'illusions. Notre idéologie générale, votre système de pensée ne peut et ne prendra jamais en considération les zones déclassées.

Nous voterons pour cette délibération puisqu'en l'absence de solution nationale efficace, nous ne pouvons abandonner totalement ces territoires. Cependant nous restons persuadés que la solution se trouve dans un système totalement différent du vôtre.

M. LE PRESIDENT. - Chère Madame, c'est bien parce que nous n'avons eu ni assez de moyens, ni assez d'autorité, que le fil de l'eau libéral que vous enfourchez d'une manière étonnante d'ailleurs, qui montre votre visage, d'une certaine manière... C'est bien parce que nous n'avons eu ni assez de moyens, ni assez d'autorité pour éviter cela. Les moyens par rapport au transport, les moyens par rapport à une stratégie d'aménagement du territoire, les moyens réglementaires, les moyens financiers parce que, si je suis bien votre argumentation, après tout, artisans, commerçants, petites entreprises, surtout on ne les aide pas, le problème n'est que fiscal ou d'imposition. Et bien non ! Tous les pays qui se sont redressés ont montré qu'à un moment donné la prise de risque commerciale, artisanale, industrielle supposait un accompagnement.

Ce que nous essayons de faire alors que 60 % de nos usines sont à la campagne, c'est bien de sauver toutes nos usines et nos CFA à la campagne, comme les lycées. C'est totalement contracyclique, chère Madame et votre raisonnement...

Mme CHADOURNE. - ...Non car pour les banlieues il y a de l'argent. Donc effectivement,

quand on veut on peut.

M. LE PRESIDENT. - Quand on veut on peut avec un régime autoritaire on peut, oui, après on voit ce que cela donne.

Mme CHADOURNE. - Qui sont les autoritaires ?

M. LE PRESIDENT. - Dans votre histoire, Madame. J'adore...

Sur les produits, quelle est la différence ? Elle est très claire : plus on montera en gamme au niveau des produits, plus ils seront vendus cher et plus la valeur ajoutée qui reviendra pour nos agriculteurs sera importante. Deuxièmement, plus, grâce à l'Europe, on élèvera le niveau de vie, de la Roumanie de la Pologne, plus les salaires et les rémunérations sont élevés et plus la concurrence sera équilibrée. Si l'on ne fait rien et bien on aura constamment du low-cost à notre porte. C'est ce que nous enseignent l'Histoire et l'économie sans discontinuer.

Y-a-t-il d'autres interventions sur ces contrats ?

Attendez, redites moi pour quel groupe vous intervenez.

M. DINUCCI. - Rassemblement National.

M. LE PRESIDENT. - Mais vous vous êtes déjà exprimés.

Sinon tout le monde va le faire, il faut respecter. Vous avez un intervenant par dossier. Je vous remercie de respecter l'intérêt général.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, j'ai noté que sur un contrat qui est le contrat Sud Gironde, LR s'abstenait ? Qu'est-ce que vous avez dit alors ? Vous le votez ?

M. GUERIN. - Président, nous avons émis des réserves mais nous votons « pour ».

M. LE PRESIDENT. - Donc, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des votes « contre » ces contrats ?

Il n'y a pas d'opposition.

Y-a-il des abstentions à un ou plusieurs de ces contrats ?

Mme REQUENNA. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Sur la totalité ?

Pour quelle raison ?

Mme REQUENNA. - Pour les raisons largement évoquées à chaque fois que nous abordons ces sujets, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Mais attendez, on vient de démontrer - il faut que l'on progresse

ensemble – qu'en matière de montant et qu'en matière...

M. GUERIN. - Président ce n'est pas grave...

Mme REQUENNA. - Nous avons effectivement commencé délicatement mais nos chemins demain vont se séparer légèrement, Président, sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je dis à Guillaume GUERIN qu'il faut qu'il s'habitue à ma façon de fonctionner. Si je présente un dossier, c'est que j'y crois.

M. GUERIN. - Avec le MODEM, depuis 15 jours, j'y suis très habitué.

M. LE PRESIDENT. - Donc Pascale REQUENNA, la totalité de votre groupe s'abstient ?

Mme REQUENNA. - Il y aura 2 votes favorables au MODEM : Martine MOGA et Sophie METTE. La démocratie.

M. LE PRESIDENT. - Les autres groupes votent « pour », ces 14 contrats sont donc adoptés. Je vous remercie.

N° 6

Vote sur l' Approbation de 14 contrats de territoires : Haute Lande Armagnac, Vallée du Lot, Périgord vert, Périgord noir, Grand Bergeracois, Oloron Haut Béarn, Sud Gironde, Cœur Entre-deux-Mers, Médoc, Ouest Charente, Haute Corrèze Ventadour, Vallée de la Dordogne corrézienne, Niortais Haut Val-de-Sèvre et Lacq Orthez Béarn des Gaves»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés (3), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Mouvement démocrate et Apparentés (4)

REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE ET EQUILIBRE.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme DERVILLE.- Monsieur le Président, cher collègues, rapidement pour vous remettre ce règlement d'intervention dans son contexte, je vous rappelle que le tourisme est la 2^{ème} économie de notre région et représente aujourd'hui 9 % de notre produit intérieur brut, avec 16 Md€ de consommations touristiques générées sur nos territoires. La Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui la 4^{ème} région française pour cette consommation touristique et nous pesons 10 % de l'économie touristique en France. Voilà pour nous situer dans le paysage touristique français.

Nous avons voté dans cette assemblée, à la mi-avril 2017, un règlement d'intervention qui se voulait transitoire, puisque nous étions en pleine élaboration de notre schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Ce règlement d'intervention comportait alors 45 fiches mesure. Depuis, nous avons adopté le schéma régional et nous avons également adopté un règlement des politiques contractuelles et d'accompagnement des territoires - nous l'avons évoqué précédemment - lors de cette délibération sur le vote des 14 contrats territoires et donc, il nous faut aujourd'hui ajuster notre règlement d'intervention pour prendre en compte les enjeux et les priorités que nous nous sommes fixés dans le schéma régional, à savoir d'être la première région touristique durable mais également de tendre vers un développement touristique équilibré. C'est-à-dire de rééquilibrer la fréquentation touristique sur nos territoires et donc pour cela nous vous proposons, aujourd'hui, ce règlement d'intervention sachant que nous avons eu une année pleine, l'année 2018, d'utilisation, si j'ose dire, de ce règlement d'intervention.

Pour vous donner quelques chiffres, puisque c'est important pour décider des évolutions que nous vous proposons, nous avons regardé l'efficacité de ce règlement d'intervention. Nous avons en 2018, donc sur une année pleine, accompagné 324 dossiers en Nouvelle-Aquitaine et ces 324 dossiers sont quasi à 50 % à 50 % répartis entre des aides aux collectivités et des aides aux territoires pour un montant global de plus de 30 M€. C'est un bilan qui est en forte progression, puisqu'en 2017 nous n'avions que 203 dossiers. Ce règlement d'intervention que nous vous proposons donc aujourd'hui s'articule autour de deux piliers principaux.

Premier de ces piliers : les aides économiques aux entreprises. Dans ces aides économiques vous retrouverez, comme dans le précédent règlement d'intervention - mais on a essayé de simplifier tout cela et de regrouper les mesures autant que possible -, notamment

la modernisation des hébergements, c'est à dire les hôtels indépendants, les campings, les gîtes, les centres de vacances et villages de vacances. A noter que sur cette partie modernisation des hébergements, nous vous proposons une modification par rapport au précédent règlement d'intervention. Nous ne pouvions précédemment accompagner les aides aux hébergements qu'à hauteur de 20 %, nous vous proposons d'augmenter légèrement ce taux à 25 %, pour nous adapter aux réalités sur les territoires, puisque depuis la loi NOTRe les départements ne peuvent plus intervenir en aides économiques aux entreprises et ne peuvent plus accompagner les modernisations d'hébergement. En particulier sur les zones rurales, c'est une vraie difficulté, c'est un vrai frein, pour ce type de projet donc on vous propose d'augmenter légèrement notre taux. Évidemment, ceci sera pris en compte dans nos budgets et nos budgets nous permettent d'absorber ces hausses de taux puisque cela nous permettra d'être meilleurs en investissement, chère Andréa.

Vous retrouverez, également, les aides à l'innovation, les aides aux sites de visites et de loisirs, aux différents projets de tourisme social et solidaire et l'accompagnement à nos filières prioritaires.

Le deuxième volet, il s'agit de l'aide aux territoires. Sur l'aide aux territoires, on retrouve tous les dispositifs d'aménagement de nos stations littorales et de montagnes, l'accompagnement à l'itinérance cyclable et à l'itinérance fluviale, l'accompagnement aux projets d'accueil et de sensibilisation dans les parcs naturels régionaux, l'appel à projets structuration des territoires qui rencontre un vif succès puisque nous en sommes aujourd'hui à 34 territoires de Nouvelle-Aquitaine accompagnés. Probablement bientôt une quarantaine, sachant qu'aujourd'hui on a à peu près 80 % de la Nouvelle-Aquitaine qui est accompagnée dans le cadre de cet appel à projets. Également les aides aux saisonniers et un volet qui nous permet d'accompagner des projets structurants.

Ce règlement d'intervention propose une aide aux projets structurants qui peut aller jusqu'à 150 000 €. Nous pourrions augmenter cette aide uniquement dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements ou des contrats territoires qui seront bien sûr soumis au vote dans cette assemblée. Le RI ne permet donc d'accompagner ces projets qu'à hauteur de 150 000 €, pour le reste, il faudra passer par les contrats territoires.

Rapidement quelques nouveautés

Au-delà de l'aide aux hébergements qui est un peu bonifiée, comme je vous le disais, nous vous proposons également un nouvel accompagnement. Nous ne pouvions pas accompagner par le passé les gîtes de petites capacités, c'est-à-dire les gîtes de moins de 10 personnes. Nous vous proposons dans ce nouveau RI d'accompagner les gîtes de 4 à 9 personnes en territoires vulnérables, donc en zone rurale puisqu'il s'avère qu'il y a un vrai

besoin sur ces territoires où il y a très peu d'hôtellerie. Nous vous proposons d'ouvrir un type nos dispositifs, ceci nous permettra d'atteindre de meilleurs taux de réalisation en investissement.

Nous vous proposons également - il s'agit là de la déclinaison de notre règlement des politiques contractuelles et d'accompagnement des territoires - de bonifier nos aides de 5 % sur tous les territoires très vulnérables. Donc toutes les aides aux entreprises et aux territoires seront bonifiées de 5 % sur les territoires vulnérables, comme c'est le cas il me semble sur les autres aides économiques.

Autre nouveauté, nous demandons aux bénéficiaires de toutes aides régionales de respecter un certain nombre de critères environnementaux et sociaux qui sont listés en annexe 2. Il s'agit de critères par lesquels on leur demande de s'engager à réduire les consommations énergétiques et les consommations en eau notamment et de développer la production d'énergie renouvelable. Réduire également la production de déchets et favoriser l'économie du réemploi et s'adapter aux changements climatiques à venir et qui ne sont pas mentionnés dans ce règlement d'intervention puisque l'on sera sur des appels à projets et que le règlement d'intervention, évidemment, ne mentionne pas les appels à projet. Un appel à projets avec l'ADEME qui vous sera présenté, je l'espère, à la séance plénière du mois d'octobre. En commençant d'abord par une expérimentation sur deux à trois territoires. Il y aura un territoire plutôt rural à destination rurale voire un PNR, mais aussi un territoire très touristique sur le littoral pour voir comment on peut accompagner ces territoires vers l'exemplarité en matière de tourisme durable et évaluer de façon plus précise et quantitative sur ces territoires l'impact environnemental du tourisme. C'est un débat que l'on a déjà eu à plusieurs reprises, notamment en GIA avec un certain nombre de mes collègues. Il est compliqué aujourd'hui d'évaluer cet impact, on vous propose d'y travailler d'abord sur des territoires test en lien avec l'ADEME.

Également, nous allons engager - là encore, suite à des réflexions que nous avons eues en Commission récemment - une réflexion à l'échelle régionale avec l'ensemble des territoires concernés sur le fort développement des croisières maritimes et des problèmes que cela peut engendrer, notamment quand on accompagne des aménagements d'itinérance fluviale qui sont aussi utilisés par des croisiéristes maritimes. Comment est-ce que l'on traite cela ? Comment peut-on accompagner davantage le progrès technologique pour justement encourager ces acteurs à aller vers la transition énergétique puisque l'on est, effectivement sur des paquebots qui émettent énormément de gaz à effet de serre et donc il nous faut nous interroger. Ce n'était pas forcément une réalité dans les années passées, depuis quelques mois cela devient une filière qui est en fort développement, et donc on vous propose de piloter une réflexion régionale et bien sûr d'associer les élus qui le souhaitent aux travaux de ce

groupe d'études.

Voilà rapidement sur ce règlement d'intervention, Madame la Présidente.

M. RABIT. - Juste un mot sur ce règlement d'intervention pour le tourisme.

Bien sûr, et ce n'est pas la partie droite de l'hémicycle qui ne s'en plaindra, nous saluons avec force l'insertion de critères environnementaux, ce qui ne nous empêche pas d'appeler deux remarques qui nous semblent assez majeures.

D'abord, ce sont des formulations assez floues. Je prends un seul exemple : le respect d'un nombre minimal de critères environnementaux. On peut se demander ce que cela veut dire parce que cela conduira nécessairement à des difficultés pour les acteurs pour appréhender les leviers d'action. Ce flou, cette application au cas par cas aura nécessairement pour effet de placer les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, soit d'empêcher d'avoir la capacité de programmer ou d'anticiper leurs investissements, soit de créer d'énormes disparités entre les territoires et vous savez que ce n'est pas l'objectif dans cet hémicycle.

Second point, c'est la bonification des aides sur le territoire vulnérable et on a déjà eu l'occasion, souvent, d'aborder ce problème de la vulnérabilité des territoires. Bien sûr, nous sommes tous d'accord pour mieux aider les territoires vulnérables - on l'a fait remarquer à plusieurs reprises - mais, nous sommes convaincus que l'identification de ces territoires vulnérables doit se faire sur la base de critères objectifs. Et même sur la base d'une carte réactualisée, nous sommes obligés de constater que ce n'est toujours pas le cas. Notre crainte, c'est que l'absence de cadre laisse toute marge de manœuvre à la subjectivité et dans l'action publique la subjectivité ce n'est pas quelque chose de terrible. Ce bric-à-brac administratif, ponctué d'indicateurs approximatifs aura donc nécessairement - et cela nous le regrettons pour notre part - comme résultat de mettre en œuvre un dispositif complexe et manquant de visibilité, ce que l'on doit empêcher par-dessus tout dans l'action et dans la politique régionale.

C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. VEUNAC. - Le règlement d'intervention définitif pour le développement d'un tourisme durable et équilibré qui nous est présenté aujourd'hui vient compléter le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs qui a été adopté l'an dernier d'ailleurs à peu près à la même époque. Je voudrais à ce sujet saluer tout de suite le travail de notre collègue, Sandrine DERVILLE, de ses services qui est un travail tout à fait remarquable et assez exhaustif sur cet important dossier.

La Région dispose ainsi d'un socle cohérent et sérieux pour exercer ses politiques publiques sur cette filière tourisme si importante pour notre territoire. L'appel à projet

« nouvelle organisation touristique des territoires » vient compléter de manière très concrète, le dispositif présenté aujourd'hui. L'insertion de critères environnementaux et sociaux pour toutes aides régionales est une heureuse initiative, nécessaire, même si ces engagements environnementaux et sociaux exigés des bénéficiaires d'aide devront être appliqués avec discernement et réalisme.

Nous nous félicitons, en particulier, que ce règlement d'intervention intègre l'objectif d'encourager l'innovation touristique sous toutes ses formes. Car si notre offre touristique doit, sur bien des points, progresser, se mettre à niveau de la concurrence entre destinations, s'il nous faut moderniser, structurer, professionnaliser, améliorer notre compétitivité et développer notre attractivité, si notre offre touristique doit, dans certains domaines, rattraper son retard, elle doit prendre de l'avance et c'est l'innovation et la recherche qui le permettent. Car vous le savez, l'activité touristique est en mouvement permanent, dans ses produits, dans ses services, dans sa demande, les attentes des usagers, dans les pratiques des voyageurs, les changements sont nombreux et rapides.

Ces changements en cours, ce tourisme de demain, ce tourisme qui s'annonce auquel nous devons nous préparer, deux géographes et sociologues en ont dessiné les contours récemment dans un ouvrage intitulé « du voyage rêvé au tourisme de masse ». Permettez-moi de leur donner quelques instants la parole pour un exemple des changements.

Je cite « du delta du Mékong au chutes d'Iguazu, de la côte néo-zélandaise à la mystérieuse Persépolis, ils avancent sac au dos, ticket à la main et téléphone portable en guise d'appareil photo. Ils sont les nouveaux explorateurs de l'espace mondial, occidentaux depuis longtemps, maintenant chinois ou russes, demain africains, ils sont les touristes internationaux (800 millions chaque année) à parcourir le monde après l'avoir rêvé, confronté à la monotonie des artefacts que l'industrie touristique répète à l'infini sur des circuits toujours plus balisés. Beaucoup d'entre eux rêve d'échapper à la canalisation des flux et au marketing des agences de voyages, écotourismes, cabanes tout confort, gîtes à la ferme, tourisme citoyen ou humanitaire autant de nouvelles pratiques révélant la soif inextinguible de décentrement qui tenaille l'imaginaire et les fantasmes du tourisme mondialisé ».

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, en approuvant ce règlement, sans réserve, nous formons le vœu que l'encouragement à l'innovation, aux études, aux investissements immatériels, à la réflexion sur les évolutions de la filière et sur le tourisme de demain, que tout cela bénéficie d'un soutien encore plus important à hauteur des enjeux à venir.

M. BAUDE. - Nous voulons d'abord saluer le travail qui se produit sur un certain nombre de chantiers. C'est vrai entre autres sur le littoral, et je suis bien placé pour constater la cohérence de ce règlement d'intervention avec les problématiques de préservation et de risque

qui pèse sur notre vaste littoral. C'est vrai également sur l'itinérance cyclable ou encore sur les parcs naturels régionaux.

Je note également la prise en compte d'un certain nombre de modifications qui ont pu être demandées en Commission concernant notamment les espaces naturels touristiques qui étaient d'une formulation extrêmement maladroite, en particulier pour un certain nombre d'acteurs de la préservation des espaces naturels. Je veux donc remercier pour cela Sandrine DERVILLE qui a intégré ces prises en considération, ces remarques.

J'apprends également avec satisfaction la prise en compte d'une demande qui avait été faite par notre collègue, Stéphane TRIFLETTI, concernant les impacts globaux du tourisme via une expérimentation des services avec l'ADEME pour mesurer, comprendre et agir vraiment pour la soutenabilité de ce secteur.

Nous nous réjouissons également de l'instauration de critères sociaux et environnementaux dans ce règlement d'intervention. Même si leur mise en œuvre paraît un peu incertaine, c'est une nouveauté qui va, de notre point de vue, dans le bon sens. Cependant, ces critères n'écartent pas tout à fait, ni les gouffres énergétiques du type Center Parcs, qui de notre point de vue, sont à l'opposé de la sobriété énergétique recherchée, ni les vagues artificielles alors que la neige artificielle - je vous en félicite plutôt - est exclue de façon explicite dans ce règlement. J'entends la réflexion également concernant les paquebots de croisière que vous avez indiquée à Madame la vice-présidente.

Cependant si certaines remarques ont été intégrées, nous regrettons que d'autres modifications évoquées en Commission - mais peut-être allez-vous nous apporter de nouveaux éléments - n'ont finalement pas été prises en compte dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui. C'est vrai pour la prise en compte du Pescatourisme qui aurait pu être intégré au même titre que la grille tourisme. Le Pescatourisme, c'est ce qui permet aux professionnels de la mer, pêcheurs ou ostréiculteurs, par exemple, d'accueillir des touristes pour leur faire découvrir leur culture et leur métier.

C'est vrai, également, pour le nautisme, qui aurait mérité d'être restreint à la plaisance la plus vertueuse ou moins impactante, voire même, d'écarter le motonautisme. Et d'autre part sur une dimension plus sociale de mon point de vue, nous devons également, garder en mémoire les manifestations anti tourisme de l'été dernier en Espagne. C'est vrai à Barcelone est plus près de chez nous à Saint-Sébastien. Mais aussi, dans une certaine mesure, le ras-le-bol exprimé, également, en France et notamment au Pays Basque. Ces manifestations mettent en lumière de réelles difficultés pour les habitants des territoires soumis à la pression touristique, en particulier pour les plus modestes qui ont de plus en plus de mal à se loger. Il manque donc, de mon point de vue, dans ces critères en particulier concernant les aides aux

collectivités qui sont conséquentes - vous l'avez rappelé Madame la vice-présidente - une réflexion pour considérer leurs efforts ou au contraire le manque d'efforts pour respecter la loi SRU.

Vous aurez compris, Madame la Présidente, que notre accueil favorable des éco-socio-conditionnalités et l'approbation d'une partie de ce règlement d'intervention n'effacent pas un certain nombre de craintes de voir le tourisme continuer à contribuer au dérèglement climatique, à augmenter la pression sur notre patrimoine naturel ou à aggraver les conditions de vie des habitants qui doivent pouvoir continuer à habiter sur ces territoires. C'est pourquoi, mes chers collègues, sauf si Madame la Vice-Présidente, vous avez davantage de garanties à nous apporter, nous nous abstenons.

Mme DERVILLE. - Je vais essayer de répondre aux questions qui ont été posées.

Sur les critères sociaux et environnementaux, cela rejoint la question de Monsieur RABIT et aussi la légère déception de mes collègues d'Europe écologie les verts. Effectivement, comme le disait Michel VEUNAC, nous allons essayer d'appliquer ces engagements avec discernement et avec réalisme. On ne peut pas, au niveau d'un règlement d'intervention, dire que l'on va demander l'application de tels et tels critères. Vous avez en annexe 2 la liste exhaustive des critères. En fonction du type de projet, vous verrez que certains critères sont juste aberrants. On ne peut pas imposer certains critères à des projets d'hébergement. A l'inverse, certains critères ne s'appliquent qu'à des projets d'hébergement. Donc pour chaque projet, on demandera à chaque porteur de projet de respecter, par exemple, 3 critères sur 5 dans tel bloc de critères, 3 critères sur 5 dans tel bloc et il s'engagera dans cette démarche de progrès. On le vérifiera au fur et à mesure du projet et s'il s'avérait que le porteur du projet à l'issue de son projet n'a pas respecté les X critères qu'il devait respecter, nous ne verserons pas l'intégralité du solde. C'est déjà le cas sur un certain nombre de critères qui sont demandés aux porteurs de projets mais on sera effectivement amené à l'appliquer plus tôt avec discernement et à choisir les critères qui sont adaptés à certains types de projets. Vous verrez facilement Monsieur RABIT dans l'annexe 2 que certains critères sont juste aberrants, tous ne sont pas applicables à tous les types de projets.

Ensuite, sur la prise en compte de la vulnérabilité des territoires nous on se calque effectivement, comme l'ensemble des règlements d'intervention dans cette assemblée, sur la carte de la DATAR qui est peut-être perfectible. Je sais que l'on travaille à l'améliorer, mais elle se base par contre sur des critères très objectifs de l'INSEE entre autres, donc on est là sur cette carte comme l'ensemble des politiques régionales.

Pour répondre, également, à Vital BAUDE, j'entends la déception sur les projets Center Parcs et de vagues artificielles. Je répète : ce RI ne permet pas d'accompagner les Center

parcs. Le projet de Center Parcs que tu évoques puisqu'il n'y aura pas plusieurs Center Parcs en Nouvelle-Aquitaine - je pense que c'est le seul projet qui verra le jour dans les années qui viennent -, c'est celui du Lot-et-Garonne que nous avons voté dans cette assemblée. Comme je l'ai évoqué, les projets structurants - et les projets types Center Parcs en font partis - ne seront accompagnés que dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements ou de contrats de territoire. Si des projets structurants sont rejetés dans les contrats de territoire, on ne les accompagnera évidemment pas.

Et effectivement, je m'excuse nous avons oublié de prendre en compte les deux modifications. Quand on parle de l'accompagnement au nautisme, évidemment, on parle de nautisme non motorisé. C'est la filière glisse nautisme non motorisée voile par exemple, mais pas le nautisme motorisé et, évidemment, ouvrir les dispositifs d'agritourisme au Pescatourisme. C'est déjà le cas mais on va le préciser et l'écrire dans la délibération. Toutes mes excuses, j'ai pris en compte un certain nombre de modifications, pas toutes, mais je vous assure que ces deux modifications nautisme non motorisé et Pescatourisme seront mentionnées dans la délibération finale.

Mme BROUILLE. - Nous allons procéder au vote sur cette délibération.

Y-a-t-il des contres ?

Des abstentions ?

Les Républicains, les Ecologistes.

N° 7

Vote sur le «Règlement d'intervention pour le développement d'un tourisme durable et équilibré»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité, je vous remercie.

STRATEGIE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE : MISE EN ŒUVRE DE DEUX HABILITATIONS DE SERVICE PUBLIC.

Poursuite de la séance sous la présidence du président Alain ROUSSET

Mme VEYSSY. - Nous sommes dans la continuité des plénières précédentes. Je vous rappelle qu'en octobre 2018, nous avons voté ensemble une définition de la nouvelle stratégie régionale de formation qui s'intitulait « talent, territoires, compétences, tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine » et de fait, dans la plénière suivante, celle de décembre 2018, nous avons formalisé notre engagement avec l'État dans le cadre du pacte. Je vous rappelle que ce pacte est très important puisque nous sommes sur la période 2019-2022 et que la Région va engager près de 650 M€, auxquels nous ajoutons les 502 M€ de l'État pour former 60 000 demandeurs d'emplois par an sur ces quatre ans.

Une des grandes premières pour la Région Nouvelle-Aquitaine va concerner l'un des modes d'achat de la formation à travers l'habilitation de service public. Début 2020, nous allons donc mettre en œuvre, si vous en êtes d'accord, deux habilitations de service public qui vont avoir vraiment pour objectif de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui rencontrent de grosses difficultés d'insertion ou d'apprentissage, de pouvoir se qualifier. La première habilitation sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020, il s'agit de l'habilitation « premier niveau de qualification » et la seconde habilitation, le socle de compétences, sera mis en œuvre au 1^{er} juillet 2020.

Donc le premier niveau de qualification, la première habilitation, dans quelques mois le 1^{er} janvier, nous sommes là sur la concrétisation par un premier diplôme, une première certification pour les personnes les plus éloignées de l'emploi avec - et c'est un peu la nouveauté avec l'habilitation de service public - un accompagnement complètement individualisé. C'est le parcours de l'individu qui a deux ans pour pouvoir atteindre ce premier niveau de qualification. C'est important parce que nous visons à ce moment-là 14 000 parcours par an sur ce premier livre de qualification dont 6 000 au titre du pacte. Cela veut dire aussi que cet accompagnement individualisé aura pour objectif d'éviter les ruptures de parcours et donc l'habilitation devra prendre en considération tous les aspects matériels qui sont indispensables pour que cet itinéraire de formation soit réussi, c'est-à-dire y compris les frais d'hébergement et de restauration et les aires choisies sont au niveau départemental.

La deuxième habilitation de service public sera plus précisément sur le socle de compétences, celle qui sera mise en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2020. Ce socle de compétences que sont la lecture, l'écriture, la base des mathématiques, tout ce qui fait que c'est la première marche, l'acquisition indispensable qui va permettre aussi de travailler sur

des compétences transversales. Donc là aussi nous serons vraiment sur un accompagnement renforcé, sur un public particulièrement fragilisé : 19 000 parcours par an dont 8 000 au titre du pacte.

Il y a toute une procédure et c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui. Cette procédure d'habilitation des services publics qui est prévue dans le cadre du Code du travail est une procédure un peu particulière parce que la Région fixe ses règles du jeu et à l'habilitation on doit s'assurer que toutes les règles que nous proposons, que nous mettons en place, sont strictement respectées. C'est le service rendu à l'utilisateur qui va être, notamment la pérennité, la continuité de service, l'égalité d'accès et de traitement quel que soit l'endroit où la personne se trouve en Nouvelle-Aquitaine. Cette habilitation fonctionne selon le principe de la juste compensation financière, c'est-à-dire qu'il y a une convention de mandat qui va exister entre la Région et les opérateurs qui seront choisis par ces habilitations. Cela veut dire que nous sommes sur un processus d'habilitation en deux étapes : une phase de consultation, d'abord, et ensuite la phase d'habilitation.

Pour se faire, il va y avoir un appel public à propositions. Les organismes seront mis en concurrence et devront constituer un dossier d'habilitation. Le contenu du dossier est défini réglementairement et bien sûr, cette consultation suite à cet appel à public fera que l'habilitation pour le candidat retenu se fera dans des conditions de transparence, de non-discrimination. La procédure d'habilitation, si vous en êtes d'accord par cette délibération, reposera sur un avis consultatif motivé de la Commission d'appel d'offres, la CAO, qui sera réunie en tant que Commission de sélection ad hoc.

M. LE PRESIDENT. – y a-t-il des observations

M. DUBOS. - La délibération qui vient de nous être présentée constitue la suite logique de celle de la séance plénière du 22 octobre 2018 intitulée « talents, territoires, tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine ».

Nous avons déjà mis l'accent sur l'ambition qui est la vôtre de vouloir former 60 000 personnes supplémentaires par an et nous vous avons rappelé que celle-ci était, cependant, assez éloignée de la réalité puisque notre Région compte 20 % des 15-24 ans non scolarisés, non diplômés. 22 % des jeunes de 15 à 24 ans n'ont aucun diplôme. 109 000 jeunes sont sans emploi et non scolarisés, soit 17 % de la classe d'âge, plaçant notre région au cinquième rang métropolitain. Nous payons le désastre qu'est devenue l'Éducation Nationale et son incapacité à pouvoir transmettre les savoirs élémentaires. Il faut reconnaître que dans certains quartiers, transmettre ses savoirs dans des quartiers mélangeant jusqu'à 40 nationalités, relève plus de la gageure que du métier d'enseignant. Nous nous retrouvons, donc, face à des classes d'âge qui maîtrisent de plus en plus mal le vocabulaire simple, le calcul ou la maîtrise de l'expression

écrite.

Votre politique cherche donc à inverser cette funeste tendance en proposant deux habilitations de service public pour la période 2019-2021, dotée de 391 M€ pour l'une et 96 M€ pour la seconde. Ces deux habilitations portent respectivement sur la mise en place d'un premier niveau de qualification et la seconde sur la mise en place d'un socle de compétences. Rappelons que la partie concernant l'acquisition du socle des savoirs de base concerne l'enseignement du premier cycle de l'Education Nationale. Ce n'est qu'en raison de la faillite de l'ensemble du système éducatif français, et sous les effets d'une immigration massive, que la transmission des savoirs élémentaires n'est plus assurée. La Région ne serait, dans ces conditions, se substituer aux carences de l'État.

Pour ce qui est du volet proprement formation, nous pouvons regretter son absence d'ambition forte. Il est proclamé que 60 000 personnes supplémentaires seront formées annuellement mais, il apparaît une assez nette distorsion entre les besoins de l'économie régionale, demandeuse de main-d'œuvre vraiment qualifiée et les publics ciblés par ces habilitations de service public qui ciblent, une fois encore, les personnes peu ou pas qualifiées, demandeurs d'emploi de longue durée, très éloignés de l'emploi. Dans ces conditions, nous voyons mal comment un tel public peut être en adéquation avec des demandes des entreprises régionales. Nous touchons là à une des raisons du chômage de masse qui touche la France. Nous avons l'une des main-d'œuvres les moins bien qualifiées d'Europe occidentale, notamment en raison du choix néfaste de privilégier les filières générales et les études longues au détriment de l'apprentissage.

Nous considérons que la réponse que vous apporterez ne peut satisfaire les entreprises, pas plus qu'elle donnera aux jeunes une véritable qualification.

La mise en œuvre du PRIC risque d'aboutir à une fin aussi brillante que les plans « 500 000 » ou plans « 165 000 » et ceux qui en auront bénéficié seront les nouveaux TUC ou CES. Pour remédier à cela, il faudrait une volonté politique forte venant de l'État et reprise sur l'ensemble du territoire. Cela passe, notamment, par une refonte complète de notre système scolaire rendant à l'apprentissage et la formation professionnelle ses lettres de noblesse, encourageant l'apprentissage dès 14 ans et permettant la mise en place d'un véritable parcours de qualification, la revalorisation de l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école et le retour à une école du mérite et de l'excellence et la disparition du collège unique, véritable usine à échec scolaire. Ce dernier serait remplacé par un double cursus filières courtes avec voies professionnalisantes et filières longues préparant l'enseignement supérieur.

Pour toutes ces insuffisances le Rassemblement National votera contre cette

délibération.

M. LE PRESIDENT. - Toute idée que l'on essaie de mettre en place - et beaucoup ont l'expérience -, c'est de permettre des possibilités de faire des études supérieures, que ce soit dans les filières dites générales ou les filières techniques. De ne pas avoir un plafond de verre sur la tête. Vous avez beaucoup d'expériences à travers les BTS, à travers les IUT, que l'on peut donner à des jeunes qui au départ n'ont pas l'environnement culturel, familial et les talents, de pouvoir se sublimer et refaire des études supérieures. Ce n'est en tout cas pas une proposition de trouver des plafonds à l'évolution des jeunes que nous proposons.

Mme LATOURNERIE. - Une toute petite intervention à titre de question.

En 2016, la Région s'est engagée dans le cadre du plan des « 500 000 formations » et a publié des résultats qui sont assez décevants par rapport aux sommes qui ont été engagées. Là, les sommes engagées sont aussi importantes, pourrions-nous obtenir assez vite des résultats précis sur ces pics et une transparence sur leur efficacité en termes d'emploi à court et moyen terme ?

Nous restons convaincus de la place de la Région dans la promotion des compétences et de la lutte contre le chômage, au plus près des territoires et donc notre groupe votera favorablement cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je vous suggère que les Commissions concernées, comme cela se passe dans quelques Commissions, puissent avoir ce type de rendu que vous êtes totalement en droit d'attendre. La difficulté de l'exercice, et je parle sous le contrôle Cathy VEYSSY est que l'on a lancé le plan « 500 000 » en 2015-2016, ensuite l'alternance a arrêté le projet. Comme ce projet s'adosse à des systèmes d'appel d'offres et de prises de compétences des organismes de formation, le fait d'avoir eu à remonter à travers le plan d'initiatives compétences, cela a effectivement retardé l'efficacité des politiques. Là encore, je ne peux qu'exprimer mon souhait de continuité républicaine, d'une certaine manière, et du temps long dans les politiques publiques. A partir du moment où il y a des arrêts, cela pose des problèmes en termes d'ingénierie de programme.

Mme VEYSSY. - C'était juste pour préciser que je parle des deux habilitations de service public dans le cadre du pacte, donc premier niveau de qualification et compétences mais vous faisiez mention les uns les autres à la délibération phare qu'était celle d'octobre 2018 sur la définition de la stratégie régionale de formation... Je sais si vous vous souvenez c'est un schéma par brique, avec différentes étapes. Il y avait le second niveau de qualification, il y avait tout un tas de briques qui font parties de ce pacte.

L'habilitation, c'est un des éléments. Ça veut dire aussi qu'il y a de la montée en compétences du niveau + 2 en qualification et que les autres modes de financement de formation que sont les marchés publics, que sont les subventions, sont aussi le programme régional de formation. Un volet aussi sur la formation des salariés. Tout ceci, c'est un schéma d'ensemble et l'objet la délibération d'aujourd'hui porte spécifiquement sur la disposition qui concerne l'habilitation des services publics. C'est l'un des pans du programme total de la stratégie régionale de formation.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre ce projet aux voix.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 8

Vote sur la «Stratégie régionale de formation professionnelle :
Mise en œuvre de deux habilitations de service public»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Ce projet donc adopté.

**CONTRATS REGIONAUX DE FILIERES POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION
ET L'EMPLOI - FILIERE NUMERIQUE ET FILIERE BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS ET
NEGOCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.**

Mme VEYSSY. - Ce sont les deux suivants puisqu'à la dernière séance plénière, nous avons donc adopté le contrat régional des filières concernant les métiers de l'agriculture. C'est donc tout un cadre qui est intéressant puisque cela fait partie du contrat de plan régional du CPRDFOP - le contrat de plan régional pour le développement de l'emploi et la formation - qui précise notamment qu'il doit y avoir des instances de travail, de dialogue, de discussion avec les branches professionnelles, avec les OPCO, les organismes paritaires collecteurs, avec les représentants de l'État, les représentants de l'Éducation Nationale, pour arrêter de manière pluriannuelle sur trois ans, une stratégie concernant la formation, l'orientation, l'attractivité des métiers sur des thèmes bien donnés.

Donc aujourd'hui, ce sont deux contrats particuliers, l'un sur les métiers du numérique et l'autre sur les métiers du BTP. Ce sont deux collègues qui ont particulièrement suivi ces travaux-là, qui ont participé à toutes les réunions avec les branches professionnelles : Guillaume MOLIERAC tout ce qui concerne la construction, le BTP et les négoce des matériaux de construction et Mathieu HAZOUARD, pour la filière du numérique, qui peuvent, si vous le jugez opportun, Monsieur le Président, apporter des précisions.

M. FREL. - Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération. Nous la voterons car l'information, la communication, la sensibilisation en matière d'orientation professionnelle est plus que jamais nécessaire. En effet, 5 603 400 personnes sont actuellement privées d'emploi en France face à ce qui est bien souvent un drame dans leur vie professionnelle, bien sûr, mais aussi dans leur vie sociale et familiale. Pour ces 5 603 400 hommes et femmes, bien souvent femmes, la dernière réponse du Gouvernement fait fi de 75 ans de relations partenariales entre les syndicats et le patronat en matière d'accompagnement et d'indemnisation du chômage. Cette réponse du Gouvernement a un objectif avoué : celui d'économiser 3,5 milliards d'euros en trois ans. Le système actuel permet l'indemnisation d'un chômeur sur deux. Le nouveau projet du Gouvernement sera de n'indemniser plus qu'un chômeur sur trois.

Chacun sait que la dégressivité des indemnisations voulue a déjà été testée par le passé et a montré sa totale inefficacité. Alors oui, il faut renforcer l'information et ces contrats régionaux filières vont dans ce sens.

Nous voterons cette délibération malgré le fait qu'en ce qui concerne les interventions devant les collégiens et les lycéens, il soit trop peu fait mention dans ces CRF que les enjeux d'une politique d'orientation ne sont pas que professionnels, que le rôle de l'école est aussi et d'abord l'épanouissement de l'enfant, de lui faire acquérir une culture générale, de le préparer à l'exercice de ses responsabilités d'homme et de citoyen.

Nous voterons cette délibération malgré le fait que les acteurs du monde professionnel sont quasiment absents de ces contrats malgré leur expertise en la matière. Nous le savons tous, les syndicats de salariés sont aussi des acteurs de l'accompagnement des salariés et demandeurs d'emploi. Il est dommage de se passer de leur précieuse connaissance du monde professionnel, de leur analyse et de leur expertise

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vote ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 9

Vote sur les « Contrats régionaux de filières pour l'orientation, la formation et l'emploi –
filière numérique et filière bâtiment, travaux publics et négoce
de matériaux de construction »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**CONVENTION-CADRE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE RECTORAT
DE REGION ACADEMIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVE A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA LOI POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL.**

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est en effet la suite logique de la loi du 5 septembre dernier pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui nous fait bien des misères en matière d'apprentissage et de carte des formations de l'apprentissage mais qui nous confie une responsabilité quant à l'information des jeunes et y compris des collégiens.

Région de France a signé avec l'État une convention-cadre. On est dans un pays où l'appareil réglementaire ne suffit pas, on fait des conventions qui au bout du compte finissent par limiter la portée générale des lois mais enfin... Parallèlement, nous avons commencé à travailler sur ce que porte cette loi. En effet, nous considérons que, par l'expérimentation, nous pouvons véritablement faire évoluer la question.

Vous avez lu la délibération, je ne la reprends pas ici. Il y a quelque chose de très important à l'article 4. C'est une expérimentation qui concerne les personnels de l'Éducation Nationale. Vous savez que cette compétence nous est transférée sans moyens. Une poignée de personnels des délégations régionales des DRONISEP va être transférée aux Régions, plutôt sous forme de moyens que sous forme de personnes. On verra, ce n'est pas fait. En revanche, l'information, il faut commencer à la faire. Il faut la faire en lycées, 54 heures en seconde et il faut la faire au collège, une quarantaine d'heures, que ce soit en 4^{ème} ou en 3^{ème}. Il faut que nous le fassions dès maintenant.

Le Ministre a accepté la proposition du Président de procéder par expérimentation d'où la loi qui permet cette expérimentation. Et c'est l'objet de cette convention. Pour l'essentiel, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de faire en sorte que les personnels des CIO, notamment les directeurs de CIO, viennent travailler pour ce qui concerne la partie de leur métier relative à l'information sur l'orientation auprès des élèves. Ceci s'effectue sous l'autorité du Président de Région. Il s'agit d'une véritable mise à disposition.

Pourquoi avons-nous choisi ce mode de travail ? Parce que le transfert des personnes, cela ne marche jamais. Des personnes se demandent ce qu'elles ont fait pour qu'on les transfère à une autre autorité et aussitôt on entre dans des débats qui bloquent etc. Par l'expérimentation, ce que nous voudrions essayer de montrer, c'est que venir travailler à la Région, avoir les compétences que Cathy vient d'évoquer du monde de la formation, tout ce qui se passe après, tout au long de la vie, du SPRO... Ce qui se passe dans le secteur du

développement économique où l'on va avoir beaucoup de compétences. Le Président évoque sans cesse tout ce que nous votons pour développer les start-ups sur le territoire, pour soutenir des entreprises. Et bien tout ce savoir va être mis à la disposition, sous l'autorité du Président, bien évidemment, des personnels qui viendront travailler avec nous. Ce faisant, nous offrons un avenir - et je le dis fortement - aux CIO sur le territoire. Ceux qui ne comprendraient pas qu'il y a là une nécessité liée à la survie propre de ces CIO sur le territoire feraient une belle erreur. Nous les encourageons et je vous encourage à les encourager à venir. Parce que si l'État transfère à la Région l'information sur l'orientation, dans quelques années se posera la question de la pertinence de maintenir des personnels dans les CIO. N'est-ce pas ? Et s'ils viennent travailler avec nous, ils trouveront un avenir.

Voilà la convention que nous souhaitons signer. Mais l'objectif de cette affaire-là est quand même aussi de faire en sorte de continuer à maîtriser la carte des formations. Nous en sommes privés en ce qui concerne la carte de formation sous statut d'apprentissage mais si par une information ciblée, territorialement ciblée, nous orientons l'information, vous comprenez bien que nous continuerons d'une manière ou d'une autre à piloter sur notre territoire la carte des formations. C'est pourquoi nous avons commencé à travailler sur les territoires. Nous avons commencé par le Thouarcé, par la région de Loudun, la région de Bressuire. Nous avons commencé aussi dans la vallée de la Soule, à Mauléon. Nous allons prochainement le faire dans la Haute Corrèze. Nous réunissons - seule la Région peut le faire - sous l'autorité du Conseil Régional les entreprises concernées, tous les professionnels concernés et donc les acteurs de la formation, les professeurs, les établissements qui viennent. C'est une bonne manière d'approcher l'orientation évidemment et c'est cela l'objectif que nous voulons traiter et qui est derrière ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention

Mme NADAU. - Avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions ont perdu la main sur l'apprentissage mais leur rôle dans le domaine de l'orientation est renforcé. La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de s'emparer de la loi - je reprends vos termes lors de la réunion des assises de l'apprentissage qui s'est tenue ici même le 13 février, Monsieur NEMBRINI - et la Région Aquitaine est, donc, la première Région à lancer une expérimentation sur l'orientation. Il s'agit donc de préciser le périmètre et le rôle de chacun car si l'information sur les métiers est transférée aux Régions, la totalité de l'orientation ne l'est pas, on peut le regretter ou pas.

Ce qui manque dans la convention 4 que vous nous présentez est justement la répartition des missions entre l'État et la Région qui n'est pas clairement établie.

Des questions très pratiques. Je suis convaincue par ce que vient d'exposer

Monsieur NEMBRINI mais comment allez-vous accéder au public concerné : les jeunes mais aussi les professeurs, les professeurs principaux, les professeurs de 3^{ème} qui sont les premiers prescripteurs en matière d'orientation ?

Se pose aussi la question des moyens mis à disposition de la Région par l'État. Monsieur NEMBRINI a parlé des directeurs des CIO, mais, nous l'avons évoqué en Commission, pourquoi pas aussi les agents ? Vous venez d'expliquer en partie le pourquoi ou ce sera sur la base du volontariat. Pourtant, les CIO vont être indispensables pour la mise en œuvre de la politique régionale. Le temps de leur mise à disposition, également, s'il n'est pas suffisant pourrait-il être révisé ? En commission, on nous a dit qu'il s'agissait des agents des délégations régionales de l'ONISEP qui seraient transférés - une trentaine d'agents - peut-être pas sous cette forme-là vous venez de le dire.

Nous sommes aussi, bien sûr, favorables à la création de ponts entre l'entreprise et l'éducation pour mieux guider les élèves vers les métiers qui recrutent près de chez eux. Mais aussi comme le souligne le CESER, il est indispensable d'anticiper et de prendre en compte l'évolution des métiers de demain pour permettre aux élèves, apprentis, étudiants, d'élaborer leur projet d'orientation dans un contexte favorable à l'innovation.

Orientation, formation, emploi ce continuum ne sera gagnant pour nos jeunes que s'il y a une forte coopération et un travail en confiance - je reprends là aussi vos termes, Monsieur NEMBRINI - entre les différents services régionaux et de l'Éducation Nationale. Je suis sûre, Monsieur NEMBRINI, que vous travaillez dans ce sens et je voudrais profiter pour conclure cette intervention, souligner le travail des services qui, je crois, sont mis - cela va peut-être être excessif ce que je vais dire - à rude épreuve avec le PIC, avec cette nouvelle loi, avec l'apprentissage aussi qui change de donne. Je voudrais remercier les services pour leur diligence et souvent dans des délais très contraints et pas toujours avec tous les éléments pour pouvoir être réactif.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que nous avons initié cette démarche et cette compétence en créant Cap Métiers depuis de longues années. On ne part pas de rien.

Mme MOGA. - Nous avons donc ici la déclinaison régionale de l'accord-cadre État-Région du 28 mai 2019 qui organise l'articulation des actions d'information sur l'orientation.

En ce qui concerne les objectifs ambitieux, nous pouvons seulement regretter que ne soient pas repris deux des objectifs de l'accord national : assurer l'éducation à l'orientation et favoriser l'insertion et l'employabilité à long terme en dépassant l'adéquationnisme. C'est certainement sous-entendu mais les choses sont toujours mieux en le disant.

En ce qui concerne la mise en œuvre, nous apprécions la particulière réactivité de l'exécutif à lancer l'expérimentation. Comme vous l'aviez dit Monsieur NEMBRINI, vous vous êtes engouffrés dans la brèche, ce qui nous permet d'être opérationnel dès cette rentrée.

Nous notons aussi très positivement, l'élargissement du temps dédié à l'orientation au collège.

Par ailleurs, cette convention est rassurante pour les personnels de l'État, essentiellement les personnes des CIO. Outre qu'elle instaure une participation volontaire à l'expérimentation, elle réaffirme la logique de complémentarité et pas tout à fait de substitution qui anime le dispositif.

Puisque nous sommes d'accord sur l'essentiel, j'ai quelques suggestions. D'abord, pourquoi ne pas impliquer les jeunes eux-mêmes et les associer à la création d'outils d'information et de sensibilisation à l'orientation ? Ce pourrait être le sujet d'un appel à projets à destination des lycées par exemple.

Pourquoi ne pas insister sur les outils dans lesquels les jeunes se retrouvent ? Les lieux physiques d'information, comme Cap Métiers bien sûr, sont essentiels et les échanges personnels avec des conseillers sont irremplaçables, mais les jeunes sont rivés à leurs applications Smartphone. Il faut, peut-être, aussi les toucher là. Je pense, bien entendu, à l'application CLEOR, déjà développée dans trois régions.

Enfin, puisque l'on raisonne en termes de parcours, il faut prolonger cette belle convention par un effort sur l'orientation vers l'enseignement supérieur. Je me tourne vers Gérard. Le succès rencontré par certaines Universités néo-aquitaines dans le volet orientation de l'appel à projets « territoire d'innovation pédagogique du pays à trois » est une bonne nouvelle et nous soutenons par avance la suggestion de notre vice-président Gérard BLANCHARD, de réserver, peut-être une partie de notre appel à projet « enseignement supérieur recherche » à l'orientation.

Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - Cette délibération met en œuvre le volet orientation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Conséquence de la loi NOTRe, la Région intervient dans le cadre du service public régional d'orientation en partenariat avec Cap Métiers et les opérateurs du Conseil en évolution professionnelle depuis 2015.

La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel accroît la part de responsabilité des Régions dans le secteur de la formation professionnelle et de leur orientation. Il y a donc un cadrage de la loi dans ce dossier.

Sur le fond, nous pouvons noter quelques aspects positifs, notamment sur

l'augmentation du nombre d'heures d'information dédiées à l'orientation dans les collèges et lycées. De même, la mise en place pour la filière professionnelle d'heures de consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement aux choix de l'orientation. En revanche, nous sommes beaucoup plus réservés sur des objectifs aussi abscons que « lutter contre l'autocensure des jeunes » et « ouvrir le champ des possibles et l'obsession de lutte contre les inégalités ».

Malgré tout, les mesures préconisées nous semblent, c'est vrai, relativement de bon sens. Toutefois, nous considérons que la Région n'a pas à se substituer à l'État, ni à se voir imposer, par le truchement de la loi NOTRe, une compétence nouvelle qui est éloignée de ses compétences historiques.

Alors, c'est de l'expérimentation, nous dites-vous. Très bien, mais ainsi les obligations de la Région telles que définies par le texte de la convention-cadre dans son article 2 prescrivent trois axes. Permettez-moi de vous les rappeler : définir un plan d'actions visant à favoriser l'ouverture sur le monde économique et professionnel, contribuer à élaborer la documentation régionale et à diffuser cette documentation, aussi bien régionale que nationale, sur les enseignements et les professions en lien avec les services de l'État. Et troisièmement, mobiliser l'ensemble des réseaux et branches professionnelles en vue de contribuer à intervenir au sein des établissements, afin de diffuser de l'information sur l'orientation et favoriser l'accueil des élèves, étudiants et apprentis. Ces compétences, je vous le dis, n'ont, à l'évidence, rien à voir avec la gestion des lycées, de leur entretien. Nous mettons là le doigt dans un engrenage qui nous coûtera fort cher.

Nous ne voyons pas pourquoi la Région devrait assumer ce qui relève des compétences de l'État et particulièrement du Ministère de l'Éducation Nationale, même, s'il faut le dire, il n'a pas été d'une grande efficacité dans cette matière-là, entre autres.

Pour cette raison, notre groupe votera contre cette délibération, sur ce principe.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle qu'en tant que Président de l'Association des Régions de France, je me bats depuis 12 ans pour que les Régions prennent cette compétence d'orientation. Justement par le constat que vous faisiez tout à l'heure.

Mme ALCORTA. - Donc, l'apprentissage à l'État, l'orientation en Région. On ne sait pas très bien quelles sont les logiques qui président à ces transferts de compétences mais pour le moins réjouissons-nous que cela reste du service public.

Prenons acte : les Régions ont désormais en charge des actions d'information en matière d'orientation. Cependant informer - je suppose que vous en conviendrez -, contrairement aux apparences, ce n'est pas une tâche si facile que cela. Pour réussir une information, il faut réussir deux objectifs : le premier objectif c'est bien maîtriser la source de

l'information - en l'occurrence ici le monde économique, le monde de l'entreprise, les filières de formation - et il serait difficile de ne pas reconnaître aux Régions de solides savoir-faires dans ces domaines. Mais il faut aussi que l'information atteigne la cible et en l'occurrence ici, il s'agit de nos jeunes, jeunes adolescents et jeunes adultes. Or, de nombreux travaux de recherche ont montré que l'information pénètre les cerveaux par l'intermédiaire de filtres, de filtres que l'on appelle filtres cognitifs, que, finalement, chaque histoire singulière a fabriqués. Parmi ces filtres, je peux citer les stéréotypes que l'on appelle aussi les schémas de pensée mais aussi les plafonds de verre, petite allusion, à ces jeunes issus des milieux défavorisés qui même s'ils réussissent à l'école souvent ne se projettent pas avec leur famille dans des études longues. Les obstacles ne sont pas toujours que matériels et d'ailleurs, à ce sujet, il y a un très bon projet qui est organisé par des fonds sociaux de la Métropole dont celui de Thouars qui s'appelle « you can too ». J'espère que la Région pourra, dans le cadre d'une démarche expérimentale, soutenir ce projet.

Je lisais le nom de cette loi qui donne cette compétence à la Région et c'est un très joli nom « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Et bien faisons en sorte que cette liberté ne soit pas réservée à une élite car la liberté est toujours une belle valeur à condition qu'elle s'accompagne d'égalité.

Pour en revenir à l'efficacité de l'information, il y a une science qui a étudié la manière dont les esprits s'approprient la connaissance. Cette science s'appelle la psychologie et vous n'êtes pas sans ignorer que depuis 2017, un nouveau corps de psychologues de l'Éducation Nationale a été créé et que ces psychologues interviennent auprès des collégiens et des lycéens. Je crois que leurs compétences en matière de conseils en orientation est aussi incontournable que les compétences des Régions en matière de connaissance du monde économique. Quand je parle ainsi la complémentarité des deux Instances saute aux yeux et nous proposons donc que ce partenariat - qui, finalement, sur le terrain, ne se mettra pas en place aussi facilement que l'on peut le dire dans un discours, mais qui devra se tisser sur le terrain dans les années à venir -, cette complémentarité, fasse l'objet d'une expérimentation dans l'expérimentation de certains lycées de la région.

M. FREL. - Jusqu'à la loi dite « liberté pour choisir son avenir professionnel », l'État, via le Ministère de l'Éducation Nationale, les ONISEP, les CIO assuraient une égale information sur l'orientation. Avec cette loi, ce principe n'est plus assuré. Ces services spécialistes, pourvoyeurs d'une information de grande qualité, vont être déstabilisés par les changements engendrés par cette loi. Les personnels eux-mêmes sont pour le moins dans l'interrogation. Chaque Région va pouvoir prendre en main directement l'orientation et donner l'information qu'elle souhaite.

Parce que nous sommes attentifs aux besoins de nos concitoyens néo-aquitains, parce que cette Région est gérée par une équipe de la gauche et de l'écologie, nous savons que notre région ne tombera pas dans de dangereux travers en matière de politiques publiques d'orientation. Nous n'avons pas de vision étriquée de l'orientation, nous n'avons pas une vision utilitariste voire même adéquationniste de la formation à l'orientation. Nous savons les critiques émises par le CESER sur cette délibération. Cette assemblée indique ses craintes d'une optique trop adéquationniste de ce projet et c'est vrai que la lecture de la délibération peut laisser entrevoir une orientation qui ne serait que professionnelle, qui ne viserait qu'à satisfaire les besoins des entreprises. C'est vrai que cette délibération aurait mieux dû reprendre les valeurs qui nous animent.

Oui, nous croyons fermement que l'accompagnement des élèves est d'abord à leur service. Oui, l'éducation vise d'abord l'épanouissement des jeunes, leur permet d'acquérir la culture, les connaissances, le libre-arbitre qui les éloignent de l'ignorance et certaines thèses développées par nos amis de l'extrême droite. Oui, en matière d'orientation, il faudra nous méfier de la vision du Medef qui voudrait une école à son service, chargée de lui fournir le capital humain nécessaire à son fonctionnement, une école inutile pas forcément émancipatrice.

Nous voterons donc cette délibération car nous savons que les valeurs qui nous animent nous garderont de cette vision étriquée de l'orientation. Nous serons vigilants, nous sollicitons d'ailleurs qu'un bilan annuel de la politique d'orientation de ces expérimentations dont vous parlez, Monsieur le vice-président, soit présenté devant notre assemblée, notamment dans sa partie expérimentation.

Enfin, un dernier mot pour redire l'incohérence de ce Gouvernement qui octroie cette nouvelle compétence à la Région en matière de formation et d'orientation mais qui lui retire la compétence de l'apprentissage, déséquilibrant complètement ce secteur et faisant de celui-ci une sorte de Far-West où tout est maintenant permis.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de donner la parole de conclusion à Jean-Louis NEMBRINI, je ne sais pas si dans la théorie que je vais évoquer j'ai totalement raison mais je vais essayer de consulter beaucoup de monde pour vérifier cela.

Qu'est-ce que l'on observe ? On observe que des dizaines de milliers de jeunes qui sont dans le moule de l'Éducation Nationale décrochent. Que l'analyse de PISA, avec le modèle que vous évoquez, est en train de se dégrader. On observe aussi que de la même manière des dizaines de milliers de jeunes dans l'apprentissage décrochent et souvent, ces jeunes-là sont des jeunes issus de milieux modestes voire précaires. On ne sait plus s'occuper par le haut des jeunes dans cette situation et les inégalités sont sources de reproduction - les chiffres

sont là - de plus en plus massive. Ce qui aujourd'hui est un vrai problème - d'où la nouvelle attitude du Medef d'ailleurs - pour le recrutement et le développement de nos entreprises. Je m'interroge sur les conséquences des inégalités sur les jeunes, la poursuite de leurs études et le retour de l'ascenseur social. La bataille pour l'ascenseur social est la même que celle que nous poursuivons sur cette compétence orientation, que j'ai demandée à tous les Gouvernements successifs depuis plus 10 ans.

Je ne promets pas le miracle, nous ne promettons pas miracle, mais quand on regarde ce que nous avons commencé à faire sans beaucoup de moyens avec Cap Métiers, ce que nous avons fait à Latresne, ce que nous avons fait au lycée de Thiviers sur le cuir ou à la fois on régénère des territoires, on permet à des jeunes d'avoir un niveau de réussite, même issus de milieux modestes ou issus de la campagne. J'ai l'impression que nous sommes plutôt sur la bonne voie par rapport à un discours centralisateur qui ne me semble pas aujourd'hui, à l'heure du numérique, à l'heure des territoires - quand je regarde ce qu'il se passe dans d'autres pays - être la pratique la plus efficace et encore faudrait-il parler aussi des 50 % de jeunes qui entrant dans l'université, décrochent au bout d'un à deux ans.

M. NEMBRINI. - C'est effectivement une question compliquée dont la Région s'est emparée depuis longtemps. Je sais ce qui a été fait à Cap Métiers. Quand j'étais recteur de cette académie, j'avais déjà souhaité que les professeurs principaux viennent s'y former et c'est quelque chose que nous voulons développer.

Le débat sur l'adéquationisme - je m'étais exprimé là-dessus -, je crois qu'il tombe à plat aujourd'hui. Savez-vous quel est le premier adéquationisme nécessaire aujourd'hui ? C'est la maîtrise du socle commun de connaissances de compétences. Toutes les entreprises vous diront qu'avant la compétence professionnelle, il leur faut cette compétence-là, faute de quoi leurs employés seront incapables de s'adapter aux changements rapides du travail dans leur entreprise.

J'étais l'auteur du socle commun de connaissances de compétences en 2006, je vous renvoie au JO. Je sais donc absolument la nécessité avant toute formation professionnelle de maîtriser ces savoirs qui ne sont pas ceux de l'école primaire. Il ne faut pas se tromper, aujourd'hui ce sont les savoirs acquis à 16 ans, c'est-à-dire les savoirs requis à la sortie du collège. Alors pas de débat, s'il vous plait par de procès sur l'adéquationisme. Sortons de ces schémas de pensée qui nous renvoient à des oppositions d'un autre âge. Non, quand on est pour l'orientation vers la voie professionnelle, pour l'apprentissage, ce n'est pas que l'on veut livrer les jeunes au grand capital et ce n'est pas que l'on veut les livrer en entreprise sans se préoccuper de leurs connaissances de base et de leur maîtrise des valeurs républicaines. Sortons-en une bonne fois pour toutes, tout le monde réclame. C'est la première chose.

La deuxième est : ce n'est pas dans le texte mais que je sache, il s'agit d'une convention avec l'Éducation Nationale, avec des recteurs d'académie, avec le DRAF, avec le directeur interrégional de la mer qui auront à charge les politiques. On ne nous transmet pas la direction politique de cette affaire, nous en tirons le maximum. Évidemment derrière toutes les valeurs républicaines, on peut y ajouter une phrase si vous le souhaitez.

Je suis d'accord, Madame MOGA, pour associer les jeunes, je trouve que c'est une excellente idée. On a beaucoup évoqué Michel SERRES depuis ce matin. La dernière intervention publique de Michel SERRES, c'était sur la chaîne Arte dans laquelle il évoquait la part respective de l'école dans l'éducation, dans ce qui forme un jeune et tout le reste et il disait avec sa faconde agenaise : « l'école n'apporte jamais plus que 10 à 20 %, tout le reste vient d'ailleurs, c'est de l'ailleurs qu'il faut se préoccuper ».

Je crois que quand on réclame sans cesse le retour à l'école d'avant qui faisait tout, c'est que l'on réclame une école qui ne peut plus exister de la même façon dans la société parce que la société a profondément changé. Moi aussi je suis pour l'école qui m'a formé où le maître m'apportait absolument tout. J'ai tout appris à l'école, ce n'est pas le cas de mes enfants, c'est comme cela. On peut le regretter mais c'est comme cela. C'est pourquoi derrière notre effort sur l'orientation, c'est de nous emparer de cette part de l'éducation sur laquelle nous pouvons... Évidemment en mobilisant toutes nos forces, que l'État-Éducation Nationale ne peut pas à lui seul conduire. Je voudrais que l'on en soit conscient. J'ai piloté ce système. Je n'ai pas été Ministre c'est vrai mais j'ai piloté ce système et je sais l'impossibilité, malgré tous les efforts des enseignants, de lutter contre ces 100 000 décrocheurs, qui année après année, arrivent malgré tous les efforts. Selon les ministres on dit 120 000 et en partant ils disent 100 000 mais ces 100 000 sont là. C'est cela contre quoi il nous faut lutter.

Madame NADAU, vous avez donné une liste de questions, j'y répons très vite. Les CIO seront réunis le 1^{er} juillet ici. La lettre est déjà partie. Nous allons dire qui fait quoi, quand. Vous ne pouvez pas le dire vous n'avez pas signé la convention.

Ensuite, comment entrer dans les classes ? Mais justement par le truchement - ce mot est la mode depuis que MACRON est Président - des directeurs de CIO. Nous allons pouvoir, effectivement, entrer dans les classes, entrer en relation avec les conseillers d'orientation psychologue. Si nous n'avions pas ce vecteur, comment trouver la légitimité nous, Région, pour rentrer dans les classes ?

La formation des professeurs principaux : oui, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine est mobilisé et dans les plans de formation des recteurs, il y aura des actions en direction de ces personnes. On le fera, évidemment, au fil du temps.

Le temps passé à cette action et bien en discutant parce qu'on ne le fait pas tout seul

tout cela. Il ne s'agit pas travailler par occas'. Nous avons travaillé avec des directeurs de CIO qui nous disent : « c'est 10 et 30 % que l'on passe à ce travail ». J'ai dit « banco, 30 % sous l'autorité du Président » mais sur les territoires dans lesquels nous allons pousser nos expérimentations, alors nous nous réservons le droit d'augmenter la quotité autant que de besoin, 50-60 %. Nous le ferons avec l'accord des personnes sans brusquer, pas la peine de brusquer les gens, pas la peine d'avoir demain une manifestation des CIO et des psychologues de l'Éducation Nationale devant la Région, on s'en passera fort bien. Cela ne ferait pas avancer la chose.

Je crois que j'ai fait le tour de toutes les questions. J'ai bien noté tout ce qui a été dit sur l'autocensure etc. Nous connaissons ceci complètement. Et bien sûr, il y aura un bilan. Il est demandé et il aura lieu ce bilan puisque nous l'avons prévu. Bien sûr nous aussi nous voulons un bilan pour savoir si notre action est efficace et comment la corriger. Nous reviendrons vers vous s'il faut modifier tout ceci pour le modifier.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des abstentions ?

DINA.

Des oppositions ? RN.

Tout le monde est d'accord.

N° 10

Vote sur la «Convention-cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Rectorat de Région Académique de Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie, ce dossier est donc adopté.

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET
L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS RELATIFS A L'ENTRETIEN, A LA
MAINTENANCE ET A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DANS
LES EPLE (NOTAMMENT ENERGETIQUES)**

M. NEMBRINI. - Commandes qui visent à mieux maîtriser l'énergie et à organiser nos contrats de façon ce qu'ils soient le plus efficaces possible. Je répondrai aux questions s'il le faut, Président.

Mme MOGA. - Trois remarques.

Nous sommes, bien sûr, favorables à la mutualisation des commandes mais il ne faut pas laisser les EPLE, seules face aux questions d'énergie avec le risque de nous retrouver, comme en limousin, avec un parc d'installations vieillissantes. C'est une démarche rationnelle qui mérite d'être uniformisée. Si j'ai bien compris, elle le sera complètement en 2027. C'est bien cela.

Nous adhérons également à la procédure des marchés avec intéressement qui constitue pour tous une incitation aux économies d'énergie et peut tempérer peut-être la gourmandise certains fournisseurs. Par contre, nous sommes un peu réservés sur la durée des contrats. C'est 2019-2027 donc cela fait 8 ans et si j'ai bien noté, cela doit être 109 M€ pour 8 ans pour la seule ex-Aquitaine. Même s'il nous a été démontré en Commission que ces marchés ne sont pas figés, il me semble que cette durée occulte les perspectives d'évolution des techniques et des acteurs du secteur. Nous sommes à la croisée des chemins, à la fois dans une période d'interrogation fondamentale sur notre mode de vie et dans une ère d'évolution accélérée des technologies.

Nous ne savons pas ce que seront les énergies privilégiées à horizon 10 ans. Par exemple, comme cela nous a été exposé brillamment en Commission, des marchés, la géothermie révèle des possibilités insoupçonnées, elle va nous permettre de faire un bond en avant. Elle est gratuite, elle fait économiser beaucoup de CO2 et surtout elle met les EPLE concernées en capacité d'être quasiment autonomes en énergie. Ces marchés de 8 ans nous lient, j'espère que nous n'aurons pas à le regretter.

M. NEMBRINI. - Pour la durée des contrats, je me suis aussi posé la question. C'est une question d'investissement, il faut pouvoir investir, il faut pouvoir avoir un retour sur ces investissements et il faut évidemment du temps.

Vous avez insisté sur l'intéressement et c'est une notion très intéressante. Quand on m'a

demandé des efforts pour faire baisser le redoublement pour économiser des moyens - il ne faut pas se tromper -, je disais toujours « laissons le bénéfice aux établissements pour qu'ils mettent en œuvre des politiques de substitution ». On me disait « oui » et ensuite on me « piquait » les moyens. Là, ce n'est pas ce que l'on fait. On dit « par cet outil vous allez faire des économies, vous allez en bénéficier et on va vous laisser une partie importante des économies réalisées pour vos projets, pour vos investissements ». Je trouve que c'est d'excellentes méthodes. Cela responsabilise et je trouve que c'est une très belle idée.

Cela fonctionne déjà en Aquitaine, c'est en cours d'être étendu en Poitou-Charentes et bien entendu également en Limousin comme vous avez pu le lire dans la délibération.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

N° 11

Vote sur la «Constitution d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution des marchés publics relatifs à l'entretien, à la maintenance et à l'exploitation des installations techniques dans les EPLE (notamment énergétiques)»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Le texte est donc adopté.

PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE ET APPEL A PROJET POUR LA REALISATION DE TERRAINS DE FOOTBALL SYNTHETIQUES.

M. DURAND. - Cette délibération, sur un sujet à caractère ludique, devrait être accueillie favorablement, sans soulever de grands débats.

Doter des zones géographiques de notre grande région de terrains synthétiques de foot là où il y a un besoin identifié, procède d'une intention louable et d'un esprit pratique. A y regarder de plus près cette action de la Région, en partenariat avec la Ligue de foot de Nouvelle-Aquitaine - qui est l'émanation, rappelons-le, l'émanation régionale de la plus grande Fédération sportive de France - pose, quand même, deux problèmes sérieux : l'un touchant à la santé des usagers et l'autre à des préoccupations environnementales. En effet, depuis une publication d'une enquête choc par le mensuel « So Foot » en novembre 2017, la polémique n'a cessé de grandir sur la nocivité des pelouses synthétiques. Une inquiétude si réelle que la Ligue de foot professionnel française a pris la décision d'interdire les pelouses synthétiques pour la saison 2017 à 2018, arguant que ce genre de surface favorisait les blessures. Aux USA, ce sont des risques de cancers qui ont été mis en avant et aux Pays-Bas une trentaine de rencontres au niveau amateurs ont été purement et simplement annulées sur ce type de surface.

En France, la Ministre des sports - à l'époque Madame FLESSEL - interpellée sur le sujet, est longtemps restée muette et, tout en relativisant les dangers d'une telle surface, a tout de même saisi avec cinq autres Ministères, l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'Agence a indiqué, en septembre 2018, que les études concluaient majoritairement à un risque négligeable pour la santé des sportifs et des enfants mais évoque, tout de même, des risques potentiels pour l'environnement. L'Agence, pour être complète - et j'ajouterai honnête probablement - souligne cependant que ces études présentent des incertitudes liées à des limites méthodologiques et à un manque de données. Là on touche, bien évidemment, aux limites de ce genre d'exercice, comme cela a pu être malheureusement le cas par le passé avec l'amiante, avant de constater de façon certaine ses ravages sur la santé.

Avec ces terrains de gazon synthétique doit-on attendre un tel verdict ou doit-on appliquer un principe de précaution ? Doit-on faire comme le Conseil Général de Gironde qui très vite a demandé un moratoire après l'enquête de « So Foot » pour suspendre le financement des terrains synthétiques, en attendant les résultats d'analyses plus probants ?

Sans tomber dans la psychose, notre groupe Les Républicains-CPNT privilégie deux solutions concrètes dans l'immédiat avant de lancer cet appel à projets. Première solution : financer prioritairement le remplacement des terrains d'ancienne génération qui posent problème, dans les quatre projets annuels qui seront accompagnés par notre collectivité. Qu'au moins sur ces quatre projets annuels deux concernent le remplacement de ces terrains qui ont un caractère nocif avéré contre deux qui concernent des terrains d'une nouvelle génération présentent bien toutes les garanties pour la santé, pour l'environnement, y compris quand il s'agira de les recycler. Doivent être ainsi développées toutes les alternatives au terrain synthétique, à commencer, je dirais, par les bons terrains en herbe.

Nous pourrions voter favorablement, Monsieur le Président, cette délibération mais cela reste subordonné aux conditions que je viens d'exprimer et à un engagement de votre part à modifier la délibération dans ce sens.

Je vous remercie.

M. LENOIR. - Quelques précisions sur cette délibération pour bien fixer le cadre. Il ne s'agit pas d'entamer une transition des aires de jeu naturels vers le synthétique. On est bien sur une convention qui est ciblée, de partenariat, qui va surtout concerner les communes qui ont besoin de s'équiper d'un outil sportif qui répond aux besoins de clubs de bon niveau qui ont besoin d'utiliser des terrains toute l'année, afin de d'accompagner la progression de joueurs sans être perturbés par des éléments extérieurs, et notamment climatiques. On est sur une convention qui concerne 12 terrains, un par département, des terrains bien ciblés sur des clubs bien ciblés.

Lorsqu'on les a rencontrés, la Ligue nationale de football a mis en avant le déficit d'équipements de notre région dans ce domaine-là mais là n'est pas la question. La question est vraiment : il y a des communes qui ont des besoins, la réponse à ces besoins, c'est le terrain synthétique donc il est important d'accompagner ces communes pour s'équiper et afin qu'il n'y ait pas de renoncement dans les choix d'équipements, que les choix d'équipements soient bien les meilleurs, que les choix d'équipements prennent en compte notamment les recommandations faites par l'ANCES, de donner les moyens aux communes de s'équiper au mieux. Dans le partenariat qui est passé avec la Ligue de foot, l'idée est donc que quand la commune amène un euro, la Ligue de foot amène un euro. C'est donc un partenariat gagnant-gagnant qui permet aux communes d'élever le niveau d'équipement et de pouvoir s'orienter vers les équipements les plus efficaces et qui ne présentent pas de danger.

M. LE PRÉSIDENT. - Je remercie Monsieur DURAND d'avoir évoqué cela. Je sais que d'autres groupes l'ont évoqué, moi j'ai besoin d'avoir toutes les garanties sur les problèmes environnement, sport et santé. Il faut donc que l'on complète cet appel à projets par une

conditionnalité très précise.

M. DRAPRON. - On peut constater que le terrain synthétique pose problème. Effectivement, le groupe UDI et territoire était aussi dans ces composantes un peu partagées, certains étaient plutôt pour parce que tu l'as expliqué on a besoin de terrains sur nos installations sportives mais la plupart était contre parce que simplement un terrain synthétique mais Pierre l'a indiqué, il y a des méthodes alternatives qui existent aujourd'hui. Ce sont les terrains hybrides qui sont des terrains 100 % naturels. C'est comme de l'herbe sauf que le substrat sur lequel ils sont posés est bien plus résistant et permet l'adhérence et le jeu de façon plus intensive.

Si cela existe et cela se fait déjà pas mal.

Évidemment, on y jouera pas autant de temps en termes d'heures que sur un terrain synthétique mais en termes de sécurité pour ceux qui jouent dessus, il n'y a pas photo. Le synthétique, on a tous des interrogations et nous le groupe UDI on aura les mêmes réserves que le groupe LR présenté par Pierre DURAND. On peut éventuellement voter cette délibération - enfin certains d'entre nous à condition que vous conditionniez les choses mais moi je vous invite à aller encore plus loin, c'est-à-dire que puisque l'on est la Région la moins bien équipée en synthétique, soyons la meilleure, celle qui est la mieux équipée en terrains hybrides puisque ce sont les terrains de demain sur lesquels on pourra faire jouer nos enfants sans aucun risque.

Mme FERREIRA. - Cette délibération qui se prétend vertueuse soulève trois remarques de la part des élus du MODEM et apparentés.

Le premier point concerne la santé publique des sportifs amateurs de la Nouvelle-Aquitaine. De fait, dans ce partenariat avec la Ligue de football, seule la réalisation de nouveaux terrains synthétiques est abordée sans aucune information, ni contrepartie sur la politique que la Ligue doit engager sur ce qui concerne les terrains de foot synthétiques de Nouvelle-Aquitaine contenant des granulats de caoutchouc de pneu avec le risque d'exposition aux perturbateurs endocriniens environnementaux. C'est acté, c'est exactement ce qu'a dit Pierre DURAND et là je rejoins.

La Région soutient l'utilisation de granulats de caoutchouc synthétiques du type EPDM - c'est un élastomère qui est commercialisé depuis 1963 - ou TPE qui n'est en fait rien d'autre que du polystyrène. Ces deux produits contiennent des hydrocarbures aromatiques polycycliques, c'est-à-dire des perturbateurs endocriniens environnementaux, certes en quantité moindre mais qui sont, nous le nous savons, fortement toxiques.

Cette délibération a, nous semble-t-il, manqué l'engagement écologique fort de développer l'utilisation de granulats qui semblent exister pour ce type de structure à base de liège ou de coco.

Il est aussi très surprenant - et nous sommes toujours dans la santé publique - de ne lire aucun mot à propos de colles car de grandes surfaces synthétiques sont consommatrices de grandes quantités de colles volatiles et autant délétères pour la santé.

Contrairement à ce qui est dit dans la délibération, l'ANCES n'a émis aucune préconisation dans sa note de 2018 et dans cette note, elle s'engage à poursuivre son étude.

Il semblerait par ailleurs - et nous sommes toujours dans la santé - que les terrains synthétiques provoqueraient de plus fréquentes pubalgies et des problèmes articulaires du dos, des chevilles et des genoux. J'en aurai fini avec la santé.

Le deuxième problème concerne les coûts. On nous annonce des coûts moindres mais la durée de vie des terrains synthétiques, dans ce qu'il m'a été donné à voir et à lire comme document, est estimée entre 10 et 15 ans et nécessite donc un contrat d'entretien permanent. Il y aura les surfaces à nettoyer, les accrocs à réparer, les joints d'encollage à refaire et puis arriver au terme de leur vie qu'en ferons-nous de ces terrains ? Comment les recycler ?

Le dernier point traite des critères d'éligibilité. Vous avez privilégié - et cela peut s'entendre bien sûr - le soutien aux territoires vulnérables mais à trop figer la sélection sur ce critère - puisque nous avons des territoires qui sont définis dans une globalité -, la Région risque de négliger des poches de fragilité non identifiables sur nos cartes.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, les élus du groupe MODEM et apparentés ne voteront pas cette délibération si elle est maintenue en l'état et nous vous appelons à la reconsidérer, à la retravailler, à la revoir ensemble.

Je vous remercie.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, apporter deux témoignages de maires et si l'on a un peu de temps ma collègue Véronique MARENDAT interviendra aussi en tant que maire.

A Agen, on a le recul de deux terrains synthétiques : un depuis plus de 5 ans et un que l'on vient de faire pour le club professionnel de rugby. On était déjà, à ce moment-là, alerté sur les polémiques sur la santé. Nous avons saisi la FFR et la FFR, par le biais de son Comité médical, a instruit cette affaire. A l'époque, le Président du Comité médical était Thierry HERMEREL. Vous pouvez le consulter et il me semble qu'ils sont directement impliqués dans la santé de leurs joueurs et ils nous ont donné un feu vert non ambigu.

Sur la qualité des matériaux - et là je rejoins Bruno DRAPRON - il faut entrer dans le

détail la qualité des matériaux impliqués. Nous avons ce que vous avez mis dans votre délibération, à savoir les fibres naturelles, liège, coco donc c'est récent et disponible.

Je dis aussi aux collègues que les terrains naturels, c'est un certain nombre de risques pour les joueurs. Quand les terrains sont gelés, on a des accidents sur des terrains naturels. Il ne faut pas opposer les terrains naturels qui seraient sans risque et les terrains synthétiques qui le seraient ou alors c'est vraiment très mal connaître notamment la pratique du rugby.

Un point de vue de municipalité : c'est quand même un progrès en termes de disponibilités de terrains. Ce sont des terrains qui sont disponibles à 100 % et pour les municipalités, cela compte. J'entends bien que l'on mette l'instruction de santé en premier et peut-être faut-il modifier cette délibération mais j'aimerais aussi que l'on n'oublie pas le quotidien des collectivités et donc la disponibilité des terrains, cela compte.

C'est aussi un progrès au niveau environnemental : il y a zéro phytosanitaire. Il y a aussi des économies de foncier puisque l'on a des disponibilités qui sont très supérieures. Tout cela compte dans le foncier nécessaire pour faire un campus sportif autour des terrains. Enfin c'est, quand même un progrès en termes de main-d'œuvre des services municipaux. Tout cela doit être pris en compte ou alors on est, à mon avis, très loin du monde réel.

Deuxièmement, le partenariat avec la Fédération Française de football, il est pertinent. Il est pertinent parce qu'un terrain synthétique est cher. C'est entre 800 000 € et 1 M€ et donc si vous n'avez pas le double levier de la Région - j'ai vu que vous l'aviez plafonné à 200 000 € - et de la Fédération, vous ne le faites pas le terrain. Vous ne le faites pas, c'est aussi simple que cela. Avec ce double levier, il y a un solde net à 400 000 €. C'est un effort pour les villes mais cela devient accessible, donc cette délibération est quand même bien calibrée sur le fait de l'effet levier auprès des collectivités.

Dernière chose : nous voterons cette délibération parce qu'elle est positive. Peut-être faut-il encore une fois se sécuriser au niveau santé mais je suis très à l'aise là-dessus parce qu'on la fait sur les terrains d'Agen. Ce partenariat a, à mon avis, vocation à être étendu au rugby pour les mêmes raisons que le foot et j'allais dire pour des raisons qui sont spécifiques au rugby. Quand vous avez neuf clubs professionnels en Aquitaine, cela fait vraiment partie de leur outil travail. Je pense que vous pourriez demander utilement l'avis des managers, des coaches, et ce qu'ils pensent de cela comme outil, notamment pour la santé des joueurs en rugby.

M. LE PRESIDENT. - C'est ce qu'a fait Nathalie LANZI.

Mme MARENDAT. - Je voulais simplement partager mon expérience de maire d'une commune rurale qui a fait choix du synthétique il y a 9 ans.

Je pense qu'il est important de dire que le synthétique ne doit pas être cantonné aux grandes villes. Lorsque j'ai souhaité investir dans un terrain synthétique, on m'a rétorqué que c'était, évidemment, trop cher pour notre petite commune de 2 000 habitants. Au contraire, j'ai répondu que nous n'avions pas les moyens d'avoir deux terrains en gazon naturel : un pour le terrain du club de foot et un pour les scolaires. Ce terrain est utilisé un nombre d'heures incroyables et je dirais que nous en sommes absolument enchantés.

Au moment où la télévision s'est fait le relais d'un certain nombre de psychoses, quelques parents sont finalement venus poser des questions, mais il n'y a pas eu de psychose chez nous à Segonzac. On a aussi su rassurer parce qu'il y a des techniques pour nous assurer que les produits qui sont mis en œuvre soient le moins dangereux possible pour la santé. Entre autres, quand il s'agit de granulats de pneus recyclés, ils peuvent être mis en œuvre par cryogénéisation, ce qui fait que l'on n'a pas de poussières et ce sont justement les poussières de pneus qui sont nocives parce qu'elles sont inhalées. La cryogénéisation permet donc de ne pas avoir ces poussières et on a là un produit qui n'est pas plus dangereux que ce que nous respirons finalement quand nous nous baladons dans la rue. Vous me direz c'est toujours cela de plus mais je me dis que ce n'était pas mieux non plus quand les gamins se roulaient sur les gazons qui avaient été traités d'herbicides ou de pesticides.

Il y a de nouveaux produits aujourd'hui : il y a le liège, il y a le coco. C'est, évidemment, sûrement quelque chose à prioriser ou à privilégier dans cette délibération. J'ajouterai qu'à l'époque j'avais été ravie, évidemment, que la Région Poitou-Charentes accompagne cet investissement à hauteur de 400 000 € dans le cadre du CRDD.

Voilà simplement pour dire que c'est, à mon sens, quelque chose qui va dans le bon sens et que cela ne doit surtout pas être réservé aux grandes communes, aux grands clubs, au contraire les petites villes en ont aussi besoin.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose - puisqu'il y a des discussions depuis ce matin - que l'on reporte la décision demain et qu'un petit groupe de travail autour Nathalie LANZI, des services, de Pierre DURAND, de Véronique MARENDAT et de ceux qui veulent venir puisse reprendre le texte. Je crois qu'il y a déjà une réécriture qui a été engagée.

M. COLOMBIER. - Je vais vous reprendre sur deux aspects. D'abord, je constate - et je pense que c'est la dernière fois que nous allons l'accepter - que deux conseillers d'un même groupe parlent sur le même dossier, ce que vous nous avez refusé tout à l'heure sur 14 contrats territoriaux. Je rappelle que c'est n'est pas le petit dossier du synthétique pour les terrains de football. Je vous rappelle si ce n'est au règlement intérieur, du moins à l'honnêteté de traiter tous les conseillers régionaux de la même façon.

Deuxième point, on est sur ce dossier des terrains synthétiques, je ne sais si vous allez

l'amender très fortement. Je veux bien que l'on en rediscute demain mais j'aimerais quand même que le conseiller de notre groupe puisse intervenir au même titre que les autres aujourd'hui.

M. PALUTEAU. - Le groupe Rassemblement National est favorable au développement du partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Ligue de football. Toutefois, nous estimons qu'une association avec la Fédération française de football serait pour le moins judicieuse pour assurer le portage financier de cette opération.

Bien sûr, nous désirons améliorer la pratique du sport amateur, développer le sport scolaire, le sport féminin, à l'honneur avec la coupe du monde actuellement, et bien sûr, le sport santé. Nous souhaitons le rapprocher du citoyen et améliorer la formation des bénévoles qui concourent à son développement.

Alors, Monsieur le Président, la création de terrains de football synthétiques pour les clubs amateurs, pourquoi pas, lorsque le risque médical avéré est éliminé, bien sûr. Le gazon synthétique semble moins coûteux, plus facile d'entretien, plus économe en eau, notamment pendant les périodes de canicule. Certains avantages apparaissent qui favorisent le développement de cette pratique du football. Par contre, nous estimons que ce n'est pas à la Région de financer la réalisation de ces terrains synthétiques. À nos yeux, seul un partenariat avec la Fédération française de football serait à même, avec la Ligue de Nouvelle-Aquitaine, de financer ces installations.

Forte de ses 2 millions de licenciés, bénéficiant du statut de sport le plus populaire, la Fédération française, la Ligue, bénéficient par ailleurs, de la manne des droits financiers de retransmission télévisée des matchs professionnels à la fois nationaux ou internationaux. Par ailleurs, tant de moyens financiers, dispendieux, sont affectés aux salaires exorbitants de certains joueurs professionnels alors que notre pays connaît, vous le savez, 6 millions de chômeurs, 9 millions de pauvres, que nous estimons que la Fédération française de football devrait assumer le financement de ces pelouses synthétiques.

Oui au sport, Monsieur le Président, mais avec une organisation plus juste. Le mélange argent et sport ne fait pas bon ménage lorsque la répartition des financements est mal régulée et mal redistribuée. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, le groupe Rassemblement National, votera contre cette délibération

M. GERARD. - Outre des réserves liées au terrain synthétique, j'aimerais soulever d'autres questions ici. Vous l'aurez compris : nous ne sommes pas amis avec l'argent à outrance au sein du sport.

Une question : la Région est-elle là pour payer la rémunération du Président de la Ligue de football d'Aquitaine qui s'élève à 60 000 € nets annuels ? Ce qui n'est pas rien au regard

du salaire médian en Nouvelle-Aquitaine. On peut aussi parler des 11 000 € de frais de mission et de réception des membres du Comité de direction de la ligue. Quant à la rémunération des salariés de la Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine nouvellement externalisée, est-ce normal que ce soit le Cabinet comptable de son Président qui la prenne en charge ? Par conséquent, vous avez déjà compris que nous ne voterons donc pas ce partenariat.

M. TRIFILETTI. - Je me suis permis d'amener cela. Les plus anciens sauront peut-être ce que cela signifie au football, c'est un carton vert. Quand il y avait quelqu'un blessé sur le terrain avant 2004, on sortait ce carton et on sortait le blessé du terrain. Je suis ravi, Monsieur le Président, que vous ne proposiez finalement de retirer cette délibération pour la retravailler. C'est ce que l'on allait, le groupe écologiste et citoyen, vous présenter sachant qu'évidemment nous sommes tous amoureux du foot ici et que nous pensons que le foot est une opportunité pour toutes et tous dans nos territoires.

Certes, les terrains synthétiques évoqués n'utilisent plus les granulats de pneus recyclés. C'est heureux et j'en profite d'ailleurs, pour souligner la nécessité de remplacement pour la majorité des 72 terrains existants en Nouvelle-Aquitaine qui utilisent encore ces granulats de pneus recyclés potentiellement cancérogènes. Mais cette délibération mentionne un autre caoutchouc dont on a parlé tout à l'heure, c'est le PDM qui est un caoutchouc à base de pétrole au risque de vieillissement prématuré dont la France, d'ailleurs, est importatrice nette et qui coûtait en 2014, 2.400 € la tonne.

A l'heure des nécessaires efforts pour ne plus utiliser de plastique ou des produits proches, allons-nous-y faire appel pour recouvrir les surfaces de terrain de presque 1 hectare par terrains envisagés supplémentaires ? Le bilan écologique global du stade synthétique doit guider notre réflexion, de sa fabrication à son démantèlement recyclage, et là très clairement le compte n'y est pas. Cher, y compris à l'entretien, car souvent contrairement à ce que l'on croit très arrosé, ce qui est un comble quand même. On le fait pour la glisse notamment. De plus, nécessité d'un bon entretien, notamment désinfection, nettoyage périodique pour retirer les cheveux, les restes de peau, bien sûr les crachats. J'arrête là. Dans tous les cas, son installation coûte plus cher qu'un gazon naturel et il faut le remplacer tous les 10 ans en moyenne.

La fabrication d'un gazon synthétique va dégager des centaines de tonnes de gaz à effet de serre alors que le bilan du naturel, c'est une captation de 12 tonnes de gaz à effet de serre sur son cycle de vie. Le problème numéro 1 du synthétique, c'est le flux de matières de la fabrication à l'utilisation. On est sur environ 500 tonnes de déchets pour le naturel alors que le synthétique sur la même période - donc de 40 ans avec quatre remplacements de synthétique - c'est 3 800 tonnes à recycler. Le bilan du synthétique est donc très négatif au contraire du

gazon naturel qui, lui, est bon pour le climat, la biodiversité, la régulation de la température. De plus, les espaces végétalisés sont aussi vertueux pour le cycle de l'eau via la ré vaporisation, facteur de réduction du phénomène d'îlots de chaleur grâce à l'absorption du rayonnement solaire, capteur de polluants atmosphériques, notamment les microparticules, et surtout bien plus agréables à jouer et bien moins chauds. D'ailleurs, le temps d'indisponibilité de ces terrains lié aux surchauffes ira grandissant avec les canicules.

Enfin, question éthique, les enfants d'aujourd'hui grandissent dans une large mesure dans des environnements artificiels. Avec la popularité croissante des terrains de gazon synthétiques, leur expérience de nature n'aura jamais été aussi pauvre.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons effectivement de sortir cette délibération pour la retravailler, mais avant de conclure j'aimerais vous donner quelques pistes quant au carton vert - ce fameux carton vert dont je parlais en introduction - pour soigner, réparer, proposer des améliorations et des tactiques de jeu résiliant pour nos territoires. Nous proposons et portons à débat, d'ores et déjà, de devenir la première région terrain de football bio nature vivant, faire de notre pseudo retard par rapport au synthétique une opportunité pour imaginer les solutions natures du futur. Par exemple : pratiques se rapprochant de la bio agriculture, gestion différenciée, amendements organiques associés à des sols vivants plus souples ne nécessitant plus d'engrais chimiques. En Angleterre, le club de Forest Green Rovers qui joue en quatrième division fait rimer football et écologie : pelouses bio, agriculture, bouses de vache, urbanisme paysager. Voilà qui confirme une intuition : le football, c'est bon pour le vivant et nos territoires. Nous ne vous proposons rien d'autre qu'un « catelacho » entre l'homme et la nature.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose que l'on mette en place ce groupe de travail autour Nathalie et de Laurent LENOIR de telle sorte que l'on puisse valider à la fois ces garanties sur le plan de la santé.

Je suis sensible à ce que dit Véronique MARENDAT - pour l'avoir expérimenté moi-même lorsque j'étais Maire de Pessac -, à savoir que sur une surface relativement restreinte, cela permet un usage sportif largement facilité. Mais il faut que toutes les garanties de santé soient là.

**APPEL A PROJETS « SPORT TECH » : INNOVATION NUMERIQUE
DANS LE SECTEUR SPORTIF.**

M. HAZOUARD. - Quelques mots pour vous présenter cet appel à projets 3SPORT TECH3 qui s'inscrit dans une démarche qui est plus globale, que je porte avec Nathalie LONVIC qui vise à fédérer une dimension sport et numérique en Nouvelle-Aquitaine avec deux outils. Le premier sera la mise en place d'un incubateur sportif au sein de la Maison régionale des sports à Talence. Un certain nombre de start-ups seront accompagnées au sein même du monde sportif. Le deuxième outil est l'appel à projets que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui. Nous nous inscrivons bien sûr dans la dynamique des JO Paris 2024 et notre ambition est double : à la fois de générer un certain nombre d'opportunités de marchés pour des entreprises de l'économie numérique et d'apporter des solutions nouvelles aux acteurs sportifs.

Globalement, il s'agit donc de soutenir l'innovation numérique dans le domaine du sport en faisant émerger un certain nombre de solutions, de dispositifs créatifs au service à la fois du sport mais également de l'attractivité touristique de la Nouvelle-Aquitaine. J'en profite pour associer au travail Sandrine DERVILLE puisque nous avons mené l'ensemble de notre travail comme nous l'avions mené pour l'appel à projets « EVENT TECH » qui visait plus spécifiquement des acteurs culturels.

Quels sont les objectifs ? Ils sont doubles, je le disais. Le premier est de favoriser un certain nombre de projets numériques qui ont un lien et un impact positif sur la performance sportive. Egalement le développement de la pratique sportive, du sport santé et du bien-être accessible au plus grand nombre, en cohérence totale avec la politique sportive de la Région. Je pourrais évoquer également la pratique du sport au féminin et la pratique du sport en situation de handicap. Le deuxième volet étant bien sûr d'accompagner massivement la transformation numérique d'un mouvement sportif qui a besoin d'être accompagné avec le développement de nouvelles activités économiques des opérateurs du mouvement sportif et de mise en réseau de l'ensemble de ces acteurs.

Qui sont ceux qui sont éligibles pour candidature à notre appel à projets ? Ils sont nombreux. Ce sont à la fois les fédérations, les ligues, les comités, les associations sportives mais également les clubs pros, les collectivités, et, enfin, les lycées qui ont des sections sportives scolaires.

Voilà, mes chers collègues Monsieur le Président, j'espère qu'il s'agit d'un dispositif qui soit innovant pour les acteurs du numérique et du sportif mais qui montre également notre

capacité à être non seulement innovant et je l'espère exemplaire dans la mise en place de nouveaux outils.

Mme PERREIRA. - Cette délibération consacre la naissance d'une nouvelle branche qui lie en Nouvelle-Aquitaine le sport et le numérique pour renforcer le développement économique et il s'agit là de notre compétence principale. Elle pose aussi les bases de l'innovation numérique pour, dites-vous « accompagner la transformation numérique des acteurs d'un sport connecté, polymorphe qui porte sur le support (le support étant le sportif), dans les équipements et le matériel ».

Les élus du groupe MODEM vous ont toujours accompagné, Monsieur le Président, dans la quête d'un développement économique dynamique et nous ne pouvons que soutenir l'engagement de l'exécutif dans les domaines innovants dont le numérique. Cependant, lorsque la présentation de cette délibération en Commission nous propose comme projet envisageable des maillots connectés pour nos petits sportifs amateurs, nous posons un tout petit code « stop ». Nous observons une dérive de la société intégrant de la domotique dans tous les espaces de l'intimité des foyers français avec la mise sous contrôle de tous les gestes de l'homme. Nous craignons une mainmise de nos vies par les GAFAs et nous considérons que l'intelligence artificielle - à laquelle, bien sûr, nous sommes favorables - doit être traitée par une réflexion maîtrisée, par une réflexion éthique, qui manque cruellement dans cet appel à projets. C'est la seule raison - mais elle est forte - pour laquelle les élus du groupe MODEM s'abstiendront sur cette délibération.

Mme DUTARET-BORDAGARY. - Cet appel à projet nous rend quelque peu dubitatifs et partagés. En effet, si celui-ci peut nous satisfaire quant à la volonté régionale d'avoir une action volontariste sur le développement numérique dans la filière sportive, notamment avec le soutien à l'organisation de grands événements nationaux et internationaux, l'éducation par la réalisation d'équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique pour les lycéens et apprentis, l'aménagement sportif du territoire en finançant des infrastructures d'envergure régionale, la formation des cadres et athlètes et la pratique du haut niveau, l'offre aux jeunes espoirs régionaux en leur permettant de mener à bien leurs doubles projets de réussite sportive et scolaire. Un point important aussi avec le soutien aux entreprises du numérique par une politique de filière volontariste, en particulier en soutenant le développement de prototypes numériques mais aussi en accompagnant les entreprises dans leur croissance ou en favorisant la transformation numérique.

Nous savons que dans ce domaine nous avons du retard au niveau mondial et nous sommes sûrs que la Région Nouvelle-Aquitaine, grâce à ses entreprises performantes, sera un moteur pour cette filière et sera en relever le défi en étant une belle vitrine pour notre région.

Nous pensons aussi que le numérique peut être porteur d'innovation pour permettre la pratique et l'accès du sport pour tous, notamment avec le handisport et le sport adapté qui pourront certainement profiter de belles avancées et découvertes des entreprises du numérique pour lever des freins liés à leurs restrictions. Sur tous ces points, vous avez notre soutien mais en tant que sportive et élue je demande prudence et tempérance car nous nous interrogeons sur plusieurs points.

Le fait que cet appel à projets soit destiné - et je cite - « à aider les grands clubs de l'élite amateurs et professionnelles qui jouent un rôle essentiel de dynamisation de la discipline et du territoire régional ». Qu'en est-il des petits clubs ruraux, avec déjà moins de moyens financiers et qui n'auront pas accès à ces aides numériques ? On ne peut pas dire que ces clubs, moins forts financièrement, ne sont pas sources de dynamisme au niveau du territoire et de leur discipline. De plus, les aides numériques peuvent parfois s'apparenter à du dopage technologique, lorsque le numérique est au profit de la performance physique. Exemple : combinaisons de natation, planches connectées, matériaux haute performance en aviron, cyclisme. Ceci n'a pour impact que de déséquilibrer et rendre inégalitaires les résultats des sportifs entre athlètes issus des grands clubs ou des petits, plutôt que de favoriser le travail, l'équité, le goût de l'entraînement physique, mental, technique. Valeurs que tout sportif aimerait voir se pérenniser et se développer dans le temps, tant il est important dans la construction et le bien-être de l'homme.

Ces valeurs disparaissent aussi quand nous voyons fleurir les compétitions d'e-sport, pratiques développées par les industries numériques où le joueur devant son écran et sa manette affronte des joueurs connectés dans leur fauteuil et qui, malgré, leur dénomination, « compétition sportive » et malgré l'engouement actuel ne véhiculent que très peu de valeurs sportives citées précédemment : travail, effort, esprit d'équipe, promotion de la santé grâce à l'activité physique. *

Monsieur le Président, poussé à l'extrême nous ne voudrions pas que le numérique pousse le sportif hors des beaux terrains, terrains synthétiques et complexes sportifs que la Région met tant d'ardeur à financer.

M. HAZOUARD. - Quelques réponses que j'ai déjà l'occasion eu de faire en Commission mais j'en fais profiter l'ensemble de l'assemblée.

La dimension éthique et de numérique responsable, évidemment ne fait pas l'objet d'un oubli de la collectivité régionale. C'est bien le travail que nous mettons en œuvre pour la deuxième partie de la mandature. Nous aurons l'occasion d'y revenir, autant sur la notion d'empreinte écologique, d'intelligence artificielle donc un gros travail. Nous aurons l'occasion de vous proposer un certain nombre de dispositifs dans les prochains mois.

Et puis peut-être dire que la solution que tu évoques autour des maillots connectés n'est pas non plus le cœur de cible et j'invite - j'aurais dû le faire - l'ensemble des collègues à assister au colloque « sport et numérique » que nous organisons le 2 juillet où vous pourrez voir un certain nombre de start-ups, une dizaine en tout, qui présenteront déjà leurs dispositifs. On est loin des enjeux mais je note quand même évidemment un certain nombre de réticences, réticences que l'on peut avoir dans la limite entre l'amélioration de la performance sportive et le dopage. La question est aussi de savoir à quel moment il faut arrêter un certain de développement mais je trouve qu'il n'y a pas meilleur garants qu'une collectivité et un soutien public pour accompagner un certain nombre d'acteurs professionnels ou amateurs afin qu'il y ait des garde-fous. Évidemment, l'objectif n'est pas de remplacer la pratique sportive, on ne parle absolument pas d'e-sport dans cet appel à projets. Évidemment, l'objectif n'est pas de remplacer la pratique sportive au quotidien mais simplement d'amener des outils, des béquilles supplémentaires. Je partage, évidemment, la richesse d'un monde amateur sportif en Nouvelle-Aquitaine, que nous allons accompagner pas forcément directement parce qu'il est difficile de toucher l'ensemble des clubs mais via des Comités de ligues qui seront également pourvoyeurs peut-être de solutions que nous aurons accompagnés à une échelle plus globale.

Je cite pour terminer un exemple : en amont de cet appel à projets, c'est la subvention que nous venons d'attribuer au Comité régional olympique et sportif pour le développement d'une application sport nature qui permettra de référencer l'ensemble des lieux sport nature en Nouvelle-Aquitaine : kayak, escalade, marche running, en lien avec les politiques touristiques. Dans cette application qui sera connectée à la base du Comité régional du tourisme, nous aurons la possibilité de pratiquer du sport nature et en même temps d'aller visiter un lieu culturel de la région.

M. LE PRESIDENT.- Je vous conseille Lascaux.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

RN abstention, MODEM aussi à cause des GAFAs.

N° 13

Vote sur l' « Appel à projets « Sport Tech » : innovation numérique dans le secteur sportif »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Rassemblement National**

**POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE D'AIDE A LA STRUCTURATION
DU MONDE ASSOCIATIF.**

Mme BARAT. - Je vous présente aujourd'hui une révision de notre règlement d'intervention voté en février 2017. Cette révision porte particulièrement sur le redéploiement d'une ligne « initiatives locales et diverses » vers une participation plus importante dans le dispositif local d'accompagnement. Pour mémoire, le DELA est un outil de développement et de consolidation pour les associations employeuses. Deuxièmement, une augmentation du taux de l'aide de l'investissement de 20 % à 50 % permettant à des associations hésitantes de faire le pas de l'investissement plus facilement.

En résumé, ces modifications affirment la volonté de ce règlement d'être avant tout une aide à la structuration du monde associatif. Il répond aussi à une demande du monde associatif.

Mme FERREIRA. - Je me permettrai de lier la 13b et la 14 comme le CESER l'a fait. Je fais donc une intervention qui anticipe déjà sur celle qui va suivre et qui est tout à fait superposable à la structuration du monde associatif.

Sur ces délibérations, 13b et 14, plutôt que de nous attarder à décrypter les raisons qui ont poussé l'exécutif à revoir ces règlements d'intervention - alors peut-être pour accroître la ligne des investissements qui n'apparaît pas très dynamique dans le compte administratif visité ce matin - le groupe des élus MoDem et apparentés, veut faire une focale sur le CESER. Le CESER, ce partenaire régional qui nous a toujours été présenté comme une institution sérieuse et respectable, dont on nous a tant loué la sagesse et la pertinence, a commis sur ces deux délibérations, deux publications : un avis et un communiqué de presse qui laissent perplexe. Je cite : « Le CESER exprime son vif regret et son profond agacement sur les conditions de transmission tardive et d'examen de ces deux délibérations, au mépris des contraintes, de délai et de consultation imposés par les textes, et dénonce vivement ces pratiques de travail ».

Dans ces deux documents, le CESER formalise son désaccord sur les délibérations, reprochant les limites de l'action régionale, une politique de colmatage des inégalités, et au vu du budget symbolique alloué à des domaines aussi disparates, le CESER craint une politique au rabais. Mais par-delà ces mots, il affiche l'humiliation d'une déconsidération et d'un déni. Les élus MoDem vous demandent, Monsieur le Président, de rétablir le climat de confiance qui doit prévaloir dans les liens avec le CESER, et de reconnaître la totale légitimité, et compétences de cette instance, dans la conduite des travaux régionaux.

Par ailleurs, nous vous appelons de nouveau, comme nous le faisons de manière récurrente depuis le début de la mandature, à extraire les droits des femmes du pot commun des discriminations car les femmes ne sont pas une minorité en France. Les politiques publiques, en faveur de leurs droits, méritent une identification propre, sans laquelle, on noie les droits des femmes, et ce faisant, on les dessert. Aussi, nous vous demandons de changer la présentation de vos deux documents en la matière, et comme le CESER, et bien nous restons attentifs et vigilants.

Nous voterons ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste deux points. Beaucoup d'entre vous, et vous-même je crois, avez salué le travail qui est fait autour de l'exécutif par les services, les élus, etc. Vous imaginez bien qu'un nombre de plénières augmenté, et le souci des élus, c'est qu'on passe en plénière de plus en plus de dossiers. Deuxièmement, il y a de plus en plus de plénières et de plus en plus de dossiers. Cela signifie que, sauf à faire exploser le budget de fonctionnement de la région, il y a...

Non, mais c'est pas vous, Madame, vous n'allez pas m'expliquer les conditions de travail dans cette maison s'il vous plait.

Donc simplement, ce que je peux observer, c'est que c'est vrai, nous sommes toujours en flux tendu et que, ces flux tendus impactent, bien entendu, la transmission des documents au CESER. Ce sur quoi, nous essayons de nous mettre d'accord, c'est que le CESER, sur la base de l'ensemble des dossiers qui vont être inscrits à l'ordre du jour, reçoive des dossiers, parfois des textes martyrs, le plus en amont possible, en fonction de leurs propres choix. C'est ce vers quoi je me suis entendu avec le président du CESER.

Deuxièmement, il y a toujours, c'est vrai, dans une assemblée, des réactions émotives ou des réactions qui disent : « mais on ne l'a pas eu assez tôt ». Une de vos collègues l'a exprimé tout à l'heure en disant : « mais vous vous rendez compte, on a eu les dossiers que le 12 juin ». Nous sommes quand même le 24. Donc il y a toujours cette difficulté avec des dossiers plus symboliques, plus réglementaires, comme le compte administratif, le budget supplémentaire, un certain nombre de grandes conventions. Vous pouvez en faire votre miel mais je ne pourrai pas l'arrêter. C'est un problème de vases communicants, c'est un problème purement physique en vous remerciant de défendre le CESER parce que d'autres groupes dans cette assemblée voudraient bien sa suppression, ce qui, en matière de démocratie en dit long.

Je rappelle que nous sommes le seul Conseil Régional à avoir mis en place des groupes inter-assemblées, faisant en sorte que tous nos dossiers, pas simplement les grandes délibérations, mais aussi le vote des dossiers, soient soumis à parité aux conseillers régionaux

et aux membres du CESER. Nous sommes les seuls à le faire, ce qui entraîne aussi pour les services, une charge de travail qui n'est pas simple. C'est quelque chose de purement physique, ce n'est pas simplement une volonté.

M. MINVIELLE. - Sur la délibération du 13b, avec 100 000 associations en activité et 160 000 salariés, le tissu associatif, joue un rôle majeur essentiel dans la vie économique et sociale de notre territoire. Néanmoins, confronté à de multiples difficultés, de nombreux problèmes - crise du bénévolat, restriction budgétaire – aux proies aussi des contraintes administratives –, confronté également aux coups de boutoir de la politique de Gouvernementale, j'y reviendrai. Le monde associatif a besoin d'être aidé, a besoin d'être soutenu, car les femmes et les hommes qui composent ce tissu associatif, pour l'immense majorité, sont en souffrance. Notre politique régionale vise à améliorer cette situation, et preuve en est, le succès que rencontrent auprès des associations, les dispositifs et le règlement que nous avons voté en 2017. Permettez-moi, sur ce point, de saluer le travail remarquable effectué par la vice-présidente, Geneviève BARAT et Léonore MONCOND'HUY, et également les services qui reçoivent, aident, conseillent, orientent, les Présidents ou responsables d'associations.

Alors oui, ce succès témoigne du bien-fondé de notre politique en ce domaine et les modifications qui sont proposées à travers ces délibérations, ne peuvent qu'améliorer ce règlement. Tout cela va dans le bon sens et doit nous aider à améliorer la structuration du monde associatif et de la vie associative en Nouvelle-Aquitaine. Mais il est évident qu'avec ces dispositifs d'aides, on palie, en partie, aux défaillances du Gouvernement en Marche/ MoDem dans ce domaine. Car mes chers collègues, on ne peut pas débattre du monde associatif sans occulter le contexte dans lequel, ce même-monde associatif évolue. N'en déplaise à certains dans cet hémicycle, on ne peut pas ignorer les conséquences néfastes de la politique d'Emmanuel Macron et du Gouvernement sur la vie et l'existence-même du monde associatif. Alors oui, on peut le dire clairement, les mesures prises par nos gouvernants mettent en danger le monde associatif. Et je prendrai pour cela un seul exemple : la diminution drastique du nombre de contrats aidés a été vécue, à juste titre, comme un véritable coup de poignard dans le dos du monde associatif. Faut-il rappeler la manière et la brutalité dont la réduction de ces contrats aidés a été annoncée ? Sans concertation, en pleine période estivale, durant l'été 2017. Le monde associatif a souffert de ce manque de concertation, car ce monde associatif, lui-même, a besoin d'être considéré à sa juste valeur au vu de ce qu'il apporte au pays.

Très rapidement, quelques chiffres qui montrent l'étendue du désastre et qui plongent aujourd'hui, ce même tissu associatif, dans de graves difficultés. Les subventions contrats aidés sont passées de 4,2 Md€ en 2016, pour 450 000 contrats aidés, à 2,5 Md€ en 2017,

pour 310 000 contrats aidés pour être en 2018 à 1,4 Md€, pour 200 000 contrats aidés. En outre, la prise en charge de l'État a également chuté passant, suivant les contrats, le solde à 85 % des anciens contrats à 50 %, avec la mise en place de nouveaux contrats que l'on appelle PEC (Parcours Emploi Compétences). Bien sûr, les contrats aidés ce n'était pas la panacée, mais ils permettaient quand même aux associations de palier aux désengagements des pouvoirs publics et permettaient également, grâce à ce type de recrutement par contrat aidé, de pouvoir se développer, de pouvoir vivre tout simplement. Les résultats, bien évidemment, de cette politique ne se sont pas fait attendre avec les associations qui ont mis la clef sous la porte, des fermetures d'associations qui ont quand même progressé de + de 15 % en 2018, avec comme conséquence, la mise au chômage de milliers d'hommes et de femmes.

Alors au moment où on délibère, où l'on débat de notre politique régionale en termes d'aide au mouvement associatif, il nous semblait important, quand même, de souligner la responsabilité que porte le Gouvernement dans la fragilisation et la souffrance du monde associatif. Il est clair que ce même monde associatif n'a pas mis longtemps à comprendre comment se traduirait, pour lui, l'arrivée du Nouveau Monde au pouvoir. On ne peut donc que se réjouir, qu'à travers ces politiques, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pallie, en partie, dans la limite de ses compétences, les effets néfastes, la politique libérale du président MACRON et de ses alliés. On ne peut donc que se réjouir, qu'à travers ces politiques, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine comprenne l'utilité sociale, économique, du tissu associatif sur le territoire. Et donc finalement, on peut se réjouir que le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine aide et soutienne le mouvement associatif.

En conséquence, notre groupe votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres observations ?

S'il n'y en a pas, cela permettra tout à l'heure à la prochaine délibération, à Naima de répondre.

Mme BARAT. - Juste ajouter que je suis d'accord avec Michel, que le monde associatif est le garant de la cohésion sociale et territoriale, et qu'il faut être très vigilant au soutien, que l'on apporte. Je pense qu'aujourd'hui, on est bien avec une vie associative qui se porte bien.

M. LE PRESIDENT. - J'ajoute que quand je relis l'avis du CESER, le CESER accueille favorablement les mesures retenues pour la mobilisation du Dispositif Local d'Accompagnement.

Et deuxièmement, pourquoi 50 % ? Simplement parce qu'il y a de très petites communes qui n'ont pas la capacité d'autofinancer.

Y a-t-il des oppositions à ce dossier ?

Rassemblement National ?

Pas d'abstention ?

DINA.

N° 13b

Vote sur la «Politique régionale en matière d'aide à la structuration du monde associatif»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

Andréa vient de me prévenir d'une bonne nouvelle : le Tribunal de commerce a validé la reprise de STEVA par une entreprise F2J, ce qui nous permet - cela rejoint la conversation que l'on avait ce matin - de sauver 90 emplois et de repartir à Bessines.

**POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS.**

Mme CHARAÏ. - Cela va être assez rapide Monsieur le Président, c'est simplement un ajustement du règlement d'intervention que l'on a voté en juin 2017.

Après des échanges avec le monde associatif, qu'ils soient ceux de la solidarité, de la lutte contre les discriminations ou pour le droit des femmes, on s'est rendu compte que, notamment dans le cadre de l'investissement, on avait plafonné dans le précédent règlement d'intervention, un plafond à 30 %. Et c'est vrai que sur des projets structurants, ils avaient les plus grandes difficultés à pouvoir faire aboutir leurs projets. Donc on passe de 30 % à 50 %, et ensuite, nous redéfinissons un peu au plus près sur ces politiques-là.

J'entends ce que dit Madame FERREIRA maintenant depuis plusieurs mois sur cette politique de lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes. J'étais la semaine dernière à la Commission « égalités » de l'Association des régions de France. C'est vrai que lorsque l'on se regarde, on est un peu sévère vis-à-vis de nous-mêmes mais lorsqu'on se compare aux autres Régions de France, franchement, on n'a pas à rougir de la politique régionale, bien au contraire. Nous sommes celle qui a mis en place une politique intégrée où nous avons mobilisé 14 Directions à la lumière de la lutte contre les discriminations et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Chacun des services a mis en place des référents, qui a mis en place des plans d'action, qui vous sont présentés d'ailleurs, en termes de bilan toutes les années. On le fait sur la question des ressources humaines avec Pierre CHERET et sur les politiques régionales tous les ans.

Vous dire que cette politique est une politique assumée. Nous avons souhaité, au regard de différents rapports du défenseur des droits, mettre en avant quatre discriminations qui sont : la question du genre, la question de l'orientation sexuelle, la question de la discrimination liée à l'origine ethnique, réelle ou supposée et la question du handicap. C'est un choix politique que nous avons fait en début de mandat. Les associations nous en remercient et je voulais aussi étayer le propos de mon collègue, Michel MINVIELLE : les associations sont extrêmement reconnaissantes de la Région Nouvelle-Aquitaine de les soutenir parce que cela leur permet, en tout cas, de maintenir les emplois sur des territoires parfois extrêmement fragilisés. Je pense bien évidemment aux territoires ruraux, mais aussi aux territoires de la politique de la ville.

Ce règlement d'intervention et ces ajustements vont donc dans le bon sens et je vous propose de voter ce nouveau règlement.

M. MALHERBE – Monsieur le Président, chers collègues, quelle joie d'avoir une délibération toute entière consacrée, pleinement et uniquement à la lutte contre les discriminations. Car cela ne fait aucun doute, l'enjeu essentiel de notre siècle, ce n'est pas la conquête de l'espace, ce n'est pas la lutte contre le chômage ou contre la pauvreté, c'est bien le « vivre ensemble » et l'égalitarisme à tout-va. C'est donc avec un grand intérêt que nous avons lu ce nouveau règlement d'intervention, que nous aurions voté d'ailleurs, dès demain, s'il n'était pas lui-même rempli de discrimination.

Dès le début du texte, après le rappel de la définition donnée dans la loi du 27 mai 2008, il est précisé qu'en Nouvelle-Aquitaine, sur le seul sujet des rémunérations, les hommes touchent en effet 22 % de salaire de plus que les femmes, et plus loin dans le texte, on parle assez régulièrement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais ces seules phrases, d'après la loi elle-même, sont discriminatoires. Car en se limitant au genre masculin et/ou féminin, l'étude exclu ipso facto les personnes transféminines, transmasculines, demi-girl, demi-boy, androgynes, bigenres, polygenres, agenres, neutres ou encore les genres fluides, maveriques, neurogenre ou xénogenres, sans oublier tous les autres, je ne voudrais faire preuve moi-même de discrimination. Je tenais d'ailleurs à m'excuser, Monsieur le Président puisque j'ai commencé mon intervention en vous appelant « Monsieur le Président », et j'espère que votre identité de genre correspond bien à votre expression de genre, afin de ne pas vous offenser en vous appelant « Monsieur ».

(Rires dans la salle)

En effet, on le voit dans le texte, d'après les recommandations de ces règlements, on sait que le genre devient aujourd'hui discriminatoire. Donc finalement, si l'on pousse la logique jusqu'au bout, plus d'hommes/plus de femmes, ou plus de femmes/plus d'hommes, si vous préférez, on ne sait plus comment s'exprimer sans discriminer.

D'ailleurs, dans un autre domaine, à quand une délibération pour demander à la SNCF de stopper ses discriminations à l'égard des jeunes de 28 à 59 ans ? Car après tout, donner des tarifs préférentiels aux clients jusqu'à 27 ans, puis à partir de 60 ans, n'est-ce pas discriminer en raison de leur âge, toutes les personnes entre les deux ? Et vous les « ayatollahs » du « vivre ensemble », ne pensez-vous pas faire preuve de discrimination à chaque fois que vous perturbez nos interventions, ici, en plénière ou lorsque vous refusez la parole à l'un de nos élus, incapables que vous êtes de respecter la liberté de conscience de chacun et la liberté d'opinion politique ?

Dans la salle - Ta gueule !

(Réactions vives dans la salle)

M. MALHERBE – Cela, si ce n'est pas de la discrimination, je ne sais pas comment cela s'appelle, parce que le « ta gueule connard », il n'est pas arrivé dans l'oreille d'un sourd.

(Réactions dans la salle)

La salle – Bravo !

M. LE PRESIDENT - Dernier sujet - pour le moins d'actualité et sans doute un peu plus sérieux afin de ne pas être trop long - : comment peut-on imaginer une seule seconde que vous vouliez lutter contre les discriminations quand vous êtes nombreux, ici, à vouloir à tout prix que la Cour de Cassation décide, vendredi, de faire mourir de faim et de soif l'un de nos compatriotes, pour la simple raison, qu'il est handicapé ? Je veux parler, bien sûr, de Vincent LAMBERT qui n'est pas dans le coma, qui n'est pas en fin de vie, qui ne reçoit aucun traitement médical, juste de l'eau et de la nourriture, comme vous et moi, mais que certains voudraient voir déjà mort pour en faire un cas d'école. En réalité, la lutte contre les discriminations, c'est uniquement quand cela vous arrange.

C'est la raison pour laquelle, vous l'aurez compris, nous voterons contre cette délibération totalement hypocrite.

(Quelques applaudissements)

M. LE PRESIDENT. - Merci, si j'ose dire.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix.

Donc on a le RN qui vote contre.

Y a-t-il d'autres votes contre ?

DINA, pareil.

Pas d'abstention ?

N° 14

Vote sur la «Politique régionale en matière de solidarité et de lutte contre les discriminations»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

Je propose maintenant de passer à des dossiers infrastructures, transports.

**CONVENTIONS DE TRANSFERT ET DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE DE TRANSPORT ROUTIERS AVEC PLUSIEURS AUTORITÉS
ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM)**

M. LAGRAVE. - La numéro 15 pour, comme quasiment à chaque plénière, approuver le transfert de la compétence transport routiers et d'affrètement à plusieurs autorités de transport. Vous allez donc trouver : le syndicat des mobilités du Pays Basque, la communauté de l'agglomération de Libourne, celle de Guéret, la nouvelle commune de Morcenx, la Marée Nador côte sud et puis l'agglomération d'Agen, et le renouvellement de compétences pour Brives, Tulle et Poitiers.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il sur ces dossiers classiques, maintenant, des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 15

Vote sur les «Conventions de transfert et de délégation de compétence en matière de transports routiers avec plusieurs autorités organisatrices de la mobilité (AOM)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

AVENANT N°3 AUX CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION (CPER) 2015-2020
AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES
CPER POITOU-CHARENTES 2015-2020 - VOLET 1 « MOBILITÉ MULTIMODALE »
ARTICLE 2 « MODERNISER LE RÉSEAU ET LES DESSERTES FERROVIAIRES
DE TRANSPORT DE VOYAGEURS »

M. LAGRAVE. - J'aurais, comme vous d'ailleurs, aimé présenter aujourd'hui un CPER échelle Nouvelle-Aquitaine. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

On a voté à la dernière plénière, les ajustements du CPER ex-Aquitaine. On vous propose aujourd'hui des ajustements, qui ne sont pas neutres, sur l'ex-Poitou-Charentes et nous vous proposerons, à la prochaine plénière, les ajustements sur l'ex-Limousin. Étant donné qu'il s'agit de l'ancien plan Poitou-Charentes, permettez-moi d'associer, évidemment, Jacky, à tout le travail qui a été fait sur ce renouvellement de CPER. L'idée que nous avons travaillée avec les services de l'État et la SNCF, c'est de pouvoir redéployer un certain nombre de crédits pour faire face aux urgences, qui n'étaient pas forcément celles de 2015 au moment de la signature, mais qui aujourd'hui, le sont au plus haut point. Vous avez vu les opérations nouvelles qui vont occasionner, d'ailleurs, une augmentation de la participation de la Région sur cet avenant du CPER.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant numéro 3 appelle plusieurs d'observations. Tout d'abord, vous parlez de redéploiement. Ce serait exact s'il s'agissait, notamment, d'économies réalisées sur une autre opération. Or, ce n'est pas le cas, car il ne s'agit ni plus ni moins que de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Les 15 M€ provenant du différé de l'électrification de la ligne Angoulême-Royan, qui elle, attendra. Il s'agit donc bien d'un surcoût car il faudra bien réinjecter cette somme lorsque le projet sera lancé.

Ensuite, ces contrats Plan État-Région, on devrait plutôt dire « contrat de Plan Région-Région » puisque l'État est aux abonnés absents, laissant le surcoût – dont je viens de parler – à la seule charge de la Nouvelle-Aquitaine. Il est vrai que l'État ne peut pas partout dépenser, à la fois un milliard pour les migrants, et s'occuper des Français.

Une fois de plus, il s'agit d'une revoyure, compte tenu de l'ampleur des travaux à entreprendre et de la gravité des désordres constatés sur plusieurs sections du réseau ferré. Il faut juste se poser la question de savoir, quelle est la compétence du bureau d'étude de la SNCF incapable de dresser un bilan exhaustif de son infrastructure. Sans oublier sa carence en matière d'économie de la construction, puisque les travaux sont, de façon récurrente,

systématiquement sous-évalués, ce qui permet de mieux faire passer la pilule, et par la suite, de demander des rallonges budgétaires. La SNCF prend notre magnifique lion d'Aquitaine pour une vache à lait. Rugissez donc, Monsieur le Président.

Enfin, le Code des marchés publics est-il respecté ? Puisque la SNCF, à travers son bureau d'étude, agit en situation de monopole. Elle est à la fois prescriptrice, donneuse d'ordre, réalisatrice. Y a-t-il eu des appels d'offres pour les études ? Y en a-t-il eu pour les travaux ? Je n'en sais rien mais je sais qu'il existe en France et sur le continent européen, des entreprises à même de produire ces prestations pour un coût certainement moins élevé, des économies substantielles pourraient être faites pour le plus grand bien des néo-aquitains.

Le groupe Rassemblement National, pour toutes ces raisons, serait tenté de voter contre cet avenant, mais pour ne pas pénaliser les usagers, nous nous abstenons.

Puisqu'il nous reste un peu de temps, j'en profite pour appuyer les propos tenus ce matin par notre collègue, Aurélien SEBTON, concernant Pau-Bedous. Cette demande de votre opposition, du bilan d'exploitation, est tout à fait légitime. Nous voulons savoir ce qu'il en est. Je vous en avais fait personnellement la demande lors de la dernière assemblée, cela semble vous avoir échappé.

Pour conclure sur une note littéraire, je citerai cette célèbre adjuration tirée de Barbe-Bleue : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » « Je vois le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » Si Charles PERRAULT avait été parmi nous ce soir, il aurait ajouté : « je ne vois que le TER du Président ROUSSET qui se fourvoie ».

Je vous remercie.

Mme CASSIN – Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez, dans cette délibération, un avenant au CPER de Poitou-Charentes visant à prendre en compte le retard d'exécution de certaines opérations, et à redéployer les crédits qui avaient été ici contractualisés avec l'État, vers des travaux urgents sur les lignes menacées de fermeture.

Sur le principe, nous sommes d'accord. Le groupe LR-CPNT votera favorablement cette délibération.

En effet, les opérations urgentes à financer, comme la section Angoulême-Beillant, Saintes-Saint-Mariens et dans le département des Deux-Sèvres (Thouars-Bressuire et Niort-Saintes) nécessitent cette priorisation. Et, nous prenons acte de l'engagement supplémentaire de la Région à hauteur de 14,93 M€ pour un montant inchangé des crédits de l'État.

Dominique BUSSEREAU a manifesté son accord et nous le rejoignons sur la condition qu'il apporte à ce redéploiement, prenant acte comme lui, que la maturité technique du projet ne permet pas sa réalisation avant au moins 3 ans et demi, soit fin 2022, au moins.

L'état des voies de l'étoile ferroviaire de Saintes est en effet particulièrement préoccupant. Il est indispensable de mener, très rapidement, des travaux de confortement sur ces branches et ces actions doivent être menés dans l'actuelle CPER, à condition que l'électrification de la ligne Angoulême-Saintes-Royan, figure au prochain contrat plan État-Région.

Dans la délibération d'aujourd'hui, vous précisez l'échéance 2020, éventuellement prolongée de 2 ans, soit fin 2022. Toutefois, dans le projet de Plan Rail que vous avez proposé lors de la plénière du 12 avril 2019, un projet purement régional et non validé par l'État ni par SNCF Réseau à ce stade. Nous avons noté un calendrier prévisionnel beaucoup plus long puisqu'il est fait état d'une réalisation à horizon 2023-2027. Nous souhaitons donc savoir précisément : ces travaux d'électrification seront-ils bien inscrits au futur CPER ? Pour quelle échéance de réalisation ? Fin 2022 ou résolument plus tard, entre 2023 et 2027 ? Soit, dans environ 8 ans, compte tenu des difficultés de mobiliser les financements de l'État. Ce point a besoin d'être éclairci pour donner quelque confiance à la parole publique.

M. LE PRESIDENT. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donner la parole à Renaud pour répondre.

M. LAGRAVE. – Juste pour répondre sur quelques points.

La première, c'est par rapport au redéploiement que vous avez évoqué, que le redéploiement était uniquement de la Région. Non, il y a les opérations dont on sait qu'elles ne se feront pas avant la fin de l'échéance du CPER, que nous avons redéployées – dont celles que vous avez citées Madame – et qui nous permettent, effectivement, d'aller sur un certain nombre de lignes de manière assez rapide.

Sur les études de SNCF Réseau, je n'ai pas besoin de commenter. J'ai déjà dit ce que j'avais à dire et ce que l'on avait à dire avec le Président depuis des années, sur le fait, qu'effectivement, nous regrettons qu'à chaque fois que l'on nous annonce 1 million, cela en coûte 2. Par contre, je ne peux pas vous laisser dire qu'ils ne respectent pas le Code des marchés parce que justement, pour tout vous dire, on a des travaux qui sont en retard parce qu'il n'y a pas de réponse aux marchés de la SNCF. C'est plutôt cela qu'il faudrait vous poser comme problème et qui nous pose problème collectivement, c'est que l'on a voté des crédits, que la SNCF fait des études, cela dure déjà relativement longtemps, et qu'à la fin, il y a des marchés qui sont passés, et qu'en l'occurrence, il n'y a pas de réponse. Ou quand il y a des réponses, et notamment sur une ligne aujourd'hui qui est régénérée par l'État – je veux parler de Nantes-La Rochelle – il y a eu un surcoût de beaucoup de millions d'euros du fait de la mise en concurrence et avec les marchés. Ce n'est pas la SNCF qui fait les travaux, ce sont les sociétés qui disent – en gros je vous le fais court - : « on a déjà assez de travail en France

sur le réseau ferroviaire, donc si vous voulez que l'on fasse dans les délais qui nous sont impartis, c'est 30 % plus cher ». Je vais à l'essentiel.

Donc aujourd'hui, la réalité m'oblige à vous dire que oui, le Code des marchés est respecté parce qu'en l'occurrence, vous interrogerez toutes les sociétés, elles sont consultées. Quand je prends Bergerac-Libourne, c'est aujourd'hui un train-usine qui a été choisi par appel d'offres pour pouvoir aller faire les travaux comme sur Morcenx-Dax, et ainsi de suite, puisque, il n'y a pas de train-usine qui appartient à la SNCF.

Ensuite, pour vous répondre par rapport à ce que vous disiez, Madame, sur le CPER. A l'heure où l'on est en train de se parler, je ne sais absolument pas s'il y aura un nouveau CPER. Cela fait trois fois que je vois le Secrétaire général de la Préfecture sur cette question, cela fait trois fois qu'il me répond inlassablement la même chose : « nous n'avons pas de directive sur un nouveau CPER ». Pour tout vous dire, on ne sait même pas s'ils vont le proroger d'un an ou deux. Ce qui poserait un sérieux problème, je vous le confirme, en ce qui concerne, même, les mises à jour que nous aurons votées.

Est-ce qu'il y aura un nouveau CPER ? Je crois pouvoir vous dire qu'en tout cas, le volet « infrastructures ferroviaires » risque fortement de sortir des CPER, et je dis : « tant mieux ». Parce que pour le coup, si l'on pouvait être un peu plus agile sur ces questions... Pour des raisons que je ne commenterai pas, nous étions calaminés depuis un certain nombre d'années parce que, on n'avait pas le droit de se réunir, en tout cas, on nous disait qu'il ne fallait pas se réunir, que cela ne servait à rien et que les comités de pilotage étaient sacrément calaminés. Nous reprenons le travail activement pour faire en sorte, justement, que cela avance plus vite. J'ose espérer qu'on aura demain une contractualisation avec SNCF Réseau, directement, avec l'État bien entendu, de manière à pouvoir travailler beaucoup plus efficacement que dans les lourdeurs dans lesquelles nous sommes aujourd'hui. Ce n'est pas une réponse de Renaud LAGRAVE vice-président, c'est unanime dans toutes les régions de France : qu'il n'y ait plus de CPER sur le volet en tout cas « infrastructures ferroviaires », mais que l'on puisse basculer en mode « projet » véritablement avec SNCF Réseau.

Est-ce qu'il y aura une nouvelle contractualisation ? Vous l'avez compris, nous voulons le faire. Et dans le vote du 12 avril, Madame, on a effectivement voté l'ensemble de ce qui est nécessaire pour aller au 1 milliard 200 millions qui était l'audit du réseau que nous avons fait faire par la SNCF en début de mandat. Là, nous avons voté 552 M€ en ce qui concerne la Région, l'État en a voté une partie et la SNCF Réseau, une partie. Le compte n'y est pas encore, et donc, la discussion poursuit son train. Mais la réalité m'oblige à vous dire que l'on ne pourra pas faire cela d'ici à la fin 2020, sinon – et vous auriez raison – vous ne nous croiriez pas. Donc, on avait dit, dans la délibération du 12 avril, que l'on souhaitait que ce soit prorogé

dans les CPER actuels, ou un nouveau CPER à l'échelle de la région – comme je l'ai dit tout à l'heure – et dans les nouvelles contractualisations à venir qui seront, soit des CPER, soit comme vous l'avez compris, qui a notre préférence, une contractualisation avec SNCF Réseau.

Est-ce qu'il y aura la ligne dont vous parlez ? La réponse est oui. On a même laissé des crédits volontairement avec l'accord du Président BUSSEREAU de la SNCF, de l'État et de nous-mêmes, pour que les études puissent démarrer. Si elles sont dans ce CPER, cela veut dire que les études pourront démarrer et les avant-projets sommaires, ce qui nous permettra de travailler sur la suite. La question après – et vous le savez comme moi – et c'est un débat qui est encore en cours, c'est de savoir si demain sur cette ligne-là, des TGV venaient à arriver jusqu'à leur destination finale qui pourrait être Royan : aujourd'hui qui paye le déficit de SNCF Voyages ? Et comme vous le savez, il est estimé à 15 M€. Or, à l'heure où nous parlons, ni SNCF Voyages, ni personne d'autre d'ailleurs, n'a décidé de payer ce déficit. Et en tout cas, pas la Région, vous l'avez compris. Nous, on a donné et on donne assez pour les TER. Donc ce qui veut dire que demain, le débat qui est devant nous, il est celui-là, et je pense que nous l'aurons. Mais en ce qui concerne les travaux, soyez assurés, et c'est inscrit dans le CPER, et on a eu la volonté collective, partagée, de garder une somme qui nous permette de faire, non seulement l'avant-projet, mais aussi l'avant-projet sommaire pour cette ligne-là.

M. LE PRESIDENT. - Je reviens à un débat que l'on a eu ce matin. Pourquoi cette somme importante mise sur les chemins de fer sur l'aspect réseau ? Tout simplement pour être prêts à des travaux importants, et deuxièmement, pour faire pression sur le Gouvernement. Quel que soit d'ailleurs le Gouvernement.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

N° 16

Vote sur l' «Avenant n° 3 aux Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine-Limousin – Poitou Charente 2015-2020 – Volet 1 « mobilité multimodale » - Article 2 « Moderniser le réseau et les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'IFSTTAR

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. BLANCHARD. – C'est une délibération qui concerne une convention de partenariat avec l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux). Il s'agit d'un organisme de recherche qui est ce que l'on appelle un EPST (Etablissement Public de Sciences et Techniques). C'est un petit organisme, il y a, à peu près, 1 200 personnels en recherche et technique, qui est implanté essentiellement dans la moitié Est de la France et sur la moitié Ouest, du Nord au Sud, il y a juste une implantation à Nantes avec quelques chercheurs en Nouvelle-Aquitaine.

L'objet de cette convention, c'est d'aider à l'installation, plutôt de conforter la présence des quelques chercheurs qui sont aujourd'hui à côté de Bordeaux, à Saint-Médard-en-Jalles, pour les aider à s'installer sur le campus de l'université de Bordeaux, en lien direct avec l'Institut Polytechnique de Bordeaux, dans une école qui s'appelle l'ENSEIRB-MATMECA.

Il s'agit de trois chercheurs dans une équipe qui s'appelle l'équipe de recherche en émergence Nouvelle-Aquitaine. Donc, le nom de l'équipe porte bien son nom. C'est pour travailler sur la thématique générale de la mobilité intelligente, ce que l'on appelle les systèmes de transports intelligents, et plus particulièrement, systèmes de transports intelligents coopératifs. C'est pour aider à accompagner l'hébergement, cela veut dire que la Région aidera à payer le loyer pour l'IFSTTAR au sein de l'ENSEIRB, et à encourager ces chercheurs à travailler avec les autres laboratoires de recherche de la région, dans les autres universités, et notamment, pour bénéficier des dispositifs d'accompagnement à la recherche que nous avons mis en place.

Voilà ce que je peux vous dire assez rapidement et succinctement, et bien sûr, je répondrai à vos questions si vous en avez.

M. PATIER. – La convention-cadre avec l'Institut Français des Sciences et Techniques des Transports d'Aménagement et des Réseaux, se propose de constituer le fondement de partenariats scientifique et technologique en Nouvelle-Aquitaine, entre l'IFSTTAR et des acteurs académiques et industriels actifs, en matière de mobilité. Ce cadre énumère en conséquence les ambitions, axes de travail, objectifs moyens, gouvernance, protection des informations, et expose le contenu du projet scientifique ERENA et ses multiples dimensions.

En pratique, cela a été dit par le vice-président BLANCHARD, le Conseil Régional interviendra sur l'installation de l'IFSTTAR en Nouvelle-Aquitaine en cofinçant son

hébergement, et pour le reste, par les instruments financiers existants, et préférentiellement, est-il précisé.

Cette convention expose des objectifs bien légitimes sur des problèmes de mobilité pour lesquels l'Institut constitue un opérateur de recherche pertinent et les questions posées par ce type d'intervention, comme le sort réservé à l'utilisation des données, par exemple, qui pourrait poser question, recevront des réponses au niveau de chaque mesure de mise en œuvre.

Le groupe LR-CPNT votera donc cette délibération.

Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que l'approche de l'incidence financière de cette convention-cadre, nous paraît insuffisante au regard de l'étendue de l'autorisation que cette assemblée va donner. En effet, le projet de délibération ne contient tout simplement aucune évaluation du montant pour le soutien à l'hébergement, ni aucune référence à une maquette, ou une simple fourchette financière, de participation régionale, ou encore au budget du programme ERENA de l'IFSTTAR. Ce reproche, on l'a déjà fait, il n'est certes pas inédit et votre administration renvoie habituellement à l'examen des mesures de mises en œuvre, les demandes de fiches financières qui sont formulées sur ce type de document-cadre. Cette facilité nous paraît regrettable, car une indication financière, même imparfaite ou évaluative, qui serait donnée en session plénière, au moment de l'adoption du cadre, indique, bien évidemment, la dimension qu'il est prévu de lui donner, alors que son absence revient, d'une certaine manière, à saucissonner les décisions au détriment de leur transparence.

Je réitère donc, puisqu'on l'avait évoqué en Commission, la demande de communication des hypothèses ou éléments qui mériteraient de figurer, en l'occurrence, dans la rubrique « incidence financière », et forme le vœu qu'un effort intervienne à cet égard pour toute future éventuelle convention-cadre qui serait soumise à cette assemblée.

Mme MOTOMAN. - Acteur majeur de la recherche européenne sur la ville et les territoires, les transports et le génie civil, l'IFSTTAR, l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, conduit des travaux de recherche finalisés et d'expertise dans les domaines des transports, des infrastructures, des risques naturels et de la ville, pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, et plus largement, favoriser un développement durable de nos sociétés.

Précisément, l'objet de cette convention serait de favoriser en Nouvelle-Aquitaine, les recherches en termes de mobilité intelligente. Nous pensons, écologistes, que ce cocktail développement durable et de la mobilité intelligente est une alerte. Habités aux impostures des industries des transports et des lobbies de la pétrochimie, il faut lire en ces termes convenus, que les recherches en question vont conduire à, principalement, promouvoir un

développement durable des mobilités : plus de transports, plus de routes, plus de pollution et d'atteinte à la biodiversité.

On peut prendre pour illustration un terme de recherche, dont l'IFSTTAR a l'air particulièrement fier, pour vanter son expertise et son audace dans le domaine des mobilités : celui du « platooning ». Il faut savoir que le « platooning », expression anglaise calquée du concept militaire de peloton, a pour objectif de raccourcir les distances entre les véhicules organisés en convoi grâce à la communication électronique, ce qui leur permet d'accélérer ou de freiner à l'unisson. En Europe, 80 % du transport de marchandises s'effectue, hélas, par la route, et particulièrement en France, où l'État et la SNCF, depuis une trentaine d'années, ont décidé d'abandonner tout investissement dans le fret ferroviaire de marchandises et la rénovation des lignes existantes au profit de ceux pour le « tout TGV », notamment pour la construction de nouvelles LGV, qui sont donc plus un problème que la solution à la congestion routière. L'IFSTTAR prétend faciliter encore l'augmentation du nombre de poids-lourds en circulation, qu'elle prévoit de 40 % d'ici 2050. Grâce à ces recherches d'optimisation du fret routier, grâce au « platooning », la circulation en convoi de camions semi-automatisés pour, je cite : « augmenter la capacité du réseau routier existant et le rayon d'action des véhicules, tout en réduisant la congestion et les temps de parcours pour le transport de fret ».

Donc cerise sur le gâteau - j'ai bientôt terminé mes chers collègues -, cet Institut se vante aussi d'apporter une partie de la réponse à la pénurie annoncée de chauffeurs routiers et accroître ainsi la compétitivité des transporteurs. Comment peut-on dépenser l'argent public ainsi ? Car cette convention se traduira, bien sûr à terme, par des financements régionaux pour financer des études de la même nature, de la même mouture que celle-ci, qui a pour visée d'augmenter le réseau routier des poids lourds, et va donc, à l'encontre d'une conversion écologique des transports. Ceci n'est qu'un exemple des activités de l'IFSTTAR, mais montre bien, une fois de plus, selon l'avertissement de Rabelais, adapté à notre époque : « science sans conscience écologique n'est que ruine de l'âme, et aussi, ruine de notre environnement ».

M. BLANCHARD. - Très concrètement, l'implication financière immédiate, c'est 15 000 € par an pour l'hébergement des quelques chercheurs au sein de l'école ENSEIRB-MATMECA. Ensuite, c'est assez difficile de faire des prévisions fines, on a eu l'occasion d'échanger là-dessus, puisque l'une des principales sources de financement dans l'immédiat, cela va être la réponse aux appels à projets-recherches. Donc il faut qu'ils nous soumettent des appels à projets. En général, ce type de projet – vous le savez – c'est entre 100 et 200-250 000 € pour 3 ans. Et puis, on espère bien que sur ces problématiques de mobilité, de système de transport intelligent, mobilité intelligente, mettre en place un réseau de recherche régional, dont on a voté le règlement d'intervention ici, et cela correspond à 100 000 € par an

pendant 5 ans, dès lors que l'on arrive à rassembler l'ensemble des chercheurs de la région. Voilà ce que l'on peut proposer dans l'immédiat.

Ensuite, cela commence à répondre un petit peu à la deuxième série de questions ou de commentaires. Évidemment, l'idée c'est de proposer ou de tester un certain nombre de solutions grandeur nature, ce qu'on appelle des « livings lab » ou des laboratoires d'usage mais cela dépendra des propositions qui sont faites. Avant ce moment-là, évidemment, chaque proposition sera présentée devant le GIA et ensuite, devant les Commissions Permanentes, comme on a l'habitude de le faire. Donc je ne peux vraiment pas m'engager sur des sommes, ni chaque année, ni globalement, parce que tout va dépendre du dynamisme du consortium qui est en train de se mettre en place.

Pour la deuxième réponse, on touche des problèmes de fond. On est persuadé, nous, que l'engagement sur ces mobilités intelligentes, cela présente des avantages sur la qualité de la circulation sur la sécurité - je pense que la question de la sécurité doit être mise en avant - sur des réductions, aussi, de consommation. Après, je pense que ce n'est pas en refusant de travailler sur ces nouveaux dispositifs de mobilité intelligente, que l'on accélèrera nécessairement la conversion en matière de transport. L'un n'empêche pas l'autre. Et de toute façon, même si l'on décidait immédiatement de mettre tous les camions sur des trains, ce que l'on ne sait pas faire, il faut bien trouver une solution dans l'immédiat. Donc moi, pour moi, il y a du moyen, du court, du moyen terme et du long terme et les deux solutions ne s'opposent pas. C'est la réponse que je peux vous faire aujourd'hui.

Mme BROUILLE. - Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des contre ?

Le Rassemblement National est très très dissipé. Merci Messieurs.

Y a-t-il des abstentions ? Europe Écologie.

Mme MOTOMAN. - Oui, notre groupe s'abstiendra sur la délibération.

N° 17

Vote sur la «Convention cadre de coopération avec l'IFSTTAR»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité. Je vous remercie.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION HERMIONE-LAFAYETTE

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme DERVILLE. – Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes porte sur le contrôle des comptes de l'association Hermione-Lafayette sur la période 2009 à 2017. Le résultat de ce contrôle nous est adressé parce que la Région a versé 3 M€ de subventions au cours de la période étudiée par la Chambre Régionale des Comptes. La Région est également membre de droit de l'association, nous y avons un représentant au Conseil d'administration.

En résumé, lors de ce contrôle, la Chambre régionale a examiné : le projet de l'association, ses statuts, son organisation et sa situation financière. Aussi, je vais vous présenter un résumé de ce rapport en faisant apparaître notamment, le projet de l'association, les problèmes financiers qu'elle a rencontrés mais aussi, les perspectives et les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Plus largement, au-delà de la période d'analyse qui commence en 2009, depuis le début de la construction de la frégate Hermione-Lafayette, l'association a bénéficié de près de 15 M€ d'aides publiques, dont 4,8 M€ par la région. Ces aides publiques ont été apportées, à parité, par la Région, le Département de Charente-Maritime et l'Agglomération de Rochefort, ainsi que la ville de Rochefort.

L'association Hermione-Lafayette a été créée en 1992, suite à la découverte, en 1984, de l'épave de la frégate Hermione. Son projet était de reconstruire, à l'identique, l'Hermione. Les travaux de reconstruction ont débuté en 1997, dans l'ancien Arsenal de Rochefort. Ils se sont achevés après 17 années de chantier, en 2014. À noter que depuis 1997, le chantier de l'Hermione et l'Hermione ont accueilli près de 4,6 millions de visiteurs à Rochefort, avec une moyenne de 250 000 visiteurs par an, pendant les 17 années de chantier.

Jusqu'à l'année 2014, année d'achèvement de la construction, la situation financière de l'association était saine, à l'équilibre, son nombre d'adhérents atteignait les 6 000 adhérents. Puis en 2015, l'association a réalisé, beaucoup d'entre vous s'en souviennent, un voyage aux États-Unis pour rendre hommage au marquis de Lafayette et célébrer le lien historique entre la France et les États-Unis. Pour le financement de ce voyage, l'association avait reçu un soutien financier d'1,5 M€ de la part des collectivités territoriales. Là encore, apportés à parts égales par la Région pour 500 000 €, le Département pour 500 000 €, et le bloc agglomération-ville de Rochefort pour 500 000 €, et aussi des promesses d'une association américaine et de la Fondation Hermione, à hauteur respectivement d'1 M€ et d'1,3 M€. Cependant, malgré le

succès populaire et médiatique de ce voyage, l'association américaine et la fondation Hermione n'ont pas honoré l'ensemble de leurs engagements financiers, pour diverses raisons, et le déficit de cette opération « voyage en Amérique », s'est élevé à plus de 700 000 €

Au bilan, cette opération a donc été déficitaire et l'association a dû négocier un prêt de 800 000 € sur 12 ans. De plus, au regard des résultats financiers négatifs depuis 2015, ainsi que de la chute de moitié du nombre d'adhérents de l'association, et de la baisse du nombre de visiteurs depuis 2016, puisque l'on est passé d'une moyenne de 250 000 à un peu plus de 75 000 visiteurs en 2015, avec un rebond. Là, on doit être stabilisé à entre 175 et 200 000 visiteurs par an. L'association a donc lancé une étude en 2018, pour trouver un nouveau modèle économique viable et pérenne, et travaillé à l'élaboration d'une structure commune d'élaboration du site de l'Arsenal, puisqu'en 2017, nous menons, en lien avec la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan – et son président Hervé BLANCHET pourra bien sûr compléter mes propos – avec le soutien de la Région, du Département et l'implication des quatre acteurs du site - à savoir non seulement l'association Hermione, le Centre International de la Mer (qui gère la Corderie Royale), le musée national de la Marine, l'Accro-mâts - une étude qui vise à valoriser le patrimoine et les paysages sur l'Arsenal de Rochefort, dans le cadre de l'opération Grand Site, mais aussi et surtout, à développer la fréquentation du site de l'Arsenal pour développer l'offre. L'objectif que nous nous sommes fixé c'est d'atteindre environ les 500 000 visiteurs par an, sachant que l'équilibre pour l'association Hermione est d'à-peu-près 250 000 visiteurs par an. Ce projet représente environ 25 M€ d'aménagements qui devraient être effectués d'ici à 2024.

En conclusion, si la Chambre Régionale des Comptes ne fait pas de recommandation concernant les problèmes financiers de l'association, en raison du contexte rappelé, et notamment de l'étude à venir qui a été rappelée à la Chambre Régionale des Comptes, elle relève trois actions à mener dans les domaines juridique et organisationnel par l'association :

- Respecter les procédures prévues dans ces statuts,
- Préciser dans ces statuts, ou dans son règlement intérieur, la nature des délégations et des procurations,
- Formaliser les responsabilités et les procédures en matière d'encaissement et de suivi des recettes.

Ces trois recommandations sont d'ores et déjà mises en œuvre par l'association.

Voilà, chers collègues, rapidement, résumé ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, et bien sûr, je peux répondre à vos questions, ainsi que Hervé – à mon avis – qui peut être tout à fait y répondre.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des observations ?

Donc l'assemblée donne acte.

N° 18

sur le «Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Association Hermione – La Fayette»

L'Assemblée Donne Acte

ÉLARGISSEMENT DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE TÉLÉTRAVAIL

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Nous avons déjà délibéré sur le principe du télétravail. Simplement, les différentes expériences et mises en œuvre ont montré qu'il y avait une satisfaction, à la fois de la part de l'encadrant de la collectivité des agents concernés. Donc nous proposons à l'assemblée plénière d'élargir ce dispositif et de le généraliser, toujours avec un élément qui est important, c'est sous conditions de l'organisation du service, bien évidemment, que c'est mis en avant.

Je n'ai rien de plus à dire sur cette délibération qui n'est que la continuité de celle que nous avons déjà passée en séance plénière.

Mme REQUENNA. – L'occasion à travers cette délibération de saluer le travail de l'ensemble des agents de la Région, sans qui, rien ne serait possible.

La fusion a été, pour certains, une source de déstabilisation voire de traumatismes, impliquant parfois de longs déplacements à faire, de la fatigue, et du travail, parfois fastidieux. Donc, cette délibération, pleine de bon sens, s'inscrit dans la nécessaire mise en œuvre de la QVT au sein de la Région. Elle favorise également les agents les plus fragiles, et à la santé délicate, ce que nous ne pouvons que saluer. Outre l'aspect social de cette mesure, elle peut être rapprochée d'autres politiques que nous soutenons, à savoir le déploiement des tiers-lieux qui rapprochent également les travailleurs, les actifs de leur travail, ainsi que de la visioconférence qui lui ressemble beaucoup.

Cette délibération me permet de revenir sur un sujet que nous avons porté il y a quelques mois à travers une motion qui consistait à demander à ce que la visioconférence soit accessible dans chacun des départements de cette grande région. La motion avait été adoptée à l'unanimité des votants. Or, aujourd'hui, nous ne voyons toujours rien venir. Nous ne pouvons que le regretter. J'en profite, ma chère Andrea, pour vous transmettre - j'aurais souhaité m'adresser au Bon Dieu, non pas que je n'ai pas confiance aux apôtres, mais je crains qu'ils soient les seuls décisionnaires sur ce sujet - pour que ce sujet soit remis sur le tapis et pour que nous puissions enfin accéder à la visioconférence. Cela, pour plusieurs raisons : d'abord, on est en train de réfléchir à une feuille de route « développement durable ». L'empreinte carbone pourrait ainsi être diminuée et je crois que nous devons faire preuve d'exemplarité avant de demander à nos concitoyens, d'être exigeants en tout cas à leur égard, et d'autre part aussi, parce que parfois, cela pourrait éviter des absences. Absences, parce que l'on a tous, certaines fois, des agendas serrés et que nous ne venons pas, parce que l'on estime

que les temps de réunion courts, avec beaucoup de transports, nous empêchent parfois d'être sur d'autres lieux. Ma demande ne va pas dans le sens de dire : « nous ne devons plus être présents » – que l'on s'entende bien – mais par contre, cela peut être parfois une solution d'appoint pour nous tous.

Je vous demande de bien vouloir transmettre cette demande réitérée au président.

Mme BROUILLE. - Je note.

Mme FROPOS. - Même si le bilan du télétravail est globalement positif, nous sommes très attentifs au risque de lien social rompu, d'isolement et de risque de dépression. Ceci vient d'être scientifiquement prouvé. Nous sommes donc uniquement pour le télétravail dans les cadres de handicap, grossesse, problèmes de santé ou autres problématiques similaires. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – C'est une délibération qui, à notre avis, est innovante. Elle est adaptée à la très grande région, elle n'est pas sans risque, ce n'est pas si facile que cela, quand on lit la littérature, d'organiser une administration importante de plus de 7 000 personnes sur le télétravail. Mais nous croyons qu'elle répond sans doute à une tendance de fond qui a été bien mise en lumière par, notamment, Jean-Christophe FROMANTIN et son dernier livre : « travailler là où nous voulons ».

Quelques remarques.

Il aurait été – à moins que je l'aie raté dans la délibération – utile d'avoir un bilan chiffré aujourd'hui du télétravail dans la Région. Combien d'agents ? On part de combien ? Donc on n'a pas ce bilan. Si l'on pouvait nous le donner, je crois que ce serait utile.

Deuxièmement, quand on regarde un peu la délibération, quelques remarques de fond. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire, en ce qui concerne l'âge, de donner une priorité aux agents de plus de 55 ans. Je ne vois pas vraiment d'où vient cette... Cela me semble être des restes de régime sociaux, justement, qui ne sont pas adaptés au télétravail.

Et deuxièmement, dire : « on donne 1 500 € aux agents s'ils ne sont pas équipés », à mon avis, c'est lourd de contentieux. Qu'est-ce que cela veut dire qu'être équipé ? Vous vous préparez des discussions, d'abord de marchands de tapis, et compliquées.

Derrière cela, il y a une question qui est plus fondamentale, quel est le cap que vous voulez donner à la territorialisation de l'administration régionale ? Quel service voulez-vous territorialiser ? L'action économique ? Oui/Non ? Un certain nombre d'autres services ? Et là, il faudrait que l'on ait une vision un peu d'ensemble de l'administration. Donc, merci de nous répondre à ces questions, et notamment, à la dernière : quelle vision en matière de territorialisation de l'administration ? Est-ce que, uniquement Poitiers-Limoges-Bordeaux ?

Est-ce que, présences dans les départements ? Si oui, quels services ? Au-delà du télétravail, comment vous rapprochez les citoyens de leur administration régionale ?

On votera la délibération, c'est une bonne délibération.

M. CHERET. - Il y a des éléments, notamment par rapport aux normes et aux risques de contentieux. Il y a des choses dans la littérature administrative et juridique qui sont très précises, que l'on respecte, qui ne sont pas précisées dans la délibération, mais peut-être qu'il faudrait le mettre. Mais il n'y a pas de problème là-dessus.

Je reviendrai plus particulièrement – et je répondrai sur un autre point évoqué par Jean DIONIS DU SÉJOUR – sur le lien du social. Il ne vous aura pas échappé, cela avait été évoqué, c'est pour cela que je ne l'ai pas redit puisque nous en avons déjà débattu au sein de cette assemblée, sur le fait que nous limitions volontairement à deux journées par semaine, le télétravail, justement pour maintenir un lien social avec la collectivité.

Si j'avais eu la question avant je l'aurais fait, je n'ai pas de bilan chiffré. Je ne vais pas inventer des chiffres comme cela, ce serait ridicule mais comme je disais les résultats étaient très positifs. On a eu vraiment un taux de satisfaction très fort, surtout sur le site de Bordeaux parce que beaucoup de personnes qui sont en télétravail sur le site de Bordeaux, sont des personnes qui ont entre 1 h 10 et 1 h 30, voire 1 h 40 de transport. Cela a vraiment un effet très important. Et on a beaucoup réfléchi aussi parce que je pense que c'est important pour ne pas déséquilibrer le fonctionnement de l'Administration, sur les missions télétravaillables. Il faut vraiment que ce soit bien défini, que ce soit clair, que cela ne mette ni en difficulté le fonctionnement de l'Institution, ni l'agent, parce qu'il faut que ce soit dans les deux sens et c'est important.

Par rapport aux sommes qui sont consacrées, je n'ai pas forcément parfaitement compris ce que tu as dit, Jean, mais ce ne sont pas des sommes qui sont attribuées aux agents, ce sont des budgets qui sont prévus pour les équiper. C'est géré par nos services pour assurer l'équipement des agents.

C'est hors délibération mais je vais quand même répondre rapidement à Pascale. Aujourd'hui, la salle 209 est équipée, vous avez pu le voir, la 214 va l'être, Poitiers et Limoges aussi et la question est posée des Départements. On a donné la priorité aux trois sites et dans les Départements, la question est posée de la territorialisation de nos services et on pourra, dans les locaux départementaux, prévoir la possibilité de visioconférences, et avec toutes les sécurités nécessaires. C'est à une échéance de deux, trois ou quatre ans, cela pourra être fait. Vous pourrez toujours reprocher et dire que l'on aurait pu le faire plus tôt mais à chaque jour suffit sa peine.

M. CHERET. - Tu n'as pas dit cela mais c'était subodoré dans certains propos, pas forcément les tiens, Jean.

Ensuite, bien sûr que c'est compliqué à l'échelle de 7 850 agents mais il y en a quand même 5 850, à savoir les agents de lycée, pour lesquels les missions ne sont pas télétravaillables. Donc le télétravail ne peut concerner que les 2 000 agents des Sièges et des agents dans les territoires, éventuellement.

Voilà, très rapidement, ce que je souhaitais dire pour répondre aux interpellations de mes collègues sur cette délibération.

M. SEBTON. - Je ne devais pas intervenir mais j'avoue que le chiffre de deux, trois ou quatre ans me fait bondir. Vous êtes en train de nous dire que l'on va attendre deux, trois ou quatre ans pour mettre des services dans les Départements, pour arrêter de faire 500 kilomètres aller-retour pour assister à 25 minutes de Commission alors que l'on serait tous capables de le faire de chez nous, de notre bureau, avec tous les logiciels qui existent, notre ordinateur, notre tablette, que l'on a déjà. Et mettons de côté l'empreinte carbone si cela ne nous intéresse pas, mais dépenser des volumes financiers incroyables. Ce que disait Pascale REQUENNA est très important, si l'on n'est pas capable, nous, Administrations, pouvoirs publics, de faire preuve de résilience sur certains domaines, comment voulez-vous que l'on demande des efforts à nos concitoyens ? Deux, trois ou quatre ans, c'est hallucinant !

M. CHERET. - D'abord, ce n'est pas du tout le cadre de cette délibération.

Ensuite, vous êtes tous des magiciens donc c'est très bien. Du jour au lendemain, vous décidez quelque chose et vous arrivez à le mettre en œuvre. Les choses ne sont pas aussi simples que cela. Et ensuite, il y a déjà un certain nombre d'Instances, en tout cas, toutes les Instances que je préside, qui sont aussi des Instances officielles de la Collectivité (Comité Technique, CHSCT, etc.) on le fait déjà en visioconférence, y compris depuis les domiciles. Pour le reste, les GIA, les Commissions, etc. il y a des règles qui sont plus strictes et plus compliquées à mettre en œuvre. Ce sera fait, aussi vite que possible, mais dans les conditions où l'on peut le faire et dans le respect des dispositions réglementaires et juridiques.

Au-delà de cela, ce n'est quand même pas en lien avec la délibération d'aujourd'hui.

Mme BROUILLE. - Merci.

Pour compléter, on a déjà, sur tous les sites, des salles immersives. On va déployer de l'audio-vidéo sur Limoges, Poitiers et Bordeaux, et en même temps que l'on déploiera la présence territoriale, il y aura aussi de la Visio performance sur ces sites.

Ce que voulait dire Pierre CHERET est que le but, malgré tout, dès cet automne, et on se met pour cible fin d'année, d'avoir des antennes par Département mais en location. Ce qui nous mettra plus de temps, trois ou quatre ans, c'est qu'à un moment au lieu de louer, il va falloir acheter des bâtiments et c'est pour cela que ce déploiement est plus rapide. Mais vraiment, la cible est d'avoir au moins une présence de nos agents regroupés par Département, les agents des transports scolaires, les agents de la formation, à la fin de l'hiver.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Un commentaire. J'ai assisté à une réunion, il y a quelques jours, qui était organisée par Bertrand GILLES et où il avait la Direction de l'environnement et la Direction de l'économie, je crois, et une personne s'est présentée comme étant la déléguée pour ces activités en Lot-et-Garonne. Je ne la connaissais pas, c'est peut-être de ma faute, mais je dis juste qu'il faut apporter – je le dis presque à notre DGS - un lien particulier à faire le lien entre élus et personnels qui sont dans les territoires. Il faut le signaler, il faut essayer de travailler ce lien à chaque fois parce qu'il est riche en potentialités.

Mme FROPOS. - Madame la vice-Présidente, je suis un peu étonnée quand j'entends que l'on va acheter des bâtiments. On est quand même une grosse Collectivité, on collabore avec des EPCI dans chaque territoire, avec les Départements, toutes les universités sont équipées, on pourrait aussi réfléchir à des collaborations de prêts, de location de salles, sans que la Région achète des bâtiments.

Mme BROUILLE. - Ne vous inquiétez pas, on réfléchit aussi sauf que globalement, il nous faut de la place et on a déjà étudié tout ce qui était possible mais la limitation du nombre d'agents que nous avons à intégrer et à faire travailler ensemble ne nous donne pas cette possibilité aujourd'hui.

M. CHERET. - C'est au cas par cas. Les situations sont différentes. Il y a des endroits où l'acquisition peut être particulièrement intéressante financièrement, d'autres endroits où l'on n'a pas de possibilité avec d'autres Collectivités, et d'autres endroits où l'on explore des possibilités avec les syndicats mixtes, avec des EPCI. Donc il n'y a pas de doctrine en la matière, il y a simplement de la recherche d'intelligence. Je ne vous donnerai qu'un exemple, je ne le localiserai pas puisque ce n'est pas fait, mais actuellement, on est sur une acquisition de 400 m² à 440 000 € dans une ville où aujourd'hui l'on paye 150 000 € de loyer. Quand on paye 150 000 € de loyer et que l'on peut acquérir plus de surface et plus de confort, avec plus de visibilité, pour 440 000 €, je ne me pose pas la question longtemps, en tant qu'élu. Après, il y a d'autres endroits où c'est exactement l'inverse. À Bordeaux, on n'a pas acheté de locaux mais ce serait la situation totalement inverse.

Donc ce sera au cas par cas et chaque fois que l'on pourra collaborer, on le fera, bien évidemment.

Mme BROUILLE. - Je vous propose que l'on vous refasse un point lors de la séance plénière de la rentrée mais sachez que pour information, ce sont des bâtiments il nous faut intégrer à peu près 30 agents et cela ne se trouve pas comme cela, au pied levé, même si l'on a un travail qui est fait avec les EPCI, les universités et autres Collectivités que nous avons sur nos territoires.

Mme BROUILLE. - On va reprendre la délibération et voter sur la délibération qui vous est proposée aujourd'hui.

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 19

Vote sur l' «Elargissement du dispositif régional de Télétravail»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Mme BROUILLE. - Je vous remercie.

TABLEAU DES EMPLOIS

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Vous avez toutes les transformations, comme habituellement. Et il n'y a pas de création de poste nette mais des créations de postes non permanents pour faire face à des accroissements temporaires d'activité, ce qui vous est largement expliqué dans la délibération, au sein du pôle Education et citoyenneté, au sein du pôle Finance, de la Direction de la communication, au pôle Ressources, et au pôle Assemblées et affaires juridiques.

Voilà, essentiellement, ce que l'on peut dire sur cette délibération.

Mme LE GUEN. - Permettez-moi de revenir sur la délibération, j'espère que Madame LAREE a bien noté notre abstention, puisque Madame FROPOS avait pris la parole...

Mme BROUILLE. - Oui, on l'avait notée.

Mme LE GUEN. - Nonobstant, permettez-moi de revenir à l'article 13 du Règlement intérieur parce que je constate que nous n'avons pas le quorum.

Mme LE GUEN. – Madame la Présidente, tout à l'heure, vous étiez à 93 donc si vos élus ne sont pas sortis, vous avez toujours le quorum.

Mme BROUILLE. - Donc c'est bon. Et le quorum se statue en début de séance, non ?

Donc on est bon.

Mme LE GUEN. – Merci Madame la vice-Présidente.

Sur le dossier n° 20, le rapprochement des trois Régions devait être à l'origine d'économies, notamment en frais de personnels. Vu le nombre conséquent d'employés et la part de postes créée dans le cadre de la gratuité des manuels scolaires, nous nous abstiendrons sur ce vote. Nous aurions préféré une transformation des postes déjà existants.

Mme BROUILLE. - D'autres observations ?

Y a-t-il des contre ?

LR.

Y a-t-il des abstentions ?

DINA.

Merci.

N° 20

Vote sur le «Tableau des emplois»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National

▪ **CONTRE** : Les Républicains-CPNT,

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Mme BROUILLE. - Cette délibération est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

**MODALITES D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES D'ASTREINTES, DE PERMANENCE ET
DES INTERVENTIONS EN CAS D'ASTREINTES – DELIBERATION MODIFICATIVE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Une délibération modificative qui précise et encadre toutes les astreintes qui sont liées aux fonctions de la Région, essentiellement au niveau de la Direction de la construction et de la DSI et un peu de la Direction de la communication, qui modélise les différentes astreintes d'exploitation, les astreintes de décisions, pour les différents agents, pour encadrer les choses et les attribuer de façon claire, limpide et sans discussion possible.

Mme BROUILLE. - Merci.

Des observations ?

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

UDI, LR.

Adopté à la majorité.

N° 21

Vote sur les «Modalités d'attribution des indemnités d'astreintes, de permanence et des interventions en cas d'astreintes – délibération modificative»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,**

Mme BROUILLE. - Je vous remercie.

MODALITE D'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE MOBILITE

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - La Collectivité propose, dans le cadre de sa volonté d'accompagner les mobilités géographiques des agents, de mettre en œuvre une disposition légale d'accompagnement de la mobilité lorsqu'il y a changement de résidence familiale ou un éloignement supérieur à 20 kilomètres, et c'est progressif jusqu'à 90 kilomètres du logement, de façon à accompagner les agents dans leurs mobilités géographiques les plus importantes.

Mme BROUILLE. - Merci.

Des observations ?

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 22

Vote sur «Modalité d'attribution d'une indemnité de mobilité»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

Je vous remercie.

**COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Délibération récurrente que vous devez commencer à connaître puisqu'elle concerne une information qui doit être faite à l'Assemblée plénière sur la délégation du Président pour ester en justice sur différentes affaires. Vous avez toutes les affaires en cours qui ont lieu entre deux séances plénières. Devoir d'information de la Collectivité auprès de l'Assemblée plénière.

Mme LE GUEN. - Pourrais-je avoir un complément d'information ?

On prend acte de la présente information mais on aimerait une explication concernant l'issue défavorable de l'action engagée par la Région envers SNCF Mobilités. Je cite « demande de la Région tendant à ce que la moitié des frais de l'expertise engagée pour recenser les dysfonctionnements ayant affecté le service public ferroviaire régional de transport soit mise à la charge de la SNCF ». Ainsi que le coût de cette expertise et les coûts de procédures que nous avons dû supporter.

Mme BROUILLE. - Quelqu'un peut-il m'aider ?

Je n'ai pas personne pour répondre à votre question, malheureusement.

M. CHERET. - Reportons la réponse à demain.

Mme LE GUEN. - Merci, j'aimerais bien.

M. CHERET. - A brûle-pourpoint, je ne vais pas vous apporter la réponse personnellement. Aujourd'hui, les personnes concernées ne sont pas là donc on pourra vous apporter la réponse demain.

Mme BROUILLE. - A une séance ultérieure.

Est-ce que cela vous va Madame LE GUEN ?

Mme LE GUEN. - Oui, on reporte l'ordre.

Mme BROUILLE. - Non, c'est juste une communication. On ne reporte pas. On ne demande pas un vote, l'Assemblée prend acte.

Mme LE GUEN. - J'attends une explication quand même.

Mme BROUILLE. - On vous fera une note et vous donnera toutes les explications concernant vos demandes.

Mme CHADJAA. – Je voulais juste vous apporter une information par rapport à tous ces contentieux. Vous savez que depuis la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, on peut avoir recours à des médiations administratives, ce qui est beaucoup plus rapide et qui a un coût bien moindre, pour tous les litiges pendant au tribunal. On peut demander une médiation au Juge.

Mme BROUILLE. - On me dit qu'on le fait en général mais là, il n'y a pas d'accord possible donc on continue la procédure pour ces cas-là.

Merci pour l'information.

N° 23

Sur la «Communication : délégation du Président pour ester en justice
au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine»

L'Assemblée Donne Acte

**ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE
A UNE CONSEILLERE REGIONALE DELEGUEE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Les conditions d'expression publique d'une Conseillère régionale ont été mises à mal et attaquées et donc à ce titre-là, il y a une demande de protection fonctionnelle, comme c'est prévu par le statut des élus et des Collectivités, que nous accordons à Madame Naïma CHARAI, avec la protection fonctionnelle et la prise en charge des frais engagés par elle dans le cadre de la procédure engagée contre elle. Vous avez tous les éléments dans la délibération. Nous proposons d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Naïma CHARAI.

Mme MOGA. - Le groupe MoDem approuve fortement cette délibération, outre qu'elle est juridiquement inattaquable, elle nous donne l'occasion d'exprimer notre entière solidarité. Solidarité dans les convictions, nous avons toujours répondu présentes et présents pour soutenir les initiatives prises par cet exécutif en matière de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits, et portées par Naïma CHARAI dans le cadre de sa délégation. Solidarité dans l'action, je rappelle qu'à l'occasion de la venue de cet homme politique sur le territoire girondin, le Président du MoDem Gironde, Fabien ROBERT, et le référent Gironde de La République En Marche, Aziz SKALLI, avaient publié une tribune critique, qui leur avait coûté également d'être actionnés en diffamation. Je signale, par ailleurs, qu'ils ont été relaxés par le tribunal correctionnel de Bordeaux, le 6 juin. Je remercie Naïma CHARAI d'avoir porté, pour le Conseil Régional, ce discours républicain.

M. COLOMBIER. - Ma chère collègue, nous désapprouvons totalement...

Je vais vous dire pourquoi. Quand vous dites que juridiquement cela ne tient pas debout, je vous conseille d'être un peu plus prudente puisque Madame CHARAI fait l'objet d'une plainte de la part de Robert MENARD, maire de Béziers, jeté à terre – excusez du peu – par des manifestants, le 5 mai, alors qu'il venait, à l'invitation d'une association, faire une conférence et débattre à Saint-André-de-Cubzac. Une bande, bien entendu de grands démocrates de Gauche, violents, tentaient de l'empêcher d'entrer dans la salle municipale. Les films prouvent et confirment ce que je dis. Les violences physiques subies par Robert MENARD ont abouti à quatre jours d'ITT pour celui-ci.

Madame CHARAI a-t-elle été choquée par ces coups ? Nullement, puisqu'elle n'en a pas dit un mot.

Madame CHARAI a-t-elle condamné ces violences ? Aucunement, silence total. En revanche, sur les réseaux sociaux, elle a nié le droit à un adversaire politique de venir débattre sans que des manifestants intimident l'invité d'une association - c'est ce qu'elle a marqué dans un tweet – et ceci, au risque de violences. Madame CHARAI est trop au fait de la chose publique et politique pour ignorer cela. Elle nie de ce fait un adversaire politique, le droit de s'exprimer démocratiquement, dans le calme, et de s'exprimer en toute sécurité. Ne serait-ce que pour cette simple raison du non-respect des règles du débat démocratique, nous refusons que vous lui accordiez la protection fonctionnelle. Vous considèreriez, dans le cas contraire, cette attitude comme normale.

Deuxième point. De plus, notre collègue rappelle dans son message une ancienne plainte déposée précédemment contre Monsieur MENARD pour discrimination et provocation à la haine, plainte que la Cour d'appel a annulée en relaxant de toutes poursuites le maire de Béziers. Madame CHARAI n'a bien sûr pas rappelé, en revanche, ce dernier jugement. Cette omission n'est pas gratuite et porte atteinte à l'honneur de Monsieur MENARD, laissant croire à sa culpabilité et à sa condamnation, ce qui est tout le contraire. Ainsi, cette faute n'a pas à être prise en compte par notre Assemblée.

Enfin, au vu du texte du tweet de Madame CHARAI, cette dernière ne s'est pas exprimée en tant que Conseillère régionale déléguée à la lutte contre les discriminations – regardez bien - mais en tant que responsable politique locale. Vous ne lui avez donné aucun mandat, Monsieur le Président – j'aurais aimé qu'Alain ROUSSET soit là -, aucun mandat en tant que Président de l'exécutif, au titre de sa délégation purement interne ici. Aussi, Madame CHARAI n'est pas intervenue dans cette affaire au nom du Président du Conseil Régional ou au nom de notre Institution. Nous n'avons donc pas à payer la défense des actes et des fautes de Madame CHARAI, et surtout pas les néo-aquitains. Si tel n'était pas le cas, n'importe quel collègue ici, élu dans cette Assemblée, ferait payer sa défense par la Région pour tout propos ou acte envers des adversaires politiques, du fait simplement d'être Conseiller régional. Nous nageons là en pleine irrationalité. Que Madame CHARAI assume ses propos jusqu'au bout, je le sais, elle ne manquera pas de nous le confirmer. Aussi, qu'elle prenne en charge ses frais de défense, du moins, ce n'est pas au contribuable d'en supporter la note. L'opinion ne manquerait pas de voir, dans votre décision, l'attribution de cette aide comme due à un « copinage » politique, totalement inadmissible.

Nous voterons donc contre l'attribution de la protection fonctionnelle à Madame Naïma CHARAI.

Mme BROUILLE. - Madame LE GUEN, je vous confirme que vous aurez une note, dès demain, sur votre demande.

Mme LE GUEN. - Merci Madame la Présidente.

Merci, Madame la Présidente, de m'octroyer la parole. Chers collègues. La protection fonctionnelle de la Collectivité existe et cette Assemblée a le pouvoir de l'accorder à ses membres. Si nous reprenons, cependant, l'historique de la demande de cette protection fonctionnelle, nous notons que la demanderesse, convoqués au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 10 avril 2019, aurait demandé la protection fonctionnelle le 17 avril 2019, soit une semaine plus tard. Premièrement, pourquoi avoir attendu les 24 et 25 juin 2019 pour nous présenter la délibération afférant à cette affaire ?

Deuxièmement, est-il prévu qu'une ou un élu se serve de sa délégation pour s'octroyer le droit de désapprouver publiquement un autre élu de la République ?

Troisièmement, dans son entrevue du journal *Sud-ouest* du 8 mai 2018, l'élue concernée reprochait à Monsieur Robert MENARD des propos pour lesquels il avait été condamné en avril 2017, alors qu'elle ne pouvait ignorer la décision de la Cour d'appel de blanchir totalement Monsieur MENARD en mars 2018. Elle s'élevait donc contre la décision de justice de la République française. Soit, c'est son droit.

Début juin, la Cour de cassation a confirmé la relaxe totale de Monsieur MENARD et là, maintenant, comme par hasard, il faut nous faire voter la protection fonctionnelle. Avouez que c'est un peu grossier. Alors, Mesdames, Messieurs, tout élu de la République française a encore le droit – j'espère, tout du moins, tout comme Monsieur MENARD – de débattre sereinement sur la réalité de ce qui se passe aujourd'hui en France, sans être honteusement accusé des pires intentions. J'ajouterais qu'en égard à ce que j'ai entendu tout à l'heure dans cet hémicycle, j'en doute. D'ailleurs, la Cour de cassation vient de le prouver et de donner entière raison à Monsieur Robert MENARD.

Par conséquent, notre groupe des Droites Indépendants de Nouvelle-Aquitaine vous demande purement et simplement le retrait de cette délibération, afin de respecter la justice de notre pays, et ne désire pas être associé à cette hystérisation du débat, qui n'a comme objectif que d'en faire un lucratif fond de commerce sur le dos des néo-aquitains.

Je ne vais pas vous le cacher, je veux une réponse immédiate. La laissez-vous ou la retirez-vous ? Parce que si vous la laissez, nous nous en allons le temps d'une demi-heure.

Mme BROUILLE. - Comme j'hésite..., Madame CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE. - Je serais tentée d'applaudir.

C'est sans aucune prudence que j'apporte tout mon soutien à ma collègue, en tant que femme d'abord...

Mme CHASSAGNE. - En tant qu'élue, et sans être une Femen enragée, je pense simplement qu'elle était dans son rôle. Mais j'ai envie de dire « la bave du crapaud n'empêche pas la caravane de passer », pour citer Michel AUDIARD.

Mme CHASSAGNE. - Et dans ses fonctions et dans son rôle d'élue, je crois qu'il est normal qu'elle soit accompagnée par l'environnement qu'est le sien. Et donc c'est sans aucune prudence que j'apporte mon soutien à ma collègue.

M. DELPEYRAT. - Madame la Présidente, merci de me permettre de m'exprimer rapidement.

J'ai un moyen très simple pour que la Collectivité régionale fasse des économies, c'est que Monsieur MENARD retire sa plainte, qui est totalement inutile et infondée et comme cela, nous aurons tous la possibilité de passer à autre chose. De quoi s'agit-il en réalité ? Contrairement à ce qu'a dit Jacques COLOMBIER tout à l'heure, toute forme de violence a été condamnée et d'ailleurs ici-même par Naïma CHARAI à l'occasion d'un débat précédent. Il n'y a jamais eu de sujet sur ce point. Il y a eu, lors de la visite de Monsieur MENARD dans le Libournais, un appel à manifestation qui a été relativement large, à l'appel d'associations, d'élus locaux divers, et je ne vois pas pourquoi, en l'espèce, Monsieur MENARD fait une fixation sur Naïma CHARAI, qui n'a rien dit d'autre que ce qu'ont dit beaucoup d'élus locaux présents et d'associations présentes. Au regard de l'ensemble de son œuvre, je trouve que Monsieur MENARD est quand même très mal placé pour venir porter plainte en diffamation pour de simples tweets ou engagements parce que quand lui-même vient nous dire que l'armée allemande s'est déshonorée pour la première fois à Oradour-sur-Glane, des propos que vous-même avez condamnés Monsieur COLOMBIER...

Le RN a condamné cette déclaration dans un communiqué officiel donc avant de vous exprimer, faites attention à ce que vous allez dire. Donc quand on tient en permanence des propos incendiaires visant à « jeter l'huile sur le feu », on peut comprendre que le débat politique soit parfois un peu sportif, cela peut arriver. Mais en aucun cas il y a eu un appel à la violence ou un cautionnement de violence, de quelle que façon que ce soit. Il y a eu un appel à manifester, comme c'est le cas souvent en démocratie, parce que des associations considéraient que Monsieur MENARD ne contribuait pas à installer un climat de sérénité dans ses déplacements. On a bien le droit de s'exprimer pour dire que l'on est en désaccord lorsqu'une personnalité politique vient. Il n'y a rien eu d'autre, rien de plus, rien de moins. Cela n'appelle pas, de la part de Monsieur MENARD, de poursuite en justice tout à fait abusive et injustifiée, d'autant que lui-même...

M. COLOMBIER. - C'est cela, il n'a rien à dire et il se fait « castagner » ! C'est du fascisme ce que tu dis mon vieux ! Et tu as une notion de la sportivité qui est un peu curieuse quand même.

M. DELPEYRAT. - Je ne vous ai pas interrompu, Jacques.

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît Monsieur COLOMBIER.

M. DELPEYRAT. - Je pense que si Monsieur MENARD veut porter plainte contre les personnes qui l'ont agressé physiquement, c'est son droit...

M. COLOMBIER. - C'est son droit.

M. DELPEYRAT. - Qu'il le fasse...

M. COLOMBIER. - Mais ce n'est pas au contribuable de payer l'avocat de Madame CHARAI.

M. DELPEYRAT. - Bien entendu, elle est dans le cadre de ses fonctions de déléguée et lorsqu'elle est visée à titre personnel...

M. COLOMBIER. - Non, elle n'avait aucun mandat du Président.

M. DELPEYRAT. - Bien sûr que si. Et donc il est tout à fait normal que la Collectivité apporte...

M. COLOMBIER. - Bien sûr, avec l'argent des autres. Que le groupe de la majorité paye les frais d'avocat.

M. DELPEYRAT. - Demandez-lui de retirer sa plainte, les économies seront faites.

Mme BROUILLE. - Il me semble que nous sommes assez libres dans cette Assemblée pour s'exprimer et surtout exprimer le vote. Donc je vais maintenir cette délibération.

M. COLOMBIER. - Si vous nous redonnez la parole, d'accord, on se tait pour l'instant.

Mme BROUILLE. - L'Assemblée décidera si l'on maintient cette délibération et la justice fera son travail et décidera aussi pour les suites.

Y a-t-il des contre ?

RN.

Mme BROUILLE. - Le vote est commencé Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Très brièvement. Nous avons été pris à partie par Monsieur DELPEYRAT, on a quand même le droit de répondre.

Mme BROUILLE. - Non. Vous avez fait la même chose. Soyons raisonnables. Vous réglerez vos comptes dehors.

M. COLOMBIER. - Vous avez une notion de la démocratie bien curieuse ma chère collègue et éphémère Présidente de séance.

Mme BROUILLE. - Pas plus curieuse que la vôtre, Monsieur COLOMBIER.

Contre, DINA et RN.

M. COLOMBIER. - J'ai simplement à vous dire...

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Monsieur COLOMBIER a le droit de s'exprimer comme les autres.

Mme BROUILLE. - De la même manière que moi.

M. COLOMBIER. - Vous avez le droit de vous exprimer après moi, il n'y a pas de problème.

Madame la Présidente, sachez et faites passer le message au Président ROUSSET, que nous saurons faire connaître auprès d'un maximum de néo-aquitains que c'est le Conseil Régional qui paye les frais d'avocat de ces collègues. Nous allons voir si nous n'attaquerons pas, au Tribunal Administratif, cette délibération. On ne le fera que si nous avons des chances de le faire.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre ?

RN et DINA.

Mme LE GUEN. - D'ailleurs, où sont les deux protagonistes ?

M. DELPEYRAT. - J'ai été interrompu et c'était important dans l'argumentaire. Je tiens à préciser pour tous les collègues que Naïma CHARAI n'était même pas présente à cette manifestation.

Mme BROUILLE. - Débat clôturé.

Y a-t-il des contre ?

RN et DINA.

Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à la majorité.

N° 24

Vote sur l' «Attribution de la protection fonctionnelle à une conseillère régionale déléguée»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

***NON PARTICIPATION AU VOTE** : Mme. CHARAI (Pour une Ecologie Populaire et Sociale)

Mme BROUILLE. -Je vous remercie.

**INFORMATION AUX ELUS REGIONAUX : PRISES A BAIL ET
CONVENTIONS DE DISPOSITION DE BIENS REGIONAUX**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Une délibération moins passionnelle, je pense, avec là aussi, un devoir d'information aux élus régionaux concernant la prise à bail et conventions de disposition de biens régionaux à l'égard d'un certain nombre d'associations ou de structures, etc. Suite à l'observation de la Chambre Régionale des Comptes, nous donnons information à l'Assemblée plénière de ces différentes situations et des conditions de mise à disposition ou de loyer à l'égard des différentes structures.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté

N° 25

Vote sur l'«Information aux élus régionaux : prises à bail et
conventions de disposition de biens régionaux»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme BROUILLE. - Je vous remercie.

**ATTRIBUTION DE VEHICULES DE FONCTION ET REGLEMENT D'UTILISATION
DES VEHICULES DE SERVICE**

*Sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET et de Madame Andréa BROUILLE*

M. CHERET. - Au sein de la Collectivité, il y a quatre véhicules de fonction qui sont attribués, avec, en conséquence, des avantages en nature tels que le prévoit la loi. Et surtout, plus important pour nous, une régularisation et une précision par rapport au Règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service, notamment les problèmes de remisage et les possibilités de prendre les véhicules la veille. Cela peut paraître un détail mais parfois, en termes d'organisation, c'est quelque chose qui facilite la vie des agents de la Collectivité notamment.

M. PATIER. – Merci Madame LANZI.

Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération a une apparence, celle d'une mesure de gestion qui est habituelle et qui donc va de soi, et dont la contestation par une opposition qui serait trop systématique peut relever d'une mauvaise foi au relent démagogique. Mais elle a quand même une réalité, c'est celle d'une disposition qui entretient une conception de l'exercice des responsabilités publiques héritée d'une vision un peu passéiste du pouvoir, dont le carrosse émetteur de gaz à effet de serre par un troupeau de chevaux vapeur est bien évidemment un symbole, alors que nos concitoyens s'interrogent sur les mobilités douces, la moralité en politique et la justification des dépenses publiques. Et en effet, pourquoi un dirigeant de Collectivité est-il moralement et juridiquement quasiment soumis au droit commun des transports publics ou au mieux, du pool de voitures de service en Norvège, alors que les privilèges exorbitants semblent constitutifs de son statut dans notre cher et vieux pays, toujours aussi féodal, en dépit de son goût pour les révolutions ?

C'est pourquoi, cette délibération aurait pu, aurait dû être l'occasion de produire une réflexion sur l'organisation de la mobilité au sein du Conseil Régional, confrontée aux dimensions excessives de la Nouvelle-Aquitaine. Quelles mesures pour développer l'usage de la visioconférence - on y a fait référence il n'y a pas si longtemps - et d'une manière générale, pour limiter les déplacements, ceux des élus et des fonctionnaires ? Quels principes pour l'utilisation des véhicules et des transports en commun ? Quels objectifs en matière de bilan carbone et de plan de déplacement ? Et plus encore, quelle est la situation du parc ou tout simplement, de véhicules du Conseil Régional ? Quel est leur nombre ? Où sont-ils localisés ? Comment sont-ils gérés ? Quel est leur usage en kilomètres et en durée de conservation ? Quelle formation à l'éco-conduite pour les utilisateurs ? J'en passe, il y a d'autres points à voir.

Ces éléments et cette réflexion paraissent un minimum pour ne pas risquer le ridicule de la contradiction entre cette préoccupation d'une écologie punitive pour le commun des mortels et l'affranchissement de toute contrainte pour les grands prêtres qui s'arrogent la mission divine de la prêcher pour les autres. C'est pourquoi, l'idée de vous priver des fauteuils en cuir, apparemment indispensables aux traversées automobiles au long cours de notre grande Région nous est étrangère, mais nous aimerions simplement disposer de ces informations pour nous prononcer sur une problématique plus globale qu'un élément de statut éloignant les élus plutôt rose pâle que rose rouge, en l'occurrence, du quotidien des citoyens.

Dans cette attente, le groupe LR-CPNT s'abstiendra sur cette délibération. Merci Monsieur le Président.

M. CHERET. - Un élément de réponse parce qu'il faut quand même faire preuve d'objectivité. Nous sommes particulièrement vertueux en la matière puisque dans beaucoup de Collectivités de notre dimension et dans beaucoup de Collectivités inférieures à la nôtre, il y a beaucoup plus de véhicules de fonction et pas très loin d'ici d'ailleurs – mais je ne citerai pas de nom -, il y a une Collectivité avec énormément de véhicules de fonction et qui n'a pas tout à fait la même couleur politique que la nôtre. Je ne veux pas polémiquer sur le sujet mais dans les Collectivités de notre taille, il y a souvent plusieurs dizaines de véhicules de fonction, nous sommes à quatre, ce qui est extrêmement rigoureux et qui, d'ailleurs, est une volonté portée précisément par le Président.

Pour les autres éléments, j'estime que votre question est plus pertinente puisque la première partie était plutôt impertinente, nous avons déjà fait un bilan en Comité Technique et le bilan qui a été fait devrait être enrichi parce qu'il ne répond pas tout à fait à vos interrogations. Mais je suis prêt à demander aux services de l'enrichir et en faire part, pour information, aux différents groupes politiques. Mais il ne me semble pas que ce soit nécessaire de le faire en termes de délibération en Assemblée plénière.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais ajouter en réponse à l'interpellation qui nous a été faite.

Mme LANZI. - Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LANZI. - Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

N° 26

Vote sur l' «Attribution de véhicules de fonction et règlement d'utilisation
des véhicules de services»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT

***NON PARTICIPATION AU VOTE** : Alain ROUSSET, Andréa BROUILLE

M. LE PRESIDENT. - Je me déporte.

Mme LANZI. - Cette délibération est adoptée.

Retour du Président dans l'hémicycle

**REGLEMENT D'INTERVENTION « AIDE A LA PREPARATION DE L'EXAMEN DU
PERMIS DE CONDUIRE B »**

Poursuite de la séance sous la présidence d'Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. – Bien. Nous avons ensuite l'engagement citoyen règlement d'intervention préparation de l'examen du permis de conduire B.

Mme LANZI. - Chers collègues, c'est une modification liée à l'engagement de l'Etat d'accompagner maintenant les jeunes à hauteur de 500 € par jeune apprenti. Nous nous adaptons à cette nouvelle loi, engagée par l'Etat pour aider les apprentis. Nous continuons à les aider, nous ajoutons le différentiel dans l'obtention du permis. Sachez qu'avec Jean-Louis NEMBRINI, nous portons ce projet et vous l'avez voté l'année dernière, c'est un succès et de plus en plus de jeunes ont accès au permis grâce à ce Règlement d'intervention.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président.

Ce que vous nous proposez est juste un réaménagement du Règlement d'intervention, que nous avons voté et salué. Je reviendrai sur une proposition que j'ai pu faire lorsque nous avons voté ce RI, à savoir ne pourrions-nous pas nous pencher sur les demandeurs d'emploi de longue durée qui sont sur des territoires ruraux isolés, qui ne bénéficient pas de transports en commun et qui n'ont pas obtenu le permis de conduire ? Je pense franchement que ce précieux sésame est indispensable pour trouver un emploi. Le réaménagement lié à l'aide de 500 € de l'Etat ne pourrait-il pas permettre de conserver les fonds initialement dédiés et de les réaffecter sur ces publics fragiles sur les territoires les plus isolés ?

Je vous remercie.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, comme vous, nous souscrivons à la nécessité de tout mettre en œuvre pour favoriser la mobilité des jeune et pour leur garantir une égalité des chances d'accès à l'emploi, tout particulièrement pour ceux qui se trouvent dans les territoires ruraux. Aussi, nous voterons favorablement cette délibération, comme nous l'avions déjà fait.

Néanmoins, je souhaiterais faire quelques remarques ou poser quelques questions, qui, pour certaines d'entre elles, ont déjà été évoquées la dernière fois. Vous évoquez une Commission pour le pilotage technique et le suivi financier. Pourrait-elle présenter un bilan de ce suivi et une évaluation de ce Règlement ? Il est précisé 13 129 bénéficiaires depuis 2016. Quelle enveloppe financière avait été prévue ?

Dans cette délibération, vous apportez quelques ajustements compte tenu de l'aide de l'Etat, pour les apprentis, et nous approuvons. Mais comme l'avait évoqué Marie-Françoise NADAU en 2016, quelle est l'articulation de cette aide avec les autres dispositifs existants (fonds d'aide pour les jeunes, aides de Pôle Emploi) ou ceux existants dans d'autres niveaux de Collectivités ? Et pourquoi ne pas élargir les critères d'éligibilité aux jeunes jusqu'à 30 ans, en situation de handicap ?

D'autre part, Marie-Françoise NADAU avait souhaité proposer une contrepartie à cette aide. Nous souhaitons en effet que le jeune qui reçoit cette aide puisse s'engager pour effectuer un certain nombre d'heures dans un projet d'intérêt collectif (15 heures par exemple). Cette contrepartie aurait à la fois un intérêt social et éducatif pour un public jeune, qui, dans un souci d'insertion, doit prendre conscience du coût que représente cette aide pour la Collectivité. Et enfin, elle avait proposé la signature d'une convention entre la Région et l'auto-école choisie par le jeune, avec le versement direct de l'aide à l'organisme de formation. Pourquoi cette mesure ne peut-elle être envisagée alors que cela permettrait un meilleur suivi du jeune ? Je renouvelle donc ces remarques, qui pourraient être des améliorations de ce RI.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - Pour répondre à Madame REQUENNA, c'est vrai que l'on prend déjà ces jeunes s'ils ont moins de 30 ans, s'ils sont suivis dans une Mission Locale et qu'ils sont dans un parcours de formation.

Mme REQUENNA. - Ma demande ne concernait pas forcément les jeunes.

Mme VEYSSY. - Concernant les demandeurs d'emploi, il peut exister des aides au permis de conduire, notamment pour les demandeurs d'emploi qui sont bénéficiaires du RSA parce que là, nous sommes dans le cadre des politiques d'insertion et d'accompagnement qui sont menées par les Conseils Départementaux. Ensuite, les demandeurs d'emploi qui suivent des formations, notamment celles de Pôle Emploi, peuvent bénéficier des aides au transport et à la mobilité pour se rendre sur leur lieu de stage. Et j'ajoute que lorsque nous avons délibéré, l'an dernier, sur la stratégie régionale de formation professionnelle que j'évoquais tout à l'heure, nous avons aussi mis en place un fonds social pour les demandeurs d'emploi. C'est un fonds social qui n'existait pas jusqu'à présent et ces questions de mobilité, puisque l'on est vraiment sur la difficulté, parfois, de se rendre sur un lieu de formation, ces questions de prise en charge du transport mobilité peuvent être posées et ce fonds mobilisé.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je prends l'interrogation de Madame COSTES en direct.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

M. LE PRESIDENT. - Des abstentions ?

N° 27

Vote sur la «Règlement d'intervention » aide à la préparation de
l'examen du permis de conduire B»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

MOBILITE INTERNATIONALE – MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

Mme LANZI. - Chers collègues, c'est une délibération qui n'a pas d'impact financier mais il se trouve qu'il y a un nouveau cadre d'actions, grâce aux fonds européens, en l'occurrence dix CFA qui demandent désormais à faire partie de ce projet ERASMUS +. On ne peut que s'en réjouir dans la mesure où je rappelle que la mobilité internationale est essentielle dans la construction du jeune, essentielle dans son parcours de formation, dans sa culture personnelle, et dans l'ouverture sur le monde. On ne peut que se réjouir de ce volet 6, sur lequel j'insiste, grâce à l'obtention par la Région de financements européens qui seront reversés aux apprentis bénéficiaires pour une mobilité.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des observations ?

Mme COSTES. - Cette délibération, Monsieur le Président, sur la mobilité des publics en cours de formation et hors formation propose quelques ajustements au Règlement d'intervention de soutien à la mobilité internationale des jeunes, dont deux améliorent ce Règlement. C'est pourquoi, nous voterons favorablement cette délibération.

Nous saluons effectivement le volet 6, avec l'élargissement d'ERASMUS + aux apprentis infra-BAC, public qui a de réelles difficultés de mobilité. Il nous semble en effet nécessaire de toucher ceux qui en ont le plus besoin, dans une exigence d'équité, essentielle pour nous. Nous accueillons aussi favorablement le volet 4, qui permet de mieux encadrer l'accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de la mobilité étudiante rentrante.

Mais vous évoquez, page 24, que les dossiers sont étudiés dans le cadre d'une Commission et dans la limite des places attribuées chaque année. Mais quelle est la composition de cette Commission et quel est ce nombre de places annuelles ?

Enfin, compte tenu des montants alloués, nous réitérons notre demande d'une évaluation réelle de ce Règlement afin que les modalités d'octroi et de versement puissent être ajustées régulièrement et chaque fois que cela sera nécessaire.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Bien entendu. Je renvoie au travail des Commissions là-dessus.

Y a-t-il des précisions à apporter à Madame COSTES ?

On prend le point.

Des oppositions ?

M. LE PRESIDENT. - Des abstentions ?

N° 28

Vote sur la «Mobilité internationale – modification du règlement d'intervention»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS POUR L'AMELIORATION
DU LOGEMENT DES JEUNES**

Mme LANZI. - C'est un soutien aux projets innovants. La question est toujours « comment loger nos jeunes étudiants et nos jeunes, en général, en formation sur le territoire ? ». Il s'agit d'accompagner des projets innovants qui peuvent être par exemple un bateau aménagé en logement étudiant – on l'a vu récemment -, cela peut être un travail à partir de containers dans un état digne de ce nom pour permettre la mobilité du logement. Le CROUS a mis en place des tiny houses, qui sont ces maisons mobiles. Nous essayons d'accompagner, autant que faire se peut, le CROUS et le logement des jeunes sur des projets innovants, mobiles, qui s'adaptent au mieux aux territoires.

M. LE PRESIDENT. - On a une discussion à avoir avec l'Etat sur l'accompagnement du logement des jeunes. Il est évident que pour nous, le logement des jeunes – je parle sous le contrôle de Nathalie LANZI ou de Jean-Louis NEMBRINI – est une condition essentielle à l'ascenseur social, dont nous avons parlé tout à l'heure. On a été assez proactif, ici, dans l'ex-Aquitaine, puisqu'en 2009 et 2010, on a construit 30 % du logement étudiant neuf de France. Mais cela ne suffit pas, il y a le logement des apprentis, il y a le logement des stagiaires, donc il faut que l'on continue sur cette stratégie.

Mme MOGA. - Lors du débat d'octobre 2018, nous avons constaté avec vous que malgré la politique très volontariste en matière de logement étudiant dont vous venez de parler, Monsieur le Président, on a l'impression de piétiner à dix places pour 100 jeunes. C'est une fuite en avant. Nous sommes rattrapés par la démographie et plombés par la raréfaction et l'uberisation de l'offre, notamment sur l'aire métropolitaine. Même si le CROUS s'est engagé à atteindre 12 000 logements en 2020, cela ne permet de loger que 12 % des étudiants et apprentis. Comme je l'avais dit en octobre, ce qui fait la force de notre nouveau RI, au-delà de l'engagement financier, c'est la recherche de solutions alternatives : tous les logements possibles, tous les territoires possibles, toutes les animations possibles, toutes les garanties possibles.

La délibération d'aujourd'hui met en œuvre cette stratégie innovante, bien sûr avec les tiny houses sur le modèle de celles qui sont expérimentées sur la ville de Pau, le projet aussi d'aménagement d'un bateau fluvial sur le port de Bordeaux, etc. Mais ces idées, aussi utiles et sympathiques soient-elles, ne traitent le problème qu'à la marge. Il faut massifier et pour cela, il faut notamment encourager notre partenaire, l'université de Bordeaux, désormais propriétaire du foncier depuis la dévolution, à augmenter la part qu'elle entend réserver pour

la production de logements, voire mobiliser les bâtiments universitaires inoccupés. Il y a là une extraordinaire opportunité de donner aux jeunes – vous l'avez dit - des conditions de vie compatibles avec la poursuite sereine de leur cursus universitaire ou pré-professionnel.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MONCOND'HUY. - Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater l'écart entre l'offre de logements pour les jeunes, étudiants mais pas seulement, notamment à Bordeaux mais aussi dans d'autres zones en tension de la Région, et la demande, ou plutôt la nécessité de se loger pour nos jeunes. Bordeaux, de par son attractivité et son accessibilité, doit faire face aujourd'hui à un détournement de son offre locative vers des offres touristiques. Or, beaucoup de formations universitaires, beaucoup de foyers d'emplois pour les jeunes sont concentrés à Bordeaux. Mais il faut bien être conscient que les conditions d'accès aux études sont très inégalitaires selon que l'on réside au domicile familial ou non. Ainsi, aux problèmes de déplacement liés au temps, liés à la distance et liés au coût, s'ajoute la difficulté à se loger, ce qui peut même être parfois une cause d'échec et de décrochage.

Nous sommes donc très favorables à cette délibération, qui doit permettre de trouver des solutions nouvelles et innovantes. Nous souhaitons ainsi voir émerger des habitats alternatifs de type tiny houses, mobiles mais pérennes, qu'ils soient une alternative à la crise du logement et à loyer, nous l'espérons, plafonné. Nous soulignons aussi le fait que ces logements alternatifs ont souvent peu ou pas d'impact sur l'environnement, notamment car ils n'artificialisent pas les sols et ils limitent l'étalement urbain.

Pour finir, nous attirons néanmoins votre attention sur la vigilance à avoir sur la qualité énergétique et sanitaire des projets retenus. Il ne s'agit pas que cette belle idée initiale de logements innovants, que nous espérons à loyer modéré, entraîne des frais conséquents pour ces jeunes, ni qu'ils soient émetteurs de gaz à effet de serre.

Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je veux juste rappeler que ma bataille, en dehors de l'aspect de l'orientation, est que la compétence sur le logement des jeunes nous soit dévolue. La Région vote – de mémoire - plus de 6 M€ par an sur le logement des jeunes, aujourd'hui, nous ne pouvons le faire qu'en contrepartie et qu'avec l'État ou les Collectivités. Nous ne dépensons pas la totalité, pour des raisons qui viennent d'un blocage récent du logement des jeunes, notamment en direction du CROUS ou en direction des Offices HLM, et nous avons un problème dans ce domaine-là, qui est un problème de relation État/Région. La Région est prête à tous les efforts parce que c'est une condition essentielle de l'ascension sociale, mais il y a aujourd'hui des obstacles.

M. LE PRESIDENT. - On a fait un COPIL avec le Recteur sur le logement des jeunes, il y a quelques semaines de cela, et on voit bien où sont les obstacles. Nous souhaitons les lever.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 29

Vote sur le «Soutien aux projets innovants pour l'amélioration du logement des jeunes»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté.

**EGALITE D'ACCES AUX ACTIONS EDUCATIVES ET A LA CULTURE : REGLEMENTS
D'INTERVENTION RELATIFS AUX ACTIONS EDUCATIVES NOUVELLE-AQUITAINE
(AENA) ET AUX PROJETS REGIONAUX D'ART, DE CULTURE ET DE TRANSMISSION
(PRACT)**

Mme LANZI. - Chers collègues, pour le coup, Madame COSTES, on a fait une évaluation, on a eu des retours des établissements, et on a souhaité, avec les services et mes collègues, avoir plus de visibilité et de lisibilité sur ce que l'on appelle l'éducation artistique et culturelle. Désormais, il y a deux budgets : il y a à la fois le Projet Régionaux d'Art, de Culture et de Transmission, qui est géré par le service culture, pour tous publics, mais il faut faire un focus sur l'éducation artistique et culturelle pour nos établissements.

Il s'agit de proposer à la Communauté éducative des établissements plus de résidences d'artistes, toujours plus d'accès à la lecture par le Kiosque, et également quelque chose qui va certainement réjouir l'ensemble des élus et surtout des jeunes et des enseignants, on accompagne le financement de la mobilité, de ce que l'on appelle les PEJ (Projets Educatifs Jeunesse), par exemple pour aller au théâtre. Ce sont des projets sans nuitée, donc ce sont des déplacements, c'est ce qui coûte le plus cher, projets limités à deux voyages. Sans oublier la mobilité collective - à laquelle nous sommes très attachés avec Jean-Louis -, qui sont ce que l'on appelle traditionnellement les voyages scolaires. Et enfin, on a entendu l'ensemble des élus et vos remarques, c'est ouvert également aux BTS qui sont dans les établissements, aux MFR et aux EREA. C'est important. Mais on ne pouvait le faire qu'avec le recul, l'évaluation que l'on a pu faire et le retour de l'ensemble de nos collègues qui siègent dans les Conseils d'Administration.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. LUMMEAUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots à propos de cette délibération qui concerne des sujets importants comme l'égalité d'accès à la culture, la réussite éducative ou encore, le parcours citoyen de nos jeunes. Délibération aussi qui vise à atteindre les objectifs auxquels nous adhérons, pour n'en citer que quelques-uns : l'éducation artistique et culturelle – dont vient de parler Nathalie LANZI -, mais aussi le devoir de mémoire, ou encore l'éducation par la santé, l'environnement et la pratique sportive.

Vous proposez deux Règlements à cet effet. D'abord, je note positivement qu'en même temps, vous proposez d'abroger quatre anciens Règlements, et c'est une bonne chose dans

un souci de simplification et d'harmonisation. Sur ces deux nouveaux Règlements, celui relatif aux PRACT, à destination des adultes, n'appelle pas d'observation particulière. Le Règlement AENA, à destination des jeunes se caractérise par un très grand nombre de très bonnes intentions et ma crainte est que ce champ extrêmement vaste qu'il recouvre et l'éventail très large des possibilités qu'il offre ne soient, in fine, un obstacle à son efficacité. « Qui trop embrasse mal étreint », dit le proverbe.

Vous prévoyez de doter ce Règlement d'un budget de 6 M€, ce qui n'est pas négligeable, comment ce budget va-t-il se répartir entre les cinq volets du Règlement ? Avez-vous prévu quelque chose à cet effet ? Les voyages scolaires, joliment intitulés « mobilité collective », ne risquent-ils pas d'absorber la plus grande part des crédits au détriment d'autres projets importants (éducatifs, de résidences d'artistes ou encore, du Kiosque) ?

Voilà quelques questions et remarques que nous voulions formuler, qui ne remettent pas en cause l'accord de notre groupe, qui votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme LANZI. - Pour vous donner un chiffre, l'année dernière, nous avons eu 600 dossiers de mobilité PEJ et ce sont 65 000 jeunes qui en ont bénéficié. L'objectif est d'en faire bénéficier le maximum, surtout dans des établissements en zone rurale, qui ont plus de déplacements à faire. Je retiens toujours ce que dit le Président : « il est plus facile de se déplacer à Bordeaux que se déplacer dans une zone rurale » et donc pour plus d'équité et certainement plus d'égalité à la culture, nous y serons attachés. Mais je tiens compte de votre remarque.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 30

Vote sur l' «Egalité d'accès aux actions éducatives et à la culture : règlements d'intervention relatifs aux actions éducatives Nouvelle-Aquitaine (AENA) et aux projets régionaux d'art, de culture et de transmission (PRACT)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine;**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. -

Je vous remercie.

SCHEMA REGIONAL DE L'INFORMATION JEUNESSE

Mme LANZI. - Au bout de deux ans et demi, nous sommes arrivés à mettre autour de la table l'ensemble des CRIJ des trois anciennes Régions. Actuellement, il y a une Présidente et un directeur qui ont été recrutés et l'objectif est de permettre au Président de signer ce Schéma, qui permet d'approfondir et de développer l'information jeunesse avec plus de souplesse, plus de mobilité, sur l'ensemble des territoires. On l'a vu avec l'orientation, les jeunes ont besoin que l'on vienne aussi à eux, qu'on leur donne le maximum d'informations et ce Schéma, qui est travaillé avec l'ensemble des partenaires, nous permettra de donner et d'apporter l'information jeunesse au plus près des territoires parce que les jeunes sont en demande de cela.

Il y a des crédits, il y a plus de 150 points d'accueil et nous souhaitons les développer et les cibler, avec l'ensemble des acteurs du terrain. Les autres Collectivités en font aussi et donc c'est un Schéma qui est co-construit avec le Rectorat et la Direction jeunesse et sports.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Des remarques ?

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec le même enthousiasme exprimé ici lors de l'annonce de la création de la Direction jeunesse et citoyenneté par notre Assemblée, et de la Conférence Territoriale de la Jeunesse, que les élus du groupe MoDem et apparentés accueillent ce premier Schéma Régional de l'Information Jeunesse Nouvelle-Aquitaine, établi dans le partenariat constructif avec l'Etat et le CRIJ Nouvelle-Aquitaine. Les jeunes de notre Région le méritent et nous le leur devons. De fait, la multiplicité des dispositifs et la grande dispersion des acteurs de l'information créent une offre peu lisible, expliquant le faible niveau d'accessibilité à l'information actuellement, et le principe d'un guichet unique est donc bienvenu. Il apparaît judicieux de rechercher l'exhaustivité de cette offre sur l'ensemble du territoire, pour tous les jeunes et dans tous les domaines concernés, comme vous le citez dans le document, « l'engagement des jeunes, leur mobilité, leur orientation et l'activité de leurs droits », incluant, de facto, le logement et la santé.

Dans ce SRIJ, la Nouvelle-Aquitaine s'engage sur trois priorités qui annoncent 27 fiches-actions à venir, par un plan 2019-2022 dont le cadre méthodologique devra s'inspirer du plan d'actions du COREMOB que vous nous avez communiqué par-là même - et nous vous en remercions parce qu'il est remarquablement bien rédigé -, intégrant ainsi, dans nos politiques

publiques, certaines normes qualité auxquelles, de toute façon, nous sommes appelés quelle que soit notre position là-dessus, et une rédaction sous la forme de conduite de projets, avec définition des objectifs, du public-cible, des partenaires, du calendrier d'évaluation et suivi, avec définition d'indicateurs. Donc les élus MoDem restent en attente de ce plan d'actions, qui doit venir compléter le Schéma et qui devra s'étendre aux plus fragiles (les jeunes errants, les toxicomanes, etc.) - nous ne pouvons pas les exclure du Schéma, cela va être difficile de l'écrire mais il faudra les inclure -, et qui doit garantir une juste place aux jeunes dans nos Instances décisionnelles. Ils nous y appellent et nous devons le faire.

Je vous remercie.

Mme COSTES. - Monsieur le Président, mes chers collègues, sur la forme tout d'abord, ce Schéma a normalement la vocation de structurer le réseau régional d'information jeunesse. Cependant, celui-ci n'y répond pas car il ne définit pas clairement le rôle de chaque entité (Etat, Région, Intercommunalités, Communes, Associations) en matière d'information jeunesse, ni leur articulation. Ce Schéma se résume en effet à un simple catalogue des actions de la Région. Or, on aurait pu espérer qu'en tant que chef de file de l'information jeunesse, la Région fasse mieux qu'une simple communication de son action. Certes, les différentes entités ont été conviées à la Conférence Territoriale mais n'ont pas été associées, parfois même n'ont pas été informées de cette délibération.

Sur le fond maintenant, nous pouvons relever quelques éléments intéressants, comme le numérique. C'est pourquoi, nous voterons favorablement cette délibération, qui nous apparaît essentielle pour garantir un égal accès à l'information pour chaque jeune, où qu'il se trouve dans la Région. Mais nous attendons de voir comment ce Schéma se concrétisera et que la Région précise quelque peu sa mise en œuvre et l'articulation entre les différentes entités, ainsi qu'avec le Service Public Régional de l'Orientation.

Enfin, nous souhaitons que la Région mène l'évaluation qu'elle envisage de ce Schéma en complément de celle des référents jeunesse et de celle de la politique régionale en faveur de la jeunesse.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - Oui, mais c'est un cadre général partagé et dans la concertation, il est évident que l'on va travailler sur sa déclinaison sur les territoires en fonction aussi de l'héritage que nous avons des anciens CRIJ.

Quant à la CTJ, il y a eu six séances de CTJ de co-construction sur l'ensemble du territoire, avec une restitution où vous étiez toutes et tous invités.

M. LE PRESIDENT. - Je veux saluer tout le travail qui a été fait autour de Nathalie LANZI, Jean-Louis NEMBRINI et la Direction jeunesse sur tous ces travaux. Ce n'est pas si simple que cela car vous l'avez relevé tout à l'heure sur l'orientation, on est loin du compte. La décentralisation en France et la régionalisation, c'est un long combat. Je suis bien placé pour le savoir. En tout cas, nous prenons, avec votre approbation, toutes les initiatives qu'il convient dans le cadre de nos possibilités financières et dans le cadre de notre volonté. Nathalie LANZI vient de le dire, vous l'avez dit aussi Madame COSTES, c'est en relation avec la compétence orientation, bien sûr. Je rappelle qu'une orientation choisie est, à 99 %, une formation réussie. Et une formation réussie, c'est un emploi trouvé. C'est aussi simple que cela.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 31

Vote sur le «Schéma Régional de l'Information Jeunesse»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

Il en est ainsi décidé.

Avant de vous proposer de lever la séance et avec l'autorisation d'Isabelle BOUDINEAU de commencer demain sur la coopération, je voudrais à la fois vous remercier et en même temps, attirer votre attention - je le dis à tous les membres de cette Assemblée- sur votre souci, votre attention à tous les dossiers qui portent sur la solidarité, que ce soit sur le plan territorial, sur le plan des jeunes et sur le plan social. Il est évident que cette action-là a des conséquences budgétaires et que cela fait partie des deux pieds sur lesquels marche la Région, une priorité forte à l'égard des entreprises, de l'emploi et de la recherche ou de la formation, et une priorité sur la solidarité. Je ne sais pas si cela s'appelle le « en même temps » mais en tout cas, nous essayons de mettre cela en œuvre dans notre Collectivité et je vous en remercie.

La séance est suspendue – reprise le 25 juin 2019 à 9 h 30

**COOPERATION INTERNATIONALE : « COMMUNICATION RELATIVE A LA MISE EN
ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES EVALUATIONS DES ACTIONS DE
COOPERATION AVEC LA PROVINCE DU HUBEI EN CHINE, AVEC LA REGION DU
PLATEAU CENTRAL AU BURKINA FASO ET AVEC LA REGION ITASY A
MADAGASCAR**

M. LE PRESIDENT. - Nous reprenons avec les dossiers de la coopération et au départ, avec une évaluation. Je vais demander à Thierry PERREAU de faire le point sur cette évaluation et ensuite, je donnerai la parole à Isabelle BOUDINEAU.

M. PERREAU. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, bonjour. Pour rappel, la Commission d'évaluation des politiques publiques, un dispositif régional ambitieux initié en 2016, est composée d'élus représentant chacun des groupes politiques, des membres du CESER de la Nouvelle-Aquitaine et d'experts extérieurs. Notre CEPP, animée par l'IGS (Inspection Générale des Services), travaille au quotidien avec le réseau des correspondants de pôles des services de notre Collectivité. Son mandat lui enjoint plusieurs missions :

- Développer la culture de l'évaluation,
- Renforcer l'expertise et le cadre méthodologique,
- Assurer la cohérence de la démarche globale,
- Et développer la transparence démocratique.

Plusieurs d'entre nous ont pu se mobiliser, la semaine dernière, et ont eu la chance de participer aux 20 ans des journées françaises de l'évaluation, co-organisées par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Société Française d'Evaluation au sein des bâtiments de Sciences Po Bordeaux. Plus de 350 chercheurs, consultants, élus, personnels de la Collectivité, ont échangé, pendant deux journées, sur cet impératif sociétal de compréhension, d'amélioration des politiques publiques et de transparence des analyses réalisées. Garante d'un respect méthodologiques, en recherche permanente d'amélioration et d'efficacité de nos politiques publiques, la CEPP élabore et propose un programme composé d'évaluations transversales, qu'elle porte en propre, et d'évaluations opérationnelles conduites par les services.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les trois évaluations qui vont être présentées maintenant. Toutes les trois portent sur des programmes de coopération décentralisée de notre Collectivité, avec la province du Hubei en Chine, la région du Plateau central au Burkina

Faso, et avec la Région Itasy à Madagascar. Madame Isabelle BOUDINEAU, vice-Présidente en charge de l'Europe et de l'international, va vous présenter les résultats et préconisations apportés par ces évaluations, dans un objectif d'amélioration des coopérations décrites dans les délibérations qui vous ont été remises.

Mme BOUDINEAU. - Merci beaucoup pour cette introduction à ces trois rapports d'évaluation.

Je vais entrer tout de suite dans le vif du sujet avec une coopération historique, qui a été mis en place par Jacques VALADE dans les années 1990, qui est une coopération avec la province du HUBEI. Cette coopération s'explique aussi parce que la ville de Bordeaux était jumelée avec la capitale régionale du Hubei, qui est Wuhan. C'est une évaluation qui a porté sur la période 2011 à 2016. Elle a été pilotée par un comité d'évaluation dans lequel il y a des élus, des agents du pôle développement économique et environnemental, notre pôle pour l'Europe, du service agriculture. Elle a été réalisée par le cabinet Cadre-conseil, en lien avec un Comité Technique. Ces évaluations – le Président de la CEPP aurait pu le dire – font l'objet d'un accord-cadre sur des cabinets d'évaluation qui ont été sélectionnés après appel d'offres et ensuite, il y a trois cabinets qui ont été sélectionnés et sur mes trois évaluations, j'ai eu affaire à deux cabinets distincts, qui sont vraiment des cabinets extérieurs qui ont un regard complètement extérieur sur la nature de nos coopérations.

Il y a eu un gros travail de cadrage de l'évaluation et de leur part, de collecte d'informations, avec une cinquantaine d'entretiens individuels rien que pour le Hubei, et une cartographie des liens entre les entreprises néo-aquitaines et chinoises dans le cadre de cette coopération. C'est une coopération qui a une nature agroalimentaire et entrepreneuriale assez forte, agroalimentaire essentiellement pilotée par notre Agence qui s'appelle l'AANA et qui gère ces contacts, organise sur place un Salon sur le vin, a mis en place un dispositif pour les Maisons du Sud-ouest. Bref, plusieurs opérateurs qui sont invités chaque année en Chine sur des Salons professionnels. Et une mise en valeur de nos produits agricoles ou viticoles dans plusieurs corners (magasins).

Ce que l'évaluation a mis en évidence est que le Hubei est une porte d'entrée pour la coopération avec la Chine mais que ce n'est pas nécessairement la meilleure province pour vendre nos produits à l'international. Il y a d'autres provinces qui sont beaucoup plus réceptives – mais Jean-Pierre RAYNAUD en parlera mieux que moi -, peut-être avec des CSP avec plus de pouvoir d'achat. Et donc cela sert vraiment à être une porte d'entrée, à comprendre comment cela fonctionne. C'est quand même très compliqué d'avoir des échanges avec la Chine, donc il faut vraiment cette « acculturation », où nos équipes peuvent, avec leur ingénierie et leur connaissance du contexte, faire passer des messages sur la façon

de commercialiser les produits. Et donc cette dimension est assez appréciée par les producteurs qui ont pu aller là-bas.

Un deuxième axe est la photonique. On pourrait appeler cela de l'inter-clustering, c'est entre le cluster Alpha Route des Lasers et là-bas, ils ont aussi une organisation sous forme de cluster. Cela met en évidence le rôle d'amorçage de la Région, c'est-à-dire qu'au départ, on a vraiment mis les moyens pour qu'il y ait une équipe qui se constitue, avec un permanent sur place et au fur et à mesure, on se désengage de cette coopération parce qu'elle vit maintenant toute seule, avec ses propres moyens, avec un permanent sur place et les entreprises, elles aussi, ont fait part de leur satisfaction. La dizaine d'entreprises qui est dans le pôle Route des Lasers et qui collaborent avec des équipes chinoises ont fait part de leur satisfaction sur cet échange.

Et une troisième dimension qui est autour de la santé, où là aussi, la Région, par son ingénierie, ses compétences propres, a pu mettre en lien une demande que l'on avait cernée localement pour qu'on les aide sur ces questions de santé, sur une professionnalisation et notamment autour de la Cardiologie. Il y a une grosse attente aussi avec le vieillissement de la population, ils souhaitent qu'on les mette en lien avec des entreprises qui s'occupent de faire de la promotion immobilière, des sortes d'EHPAD. En tout cas, le partenariat avec le CHU a été un gain très appréciable pour le CHU puisque chaque année, ils accueillent des cardiologues en formation et que ces cardiologues chinois payent un droit d'inscription. Ce qui, au total, leur a fait plus d'1 M€ de gain pour la formation d'une vingtaine de cardiologues.

Les constats de l'évaluation. Je vous l'ai dit, les entreprises ont trouvé pertinent le fait d'avoir un soutien de la Région pour une destination qui est quand même très difficile d'accès. C'est vraiment la mise en valeur de l'ingénierie que la Région peut proposer. Sur la cohérence interne dans l'Institution régionale de la politique, il a été décelé un fonctionnement en silo et un portage politique jugé insuffisant du côté de la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est ce que nous font remonter nos partenaires chinois. Ils aimeraient qu'il y ait plus de présence politique. Ils ont fait savoir que la présence commerciale était bien mais il ne fallait pas qu'on les considère juste comme un marché et qu'il fallait qu'il y ait des échanges de haut niveau politique avec eux.

Et sur l'efficacité des actions menées, il y a diverses choses qui ont été pointées : des dispositifs de promotion collective des produits qui ne sont pas forcément déclencheurs pour les entreprises. Par contre, l'accompagnement individuel est jugé beaucoup plus efficace. Une coopération aussi qui est un peu dissymétrique puisqu'elle aide certaines de nos entreprises à trouver des marchés sur place et par contre, pour ce qui est d'investisseurs chinois qui viendraient en Nouvelle-Aquitaine, c'est plus problématique. À part l'exemple du CHU et la

Route des Lasers qui ont trouvé un intérêt, c'est plus compliqué. Et puis, il y avait un autre domaine, qui n'a pas été cité là mais qui n'a pas porté ses fruits, c'était le domaine du développement urbain durable, qui est un secteur très concurrentiel et où il y a eu un pôle créé ici (le pôle CREAHD) sur la construction et il y a eu, du côté chinois, plus de communication que de réalisations concrètes.

Concernant l'avenir de cette coopération, le cabinet d'études nous a proposé trois scénarios et on a retenu, au final, un scénario mixte entre les trois qui ont été proposés. Du premier scénario l'on a dit « oui, on poursuit sur le développement économique et il faut absolument que l'on s'attache à renforcer les collaborations entre les différents niveaux de Collectivités pour être plus efficace ». Par exemple, on sait que le Département de Charente-Maritime travaille beaucoup avec la Chine, même s'il y a eu des réformes qui ont fait que le développement économique, c'est la Région. Mais on va s'attacher à travailler plus avec les échelons de Collectivités locales. On va aussi diversifier cette coopération pour y faire entrer davantage l'éducation, la formation, le tourisme et la culture.

Les recommandations et les actions :

- Travailler plus avec d'autres partenaires,
- Etre plus présent à un niveau institutionnel sur place,
- Et identification de dispositifs et d'initiatives qui existent sur le territoire,
- Améliorer la visibilité de nos dispositifs, il y a peu de personnes qui sont au courant de ce que nous faisons donc il faut que l'on soit plus performant sur la communication,
- Et que la Région ait un rôle fédérateur des diverses initiatives. Pour cela, il y a eu un recrutement opéré d'une personne au pôle, qui va être spécifiquement dédiée à cette coopération.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette première évaluation.

Je passe au Burkina Faso. Je ne reviens pas sur la méthodologie, c'est la même, sauf qu'il y a eu un cabinet local qui a été pris dans cette évaluation et rappeler aussi que c'est une évaluation qui nous était imposée par le MAE puisque l'on a des soutiens du Ministère et beaucoup de personnes, quand elles cofinancent les actions de coopération (l'AFD, l'UE) demandent qu'il y ait une évaluation des actions qu'elles cofinancent. Sur le Burkina Faso, une dimension économique assez présente, notamment dans le domaine de l'ESS, pas mal avec un système d'appel à projets, plus de 51 entreprises accompagnées sur place.

Deuxième grand axe, le soutien à l'innovation et les filières vertes. Il y a vraiment eu des foyers améliorés pour éviter la collecte du bois et le pillage des forêts. Des forages qui ont été créés ou réhabilités pour l'accès à l'eau. Des latrines qui servent à faire du compost, qui

marchent très bien. Et des personnes formées à l'hygiène, l'assainissement et l'utilisation économe de l'eau.

Une troisième dimension, c'est renforcer la gouvernance locale avec la formation d'élus, avec toutes sortes d'initiatives sur un festival des solidarités et l'organisation de la société civile.

Le constat de l'évaluation, là aussi, une coopération reconnue pertinente grâce à la mobilisation d'acteurs compétents sur place. Il y a eu la constitution d'un pôle Ressources et ce pôle Ressources, sur place, est vraiment en lien direct avec la demande locale, une prise en compte des attentes des populations. Une politique qui a été jugée cohérente, en continuité avec les programmes précédents et vraiment une stratégie de coordination institutionnelle qui fonctionne. Et enfin, une efficacité des actions reconnue mais parfois limitée dans ses impacts du fait d'une trop faible synergie entre les acteurs locaux. Dans les recommandations et les actions que l'on met en place, on va essayer d'être plus efficace sur cette synergie. On va abandonner un système d'appel à projets qui était très consommateur de temps et qui faisait qu'il y avait un peu trop de dispersion des acteurs. Les questionnaires faits sur place montrent aussi que les élus locaux attendaient beaucoup de la Région Nouvelle-Aquitaine des investissements dans les infrastructures, ce que font, en Afrique, la Chine, le Japon ou le Canada. Donc il faut que l'on soit très ferme sur le fait que non, nous ne finançons pas des infrastructures, sauf vraiment un forage quand c'est lié à tout ce que l'on met en place autour du maraîchage et de l'agro-écologie.

Et puis la dimension plaquette de présentation de nos actions qui est manquante. On a fait une plaquette sur Madagascar – que vous avez tous eue -, par contre, sur le Burkina Faso, il faut que l'on fasse cet exercice pour vraiment présenter et mettre en valeur les actions que l'on y a conduit.

Troisième et dernière évaluation, celle de Madagascar. Dix ans de coopération et à la différence du Burkina Faso, une évaluation qui portait beaucoup sur les modalités de la coopération du fait d'une dissymétrie totale entre l'équipe Nouvelle-Aquitaine et l'équipe d'Itasy, notre partenaire régional, puisqu'au fur et à mesure, notre chef de Région s'est vu un peu « dépouillé » de ses moyens et finalement, c'est l'équipe de la Nouvelle-Aquitaine qui « tient les rênes » de la coopération. Ce qui n'empêche pas d'avoir, là aussi, une méthodologie qui a été appréciée : diagnostic, mise en place d'actions répondant aux attentes des personnes sur place. Des opérateurs comme Agrisud – dont on parle souvent, je précise d'ailleurs qu'Agrisud fait ses propres évaluations donc avant cette campagne d'évaluation, on savait quand même les résultats des actions que l'on menait. Les axes de coopération, l'appui institutionnel, l'aide à la décentralisation, l'appui à la constitution de groupes locaux

communaux, le développement rural, qui est une dimension très importante, avec la construction d'un Centre de formation (formation initiale et formation continue sur toutes les questions d'agro-écologie, y compris la pisciculture), la dynamisation de l'entrepreneuriat local avec la Chambre des métiers et de l'artisanat. Là aussi, un travail et un circuit touristique, valorisation des savoir-faire locaux et possibilité d'avoir un artisanat local avec une filière pour le vendre. Et puis un axe mobilité des jeunes puisqu'il y a des échanges très réguliers entre des jeunes que l'on accueille dans nos lycées, par exemple lycées professionnels agricoles, et des jeunes de chez nous qui y vont régulièrement. Il y a deux à trois jeunes qui y vont chaque année.

Même constat que pour le Burkina Faso et la Chine, un programme reconnu pertinent mais on manque un peu d'évaluation sur les impacts précis et la diffusion des bonnes pratiques. Une bonne dynamique partenariale a été notée mais je le redis, une gouvernance déséquilibrée du fait de la fragilité institutionnelle de la Région Itasy. Et puis selon les axes, des résultats hétérogènes qui font que l'on a, là aussi, un tableau de préconisations et des actions, dont certaines ont été très largement mises en place également.

En conclusion de ces trois évaluations, ce que l'on peut dire est qu'elles nous permettent vraiment de pointer les endroits où l'on peut s'améliorer. Elles nous permettent aussi – ce n'est pas inutile – d'avoir un tiers extérieur qui pointe ces insuffisances et qui permette de dire à nos partenaires que c'est ce que l'on souhaitait mais c'est aussi une exigence qui a été liée à un travail d'évaluation et donc cela permet de vraiment formaliser et d'être très ferme sur les attentes que l'on a avec nos partenaires sur ces questions de coopération.

Mme CHASSAGNE. - Chers collègues, rapidement et de manière générale, merci pour ces évaluations riches, qui raisonnent un peu comme un rapport d'étonnement parce que je crois que quand on est dans l'action, dans la coopération, on est dans la relation humaine, dans quelque chose de très fort, et on a parfois du mal à prendre du recul et à critiquer, s'autocritiquer, voir ce qui est bien, ce qui pourrait évoluer. Donc au moins, ces évaluations montrent toute l'implication de la Région.

La coopération régionale est avant tout un facteur de renforcement de la vie démocratique et la Région Nouvelle-Aquitaine mène plusieurs actions. Elle s'attache d'abord au développement local mais elle permet aussi et avant tout de se faire rapprocher les Hommes, dans un contexte où les effets de la mondialisation sont de plus en plus perceptibles, dans tous les domaines, dans tous les niveaux de la vie publique. Cette Région, dans ses actions, favorise la rencontre et le travail en commun. Je peux dire aussi que dans ce qu'elle fait, la Région a bien conscience aussi que pour résoudre des situations problématiques, la

coopération agit sur les causes et pas seulement sur les symptômes, et je crois que c'est important.

Merci pour ces scénarios envisagés, pour les recommandations, qui montrent déjà le travail engagé. Et puis oui à plus de communication, on peut toujours faire mieux, on l'a bien sur le rapport sur Madagascar, le fait de communiquer sur ce qui a été fait est différent des chiffres et derrière, il y a des Hommes sur place et il y a des actions qui sont absolument nécessaires. Il ne faut pas oublier non plus que l'action de la coopération contribue fortement à notre marketing territorial. C'est aussi une manière de montrer comment on agit à l'extérieur.

Je voulais simplement ajouter ces mots en soutien aux services qui font un travail remarquable.

M. RABIT. - Deux mots sur la coopération décentralisée, dont je suis un farouche partisan, avec ces trois programmes, dont certains – on l'a dit tout à l'heure – sont hérités des anciennes Régions et dont on a l'impression qu'on les renouvelle avec parfois les mêmes acteurs, ce qui n'est pas toujours très sain. Or, s'il y a un domaine où l'évaluation est de l'utilisation de l'argent public, puisque l'on parle bien d'argent public indispensable, c'est bien celui de la coopération décentralisée car elle nous oblige, à la fois en matière de responsabilité sociale, mais aussi d'efficacité publique.

Cela fait des mois que nous réclamons, en GIA, des évaluations. C'est chose faite aujourd'hui et pour ma part, je ne peux que m'en réjouir et j'en remercie les services qui s'y sont employés. Mais dans ce processus vertueux qui part de l'évaluation pour aboutir à la décision politique, avez-vous rempli le contrat ?...

M. LE PRESIDENT. - Juste un mot, ce ne sont pas les services qui ont décidé de faire l'évaluation, c'est l'exécutif. Cela a été fait par un cabinet extérieur.

M. RABIT. - Mais je suppose que les services interviennent sur la base de vos instructions ou alors vraiment, la maison serait mal gérée.

M. LE PRESIDENT. - Je suis un peu agacé qu'à chaque fois, pour ne pas féliciter l'exécutif d'une démarche positive, vous passiez par les services. C'est un peu facile.

M. RABIT. - Vous disiez, hier, que vous étiez heureux que l'on puisse gratifier les services de leur travail, qui sont sous la responsabilité des élus. Donc à travers les services, je félicite aussi les élus, mais on n'est pas là en entre-soi pour se faire plaisir et se féliciter entre nous. Pour une fois, on est d'accord, les services ont toute leur part dans cette affaire.

Mais je voudrais revenir sur mon propos...

Vous prenez un malin plaisir à nous faire perdre du temps.

M. RABIT. - Voire de dénaturer nos propos, ce qui est encore plus grave parce que vous riez mais pour moi, la coopération décentralisée n'a rien de risible. C'est au contraire un sujet extrêmement sérieux.

M. LE PRESIDENT. - D'abord, je ne suis pas le seul à rire.

M. RABIT. - Vous entraînez la foule.

M. LE PRESIDENT. - Deuxièmement, je ne ris pas de la coopération.

M. RABIT. - Visiblement, entre nous, il n'y a pas de coopération, c'est clair. Tout le monde le sait.

M. LE PRESIDENT. - Je vous le confirme.

M. RABIT. - Je le confirme également.

Merci aux services et aux élus...

M. RABIT. - Du travail qu'ils ont effectué.

Revenons au sujet qui nous occupe parce que dans ces évaluations, il y a un processus vertueux qui part de l'évaluation, pour aboutir à la décision politique. Et la question que je posais tout à l'heure était : êtes-vous au rendez-vous et avez-vous rempli ce contrat ? Pour nous, la réponse est « non », et pour revenir à un mot que j'ai souvent utilisé dans cet hémicycle concernant votre politique régionale, on peut se poser légitimement la question qui est : quelle cohérence y a-t-il à renouveler des programmes qui n'ont pas nécessairement fait leurs preuves et qui posent beaucoup de questions, notamment pour le Burkina Faso et la Chine ?

Bien sûr, il faut savoir lire les conclusions des évaluateurs qui sont liés par contre avec l'exécutif et les services. Toutefois, il me semble que les évaluations devaient se baser sur quatre principes : la cohérence interne, la cohérence externe, la pertinence et l'efficacité. L'idée était de déterminer une stratégie globale. Or, je suis obligé de constater qu'il est difficile pour nous d'apprécier cette stratégie globale sur ces bases.

Sans entrer dans le détail, je voudrais seulement donner quelques exemples des critiques qui ont été formulées : problèmes de clarification, investissements mal dirigés, problèmes de professionnalisation des acteurs, attentes insatisfaites, problèmes de choix, stratégies pas partagées par les autorités locales, actions qui n'ont pas d'effet déclencheur, ou absence de stratégie internationale de communication. En gros, ces programmes ne correspondent pas vraiment aux attentes. Je vous épargne les remarques, certes policées mais parfois sévères, qui nous ont conduits, nécessairement, à nous interroger sur le renouvellement de ces programmes, même si je dois constater qu'un certain nombre de

recommandations sont faites et ont pour objectif – je l’espère – de corriger les dysfonctionnements et les graves défauts de ces programmes. Nous en prenons acte.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres observations ?

Il n'y a pas de vote particulier à avoir, c'est une communication.

N° 32

Vote sur la «Coopération internationale « communication relative à la mise en œuvre des recommandations des évaluations des actions de coopération avec la province du Hubei en Chine, avec la Région du Plateau central au Burkina Faso et avec la Région Itasy à Madagascar»

L'Assemblée Donne Acte

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Merci Isabelle.

**COOPERATION INTERNATIONALE : FEUILLE DE ROUTE « ACTIONS EXTERIEURES
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE » 2019-2021**

Mme BOUDINEAU. - Nous avons souhaité, pour nos actions à l'international, disposer d'un cadre d'intervention qui soit à la fois clair, précis, et réactualisé, puisque nous avons fait, jusqu'à présent, de sérieux « toilettages » mais là, on a tout repris dans un même document. Ce document a d'ailleurs été imprimé et vous l'avez à disposition à l'entrée. Nous souhaitons, à travers ce document, réaffirmer nos objectifs stratégiques et décliner les actions prioritaires qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Sur la méthode, nous avons travaillé très en amont avec le CESER, qui a d'ailleurs voté à l'unanimité un avis favorable à cette feuille de route, avec des membres de la CCRCI – certains y siègent ici – la Commission Consultative Régionale qui retient, au travers des appels à projets, les équipes que l'on soutient ou les projets que l'on soutient à l'international. Nous avons fait des réunions avec l'ensemble des partenaires des Collectivités locales qui souhaitaient s'impliquer dans la coopération et également des réunions avec les universitaires.

On va aller très vite sur la présentation de cette feuille de route - puisque je ne doute pas que tout le monde a lu ce document extrêmement intéressant -. Il ne s'agissait pas, au travers de cette feuille de route, de réécrire l'ensemble des Règlements qui ont été faits par chacun des pôles sur leur action à l'international, il y a eu le SRDEII, le Règlement mobilités, le Règlement sur l'enseignement supérieur, etc. Bien évidemment, on se cale sur ce qui a été fait dans chacun des pôles. Par contre, il s'agissait de travailler beaucoup plus dans la transversalité et de rassembler, à travers cette feuille de route, l'ensemble de nos actions. De rappeler que l'international, c'est aussi l'Europe, vous avez un état des lieux sur l'action extérieure de la Région, tout ce qui est coopérations transfrontalières, coopérations européennes, le rôle du Bureau à Bruxelles et la cartographie, qui rappelle nos coopérations décentralisées internationales. On a 12 coopérations vraiment très structurées qui font l'objet de comités de pilotage, avec une méthode : diagnostic, évaluation.

Au travers de ces actions, on a décliné trois objectifs stratégiques :

- Le premier objectif était de conforter la présence de la Nouvelle-Aquitaine sur la scène européenne et internationale. On a appelé cela une diplomatie territoriale renforcée. Je sais que le mot « diplomatie » heurte certains, qui considèrent que cela ne devrait être que du rôle de l'Etat.

- Le deuxième objectif était de soutenir les acteurs néo-aquitains porteurs de projets européens et internationaux.
- Et enfin, le troisième objectif transversal était d'assurer une grande concertation et une meilleure coordination autour de ces politiques conduites et des stratégies d'actions.

14 actions prioritaires ont été rédigées et déclinées :

- Renforcer le rôle de la représentation de la Région,
- Renforcer la coopération transfrontalière,
- Conforter la participation de la Région dans la mise en œuvre des programmes européens de coopération territoriale transnationaux et interrégionaux,
- Conforter les coopérations décentralisées – cela va sans dire -,
- Participer aux dynamiques collectives d'échanges à l'international,
- Participer aux activités des associations et réseaux de Collectivités européens et internationaux. Sur cet aspect, je précise que c'est vraiment très nettement ressorti des réunions que l'on a eues avec des Collectivités locales. Certaines sont venues nous voir pour nous exposer ce qu'elles faisaient et souhaitaient que la Région ait ce rôle de coordination, d'animation, au travers de groupes-pays ou de groupes thématiques, pour que les actions des différents niveaux de Collectivités soient mieux coordonnés,
- Développer une stratégie ambitieuse dans le domaine de la francophonie, c'est aussi l'objet d'un travail particulier qui est fait avec Gérard BLANCHARD et Anne GERARD,
- Et agir face aux situations d'urgence humanitaire, c'est quelque chose qui revient régulièrement et donc on a, dans cette feuille de route, un cadre précis pour ces actions,
- Favoriser l'activité internationale des opérateurs économiques, vraiment faire valoir auprès de ces acteurs qu'il y a une ingénierie très compétente à la Région, que ce soit au pôle international ou au pôle développement économique et recherche. Donc on peut faire savoir que l'on peut aider et être efficace pour des actions.
- Favoriser la mobilité des différents publics, là aussi, il y a une feuille de route (Règlement mobilités),
- Soutenir les opérateurs néo-aquitains dans leurs engagements européens. Tous ceux qui connaissent le Bureau à Bruxelles et tout ce que l'on peut faire sont toujours très satisfaits et confortés par nos actions,

- Développer une concertation régulière entre représentants des différentes catégories d'acteurs locaux. On va faire ces réunions régulièrement, elles nous sont demandées par les partenaires extérieurs,
- Et développer une concertation renforcée à l'échelle régionale des Collectivités territoriales dans le domaine européen et international.

Voilà le résumé de cette feuille de route, que je vous incite vraiment à lire, elle est très riche de bilans de tout ce que l'on fait et des propositions que l'on vous soumet.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, je félicite les élus parce que le document est excellent.

Cela ouvre une discussion de fond, à mon avis. Il faudrait séparer de manière plus nette, à mon avis, les coopérations commerciales et culturelles des coopérations d'aide au développement. On est passé rapidement sur une évaluation chinoise où les objectifs sont maintenant clairement commerciaux et culturels – et cela me va très bien – à des coopérations avec le Burkina Faso où l'on est dans l'aide au développement. Il faut clairement le dire. La Chine est la deuxième puissance mondiale aujourd'hui, la question-même d'aide au développement est derrière nous. Ils ont acheté l'aéroport de Toulouse, ils achètent des sociétés, ils ont des excédents financiers énormes, on n'est plus du tout dans l'aide au développement. Je pense que votre feuille de route gagnerait à reconnaître des natures différentes de coopérations, à les assumer, et les deux mobiles sont tout à fait acceptables mais cela permettrait de poser un certain nombre de questions.

La question chinoise est posée, si l'on doit faire du commercial et culturel, faut-il le faire avec la province du Wuhan ? Cela se pose. C'est historique, vous l'avez dit, c'est Jacques VALADE, en 1996, qui colle à la stratégie de la ville de Bordeaux et principalement pour des raisons culturelles parce que dans cette province, il y a effectivement des sites absolument magnifiques. Mais une fois que l'on a dit cela, si l'on veut faire du commerce en Chine, ce n'est pas là qu'il faut le faire. Il faut le faire de Hong-Kong à Shanghai, c'est là que se passe le commerce avec l'Occident, organisé, structuré, etc. Je pense que vous devriez, à partir de ce document qui est très intéressant et qui est à l'honneur de la Région, séparer plus nettement ces deux natures. Cela ferait apparaître, à mon avis, des questions de fond sur la poursuite de la coopération avec la Chine, ou son recadrage.

M. LE PRESIDENT. - Je suis assez d'accord avec Jean DIONIS DU SEJOUR sur cette séparation entre à la fois ce qui est de l'ordre – on en a parlé beaucoup avec Isabelle

BOUDINEAU – de la coopération au sens éthique du terme (aide au développement, solidarité Haïti, Madagascar, l’Afrique), tout en nous disant aussi qu’à la fois, la force d’une Région est de ne pas importer des relents néocoloniaux. C’est une de nos forces. Et de voir aussi, on l’a vu avec le Maroc, dans la coopération avec le Souss Massa Drâa, on les a accompagnés sur l’huile d’argan par exemple, on les a accompagnés sur le fait que l’huile d’argan ait obtenu une AOC et donc que le prix de l’huile d’argan de la province de Souss Massa Drâa rémunère mieux les agricultrices – c’était notamment des femmes – qui fabriquaient cette huile. Il y a donc aussi une part d’échange.

Ensuite, il y a nos coopérations avec nos voisins, ce qui est une autre typologie de coopérations (Aragon, Pays Basque).

Il y a un troisième type de coopérations, j’y mettrais deux pays : le Québec et l’Allemagne, avec le Québec, ce que l’on fait sur l’alimentation et la nutraceutique, ce que l’on fait sur le bois, ce que l’on fait sur le laser optique, ce que l’on va faire demain sur les micro-algues et peut-être à la fois l’alimentation et l’énergie ou les médicaments de demain, les batteries aussi. Ce que l’on fait aussi un peu avec le Land de Hesse sur la formation par exemple. On a fait, avec Latresne, un système d’apprentissage alterné entre le Land de Hesse et nous. Après, il y a quasiment tous les autres pays, dont la Chine. Comment fais-je pour ouvrir les portes de la Chine ? Je partage le sentiment de Jean sur le fait que ce n’est pas forcément la province la plus commerciale mais n’oublions pas... je ne sais pas pourquoi Jacques VALADE avait ouvert cette porte, vraisemblablement par rapport à Bordeaux, on a découvert que dans la province de Wuhan et dans la ville de Hubei, il y a beaucoup de francophonie. Il y a beaucoup d’entreprises francophones, si ma mémoire est bonne, Peugeot ou Renault y a une immense usine. En plus, sur le plan de l’agroalimentaire, et il y a une coopération très forte avec l’hôpital parce que je crois que c’est un médecin chinois, qui a été formé en France, qui est le chirurgien en chef de l’hôpital de Hubei. Je crois que me souvenir de cela.

M. PALUTEAU. - Pour le RN, Monsieur le Président, la coopération internationale relève du domaine de l’Etat. Les Collectivités territoriales, pour nous, n’ont aucune légitimité à développer une politique extérieure. Cette compétence coûte très cher au contribuable néo-aquitain, mais quelles sont véritablement les réciprocitys ? Une question légitime.

Au-delà de cette internalisation des politiques sectorielles, une Région telle que la Nouvelle-Aquitaine prétend avoir une ambition européenne et internationale, ce qui sous-entend automatiquement un démantèlement progressif de l’Etat au profit de super-Régions. Il ne s’agit, ni plus, ni moins, que de revenir à la féodalité et jeter aussi bas l’œuvre de la monarchie française...

M. PALUTEAU. - Ainsi que des cinq Républiques – je vous rassure - qui lui ont succédé et dont l'un des soucis majeurs a été de préserver l'unité française, ce que nous considérons comme la France éternelle.

En ouvrant ainsi la coopération internationale aux Régions, vous créez les conditions de la fin de l'unité nationale. Dans ce rapport, il est précisé, en outre, que « la coopération constitue une dimension humaine de la Région qui est parmi les plus étendues d'Europe ». En effet, votre exécutif n'avance plus à visage masqué. Il assume clairement l'ambition des Régions indépendantes, des Etats, qui communiquent directement avec Bruxelles. Le terme de « diplomatie territoriale » est donc antinomique. La diplomatie ne peut être que nationale, appartenant au domaine régalien de l'Etat. En employant ce terme à dessein, vous envisagez donc la Région comme une entité dotée de la plénitude du pouvoir et non comme une Collectivité tenant son pouvoir du bon vouloir de l'Etat français.

Une remarque illustrera mon propos sur la coopération avec l'exemple de la province du Hubei en Chine. Les échanges économiques avec ce grand Etat (période 2011-2016), ce pays de traditions millénaires, relevant, pour certains, de mystères, d'ésotérisme, de voyages entre le Huangpu et le Yangzi Jiang sont particulièrement importants. Cependant, je fus très surpris d'apprendre, en Commission, que le recrutement des étudiants en Médecine chirurgicale, dont vous parliez à l'instant, Monsieur le Président, au travers de la coopération médicale avec la Nouvelle-Aquitaine, ne repose pas sur des concours ou des examens, comme dans les grands pays démocratiques européens, occidentaux ou américains, mais sur une forme de Compagnonnage, ce qui est étrange. S'agit-il d'une appartenance à une quelconque nomenclature médicale, ou simplement au parti Communiste chinois ? Seul un Etat avec sa diplomatie peut le suggérer, le mentionner et le défendre vis-à-vis d'un autre Etat. La coopération internationale doit donc demeurer sous la tutelle de l'Etat.

En conclusion, le groupe RN votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas quoi répondre... Le « bon vouloir de l'Etat français »... C'est vrai que vous avez eu raison, avant, de parler de la royauté. Le terme « bon vouloir », bon vouloir du roi, vous avez eu raison d'évoquer cette nostalgie dont on avait cru que les Républiques et la démocratie l'avaient fait oublier. En tout cas, quand je regarde ce qui se passe avec le Pays Basque espagnol, vous vous interrogez, ce qui se passe avec l'Aragon, les contacts sont millénaires, les contacts sont historiques et à chaque fois, la mobilité des populations a fait, ne serait-ce que sur cet exemple de coopération, que l'on ne peut pas tourner le dos à nos voisins, comme vous le souhaitez.

Quant au démantèlement de l'Etat, je rappelle que c'est la loi qui nous a demandé de prendre cette compétence et qu'appliquer la loi s'appelle la démocratie.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, une loi se change.

M. LE PRESIDENT. - Je sais comment vous l'avez changée dans l'Histoire de vos prédécesseurs.

M. COLOMBIER. - Vous caricaturez, comme d'habitude, nos propos. En tant que « bon vouloir », je crois que François MITTERRAND était plus royal, sans doute, que certains de nos rois. Alors pas de leçon là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Vous appartenez à une Histoire politique, mon cher Jacques.

M. DURAND. - Merci.

On va essayer d'un peu s'élever des débats.

Monsieur le Président, chers collègues, la feuille de route sur les actions extérieures de notre Région pour la période 2019 à 2021, qui est soumise aujourd'hui à notre vote, représente, il faut bien le reconnaître, une avancée, tant dans la stratégie de la Nouvelle-Aquitaine en matière d'actions externes et jusqu'à présent, insuffisamment précise quant aux objectifs poursuivis. Il y a une certaine inconsistance par absence de méthode, de lisibilité et surtout, par manque de coordination entre les différents acteurs agissant dans ce domaine. Mais cela a été souligné. Disons que l'on y voit un peu plus clair sur les actions à mener mais notre groupe LR-CPNT tient à réitérer deux remarques principales, déjà exprimées par mes collègues OXIBAR et RABIT – que vous appréciez beaucoup, je sais –, à plusieurs reprises, que ce soit en Commission, en GIA, voire même au sein de la CCRCI.

Nous ne vous faisons pas le reproche de ne pas nous avoir concertés, la concertation était parfaitement bien menée, mais celui de ne pas nous avoir écoutés à ce jour. La notion de diplomatie de la Nouvelle-Aquitaine nous choque aussi, souvent reprise dans la feuille de route, car elle nous apparaît inappropriée, pour ne pas dire présomptueuse, en donnant à l'action de la Région une importance, une solennité excessive, voire déplacée. Plus encore, si l'on se place sur le terrain juridique, elle ne nous paraît pas conforme à la Constitution française. Choisir le terme de « diplomatie », c'est en effet, porter atteinte au texte fondateur de 1958 – on ne remonte pas à la royauté là – en vertu duquel « le Président de la République est le chef de la diplomatie française ». Plus précisément, c'est se placer sur le terrain des compétences régaliennes, c'est empiéter sur ce que l'on appelle le domaine réservé du Président de la République, dont découlent, je le rappelle, des attributions précises, fixées par la Constitution, l'article 5 qui fait du Président « le garant du respect des Traités », ou encore l'article 14 qui prévoit, là encore, que « c'est le Président qui accrédite les ambassadeurs français à l'étranger et que les ambassadeurs étrangers sont accrédités auprès de lui ».

Un exemple malheureux nous a placés, il y a peu, en situation de porte-à-faux. La subvention de 50 000 € au soutien de l'association SOS Méditerranée ayant affrété l'Aquarius, décrétée en novembre 2018 ici, dans cette Assemblée, soi-disant dans une situation d'urgence, cinq mois après les faits, est allée à l'encontre de la position de l'Etat français, lequel a refusé à ce bateau d'accoster dans le port de Marseille. Et que dire de l'usage de cette subvention alors que l'association a cessé, depuis, toute activité ? En rappelant cet épisode, je ne veux évidemment pas ouvrir de nouveau le débat sur l'accueil des migrants par notre pays, mais simplement pointer du doigt une décision de la Région en contradiction avec celle de l'Etat français, sur un terrain où nous ne sommes pas légitimes à intervenir.

Devons-nous étaler nos divisions dans un domaine où la France, pour être entendue et respectée dans le monde, doit impérativement parler d'une seule voix ? Nous ne le pensons pas. Et comment ne pas relever votre propre contradiction quand vous affirmez avoir pour objectif, dans cette feuille de route, de donner plus de cohérence, de mieux coordonner notre action avec celle des autres acteurs de la Nouvelle-Aquitaine, à commencer par les Collectivités territoriales et que dans le même temps, vous prenez le risque de créer une plus grande confusion en décrétant une diplomatie parallèle à celle de l'Etat ? Expliquez-nous où est la recherche de la clarté.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la contribution des Collectivités territoriales à l'action internationale de la France et nous y souscrivons pleinement parce que nous y croyons. Mais contribuer ne veut pas dire concurrencer. C'est pourquoi nous n'adhérons pas à cette notion de diplomatie régionale et nous vous demandons, encore une fois, de l'abandonner, au profit d'une autre formule mettant plutôt en avant la valeur ajoutée qui peut être la nôtre.

Enfin, le deuxième sujet, sur la francophonie, que vous voulez contribuer à renforcer dans un effort louable, que nous ne pouvons que soutenir, là encore, mérite plus qu'une déclaration d'intentions, bien timide parce que cette politique de soutien à la francophonie n'est pas ambitieuse, car la francophonie se voit fragilisée chaque jour. Une remarque, qui pourrait paraître anecdotique mais qui est malgré tout assez révélatrice de votre manque de force de conviction. Nous avons vu passer, très récemment, une délibération actant une subvention à l'association Aquitaine culture pour le développement international alors que le projet présenté par cette association était intitulé « Living labs » et utilise donc un anglicisme.

Oui, bien sûr, vous allez me dire que la francophonie ne rassemble pas que des pays de langue française, bien que les locuteurs de français soient largement majoritaires. Mais tout de même, soyons cohérents là aussi. Il y a de quoi être préoccupé quand on sait que la langue de Molière glissera, selon l'INSEAD, étude de mai 2016 « d'ici une trentaine d'années, de la

troisième à la quatrième place, détrônée par l'espagnol ». Sur 715 millions de locuteurs français que comptera la planète en 2050, 85 % seront en Afrique. C'est donc sur ce continent que se jouera l'avenir du français car sa forte natalité promet de soutenir l'expression du français. Une vraie bataille pour la langue du français s'engage face à des pays puissants et plus agressifs pour parvenir à leurs fins hégémoniques, - je n'ai pas besoin de les citer, vous les connaissez –, dont la Chine.

Sur les sujets de francophonie et de diplomatie sportive par exemple, il est inquiétant de constater que les Jeux de la francophonie, devant normalement avoir lieu dans quelques mois, n'ont toujours pas trouvé d'organisateur. Et plus préoccupant encore est de constater que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, l'année prochaine, seront affichés sur place, en temps réel, en quatre langues, qui seront l'anglais, le coréen, le japonais et le chinois. Disparue la première langue officielle du Comité International Olympique qu'est le français.

Dans ce contexte de globalisation, plus que jamais nos actions extérieures doivent être ciblées géographiquement vers les pays qui évoluent dans notre mouvance. Ils sont nos plus précieux alliés pour favoriser le rayonnement de notre langue et par conséquent, de notre culture et de nos valeurs.

Pour conclure, nous devons nous interroger à chaque fois que nous accompagnons une action : quelle est la réciprocité que nous sommes en droit d'attendre ? Je ne parle pas uniquement de ce que demandait en son temps à l'Europe Madame THATCHER, avec sa fameuse formule « I want my money back », mais de toutes ces réciprocités moins triviales qui enrichissent une politique de coopération et lui apportent son équilibre et sa noblesse.

Je termine. Je conçois que j'ai été long et je vous prie de m'en excuser mais je pense que le sujet est d'importance. Nous voterons contre cette délibération, sauf si vous renoncez expressément à la notion de diplomatie régionale.

M. LE PRESIDENT. - Je laisserai à Isabelle BOUDINEAU le soin de répondre.

Cher Pierre DURAND, j'ai sous les yeux le tampon de la République française qui vient d'éditer un Livre blanc qui s'appelle « Diplomatie et territoires ». C'est à la Documentation française. Plus régalien, on ne fait pas mieux. Mes collaborateurs et moi tenons cela à votre disposition.

Dites à vos collaborateurs de regarder peut-être les textes plus au fond, surtout quand on traite des choses... peut-être que le mot « diplomatie » peut... peut-être. Peut-être. Mais vous avez évoqué deux autres choses. J'ai déjà répondu, parce que cela fait référence à un de vos collègues du RN, sur la notion de réciprocité. Vous ne pouvez pas à la fois parler de défendre la francophonie et puis, de réfléchir à une réciprocité quasi commerciale à l'égard des pays qui sont en difficulté et en voie de développement. S'il n'y avait qu'une seule

réciprocité à l'égard d'Haïti, à l'égard du Burkina Faso, à l'égard de Madagascar, ce serait la défense de la langue française. Et c'est notre honneur de le faire. Ce sont les retours. Parce que quand vous allez devant le Gouvernement malgache... et j'ai déjeuné, c'est vrai, il n'y a pas si longtemps, avec le Président de la République malgache, avec le Ministre des Affaires étrangères. Pourquoi le Président de la République malgache a-t-il souhaité me voir ? Simplement parce que nous sommes une des rares Régions de France à être restée présente, à avoir installé 5000 agriculteurs, à avoir transformé, avec l'aide d'Agrisud, les conditions d'agriculture, à avoir fait resurgir des sources en replantant du boisement au-dessus des collines. Ce n'est même pas simplement de la fierté que de voir dans les yeux des plus pauvres parmi les plus pauvres, de pouvoir boire de l'eau propre, de pouvoir avoir des latrines, c'est de l'honneur, Pierre. De l'honneur.

M. DURAND. - Président, si je peux me permettre, vous n'avez pas dû m'écouter.

M. LE PRESIDENT. - Si, je vous ai bien écouté mais je regrette que quelqu'un comme vous ait repris beaucoup d'arguments du RN.

M. DURAND. - Non, précisément, je suis sorti de l'échange que j'ai qualifié de « trivial », donc d'économique, et j'ai considéré que la politique gagnait en noblesse précisément quand elle sortait de ce terrain. Pour ce qui me concerne et pour beaucoup de mes amis de notre groupe, la seule référence institutionnelle, pour nous, c'est la Constitution.

M. LE PRESIDENT. - Et bien je suis désolé mais quand le Président de la République malgache vient, qu'il veut voir le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine – pardon de parler de moi à la troisième personne -, c'est aussi parce que quand on amène des machines-outils dans les lycées de Tananarive, c'est aussi une forme de diplomatie et d'accompagnement au développement.

M. GUERIN. - Que vous soyez un peu vexé des propos de Pierre DURAND, je peux, à la rigueur, le concevoir...

M. LE PRESIDENT. - Je ne suis jamais vexé, mon cher Guillaume.

M. GUERIN. - Président, vous remettez en cause le travail des collaborateurs. Je viens d'aller voir ce qu'était le Livre blanc « Diplomatie et territoires », il s'agit de mettre en avant, à travers ce Livre, une dimension prospective de l'avenir entre le partenariat des Collectivités territoriales et de l'Etat. Ce Livre ne dit pas que les Collectivités territoriales ont un pouvoir de diplomatie...

M. LE PRESIDENT. - Croyez-vous que l'on ne travaille pas avec les ambassadeurs ?

M. GUERIN. - Sur la sémantique, nous ne sommes pas d'accord. Ce que Pierre vous dit est que la diplomatie est une compétence de l'Etat et non des Collectivités territoriales.

M. LE PRESIDENT. - RN a dit la même chose.

M. GUERIN. - Mais non, mais c'est trop facile !

On vous a fait une proposition : ou vous retirez cette notion-là et nous voterons cette délibération, ou vous ne la retirez pas et nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - D'accord, bien noté.

Mme BOUDINEAU. - Je n'ai pas de totem sur les mots. Ce qui importe est quand même l'efficacité de nos actions. Simplement dire que quand le G7 Sahel souhaite aussi que la Région Nouvelle-Aquitaine soit présente parce que le travail que l'on fait au Burkina Faso l'intéresse au plus haut point et que malgré les conditions dangereuses, il a souhaité que j'aie fêter les 20 ans de la coopération, tout cela a été fait avec les Ambassades, avec la DAECT et le MEAE, on n'est pas vraiment à notre compte d'une façon régionale. Par contre, les actions que l'on fait sont extrêmement pragmatiques et elles sont de Région à Région, ce qui permet, bien souvent, d'être beaucoup plus efficace que d'attendre les réponses des Ministères et d'attendre un contexte institutionnel qui est très mouvant et très compliqué dans les pays dans lesquels on intervient.

Autre exemple, je préside le groupe-pays Madagascar, j'ai travaillé en liaison directe avec Madame l'ambassadrice MORO, qui est la directrice de la DAECT, j'ai ouvert, à ce titre, les deuxièmes Assises franco-malgaches. Il n'y en avait pas eu depuis 12 ans et croyez-moi, le rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine dans cette action-là est majeur. Vous l'appellez comme vous voulez, je pense que c'est de la diplomatie territoriale mais après... On travaille directement avec les Ministères et ils nous demandent de travailler avec eux.

M. GUERIN et M. DURAND (*ensemble*). - C'est de la coopération, ce n'est pas de la diplomatie.

M. LE PRESIDENT. - Pas plus moi qu'Isabelle BOUDINEAU faisons de ce mot un totem. Je ne vais pas le changer de suite sur cette délibération mais je prends l'engagement que l'on retravaille... que vous retravailliez...

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Je ne change pas le nom de suite mais je vous promets d'y retravailler.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

N° 33

Vote sur la «Coopération internationale : feuille de route
« actions extérieures de la région Nouvelle-Aquitaine 2019-2021 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **CONTRE** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

M. LE PRESIDENT. - Ce texte est donc adopté.

**CONVENTION CADRE TRIENNALE DE COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE GALATI EN
ROUMANIE - 2019**

Mme BOUDINEAU. - Monsieur le Président, très rapidement, c'est dans la continuité de ce que nous faisons. On y ajoute quand même une dimension beaucoup plus approfondie sur la santé et notamment le travail sur l'autisme. À ce propos, j'étais également à Bologne, la semaine dernière, et l'autisme est un de leurs domaines d'excellence aussi donc on peut tout à fait envisager des coopérations européennes. On travaille aussi davantage sur les questions agricoles et l'aquaculture mais globalement, c'est une très belle coopération et on est vraiment très apprécié quand on continue à travailler sur place.

Ce programme 2019-2021 acte la poursuite et l'investigation sur de nouvelles actions possibles.

**COOPERATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE DE COOPERATION ENTRE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA REGION DU PLATEAU CENTRAL AU
BURKINA - 2019**

Mme BOUDINEAU. - C'est un renouvellement de l'accord-cadre. C'est sur le programme 2019-2021. On reste sur la dimension développement économique et insertion. Un nouveau programme quand même sur l'électricité solaire, où l'on a eu un gros partenariat, pas tout à fait officialisé mais c'est « dans les tuyaux », avec l'AFD. Et une aide à la gestion des déchets, c'est un exemple aussi de « mutualisation » – le mot est un peu fort –, mais de travail en coopération avec des villes puisque la commune de Châtelleraut fait un gros travail sur ces questions des déchets, et également la ville de Chauvigny.

Là aussi, un exemple de travail en commun, en collaboration, entre la Région Nouvelle-Aquitaine et d'autres échelons territoriaux infrarégionaux.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sur cette délibération, ce qui est intéressant est qu'un des cœurs de cette délibération est l'eau : réhabiliter 37 points d'eau, 360 latrines. Il y a pas mal de Collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine qui sont sur ce sujet-là et il y a clairement un réseau, un groupe de travail à animer. À Agen, on est en Côte-d'Ivoire avec Djebonoua sur ce thème-là et il y a certainement des échanges d'informations, de partenariats, de prestataires sur place, c'est difficile à faire et je pense que la Région peut être tête de réseau là-dessus.

M. LE PRESIDENT. - Tout à fait. D'ailleurs, vous vous souvenez que tous les ans, on a un appel à projets d'accompagnement plutôt des communes en matière de coopération, j'ai toujours souhaité qu'on les focalise sur les provinces avec lesquelles on est en coopération.

Pas d'opposition sur ces deux rapports ?

RN contre.

N° 34

Vote sur la «Convention cadre triennale de coopération décentralisée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental de Galati en Roumanie - 2019»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

ADOpte A LA MAJORITE

N° 35

Vote sur la «Coopération internationale : accord-cadre de coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région du Plateau Central au Burkina - 2019»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Rassemblement National

ADOPTE A LA MAJORITE

INTERNATIONAL - CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT REGION NOUVELLE-AQUITAINE/TEAM FRANCE EXPORT NOUVELLE-AQUITAINE

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de conforter et de renforcer, via la convention qui vous est proposée, les dispositifs existants en matière d'export, étant entendu que l'export, au même titre que l'innovation, sont des moteurs de développement, voire de pérennité de nos entreprises et des emplois qui vont avec sur les territoires.

C'est dans le cadre d'une réforme mise en place par le Gouvernement qui a appelé, en 2018, à la constitution de Team France Export, qui serait pilotée par les Régions. Et notre Région avait anticipé, il y a deux ou trois ans de cela, en 2016 me semble-t-il, en créant le Parcours de l'export, déjà en partenariat étroit avec la CCI internationale. Et nous faisons régulièrement le point des avancées en matière de capacité à exporter de nos entreprises.

Le rapprochement des équipes de Business France et de celles des CCI contribue donc à muscler cette équipe, cette Task-force, dont l'objectif est de gagner encore plus de parts de marché à l'international, pour notamment nos PME et nos filières, au bénéfice de leur développement, de leur pérennité et de l'emploi sur le périmètre de ces entreprises-là.

Cette démarche contractuelle vise à optimiser, d'une part, l'action de la Région, d'autre part, les entreprises elles-mêmes, les entreprises vis un réseau de 31 collaborateurs avec les 4 nouveaux collaborateurs venus de Business France, qui permettront de mailler le territoire et de renforcer l'attractivité du territoire dans tous ces secteurs. Cette convention nous permettra également de muscler nos dispositifs d'animation collective au niveau de la Région, notamment le dispositif SIRENA, tel que vous l'avez défini en page 3 de la convention.

La mise en œuvre de la convention sera budgétée à hauteur d'1.5 M€ par an mais je vous rappelle qu'elle ne sort pas de rien, elle vient conforter des dispositifs et notamment le dispositif que nous avons mis en place et que nous suivons avec la CCI internationale à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Mme BROUILLE. - Merci.

Des observations ?

Y a-t-il des contre ?

Mme BROUILLE. - Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 36

Vote sur «International – convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine /
Team France Export Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV

[cf page 228]

Mme BROUILLE. - Je vous remercie.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE
CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES SUR LES APPLICATIONS SPATIALES**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Dans la suite des conventions, il s'agit là de travailler en partenariat avec le Centre National d'Etudes Spatiales sur les applications spatiales. Vous avez pu lire, en condensé, dans la délibération, ce qu'est le Centre National des Etudes Spatiales, ce qu'il apporte. Il s'agit de conventionner parce que l'évolution de nos paysages, de nos forêts, de nos littoraux, de nos glaciers, de nos rivières, j'ai lu ce matin que les gaves des Pyrénées – Marc, et les autres - étaient menacés par le réchauffement climatique à l'horizon des années 2050. Tout cela est visible de visu sur les sites mais c'est aussi visible de haut, et notamment de l'espace. Il s'agit donc de travailler, en relation avec le Centre National d'Etudes Spatiales, pour qu'avec d'autres structures, ils puissent nous apporter des données qui nous permettent de mieux analyser, de mieux anticiper, notamment tout ce qui relève des transformations, des évolutions, des défis qui vont se proposer à nous, notamment via le réchauffement climatique.

Avec trois axes autour desquels pivote cette convention, c'est :

- Le développement économique et la compétitivité de nos entreprises sur le territoire. Vous savez que tous nos projets sont adossés à une triple dimension économique, environnementale et sociétale, donc l'emploi sur les territoires et l'excellence de la Région dans ce domaine spatial sont une réalité,
- Le deuxième axe, non moins important, c'est le développement durable et la gestion du patrimoine naturel. Je fais référence aux forêts, au littoral notamment, à l'eau d'une manière générale,
- Et le troisième axe, c'est initier et former de nouvelles générations au spatial dans notre Région, en résonance avec l'intérêt économique de ces entreprises.

Cette convention se fait sans transfert de fonds. Simplement, quand des événements seront organisés par la Région, c'est la Région qui les financera. Et les déplacements des agents du Centre Nationale d'Etudes Spatiales seront pris en charge par le CNES. Et un comité d'orientation stratégique sera composé, à parité, de représentants de la Région et du CNES, et sera mis en place non seulement pour valider les opérations en cours mais pour anticiper sur les opérations à venir.

Vous êtes donc invités à approuver les termes de cette convention et à autoriser le Président à la signer.

Mme DURRUTY. – Mes chers collègues, cette convention – je crois que vous ne l’avez pas dit Monsieur UTHURRY – fait référence et écho à la feuille de route que nous avons adoptée à la dernière plénière, le 4 mars dernier, sur les filières aéronautiques et spatiales. On y retrouve certains objectifs mais je dirais que comme d’habitude, il est un peu difficile de faire la part des choses entre ce que sont les grandes intentions posées dans une feuille de route et des conventions qui arrivent au fil du temps et au fil de l’eau, et qui, finalement, ne font pas l’objet de mobilisation de moyens particuliers. C’est le cas de cette convention qui pose un certain nombre de grands principes mais qui – c’est explicitement exprimé dans la convention – précise qu’il n’y a pas d’obligation de mise en œuvre particulière, ni même d’obligation de financement de la part de chacune des parties. Clairement, c’est l’évaluation qui montrera ce que cette convention a permis de mettre en œuvre.

De la même façon, un point qui nous semblait essentiel – nous en avons discuté en Commission -, c’est bien la présence du CNES dans notre Région, qui fait partie d’un des points évoqués dans cette convention, qui était, à un moment donné, semble-t-il, acquise, mais qui depuis, fait l’objet d’un peu de recul de la part du CNES. Pour nous, ce point est incontournable pour obtenir et atteindre les ambitions qui sont les nôtres, notamment par rapport à notre Région voisine, l’Occitanie, qui est leader sur ces sujets.

Nous appelons donc de nos vœux qu’au-delà du comité que vous venez d’évoquer, nous puissions avoir régulièrement l’évaluation des actions mises en œuvre et notamment la mesure des retombées économiques que vous avez évoquées.

C’est dans ce contexte que je profite de cette intervention pour vous demander que vous puissiez nous donner des nouvelles du fonds global Space Ventures, que nous avons décidé il y a un an, un engagement de la Région à hauteur de 10 M€, donc une somme très conséquente. Nous souhaiterions savoir ce que ce fonds a vraiment permis de faire pour soutenir des projets spatiaux, notamment de startups en Région Nouvelle-Aquitaine, et quelles ont été les retombées économiques que nous avons obtenues un an après cette convention, qui, je crois, devait porter sur cinq ans d’actions.

Je vous remercie pour vos précisions.

Mme BROUILLE. - Pour tous ceux qui pensent que leurs chuchotements ne s’entendent pas, je vous le confirme, c’est non. Et c’est très désagréable pour ceux qui parlent et qui présentent des délibérations. Alors merci de se respecter dans cette Assemblée.

M. UTHURRY. - Merci pour l’intervention.

Pour la dernière question s’agissant du fonds, il est en phase de clôture pour l’instant. Les sommes envisagées qui étaient de l’ordre de 200 M€, je crois – je parle sous le contrôle

de Thibaut - n'ont pas été atteintes, ni bouclées. Pour l'instant, ce fonds n'est toujours pas actif.

Pour le reste, j'ai présenté le rapport en synthèse, vous avez pu l'observer, et les chuchotements de fond m'invitent à présenter les rapports en synthèse. Cela laisse de la place au débat. Je crois qu'et le CNES et la Région ont intérêt à travailler ensemble et que le recul dont vous avez fait état pousse le CNES à être proactif, dans une dynamique de projets, pour également manifester et pérenniser sa présence en Nouvelle-Aquitaine. Il n'y a pas de transfert de fonds entre le CNES et la Région. Cela veut dire que nous avons un certain nombre de dispositifs - il n'y a pas de limite non plus -, qui méritent d'être fouillés, notamment par la Commission d'orientations stratégiques de la Région, à qui il appartiendra – mais je ne fais que répéter ce que tu as dit – de définir le cap pour que véritablement, cette convention soit opérationnelle et traite les problèmes concrets de la Région vue du ciel notamment, pour anticiper sur un certain nombre de phénomènes, notamment des phénomènes issus de la transformation climatique.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 37

Vote sur «La convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre National d'Etudes Spatiales sur les applications spatiales»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme MONCOND'HUY. - J'ai été inattentive, le groupe Ecologistes et Citoyens s'abstient sur la délibération précédente relative à France Export.

Mme BROUILLE. - Sur la 36. C'est noté.

Voir résultat de vote du dossier n° 36 page 225

**CONVENTION CADRE 2019-2021 ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
FRANCE ACTIVE ET FRANCE ACTIVE NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. NAUCHE. - La Région Nouvelle-Aquitaine propose à France Active et à France Active Nouvelle-Aquitaine une convention cadre globale permettant de rassembler l'ensemble des domaines dans lesquels France Active et la Région interviennent ensemble, puisque France Active Nouvelle-Aquitaine intervient dans le domaine de la finance solidaire avec la Direction de l'économie sociale et solidaire, dans l'accompagnement de la création d'entreprises dans le cadre du dispositif *Entreprendre la Région à vos côtés* avec la Direction de l'économie territoriale, et également dans le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) avec la Direction de la vie associative. Je rappelle que France Active intervient selon plusieurs modalités : prêts d'honneur, garanties, conseils, et c'est quasiment un partenaire quotidien de la Région.

Cette convention cadre a pour objet de proposer à la fois une offre d'accompagnement et une gamme d'outils financiers très diversifiée, en essayant de s'adapter aux spécificités locales au travers de l'action de France Active. Je peux citer les prêts à long terme, le développement d'un rôle de capital-risqueur et aussi avoir des capitaux « patients », favoriser aussi la bancarisation des projets en zone rurale par l'intervention de France Active qui solidifie le projet. Et c'est aussi la promotion de circuits courts de financement des projets locaux pour essayer de fédérer les acteurs de la finance solidaire en Nouvelle-Aquitaine.

C'est une convention cadre qui reprend l'ensemble des actions que nous menons conjointement avec France Active et qui essaye de leur donner un cadre rassurant pour les trois ans à venir puisqu'au travers de cette convention, cela veut dire que la Région s'engage aussi à avoir une stabilité dans ses accompagnements de l'action de France Active.

Mme BROUILLE. - Merci.

Des observations ?

Y a-t-il des contre ?

Mme BROUILLE. - Des abstentions ?

N° 38

Vote sur «La cadre 2019-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine
et France Active Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, , Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National

***NON PARTICIPATION** : Madame CLAVEAU-ABBADIE (Parti Socialiste et Apparentés)

Mme BROUILLE. - Adopté

Je vous remercie.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 ENTRE LA
REGION ET L'AGENCE ADI-NA**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Vous savez tous que les chartes et conventions partenariales doivent être stimulées régulièrement et notamment relancées par des conventions pluriannuelles d'objectifs pour optimiser et renforcer à la fois la connaissance, la diffusion, et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement régionaux. ADI-Nouvelle-Aquitaine est, depuis 2016, consécutivement à la fusion, un relais majeur dans la diffusion et dans la conduite des programmes d'accompagnement des stratégies définies dans le cadre du SRDEII. La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens vise à amplifier cette collaboration à travers quatre grandes missions, qui sont, d'une part :

- Les transformations des entreprises. Elles sont nombreuses, elles répondent à autant de défis que le défi de la transformation numérique, la transformation écologique, la transformation climatique, la transformation des comportements par rapport aux usages et par rapport aux produits, l'évolution des fabrications, l'imprimante tridimensionnelle dans l'industrie par exemple. C'est la première grande mission.

- La deuxième mission est la structuration et l'incubation des filières à thématiques émergentes. Tout à l'heure, il a été évoqué la thématique de la photonique notamment, qui prendra de plus en plus de place, mais il y en a d'autres : le biomimétisme par exemple.

- La troisième mission est l'attractivité des territoires. Faire en sorte qu'avec le relais d'ADI-NA, nous puissions intervenir sur l'ensemble du territoire, ne pas laisser des territoires en déshérence, dont l'avenir consisterait uniquement à accueillir les urbains en période de congés. Nous savons que l'énergie créative s'impose dans des niches de créativité qui sont fécondes, souvent au cœur des territoires, que les industries, d'une manière générale, sont construites plutôt à la campagne.

- Et la quatrième mission est l'animation des écosystèmes d'innovation.

Il s'agit de « pousser les gaz » pour aller plus loin et plus vite dans la réalisation des feuilles de route dont nous avons parlé tout à l'heure et que nous avons tracées d'une manière collaborative avec l'ensemble de l'écosystème des entreprises et de leurs représentants sur ce territoire.

L'innovation technologique et aussi l'innovation non technologique – on ne le dit pas assez souvent – sont au cœur de nos collaborations. Elles sont gravées dans notre SRDEII,

au même titre d'ailleurs que la triple dimension de tout projet économique, une dimension économique, une dimension environnementale et une dimension sociétale. Donc cette convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est cohérente avec la charte que nous avons votée ici il y a à peu près un an, c'était le 9 juillet, entre la Région et les Agences.

La convention fixe en particulier les contributions financières de la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour fonctionner, ADI-NA dispose d'un budget de 25.6 M€, dont 18 M€ viennent de la Région, soit en moyenne, un peu plus de 6 M€ par an qui peuvent évoluer en fonction des projets en plus ou des projets en moins.

Vous êtes donc invités à accepter les termes de cette convention et à autoriser le Président à la signer.

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur UTHURRY, des observations, allez y.

M. MALHERBE. – Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues, très brièvement en guise d'explication de vote, depuis sa création, l'ADI en Nouvelle-Aquitaine a, je crois, démontré son efficacité et son professionnalisme dans le développement économique et notamment le soutien à l'innovation auprès des PME et TPE qui sont, je le rappelle, les premières créatrices d'emploi. L'harmonisation des missions de cette Agence sur les trois territoires des anciennes Régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin, était plus que nécessaire et nous ne pouvons que saluer le travail accompli depuis 2016, dans l'intérêt de nos entreprises régionales et des emplois qui en découlent.

Notre groupe votera donc favorablement la reconduction de ce contrat de partenariat avec ADI pour les années 2020-2022, en souhaitant que l'attractivité économique de la Région et l'installation de nouveaux Centres de formation professionnelle sur notre territoire continue sur sa lancée au cours de cette période.

Mme BEDU. - Président, chers collègues, je voudrais intervenir sur les délibérations qui viennent d'être présentées par Bernard UTHURRY et Philippe NAUCHE mais également revenir sur les délibérations précédentes et vous faire un propos plus général.

Je suis très étonnée et on pourrait dire que je déplore que dans de très nombreux échanges que nous avons depuis hier, certains groupes n'ont recours qu'à des arguments économiques pour juger de nos projets et les critiquer. Cela a été le cas hier dans les propos du RN sur l'Europe, comme si le bilan de l'UE ne pouvait se faire qu'à l'aune de ces éléments financiers injectés par les uns ou par les autres. Cela a encore été le cas ce matin, à nouveau, sur le sujet de nos coopérations, que l'on devrait peut-être plutôt appeler « coopérations décentralisées », comme le Ministère y a invité depuis 20 ans.

Mais je suis très surprise de la demande qui a été faite par Pierre DURAND de réciprocité, qui peut se définir comme une implication réciproque et qui ne précise pas - fort heureusement - le détail des éléments qui fondent ces coopérations. C'est un peu comme dans un mariage. D'ailleurs, dans l'ensemble de nos conventions de partenariat, y compris économique, que l'on vient de présenter, il serait erroné de penser que si nous les signons, c'est uniquement sur la base d'accords financiers. Et là, étonnement, je n'entends personne se plaindre que nous ayons ces conventions beaucoup plus globales, peut-être justement parce qu'elles tiennent compte de cet aspect économique.

Il me semble pourtant que dans cette Assemblée, si nous sommes ici c'est parce que nous faisons de la politique et que c'est un enjeu en Europe d'en faire, comme à l'échelle de nos relations avec d'autres Régions du monde, et c'est bien pour cela que nous sommes là, parce que nous sommes à traiter des enjeux culturels et humains et que c'est le fondement de la politique. Du moins, c'est la manière dont, je pense, les groupes qui se retiennent de la Gauche, ici rassemblée, sont fiers d'en faire.

M. COINAUD. – Juste rappeler que, sans économie, il est difficile d'investir dans quels que soient les secteurs. Donc, je crois que tout est lié, et qu'il ne faut pas faire la séparation entre les deux, et surtout ne pas avoir peur de ce mot « économie », c'est un mot qui est sain et qui met en valeur, justement, l'attractivité de notre pays et sa puissance économique.

Mme BROUILLE. – Merci. Y a-t-il des « contre » ? Si j'essaie de faire respecter...

Mme DURRUTY. – C'était simplement une remarque, deux minutes. C'était précisé que nous regrettions qu'il ne soit pas fait état des quatorze territoires et du dispositif d'Etat/Territoires d'industrie qui est pourtant piloté par la Région dans ce dispositif, parce que l'on retrouve les mêmes objectifs, les mêmes enjeux, la même planification, et je pense qu'il serait essentiel que l'on puisse, demain, considérer que les actions menées puissent peut-être intégrer cette convention. Merci.

M. UTHURRY. – La Région est de tous les territoires, pas uniquement les quatorze territoires d'industries et je porte un peu sous l'autorité du Président ROUSSET, cette démarche à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Effectivement, cela ne m'est pas venu à l'esprit, c'est ma volonté de synthétiser, de ne pas trop prolonger, mais je savais que je pouvais faire confiance à Sylvie DURRUTY pour me le rappeler. Anne-Laure BEDU parle d'or comme toujours, bien sûr. Sans stigmatiser l'économie, elle est nécessaire pour créer de l'emploi et aussi intervenir de manière plus prégnante – quand cela marche bien – sur les piliers sociétaux et environnementaux des projets économiques.

Mme BROUILLE. – Merci. Y a-t-il des « contre » sur cette délibération ?

Des abstentions ?

Mme BROUILLE. – Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 39

Vote sur la «Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2020-2022
entre la Région et l'Agence ADI-NA»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

***NON PARTICIPATION : Madame CLAVEAU-ABBADIE (Parti Socialiste et Apparentés),
Monsieur COINAUD (LR-CPNT),**

Mme BROUILLE. – Avant de passer à la délibération suivante, je tiens à informer Madame LE GUEN, et son groupe, que nous allons lui transmettre la note promise hier concernant ses interrogations.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. – Excusez-moi, simplement pour vous signifier ma non-participation au vote de manière rétroactive, donc vous aurez noté que j'étais sortie de la séance pour la délibération présentée par Monsieur NAUCHE sur France Active et la délibération présentée par Monsieur UTHURRY sur ADI.

Mme BROUILLE. – Cela a été pris en note.

M. COINAUD. – Excusez-moi. Pour l'ADI, c'est pareil, comme je représente la Région à l'ADI, je ne participe pas non plus, mais je crois qu'il faudra sortir tous les gens qui sont à l'ADI, ce sera plus simple, même si je trouve que c'est parfait.

Mme BROUILLE. – C'est noté.

**ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES 2019 : CONVENTION CADRE 2019-2021
AVEC L'AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. RAYNAUD. – Dans le même esprit de ce que vient d'évoquer Bernard UTHURRY, c'est la convention pluriannuelle sur le projet stratégique de l'ANA. Pour rappeler ce que c'est, l'ANA est issue de la fusion des organismes qui étaient en charge de l'accompagnement des filières qualité, de la promotion et de la communication sur les produits et sur l'accompagnement des entreprises. Depuis 2017, les trois structures concernées par ces missions-là ont été fusionnées, et aujourd'hui, on vous présente la stratégie sur les trois ans qui viennent.

Notre première mission est l'accompagnement des filières sous le signe officiel de qualité et des démarches territoriale de qualité qui sont toujours tournées vers la qualité mais sans en avoir effectivement la certification. Aujourd'hui, l'Aquitaine est la première région française en termes de nombre de produits sous le signe officiel de qualité, et ils vont avoir l'obligation qui est faite par l'INAO, dans les années qui viennent, d'ajouter des critères environnementaux au cahier des charges puisque quand ces démarches-là ont été mises en œuvre, les aspects environnementaux n'étaient pas forcément ce qui était attendu du consommateur, alors qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui est essentiel dans la demande des consommateurs, donc il faut que l'on puisse y répondre.

Nous avons également engagé une démarche qui est portée par l'ADEME, le CRITT Agroalimentaire, L'ITERG et l'AANA sur l'écoconception des produits. Il y a neuf filières qui vont travailler sur l'écoconception de leurs produits sur tout le cycle de vie pour voir par rapport à l'empreinte carbone, ce que cela peut donner et quelles sont les pistes d'amélioration. C'est une des premières missions que je pourrais développer davantage mais je crois que l'on n'a pas trop de temps.

Nous avons également un accompagnement sur l'ingénierie de projets pour accompagner les filières sur les recherches de partenariat et de cofinancement européen. Il y a des budgets européens importants sur la communication autour des produits agricoles et agroalimentaires il faut donc beaucoup d'expertises pour pouvoir monter ces projets, et aujourd'hui, nous nous sommes dotés d'expertises en la matière.

Je rappelle que sur l'accompagnement des entreprises sur leurs marchés, nous avons accompagnés en 2018, 732 entreprises sur leurs marchés nationaux, régionaux, à l'export et au grand export. Tout à l'heure Bernard UTHURRY évoquait le TEAM EXPORT FRANCE,

dont l'AANA est l'un des membres. C'est l'AANA qui a la responsabilité de tout l'accompagnement collectif des entreprises. Tout ce que l'on a pu évoquer tout à l'heure sur la Chine fait partie des missions et des projets que nous accompagnons. Il y a tout un volet sur la communication et la promotion des filières où là, nous accompagnons les filières sur leur projet de communication et nous notons également de manière plus globale la communication numérique autour de sites qui mettent en avant les produits régionaux.

Nous avons construit une charte d'engagement autour des valeurs que nous avons évoquées avec l'ensemble des acteurs qui composent cette agence, autour de quelques thèmes comme l'authenticité, l'éthique, la responsabilité, la fierté et la solidarité. Il y a tout un travail et nous nous sommes attachés à la notion d'engagement, et l'on accompagnera les filières, les entreprises autour de cette notion d'engagement, autour de ces valeurs.

Nous sommes également très attachés, et c'est tout le bénéfice de cette convention, à ce que les actions de l'AANA s'inscrivent bien dans la feuille de route que la Région est en train d'écrire autour de donner au terrain sur l'accompagnement autour de l'agro écologie et de la transition agricole et agroalimentaire.

Vous avez la partie financière. Le budget de l'AANA est un peu plus de 6 M€, entre 6 et 7 M€. La particularité est que l'AANA est à peu près à 50 % du budget en autofinancement et donc la partie de la subvention de la Région se situe autour de 50 % des besoins de l'agence.

Voilà, Présidente, ce que je pouvais dire en essayant d'aller le plus vite possible.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport, Jean-Pierre RAYNAUD se déportant*, ne participant pas au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 40

Vote sur «Actions collectives agricoles 2019 : convention cadre 2019-2021 avec l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

POLITIQUE AGRICOLE FONCIERE :
CONVENTION REGION – SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

M. RAYNAUD. – Cette nouvelle convention résulte de la fusion des SAFER mais aussi de l'harmonisation des trois dispositifs que nous avons, sachant que ces dispositifs ont pour mission de répondre à un des plus grands défis que nous avons à relever, qui est le renouvellement des générations au niveau de l'agriculture, à savoir comment conserver le foncier et pouvoir le stocker pour qu'il n'aille pas directement à l'agrandissement et permettre de pouvoir attendre que des porteurs de projets puissent s'installer.

Cette nouvelle convention remplacera les trois conventions existantes avec quatre mesures dont la première est le stockage, ce qui permettra lorsqu'un candidat à l'installation n'est pas connu au moment de la vente, de stocker l'exploitation pendant trois ans dans l'attente d'identifier un repreneur. S'il y a une exploitation qui est viable, c'est de se dire que l'on essaie de la conserver.

Le deuxième dispositif sera le portage, il s'agit là d'un mécanisme de financement relais du foncier dans le cadre d'une installation. Ce dispositif est une sorte de location-vente qui permet de différer l'acquisition des terrains agricoles afin d'alléger les investissements de départ. L'objectif était de se dire, le jeune s'installe et pendant dix ans il n'achète pas le foncier, il est locataire et les loyers qu'il paye d'ailleurs ailleurs viendront en déduction du prix d'achat, et à terme de dix ans, ou un peu moins, parce que dix ans est le maximum, il pourra acquérir le foncier.

Autre dispositif, la garantie de fermage : on sait que les gens qui ont des terres louées préfèrent souvent louer à quelqu'un qui est déjà installé, parce qu'ils ont la garantie d'être payés et qu'ils préfèrent des fois cela à une installation d'un jeune agriculteur. C'est un dispositif qui nous permettrait de garantir le paiement du loyer au moins pendant les deux premières années.

Enfin, comme vous le savez, il y a de la spéculation sur le foncier, c'est un outil de régulation du marché. Sur certains territoires la régulation des marchés fonciers agricoles demeure un enjeu majeur. Il s'avère nécessaire et stratégique pour assurer l'accès au foncier des nouveaux installés, et sur ces territoires-là, la SAFER peut préempter par révision de prix quand elle estime que le foncier est trop cher. La Région se propose de partager le risque parce qu'après, le Commissaire du Gouvernement peut décider – c'est 100 000 € l'hectare – si l'on est en révision de prix, on estime que le marché est plutôt à 20 000 € - je parle de

vignobles à ces prix-là – ensuite la SAFER a obligation d’acheter à ce que décidera le Commissaire du Gouvernement, et si le propriétaire ne retire pas son bien de la vente, la SAFER est obligée d’y aller et cela peut être difficile à revendre au prix qui aura été fixé par le Commissaire du Gouvernement. Par conséquent, il y a une prise de risque que l’on a convenu de se partager à 50 % mais ce sera sur des exemples très limités.

Voilà, ce qui nous permet d’améliorer d’ailleurs de manière conséquente, les dispositifs qui étaient déjà en vigueur sur les trois ex-régions.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Y a-t-il des observations ?

M. AGUERRE. – Pour ma part, je me félicite de la convention passée avec la SAFER, et je vous félicite bien entendu pour cette convention, c’est important que la première Région agricole française et européenne ait une relation étroite avec la SAFER qui a, depuis soixante ans, joué un rôle important dans la répartition et la moralisation du foncier sur le territoire français. Mais je vois un risque se dessiner à l’horizon, qui est que l’on se rend compte-tenu de la valeur refuge de la terre, et compte-tenu des dix milliards de personnes à nourrir dans le monde dans les prochaines années, on se rend compte qu’un certain nombre de groupes capitalistiques ou de fonds de pension s’intéressent à cette terre et – cela se passe en Espagne ou en Ukraine – achètent des grandes étendues qu’ils font exploiter d’une certaine façon qui n’est pas, à mon avis, la bonne méthode pour nous. Je pense qu’il faudrait faire face, en France, à ce phénomène. Cela existe déjà dans les vignobles français. Cela risque de le devenir sur l’ensemble de la terre française. Je crois que ce n’est pas le modèle d’agriculture que l’on pourra défendre.

La SAFER n’a ni les moyens juridiques ni les moyens financiers pour faire face à un phénomène de ce type et je suis persuadé qu’il arrivera. Je crois, encore une fois que la première Région agricole française et européenne aura un rôle important à jouer dans les années à venir. Il faudrait y penser dès maintenant, par rapport à ce phénomène-là.

M. LE PRESIDENT. – Merci Barthélémy. C’est une question à laquelle j’ai répondu lors de l’installation de la FR SAFER, où vous étiez. Le Directeur général de la SAFER et le Président, soulignons que dans le cadre d’acquisition de propriétés immenses, parfois plusieurs milliers d’hectares, ce qui n’a pas encore été le cas chez nous en Nouvelle-Aquitaine, ce qui a pu être le cas dans d’autres régions, je ne sais plus si c’est Centre ou Pays-de-Loire. J’ai donné la garantie au Directeur général et au Président que la Région, sous une forme ou sous une autre, on en reparlera en Commission Permanente ou en Assemblée plénière, pourrait effectivement faire à la SAFER une avance en avance remboursable ou quelque chose comme cela, de telle sorte que l’on puisse, en dehors des aspects juridiques,

accompagner la SAFER dont les fonds propres ne seraient pas suffisants pour éviter ce type d'acquisition mais je partage le souci de Barthélémy dans ce domaine-là.

M. RAYNAUD. – Il faudra également que sur le plan législatif on puisse faire évoluer les choses parce que notamment la SAFER a des droits mais il y a quelques montages juridiques et sociétaires qui font que le foncier peut échapper au contrôle des structures, donc il faut que l'on fasse évoluer les choses au niveau législatif pour pouvoir les maîtriser un peu mieux.

M. LE PRESIDENT. – C'est la loi sur le foncier agricole qui doit bientôt arriver.

M. AGUERRE. – Justement, je pense que nous sommes ici une Instance politique, c'est pour cela que j'insiste sur la première Région de France et d'Europe. Nous avons aussi un rôle politique à jouer auprès de l'Etat, du Gouvernement pour qu'ils mettent les moyens, pour éviter ce genre de problèmes, à travers les SAFER ou les Régions – je n'en sais rien – mais en tout cas qu'ils légifèrent là-dessus.

M. LE PRESIDENT. – Tout à fait.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 41

Vote sur la «Politique agricole foncière : Convention Région-SAFER Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

***NON PARTICIPATION : Monsieur GUERIN (LR-CPNT)**

Monsieur RAYNAUD (Parti Socialiste et Apparentés),

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

**APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN DE LA DORDOGNE (EPIDOR)**

M. SABAROT. – Ce projet de délibération permet de bien identifier les enjeux qui sont portés sur le magnifique fleuve Dordogne, qui irrigue une partie de nouvelle région, et qui est à la croisée de beaucoup d'enjeux environnementaux car elle porte des projets des deux comme Natura 2000, ensuite un axe important pour le poisson migrateur important et également un lieu de débats dans la période où l'on parle du renouvellement des concessions des barrages hydroélectriques. La Dordogne est un des fleuves de France qui a le plus de réserve là-dessus et le plus d'installations de Bort-les-Orgues jusqu'à Bergerac. Ce projet d'adhésion reprend parfaitement toute notre politique sur l'eau que nous avons déclinée déjà dans pas mal de délibérations. Depuis 1991 jusqu'à ce jour, ce fleuve était géré par un établissement interdépartemental. Il draine le berceau de notre civilisation par des affluents interposés. Il a beaucoup été discuté de façon à modifier les statuts de cette entente interdépartementale pour arriver à un Syndicat mixte ouvert où nous vous proposons que la Région entre parce que tout ce que j'ai dit précédemment correspond parfaitement à notre politique de l'eau.

En Commission, il a été évoqué, bien évidemment, le statut d'autres fleuves, qui sont là-dessus – j'y reviendrai tout à l'heure – mais par contre notre adhésion va nous amener à pouvoir peser et être associé à certains débats. Je rappelle aussi qu'EPIDOR est la structure qui gère le SAGE de l'Isle et de la Dronne, que c'est aussi la Dordogne amont, la Dordogne aval et notre engagement là-dessus ne peut être que porteur et synonyme d'un développement harmonieux, qu'il soit agricole, qu'il soit aussi de loisirs. Le Pôle touristique qui est porté par EPIDOR n'est plus à démontrer dans cette bien belle région. La négociation qui a été menée nous permet d'entrer à côté des départements à l'heure actuelle, nous retrouvons toutes les Collectivités du bassin versant.

Je rappelle que la Dordogne prend sa source dans le Cantal ; on trouve donc ce département ainsi que la Corrèze, la Dordogne, la Gironde, et puis la Charente qui se propose d'adhérer. Ce qui fait une gestion complète de tout ce bassin versant. Le montant de l'adhésion prévu dans le budget prévisionnel est de 150 000 € et correspond d'ailleurs à ce que paient déjà les Départements de la Gironde et de la Dordogne.

Une petite explication là-dessus : dans notre fonctionnement actuel, nous sommes déjà partenaires d'un EPTB ou des secteurs qui ont la même vocation, je pense en particulier au SMIDDEST pour l'estuaire de la Gironde, où nous sommes en partenariat avec nos voisins de

Charente Maritime. Ensuite le SMEAG où la cotisation est légèrement supérieure mais se décline en plusieurs volets. Sur le financement du SMEAG, il y a une cotisation qui est liée au soutien d'étiage que nous payons suivant les mètres cubes qui ont été nécessaires pour soutenir le débit de la Garonne, et puis ensuite une participation forfaitaire. Il y a aussi l'EPTB de la Vienne auquel nous sommes adhérents, avec une cotisation forte qui est d'un peu plus de 200 000 €, que vous verrez d'ailleurs dans la prochaine Commission Permanente du mois de juillet où nous avons repris ce qui était prévu dans l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Ensuite, la porte est ouverte, et nous n'allons pas manquer de sollicitations sur des fleuves, des cours d'eau qui nous demandent aussi d'entrer à côté d'eux. Je commencerai par le Lot qui a fait une démarche à laquelle nous avons répondu mais nous avons mis comme condition que la Région Occitanie entre aussi dans cette future structure car si le Lot est essentiel pour l'irrigation de l'agriculture lot-et-garonnaise, on ne doit pas être seuls à participer là-dessus ; nous attendons donc le positionnement de la Région Occitanie de manière à y aller dans un cadre commun. On ne peut pas parler de G4 sur la Garonne, il faut aussi le décliner sur ses affluents principaux.

Ensuite, un autre cours d'eau côtier, l'Adour, où nous avons rencontré avec le Président, le Président de l'Institution Adour-Garonne où là-dessus c'est une autre stratégie de financement qui est ouverte. On participe sur un tronc commun et ensuite nous vous proposerons d'aller sur des opérations très spécifiques et en particulier un des sujets importants de l'Adour, la remontée des poissons migrateurs en particulier du saumon, où nous nous proposons d'intervenir au coup par coup sur de la mise en continuité environnementale de cela. C'est pour cela que l'on ne peut pas faire de parallèle entre la cotisation que l'on amène sur ce que l'on se propose de porter dans EPIDOR par rapport à d'autres.

Et enfin, un des autres fleuves, il s'agit de la Charente où des contacts ont été pris. Nous avons travaillé avec l'Institution Charente EPTB en disant que nous sommes favorables à venir sur un tronc commun, qui a peut-être été calibré un peu bas au départ, et ensuite intervenir au cas par cas, suivant les opérations qui sont proposées. Une fois ces stratégies développées, je sors assez largement de la délibération d'aujourd'hui, nous aurons réussi à couvrir quasiment tout notre territoire néo-aquitain par des structures que ce soit des EPTB, des SAGE par derrière qui nous permettra de jouer notre rôle qui nous a été attribué par les modifications législatives liées à la loi NOTRe, MAPTAM où la Région se positionne comme le premier interlocuteur en matière environnementale et en matière de gestion de la ressource.

Quoi dire de plus par rapport à cette adhésion qui vous est proposée ? Une exception, le SAGE Vézère-Corrèze, affluent particulièrement important de la Dordogne situé sur ce territoire, ce SAGE est porté par le Département de la Corrèze et non par EPIDOR, mais la

Corrèze étant aussi adhérente à EPIDOR, cela permet d'avoir une vision globale et partagée là-dessus. J'insiste à nouveau sur la spécificité particulière de ce fleuve. Ce n'est pas la gestion du niveau du flux de la Dordogne qui va nous permettre de lutter contre le bouchon vaseux dans l'estuaire – que ce soit clair, je crois que là-dessus, il faut avoir le courage de le dire-mais la Dordogne. J'ai parlé du renouvellement des concessions avec EDF où quelques fois dans le renouvellement de ces concessions, certes il y a des débits liés au volume qu'EDF est prêt à lâcher, volume d'ailleurs que les derniers textes législatifs nous permettent de voir une augmentation mais aussi peut être un champ d'expériences pour la remontée des poissons migrateurs. On a tous en mémoire l'échelle à poissons de Tuilières après des travaux qui sont faits sur le barrage de Mauzac, cela nous permet aussi de compléter notre connaissance en matière de biodiversité sur toutes ces espèces-là.

Voilà, avant de répondre à vos questions, ce que l'on pouvait dire sur ce projet d'adhésion. Vous avez vu que réglementairement dans les textes qui sont mis, le poids dans la gouvernance établie est synonyme au poids des moyens mis là-dedans, ce qui nous permettra, comme nous sommes parmi les plus gros financeurs, avec le Département de la Dordogne et celui de la Gironde, d'avoir aussi le même nombre de voix dans le Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT. – Merci Henri. Y a-t-il des observations ?

M. PUYJALON. – Monsieur le Président et chers collègues. Évidemment, notre Groupe votera pour cette délibération. Il est important d'ajouter EPIDOR au spectre de la Région dans la gestion de l'eau, notamment, si j'en crois le monde piscicole, il a besoin de remettre EPIDOR en ordre de travail. J'écoute – et pour aller un peu plus loin – la politique de la Région au travers de vos propos, Monsieur le Président, sur les chaînes de radio, la télévision et l'engagement de la Région pour diminuer les pesticides au travers de vos relations même avec le monde viticole.

Depuis quatre ans que je mets en exergue d'essayer d'améliorer la diffusion des perturbateurs endocriniens dans les milieux aquatiques, je trouve que la politique de la Région est encore très timorée – pour ne pas dire plus – les stations d'épuration continuent allègrement à diffuser tous ces perturbateurs. Pour mémoire, j'ai vu de nombreux cours d'eau où les stations d'épuration sont arrivées et je n'ai pas vu une augmentation de la biodiversité mais plutôt le contraire. Je n'ai pas vu, non plus, arriver des pêcheurs mais j'ai plutôt vu les pêcheurs s'en aller. On a aujourd'hui encore et malgré mes propos tenus sur les déversements de boues résiduelles dans les zones humides, on a vu, il n'y a pas très longtemps les déversements de digestats avec l'intervention du maire du Teich. On a beaucoup à gagner là-dessus et à limiter ses intrants dans les milieux aquatiques.

De la même manière, et pour ne pas noircir tout le tableau, j'adresserai un satisfécit au parc marin de l'estuaire et du Pertuis charentais qui a mis en exergue l'interdiction des déversements de boues dans les zones humides dans son périmètre.

De la même manière, je trouve excellent le travail qui a été mis en exergue, aussi, avec les pêcheurs professionnels sur un poisson emblématique de l'estuaire, le maigre, où les pêcheurs professionnels jouent parfaitement le jeu. C'est un support économique important pour eux mais aussi environnemental, et au travers de cela, on est en train de mettre une politique dans cet estuaire de fécondation des œufs, de relâchés de ces œufs pélagiques, cela dénote quelque chose de très intéressant.

Autre sujet aussi de satisfaction, j'ai pu constater la pêche par les professionnels et la remise à l'eau d'esturgeons pour lequel, il y aura peut-être à faire quelque chose en Commission pour avoir un suivi par un baguage de ces poissons pour voir l'efficacité, le développement de ces poissons emblématiques dans notre estuaire.

Autre point sensible, les pêcheurs amateurs ont fait remonter cette année, outre le fait qu'il y avait très peu de lamproies, la recrudescence de la pêche de silures ; ce qui tendrait à inverser les propos de certains que le silure s'autorégulerait. Pour autant, aujourd'hui, tous les pêcheurs qui sont les témoins essentiels de ce qui se passe dans notre Dordogne, font le constat de la reproduction et de la présence de nombreux silures. On peut aussi s'inquiéter du fait que les silures se retrouvent non pas sur les barrages comme à Tullières, là où il n'y a pas d'alose, mais par contre à Golfech, là où il y avait des aloses, la présence de nombreux silures, qui restent un prédateur très intelligent et qui sait fixer son territoire en présence des poissons à prédater. Là, on aura aussi à mettre, en avant, un travail scientifique pour avoir vraiment l'impact que peut avoir sur la biodiversité, la présence de ce poisson.

Autre sujet aussi que l'on m'a fait remonter sur le barrage de Salvette, je crois que c'est du côté de Bergerac, où il y aura besoin d'optimiser la passe à poissons. Vous voyez qu'il y a beaucoup de choses à faire dans le domaine des milieux aquatiques et encore une fois de plus, j'espère, Monsieur le Président, que l'on continuera ce travail pour essayer d'avoir beaucoup moins d'intrants, de perturbateurs endocriniens dans nos milieux aquatiques. Je vous remercie.

M. FREL. – A l'heure de l'effondrement de la biodiversité la rivière Dordogne est l'ensemble de son bassin méritent bien l'engagement et la protection de la Région. Ce sont, pour la seule rivière Dordogne, 483 kms de linéaire. C'est la seule rivière à avoir vu l'ensemble de son bassin classé « réserve mondiale de biosphère » par l'UNESCO. C'est d'ailleurs la plus grande réserve mondiale de biosphères d'Europe. On y trouve encore tous les poissons migrateurs d'Europe et ce qui en fait, encore une fois, une rivière unique. C'est sur un de ses

affluents que l'on trouve un des derniers habitats européens de la moule perlière et la Région participe à sa protection et à son développement. Mais on y trouve aussi le chabot, la loche, la truite fario, la carpe, le sandre, la lamproie de Planer, même la loutre est revenue en amont du bassin. On y trouve aussi l'écrevisse à pieds blancs, le damier de la Succise, (*inaudible*), le cuivré des marais, la cordulie à corps fin, l'agrion de mercure. Dans les bois, ce sont, par exemple, la lucane-cerf-volant, la laineuse du prunelier, la rosalie des Alpes. Je vais m'arrêter dans cette liste à la Prévert, aux insectes et aux poissons. Je n'évoquerai pas non plus la flore, mais ce sont 129 espèces d'animaux qui sont des espèces protégées sur la Dordogne.

Sur ce bassin de Dordogne, ce sont 56 zones protégées par la Directive européenne habitat, dont 11 qui sont classées prioritaires. Cette belle rivière, notre patrimoine commun, mérite bien notre engagement notamment notre engagement financier de l'ordre de 150 000 €. Notre belle rivière mériterait – je relance l'idée ici – d'être mise en valeur par la création d'un parc naturel régional.

Nous nous félicitons de cet effort financier, et chers collègues, j'attire aussi votre attention sur la nécessité d'aller dans le même sens pour les autres établissements publics territoriaux de bassins, afin de leur donner plus de moyens pour aller dans la même bonne direction que celle qui nous est montrée par les techniciens et scientifiques d'EPIDOR.

M. LE PRESIDENT. – Merci Lionel. Je crois que l'on doit recevoir, avec Henri, le Président de l'EPTB Charente, bientôt.

M. SABAROT. – Je crois que c'est la semaine prochaine. En réponse à Lionel FREL, et à Eddy PUYJALON, j'ajouterai que quand il y a eu un débat sur les poissons migrateurs, la Région aide depuis longtemps l'Association MIGADO, l'Association MIGRADOUR, tout cela permettra à notre participation à EPIDOR de bien orienter les recherches là-dessus.

Bien sûr le silure fait toujours débat, et je rejoins cela en disant que le point noir n'est pas EPIDOR, mais plutôt Golfech. Le silure est un poisson casanier, pas trop vivace. Il sait bien qu'à l'amont du barrage, il y a le garde-manger qui est rempli. Les expériences que l'on peut faire à Golfech sur la traversée sont plus faciles à mener sur le barrage de Tuilières où l'on a un certain passé à gérer, et puis sur celui que l'on va mettre en place à Mauzac.

En ce concerne les perturbateurs endocriniens, la pollution par les pesticides, que nous partageons tous, est un des axes de développement que nous souhaitons porter avec la Région Occitanie dans le cadre de l'entente entre nos deux Régions. Par contre, prudence aussi là-dessus parce que pour gérer l'eau, il faut être assez pragmatique et territorial. Il est clair que sur le bassin Loire-Bretagne, en particulier, où nous avons la Creuse (*inaudible*) ces dernières périodes bien évidemment des actions spécifiques, ce n'est pas la même chose que sur la Dordogne ou l'Adour. Et de plus en plus, sur ce genre de rivières ou de fleuves, nous

aurons à gérer dans le cadre du changement climatique, aussi bien les étiages que les inondations, ce qui, en corolaire, nous permet d'affirmer que si, à un certain moment de façon intelligente, de façon multifonctionnelle, avec de beaux projets de territoire mettant en avant tout le tissu économique associatif en aval, on regarde les projections qui sont faites par les spécialistes, je suis convaincu que nous y reviendrons dans Néo-Terra ; la constitution de réserve peut s'avérer indispensable car sinon c'est la biodiversité qui va en souffrir, c'est l'économie, c'est beaucoup de choses dans ce style-là. Le chantier est ouvert et il nécessitera l'accord et le débat entre nous.

M. LE PRESIDENT. – Je disais à Lionel que je recevais les responsables de l'EPTB Charente pour avoir, sous la conduite d'Henri SABAROT, une stratégie eau qui soit cohérente sur l'ensemble du dispositif.

A Eddie PUYJALON, je suis un adversaire résolu du silure, chacun le sait. Je souhaite son éradication totale. Je ne sais pas si quelqu'un a essayé, sans une sauce tomate très pimentée, de manger du silure. C'est immangeable. On m'en a fait manger un jour, chez des amis, j'ai refusé, mais il fallait le tremper dans de la sauce tomate, c'était... Deuxièmement, ce poisson est très laid. Je retire. La difficulté de l'exercice est que vous avez certains pêcheurs à la ligne qui prennent plaisir – parce que ce sont de gros bestiaux – à pêcher ce type de poissons.

Juste un mot à Eddie PUYJALON sur les perturbateurs endocriniens, je rappelle qu'une partie des pesticides sont des perturbateurs endocriniens. Donc, la sortie des pesticides est un élément important. Cela suppose des produits alternatifs. On va en débattre quand on va traiter Néo-Terra ; il y a des fiches très précises là-dessus. Vous avez là-dedans ce que l'on appelle les CMR pour Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques. Ces CMR qui étaient utilisés dans beaucoup de vignes, vignobles, sont enlevés aujourd'hui dans beaucoup de vignobles. J'ai eu l'occasion d'ailleurs pour le Vignoble de Tutiac, le Vignoble de Buzet, de Rauzan qui est une des plus grandes caves coopératives, les CMR sont retirés. Mais le problème des perturbateurs endocriniens, en dehors d'une partie des produits phytosanitaires, c'est aussi – Eddie PUYJALON l'a dit – le problème des stations d'épuration qui ne rentrent pas dans nos compétences, et pour lequel l'Europe est très attentive, parce que la France n'a pas fait d'efforts suffisants pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration. Ces stations d'épuration qui pourront, qui auront une efficacité assez forte lorsque l'on aura réglé le problème de l'utilisation des eaux grises pour arroser la végétalisation des villes, qui est un défi essentiel, et nous sommes en train de travailler avec un certain nombre de start-ups et d'entreprise qui ont mis au point des procédés sur le prélèvement, la destruction des perturbateurs endocriniens. Il y a une start-up qui est en Charente, qui avec une compression d'écorces et de lin enlève, prélève les perturbateurs endocriniens, ou les déchets moléculaires

que nous rejetons tous dans nos maisons qui va d'ailleurs poser un problème, Françoise JEANSON est en train d'y travailler, comment faisons-nous à l'échelle individuelle aussi pour avoir des dispositifs sur ces perturbateurs endocriniens. Quand on a inauguré avec Jean DIONIS la nouvelle installation de l'IFTS à Agen, où la Région a mis un gros investissement, c'est la question que j'ai posée à son Directeur, puisque l'avantage de l'IFTS est que c'est un laboratoire qui travaille sur le système de gestion des effluents d'Agen même – si j'ose m'exprimer ainsi.

Il y a une autre technologie qui est une technologie de rayons ultraviolets mais qui ont d'autres effets perturbateurs. Donc, il faut que l'on arrive, à la fois, à trouver le bon système de traitement que l'on puisse industrialiser parce que les flots d'eau qui sortent des concentrations urbaines et de toutes les maisons sont tellement considérables donc l'idée d'industrialiser ce dispositif est effectivement un défi pour nous à Néo-Terra.

Y a-t-il des oppositions sur EPIDOR ?

Cela nous à donner un joli débat.

Pas d'abstentions, non plus ?

N° 42

Vote sur l' «Approbation des statuts et adhésion au Syndicat Mixte de l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Dordogne (EPIDOR)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Appartés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Appartés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Appartés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie.

AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2017- 2019 ENTRE L'ETAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (CNC), LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA DORDOGNE, DES LANDES ET DU LOT ET GARONNE

M. LE PRESIDENT. – Sur la convention cinéma, image animée avec l'Etat, le CNC, les Départements de Charente, Charente-Maritime, la Dordogne et la Gironde.

Mme LANZI. – Merci Président. Chers collègues. C'est un avenant à la convention parce que nous sommes très heureux d'accueillir dans ce Groupe le Département de la Gironde avec les autres départements et j'espère que cette dynamique engagera les départements restant à intégrer ce Groupe parce qu'il est important de tourner en Nouvelle-Aquitaine. Cela donne de l'emploi, et c'est également la présence de cinq films à Cannes, deux à Annecy et un rayonnement important.

M. LE PRESIDENT. – On va peut-être faire briller les chromes, mais l'on a eu des prix à Cannes. On a eu des prix mais on ne sait pas lesquels. Y a-t-il des oppositions sur ces conventions ?

Abstentions ?

N° 43

Vote sur l' «Avenant à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC) le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Charente, de la Charente Maritime, de la Dordogne, des Landes et du Lot et Garonne»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie.

**SPECTACLE VIVANT - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS
D'ETABLISSEMENTS CULTURELS LABELISES OU CONVENTIONNES PAR L'ETAT**

M. LE PRESIDENT. – Sur le spectacle vivant, on a la convention d'objectifs. On m'indique que l'on a eu le Grand Prix à Cannes, mais est-ce que l'on sait sur quoi ? Il y a un très beau film animé qui concerne les ours en Sicile. Revenons aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme LANZI. – Ce sont deux conventions avec le Centre chorégraphique national de La Rochelle et avec l'Association AVANT-SCENE de Cognac. On vous propose toujours ces conventions pluriannuelles qui stabilisent les structures et qui permettent de les engager sur du travail régulier, toujours signées avec l'Etat.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

M. CHARBONNEAU. – Président, vous avez fait l'introduction en parlant du Prix de Cannes, et vous avez parlé d'un film merveilleux. Alors, je voudrais intervenir sur le projet AVANT-SCENE de Cognac mais je n'arrive pas à trouver de trace de présence artistique forte. Je voudrais dénoncer le coup de chauffe et la pièce « Un pays dans le ciel » de la Compagnie du Veilleur. Encore une histoire sordide de réfugiés, d'immigrés clandestins, dans le bunker de l'OFPRA, c'est-à-dire l'Office de répression des migrants.

Je voudrais à travers les images du spectacle du coup de chauffe, vous dire en quelques mots de quoi il s'agit. Voici un des exemples où l'on peut voir un tube de vaseline avec des gens tous nus, le logo de la Région associé à l'arrière-plan ; il y en a qui se flattent d'avoir le logo de la Région sur ce genre de spectacle ou à un festival où mes enfants risqueraient de tomber sur cela. De plus, c'est assez douteux d'associer la Région à quelque chose d'aussi provocateur voire de choquant.

Là, je vais m'appuyer sur quelques citations : nudité, dérision, pantalonnade. Aujourd'hui encore, certains policiers – et non des moindres – qui sont choqués et réclament des sanctions. « Ce que l'on a vu était inadmissible » affirme le Syndicat ALLIANCE dans un article publié dans Charente et Sud-Ouest. Pour une fois, je peux citer la presse qui se fait l'écho de ce que je pense, j'en suis assez fier. Non seulement, il y a une simulation d'actes sexuels, des hommes nus, des femmes nues à l'air rebondissant, le spectacle était réservé à un public averti, c'est évident que les enfants n'y étaient pas les bienvenus, c'est assez curieux. Et là encore, selon le Syndicat ALLIANCE – la pièce s'appelle BRAME – la pièce BRAME montre

un maire et un policier copulant devant tout le monde. Pour moi, cela semble irrespectueux. Cela peut amuser certains d'entre vous qui, eux, ont l'honneur d'être maires. Pour moi, c'est irrespectueux, et également pour les victimes d'attentats et pour les Institutions. Après, vous pouvez éclater et continuer d'éclater de rires, je prends pour conclure la réaction de David BOUC qui est Directeur départemental de la sécurité publique en Charente qui dit : « Je n'ai pas à commenter ce qui relève de l'expression artistique mais je ne peux que déplorer la représentation dégradante qui est faite des autorités de l'Etat et je comprends l'indignation des policiers devant ce spectacle particulièrement ambigu ». Donc, je vous laisse continuer de rire pour ceux qui ont encore envie de rire.

M. COLOMBIER. – Surtout les maires.

M. LE PRESIDENT. – Le titre du film d'animation qui est passé à Cannes est « La fameuse invasion des ours en Sicile ». Prime Alinéa. L'autre film est « Atlantique » de Mati Diop.

Y a-t-il des oppositions ?

M. COLOMBIER. – Quel est votre sentiment sur ce.... Vous n'en avez pas, n'est-ce pas ? Oui. Vous n'en avez pas, comme d'habitude.

M. LE PRESIDENT. – Je ne reviens pas sur les choix artistiques.

M. COLOMBIER. – Comme d'habitude. Les choix artistiques, c'est cela. Je pense que nos collègues qui sont maires dans cette Assemblée apprécieront, en effet, ce genre de spectacle.

M. GERARD. – Monsieur le Président, chers collègues. Pour rester un peu dans le même registre, nous suspectons la Direction du Centre chorégraphique de la ville de La Rochelle d'avoir la volonté de présenter des spectacles qui rendent uniquement vers un certain communautarisme. Ce Centre dirigé par un chorégraphe certainement de qualité, Monsieur Kader ATTOU, devrait changer son logiciel de programmation de spectacles. Est-ce de la chorégraphie de remplacement populaire ou le grand remplacement à travers la chorégraphie ? Je cite quelques-uns de ses spectacles : « Kelkemo », hommage aux réfugiés bosniaques, « Prière pour un fou », dialogue sur le drame algérien, « Anokha » croisement de l'Orient et de l'Occident, « Douar », l'exil et les préoccupations de la jeunesse des quartiers de France et d'Algérie, « les corps étrangers », projet international entre la culture dont celle de l'Algérie, et pour finir « Danser Casa », une pièce où huit danseurs marocains avec refus de l'égalité hommes-femmes puisqu'il n'y aura qu'une femme et sept hommes. Nous voterons donc contre cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Vous notez qu'en dehors des formations d'extrême-droite...

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président, vous êtes un provocateur, mais je vais vous répondre dans ce cas-là. Si cela ne vous amuse de... Nous ne sommes pas d'extrême-droite, mais de droite nationale.

M. LE PRESIDENT. – Non. Il n'y a pas dans toute l'histoire de la part des partis démocratiques de remarques, de critiques. C'est le choix de l'artiste, sinon nous n'aurions pas Molière.

M. COLOMBIER. – Puis-je vous indiquer certains artistes, dans ce cas-là vous accepterez, puisque vous n'avez pas le droit de juger de l'œuvre, jamais. Mais, vous engagez quand même des deniers publics. Vous ne l'oubliez pas, cela. C'est trop facile de dire « on ne veut pas de censure ». Vous ferez croire cela à qui ?

M. LE PRESIDENT. – Quand Molière a été joué, aussi on a reproché au roi de l'époque de laisser jouer Molière.

M. COLOMBIER. – Arrêtez ! Molière était un artiste d'Etat puisqu'il était à la Cour de Louis XIV, je vous le rappelle. Donc, c'est très mal venu.

M. LE PRESIDENT. – C'est Louis XIV qui a *(inaudible)*

M. COLOMBIER. – Ne le présentez pas comme un acteur rebelle, il était quand même institutionnel.

M. LE PRESIDENT. – Il était très rebelle.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Chers collègues, je m'adresse à vous. Je vous mets au défi, j'espère que Katia et Sally, ici présentes, et Maryline SIMONE et Otilia FERREIRA, vous serez vos guides. Apparemment, vous n'avez pas été bien accueillies la semaine dernière à La Rochelle mais moi, je serai votre guide et je vous amènerai au CCN et vous verrez, comme moi, les spectacles de Kader ATTOU, qui vient de fêter les trente ans de sa Compagnie. C'est une Compagnie – vous n'aimez pas le mot – multiculturelles, ce sont des humains qui sont un peu bridés, comme vous dites, qui sont un peu basanés pour certains, qui sont blonds pour d'autres, qui sont très minces pour certains, ce sont des femmes pour certaines, ce sont des hommes pour certains. Je vous mets au défi, si vous ne sortez pas avec les larmes, si vous n'êtes pas touchés par ces spectacles, vous aimez l'art, vous serez satisfaits. Vous parlez de l'Algérie. Je n'ai pas vu tous ses spectacles. Il ne va pas renier les origines de ses parents mais c'est un Français comme vous. C'est un chevalier....

M. COLOMBIER. – Il ne faut pas s'adresser à nous.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. – Et bien, je vous le dis. C'est un chevalier de la Légion d'Honneur qui la mérite, et il la mérite plus que certains.

M. LE PRESIDENT. – S'il vous plait. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

N° 44

Vote sur «Spectacle vivant – conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés ou conventionnés par l'Etat»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT,

▪ **CONTRE** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. – Ce rapport est donc adopté.

M. COLOMBIER. – Madame, il ne faut pas s'adresser à Nous. Nous n'avons pas mis en cause La Rochelle. Mais, écoutez ! C'est un fantasma de votre part. On n'a jamais parlé de cela.

M. CHARBONNEAU. – J'accepte l'invitation de Soraya.

**TRANSITION ENERGETIQUE - COMPETITIVITE ENERGETIQUE DES
ENTREPRISES – ARIANE GROUP**

M. LE PRESIDENT. – Sans transition, on passe à un contrat énergétique avec ARIANE GROUP. François COUTANT, si vous voulez bien apaiser l'ambiance.

Mme COUTANT. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Apaiser l'ambiance, je ne sais pas mais rappeler qu'hier un certain nombre d'entre vous se sont exprimés sur la situation qui nous obligeait. Je ne sais pas ce que vous mettiez derrière « situation » mais pour un certain nombre d'entre nous, nous mettons la question du climat, de la biodiversité, des ressources naturelles. Je crois qu'il est important que nous ayons des réponses fortes et ambitieuses par rapport à toutes ces questions.

Notre projet, dans toutes ses composantes, dans toutes nos compétences, doit être à la hauteur de ces enjeux. Cette délibération en fait partie. Elle est la suite d'autres que nous avons passées sur la question de l'efficacité énergétique dans l'entreprise, diminuer les consommations d'énergie reste une priorité, développer les énergies renouvelables évidemment aussi. Ce contrat, ce partenariat avec ARIANE GROUP va permettre à cette entreprise qui est extrêmement énergivore d'engager sur trois de ces quatre sites aquitains des démarches en faveur des économies d'énergie et du déploiement des énergies renouvelables.

Donc, c'est un contrat de partenariat sur trois ans 2019-2021 pour 1,5 M€. Je tiens à préciser tout de même qu'il y a un suivi régulier de la mise en œuvre des démarches et des actions pour permettre ces économies. Un Comité de pilotage, auquel la Région appartient, suit l'avancée des démarches pour que les process industriels soient moins énergivores et plus vertueux en termes d'énergie utilisée.

M. PUYJALON. – Monsieur le Président, chers collègues. Évidemment, nous sommes favorables à cette délibération. Elle va dans la suite donnée, on a déjà voté pour SMURFIT, etc., donc l'optimisation pour la limitation de la consommation de ces entreprises est extrêmement importante. Je l'ai déjà dit, mais j'espère que par la suite on arrivera au second volet avec des entreprises un peu en dessous mais qui ont aussi une forte consommation et qui ont parfois un besoin de diminuer leur coût pour être toujours compétitives, pour lequel il faudra probablement avoir une politique volontariste de mise en place, par exemple, du photovoltaïque qui peut, dans un premier temps soit en autoconsommation, soit en production

permettre à ces entreprises de garder leurs emplois plutôt que de distribuer cela sur des individuels qui vont jusqu'à détruire quelques forêts et quelques terres agricoles.

Dernier sujet qui est juste un complément, j'en ai fait état à Ecoterra, c'est ma réflexion sur le plan « 1 € d'isolation » pour lequel j'ai vu une démarche commerciale qui était tout et n'importe quoi sur lequel on est arrivé chez des gens qui avaient déjà une isolation plus que convenable pour lequel on est, malgré tout, allé leur faire du commercial avec des gens qui arrivait un peu d'ailleurs « plutôt de l'Europe de l'Est » pour lequel on a été faire de la relation entre amis « donnez-moi des noms », on va faire de l'isolation là où il n'y en avait pas besoin. Et a contrario, je pense que l'on a loupé le cœur de cibles de ceux qui étaient vraiment des passoires thermiques, des gens qui étaient en besoin social. La démarche a été assez dévoyée. On a même des gens avec un foyer fiscal plutôt aisé qui ont été retoqués quatre fois, qui, la cinquième fois, se sont trouvés tout compte fait éligibles au processus. Donc, il y a vraiment un retour d'expériences à avoir là-dessus. Je pense que l'on aura peut-être loupé quelque chose et avoir beaucoup servi à quelques entreprises.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Monsieur le Président. Au nom de notre Groupe, je veux saluer la démarche pragmatique, y compris de Françoise COUTANT et je suppose des écologistes. On bouge un peu d'une démarche qui était d'avoir des secteurs boucs émissaires et l'aérospatiale était là-dedans. Maintenant, on est dans une politique environnementale incitative, cela se salue. Je le dis de manière forte.

J'ai une question. J'ai lu la délibération dans le détail. Il y a une incidence financière qui est estimée à 1,5 M€, quel est le taux de subvention moyen que cela représente ? Parce qu'après dans la convention, on renvoie à un régime relatif à l'investissement des mesures d'efficacité énergétique. Je suppose que ce doit être cela mais puisque vous avez fait une simulation sur la subvention que vous avez faite, quel le taux prévisionnel de soutien ? Je crois que c'est important parce que ce sera regardé, opposé dans certains autres secteurs énergétiques. On en est à combien ? 1,5 M€ est égal à quel taux de subvention.

Mme COUTANT. – En fait, nous intervenons sur le surcoût généré par les travaux qui vont permettre de diminuer les consommations d'énergie.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Ce surcoût vous le prenez à 100 % ?

Mme COUTANT. – Oui.

M. DIONIS DU SEJOUR. – La Région le prend à 100 % ?

Mme COUTANT. – On paie le surcoût.

M. DIONIS DU SEJOUR. – C'est généreux.

M. LE PRESIDENT. – Les baisses – je parle sous le contrôle de Françoise COUTANT – à DRT notamment avec lesquelles... Tout le monde connaît DRT ? Dérivés Résiniques et Terpéniques. C'est une entreprise assez extraordinaire des Landes qui fait un travail remarquable à partir, non pas des résiniers, non pas des gemmeurs, de la récupération de sous-produits dans les papeteries et la baisse de cet électron intensif est de 10 % de consommation d'énergie.

Ce qu'il faut que l'on regarde aussi c'est la possibilité – je crois que c'est Eddie PUYJALON qui parlait tout à l'heure de panneaux photovoltaïques sur les entreprises – cela aussi va faire partie de Néo-Terra, c'est-à-dire on va voir comment on peut le densifier et voir comment à travers ces panneaux photovoltaïques on peut y introduire une technologie que détiennent deux PME de Nouvelle-Aquitaine qui produisent aussi de la chaleur.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Mais globalement, je trouve que c'est très positif, je l'ai dit, dans la délibération vous citez 21 kWh de consommation annuelle en moins, c'est un objectif très précis. Je suis surpris d'une prise en charge, même limitée au surcoût, à 100 %. Il faut qu'il y ait quand même une motivation de l'industriel. Cela me semble beaucoup.

Mme COUTANT. – On le prend en charge en lien avec l'ADEME, et l'on prend en charge le surcoût lié à une isolation ou des travaux performants. Cela ne veut pas dire que l'on prend en charge tous les travaux.

M. LE PRESIDENT. – Pas d'oppositions ? Je rappelle – ce n'est pas rien – que le passage d'ARIANE 5 à ARIANE 6 va se traduire par des performances en termes d'emport et en termes énergétiques et en termes de coût bien entendu par rapport à la compétition de SPACE X.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 45

Vote sur «Transition énergétique – compétitivité énergétique des entreprises – Ariane Group»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. – Il en est ainsi décidé.

REECRITURE DE LA DELIBERATION SUR LES TERRAINS SYNTHETIQUES

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant, et je vous en remercie toutes et tous du Groupe de travail, puisque tous les Groupes étaient représentés, une réécriture de la délibération sur les terrains synthétiques. Est-ce que Laurent LENOIR peut nous faire cette présentation ? Est-ce que tout le monde a sur table la nouvelle délibération. Alors vous les avez sur vos tablettes.

M. LENOIR. – Pour mémoire, la délibération concerne le partenariat mis en place avec la Ligue de foot de Nouvelle-Aquitaine, pour accompagner les Collectivités qui souhaitent s'équiper de terrain de foot synthétique. L'objectif était de cibler douze terrains, quatre par an sur trois ans. L'aide Région est de 200 000 €, et la Ligue de foot s'engageait à apporter un montant au moins équivalent. L'idée générale – je vous le rappelle quand même – était, plutôt que de créer des effets déclencheurs, que ce double soutien apporté à la fois par la Région et par la Ligue de foot puisse permettre aux EPCI de choisir les solutions techniques les plus pertinentes.

Suite à la première présentation, le texte de la délibération a été modifié, vous venez de le dire Président, pour intégrer les remarques qui ont été faites par les différents Groupes. Deux modifications essentielles :

- Le premier point est que le dispositif concerne désormais les projets de création et de rénovation. L'objectif est que sur les douze projets suivis, il y en ait six qui soient des créations et six qui soient des rénovations,
- Le deuxième point est que les critères de traitement de l'appel d'offre sont modifiés. Les préconisations en termes de santé et les recherches de solutions les plus respectueuses de l'environnement deviennent les critères qui compteront et qui sont prépondérants pour le classement des dossiers concernés.

En résumé, je pense qu'avec ces ajustements apportés, la Région augmente le niveau d'exigences de ce partenariat afin que les questions de santé publique, de responsabilités environnementales soient plus explicitement prises en compte.

M. LE PRESIDENT. – Est-ce que je peux passer au vote de suite ou non ?

M. COLOMBIER. – Une explication de vote, Monsieur le Président. Nous avons regardé cette nouvelle mouture. Vous ajoutez la rénovation apparemment qui n'était pas prévue de certains terrains. Nous ne voyons pas une grande différence autrement. Vous visez l'innocuité

pour la santé. Qui serait contre évidemment pour protéger la santé de nos concitoyens ? On vise à l'excellence environnementale, ce qui est bien. J'ai peur que ce ne soit que des mots mais c'est très bien, cela ne change pas pour nous, le fond du problème où nous estimons que ces terrains doivent être pris en charge entre la Fédération Française de Football et la Ligue. Je vous rappelle quand même que la Fédération, même internationale, est française et riche à millions, et peut tout à fait subvenir au coût de ces travaux. Donc, nous maintenons notre position, et nous votons contre ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je rappelle que ce sont les communes, et là en l'occurrence surtout les petites communes, qui sont maîtres d'ouvrage et que cela concerne peut-être d'autres types de sport.

Mme MARENDAT. – Le groupe de travail a donc fait le choix, hier, de supprimer la possibilité de faire des gazons synthétiques en pneus recyclés. Je voulais juste rappeler qu'il y a un décret qui oblige la filière à s'organiser et à retraiter à peu près 50 millions de pneus à l'année, en France. En fait, on a deux façons d'utiliser ces pneus, soit ils sont utilisés dans les cimenteries où on les brûle, ce qui n'est pas la meilleure des façons. Le décret encourage donc à plutôt recycler complètement les pneus dans la création de produits nouveaux. C'est donc ce qui se faisait avec les terrains en gazon synthétique. Mais il n'y a pas que ces gazons synthétiques. On retrouve ce pneu recyclé dans beaucoup d'endroits. On le retrouve dans des routes, dans l'isolation phonique de bâtiments, sur les aires de jeux pour enfants, sur les pistes d'athlétisme. Cela veut donc dire que la Région, sur d'autres dispositifs, par exemple si elle accompagne les créations de pistes d'athlétisme, prendra la décision de ne pas financer les pistes réalisées à partir de pneus recyclés.

Pour autant, et je considère que, malgré tout, cette délibération est vertueuse. Elle encourage à aller vers des granulats naturels, soit de liège soit de fibres de coco. Ce n'est pas mal parce qu'effectivement le liège ou la fibre de coco permettent, contrairement au caoutchouc, de séquestrer du CO₂, donc on est sur un terrain synthétique qui continuera malgré tout à séquestrer du CO₂.

Peut-être une chose que nous pourrions faire en complément et qui rendrait la délibération encore plus vertueuse. Il me semble qu'il y a une filière de liège gascon qui est en train d'essayer de se développer, et que l'on pourrait peut-être travailler à la création de ces granulats de liège sur notre propre territoire. Cela peut être le démarrage d'une filière de transformation pour le liège.

Dire aussi que ce niveau d'exigences ayant augmenté, cela crée aussi un surcoût. C'est plus cher de faire un terrain en gazon synthétique avec un granulat de liège qu'un granulat de SBR. Donc clairement, la participation de la Région qui est à hauteur de 200 000 €, pourra

paraître aux Collectivités, faible au regard de l'exigence nouvelle. Mais nous voterons cette délibération qui va dans le bon sens.

M. TRIPILETTI. – Simplement une explication de vote. Effectivement cette délibération posait problème, on l'avait signalé un peu en amont, et l'on se félicite qu'elle ait pu être retravaillée. Malheureusement, on n'est pas encore là où l'on souhaitait arriver, c'est-à-dire étudier la faisabilité technique du fait d'avoir 100 % qui soient en biosourcé sur ce type de pelouse. Effectivement, le curseur n'est peut-être pas au bon endroit et insuffisant pour nous. Néanmoins, je tiens au nom du Groupe Ecologiste et Citoyen à remercier notamment Nathalie LANZI et Laurent LENOIR parce qu'effectivement la discussion a été possible et l'ensemble des Groupes d'ailleurs puisque l'on a pu avancer un certain nombre de points.

Sur l'excellence environnementale, une réponse très rapide aussi à Jacques COLOMBIER. Ce que l'on entendait derrière, c'était premièrement étudier les solutions écologiques avec effectivement un cahier des charges qui nous paraissait intéressant de se dire, est-ce que l'on peut éviter dans un premier temps, donc passer par un triptyque ERC finalement, Eviter, Réduire, Compenser. Eviter, voir si l'on peut éviter le synthétique dans un premier temps. Réduire, dans un deuxième temps, si effectivement on est là, et puis Compenser, si malheureusement la solution technique choisie est celle du synthétique et à partir de là, peut-être trouver, et l'on espère que cela va être décliné dans le cahier des charges – Laurent LENOIR nous l'a redit tout à l'heure – mais par rapport à l'aide technique qu'il y ait un curseur par rapport aux 200 000 € et que si l'on arrive ou si l'on tend vers les 5 % de biosourcé, que l'on puisse arriver à un financement. Si effectivement, on n'arrive pas dans ce curseur à avoir des pelouses qui soient vertueuses, à ce moment-là, diminuer l'aide régionale et le partenariat avec la Fédération Française de Football. C'est pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, que nous resterons et nous voterons pour une abstention.

Mme FERREIRA. – Juste deux mots parce qu'hier le Groupe MODEM a fait une intervention qui était particulièrement à charge contre la première mouture de la délibération qui nous avait été présentée. Effectivement, il manquait tous les critères de santé, santé publique, santé environnementale. Nous sommes très heureux du travail que nous avons conduit ensemble. Nous sommes heureux et nous vous remercions pour cette manière que vous avez eu de recevoir nos propos hier, et tout le travail qui a été engagé tout au long de la journée et même en soirée.

La mouture qui est présentée ici effectivement ne va pas très loin mais elle pose des principes fondamentaux. Vous vous êtes exprimés tout à l'heure en réponse à Eddie concernant la politique et le positionnement nouveau de la Région avec force et fougue dans cet engagement contre les pesticides et pour sortir des perturbateurs endocriniens. Nous

accompagnons cette délibération telle qu'elle est rédigée aujourd'hui. Nous vous demandons, autant que faire se peut, si vous pouvez nous tenir informés de l'avancée des documents et de comment vous sillonnez dans les actes techniques parce que nous allons tous nous mettre en quête de cela parce qu'il faut que l'on réponde fortement. Mais avoir supprimé de la rédaction les caoutchoucs synthétiques qui figuraient dans la première mouture, nous vous remercions de les avoir fait disparaître au profit de ce qui est ici libellé. Donc, avec tout ce qui a été fait, effectivement le Groupe MODEM votera favorablement pour cette délibération.

M. DURAND. – On ne va pas ajouter au débat qui a déjà été bien développé hier. Nous avons obtenu satisfaction par rapport aux réserves que l'on avait exprimées hier et aux demandes. Donc, le texte nous convenant, nous allons voter pour.

M. SEPTON. – Dans la même veine, Bruno DRAPRON, et pas Michel DRAPRON d'ailleurs, était intervenu pour le Groupe UDI pour dire que le Groupe était traversé sur deux lignes entre voter « contre » et « pour » pour des raisons sportives. Grâce au travail en commun que vous avez voulu accepter, Pierre DURAND, Otilia et les autres, nous sommes maintenant convaincus qu'il s'agit d'un texte équilibré et l'ensemble du Groupe UDI votera pour.

M. LE PRESIDENT. – Je vais mettre aux voix maintenant ce texte. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

N° 12

Vote sur la «Partenariat avec la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine et Appel à Projet pour la réalisation de terrains de football synthétiques»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

M. LE PRESIDENT. – Cette politique sur les terrains synthétiques est donc adoptée.

M. LE PRESIDENT. – Bien entendu on verra aussi quel état de l'art et des différentes technologies au fil de l'eau, mais ce qui m'intéresse aussi sur beaucoup de choses, on parlait de la sortie des pesticides, est que l'on puisse s'accaparer de ces défis pour développer des emplois et des technologies sur notre territoire. C'est ce que l'on a fait à travers la formation pour l'aéronautique, c'est ce que l'on a fait pour le cuir. Donc, il faut que l'on soit la Région qui réindustrialise et qui se redéveloppe sur des technologies vertueuses. Là, vous serez d'accord.

Maintenant on a la partie la plus facile de la séance. Je vous félicite d'ailleurs tous de votre créativité. J'ai un premier vœu qui est celui....

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président, s'il vous plait. Quelques mots.

M. LE PRESIDENT. – Sur quoi ?

M. COLOMBIER. – Je voulais vous demander d'accorder deux à trois minutes à mon collègue DINUCCI auquel vous avez refusé la parole hier, puisque vous la donniez au Groupe centriste en deuxième interlocuteur, qui voulait vous alerter sur un problème en Corrèze, un problème public, bien sûr, j'allais dire que l'on peut raccorder à la motion pour un service public de santé. Il s'agit de la santé, donc je vous demanderai...

M. LE PRESIDENT. – Pour la santé, je lui donnerai la parole.

M. COLOMBIER. – Au moment de la motion d'autres Groupes. Je vous remercie.

VŒU : MAINTIEN DU SOIR 3 SUR FRANCE 3

M. LE PRESIDENT. – Sur RDG, c'est le maintien du Soir 3 sur France 3.

M. WILSIUS. – Très brièvement, je ne vais pas revenir sur les trois paragraphes que l'on a noté, mais je suis très à l'aise de soutenir ce vœu puisque je suis moi-même un fidèle téléspectateur de ce journal dans le sens où quand on travaille tard le soir, et c'était mon cas en travaillant en 2/8, c'est le seul journal que l'on peut voir en dehors d'aller sur les chaînes privées, et avoir également quelques informations régionales, donc j'appelle tout le monde à soutenir ce vœu, d'autant que la Région cofinance une partie de France 3 au niveau régional.

M. LE PRESIDENT. – Je crois que tout le monde ne peut qu'être d'accord. Cela ne signifie pas, bien entendu, que l'on ait quoi que ce soit à intervenir sur la ligne éditoriale. Je vous propose de voter ce texte.

M. GUERIN. – On ne prendra pas part au vote ni sur les motions, ni sur les vœux. Merci.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Qui est pour ?

Mme MOGA. – On ne participera pas, Monsieur.

M. LE PRESIDENT. – D'accord. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le Modem, le Rassemblement National et LR

Et DINA fait quoi ?

Mme LE GUEN. – Pour.

M. LE PRESIDENT. – C'était pour Marie-Pia. Je vous remercie d'avoir une pensée pour Marie-Pia quand vous vous exprimez.

Vote sur le «Vœu : Maintien du Soir 3 sur France 3»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

VŒU ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

**MOTION : REUSSIR L'EXPERIMENTATION D'UN MENU SANS VIANDE AU MOINS
UNE FOIS PAR SEMAINE DANS LES LYCEES DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Ensuite, on a une motion présentée par EELV sur le menu sans viande dans les lycées. Qui souhaite dire un mot là-dessus ?

M. TRIFILETTI – Je ne relis pas la motion, simplement faire le zoom sur la loi qui a été promulguée le 1^{er} novembre 2018. C'est la loi EGALIM, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, donc un élément de contexte qui est important, sachant qu'il faut décliner cela sous forme d'une expérimentation alternative, finalement en restauration collective, comment faire pour introduire plus de protéines végétales, sachant qu'il s'agit, si l'on parle de notre assiette de faire le choix de temps en temps en prenant un plat de lentilles plutôt qu'un steak.

Par rapport à cela, insister sur le fait que c'est une démarche – il faudra faire la distinction entre les deux termes – qui n'est absolument pas vegan du tout, mais plutôt végétarienne puisque les laitages, le fromage, etc., sont autorisés dans ce type d'assiette.

La déclinaison possible est à travers effectivement de nos 295 établissements, notamment des lycées. Il s'agit de réfléchir collectivement au contenu de notre assiette, notamment via cette politique dans notre restauration collective dans les lycées. Il s'agit de consommer moins de viande mais de meilleure qualité...

M. LE PRESIDENT. – Je crois que l'on a compris.

M. TRIFILETTI. – ... En s'orientant quand même vers des... Je ne sais pas Monsieur le Président, je peux faire beaucoup plus court, mais il me semblait que sur un sujet comme cela, on avait peut-être intérêt à échanger un peu.

M. LE PRESIDENT. – On est sur des motions.

M. TRIFILETTI. – D'accord.

M. LE PRESIDENT. – On n'est pas sur nos règlements d'intervention. Vous concluez.

M. TRIFILETTI. – Je vais essayer de conclure. La diminution de la consommation de viande ne doit absolument entraîner la disparition de l'élevage extensif mais au contraire le conforter dans le cadre de la transition vers une agriculture agroécologique et paysanne. Dans ce contexte imminent de la plénière Néo-Terra, parce que je crois que Néo-Terra sera à la prochaine plénière, on va sans doute en rediscuter, qui doit afficher les orientations ambitieuses de transition écologique de la Région, et notamment celle de la transition

agroécologique et alimentaire, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à réunir les conditions de réussite de l'expérimentation de deux ans d'un menu végétarien au moins une fois par semaine dans les lycées néo-aquitains, former et accompagner évidemment le personnel de restauration par rapport à ces thématiques, évaluer l'expérimentation en vue d'une généralisation, et intégrer un volet transition alimentaire dans la massification et dans la réflexion autour de l'éducation, finalement à l'alimentation et à l'assiette. J'en ai terminé, Monsieur le Président. Je n'ai pas été très long, une minute une, si j'ai bien compris, ce n'est pas non plus terrible.

M. NAUCHE. – Au nom du Groupe socialiste et Apparentés, sur le fond l'application de la loi du 30 octobre 2018 dans son article 24 ne pose pas de problème à la Région Nouvelle-Aquitaine, bien entendu. Cependant, une motion, un vœu, sont faits pour s'adresser en général à l'extérieur du Conseil Régional en donnant la position du Conseil Régional. Et pour le Groupe socialiste et Apparentés, un Groupe appartenant à la majorité et de surcroît à l'Exécutif qui fait une motion pour expliquer ce que le Conseil Régional doit faire, ne nous paraît pas être la bonne méthode puisque c'est dans le cadre des discussions, dans le cadre de la plénière sur Néo-Terra que tout cela doit se mettre en œuvre pour y aller concrètement. Donc la méthode ne me semble pas recevable. Est-ce que vous accepteriez de retirer votre motion pour que l'on puisse en discuter concrètement au travers d'un travail normal de l'Exécutif et de la majorité plutôt que de faire une motion qui, finalement, ne fera pas avancer le débat au-delà.

Mme CHARAÏ. – Simplement pour soutenir la motion qui vient d'être présentée par notre collègue d'Europe Écologie Les Verts, et leur Groupe Citoyen. Cela va dans le bon sens. Le Groupe PEPS s'associe à cette motion remarquable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Je signale à Naïma et aux membres du Groupe que cela se passe déjà dans les lycées et plus d'une fois par mois. Donc là, on est en train de réinventer la roue et de donner à l'égard de l'agriculture une image de punition et non une image de construction.

Je mets aux voix, cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme BEYRIS. – Juste pour compléter les propos de Philippe NAUCHE. Nous avons une plénière le 9 juillet dédiée à Néo-Terra qui va proposer des changements de pratiques culturelles et donc c'est d'en profiter justement pour structurer une filière végétale de qualité parce que pour l'instant, elle n'existe pas. Il y a un choix à faire sur la qualité des produits proposés aussi végétarien. On ne peut pas stigmatiser que la viande. Il y a aussi des progrès à faire là-dessus. Donc, je pense qu'il faut que l'on embarque tous les acteurs pour atteindre cet objectif que ce soit les agriculteurs, les cuisiniers, les nutritionnistes, et donc ce n'est pas une motion qui garantit l'action régionale. C'est pour cela que nous voterons contre.

M. TRIFILETTI. – Monsieur le Président. Simplement, si vous le permettez, répondre au Vice-Président.

M. LE PRESIDENT. – Vous retirez la délibération.

M. TRIFILETTI. – Je vais vous expliquer pourquoi nous ne la retirons pas.

M. LE PRESIDENT. – C'est reparti. Vous ne la retirez pas, et c'est tout.

M. TRIFILETTI. – Je ne reviens pas sur... Il y a eu deux élus PS qui ont parlé Monsieur le Président. On a, à un moment donné, à répondre aux enjeux du temps, et peut-être que la meilleure des choses serait de laisser la parole à un paysan. Je vous propose...

M. LE PRESIDENT. – Non. Vous vous êtes déjà exprimé pour le Groupe. Donc, je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis d'adopter ce vœu ?

Qui est contre ?

Mme MOGA. – On ne participe pas au vote, s'il vous plait.

Vote sur la motion «Réussir l'expérimentation d'un menu sans viande au moins une fois par semaine dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Ecologiste et Citoyen-EELV, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine,**

▪ **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

MOTION REJETEE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

**MOTION : POUR UN SERVICE PUBLIC DE SANTE APAISE
POUR LES PATIENTS ET LES SOIGNANTS**

M. LE PRESIDENT. – Je passe maintenant sur le Service public de santé apaisé pour les patients et les soignants.

M. DELPEYRAT-VINCENT. – C'est une motion que nous avons déposée à l'origine qui a été amendée, améliorée, suite à une discussion avec notamment Françoise JEANSON pour apporter un certain nombre de précisions. La philosophie générale, nous savons que nos concitoyens sont extrêmement inquiets quant à la situation de l'hôpital aujourd'hui et notamment des services d'urgence ; qu'également les personnels soignants sont placés dans des situations extrêmement difficiles. On a tous entendu des témoignages en la matière extrêmement émouvants de personnels qui s'estiment aujourd'hui en situation de maltraitance vis-à-vis de leurs patients au vu des conditions de travail qui leur sont imposées. C'est une problématique qui vient de loin puisque l'on a pensé au sommet de l'Etat, notamment la Haute Administration qu'en réduisant le nombre de médecins, en le limitant on réduirait les dépenses de santé. On a transféré un afflux de patients vers des services d'urgence au même moment où l'on avait réduit les budgets de ces établissements, et l'on se retrouve aujourd'hui dans une position extrêmement difficile donc nous vous proposons d'apporter notre soutien aux personnels qui aujourd'hui se battent pour obtenir des moyens d'engager la Nouvelle-Aquitaine dans ses compétences, et qu'il y ait un nombre de places suffisant dans les cursus de formations sanitaires et sociales pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions, de faire le travail également au niveau de l'orientation et d'engager une coopération étroite, c'est déjà le cas mais de la renforcer, avec les Services du Ministère de la Santé pour qu'en Nouvelle-Aquitaine, les Services hospitaliers notamment d'urgence puissent retravailler dans de bonnes conditions. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui plus de 300 établissements qui sont dans des mouvements à des degrés divers de grèves. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci Stéphane. Ce qu'il faut aussi surtout que l'on ait dans nos centres de formation notamment pour les infirmiers, les infirmières, les candidats. Il y a un problème d'orientation.

Mme FERREIRA. – Je voudrais poser deux choses au nom du Groupe MODEM. Le problème de la santé, aujourd'hui, en France est un problème global qui intéresse tout le pays et tous les citoyens et pas uniquement les personnels qui sont dans la souffrance. La souffrance n'est pas nouvelle. Elle est le fait, et tu l'as dit Stéphane, mais il faut quand même porter sa responsabilité là où nous sommes, chacun à sa place, c'est-à-dire que nous avons la convergence de deux lois qui ont massacré la santé en France. La première, c'était Roseline

BACHELOT, la loi HPST, et la deuxième la loi Santé de Marisol TOURAINE. De tout côté, de tout bord, on est responsable. La situation aujourd'hui est dramatique elle doit être conduite dans le sens de « améliorons la situation de la santé en France ». Il faut accompagner la démarche. Il ne peut pas y avoir de solutions immédiates qui émergent comme cela. Tu l'as dit, c'est huit ans pour former un généraliste, c'est douze pour former un spécialiste. Tout cela est des erreurs du passé. Plutôt que d'agiter et de maintenir des fausses problématiques et des fausses résolutions, bien sûr que tout le monde accompagne les personnels en grève et les corporatismes, il y a un problème qui est une lame de fond de la santé en France, à laquelle nous devons réfléchir. C'est un problème national et ce n'est pas du ressort, me semble-t-il, du Conseil Régional.

M. DINUCCI. – Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci beaucoup. Je profite de l'occasion qui m'est offerte du fait que nous abordons le sujet de la santé pour vous alerter sur la situation des hôpitaux de Tulle et Cornille en Corrèze afin que vous puissiez relier cette intervention auprès de Monsieur LAFOURCADE, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine.

En effet, ces hôpitaux subissent depuis septembre 2015 une gouvernance de type mafieux sous la direction, notamment, du Directeur général Pascal MOKZAN, de sa compagne Directrice des Finances, Madame CITRON – je passerai ici sur le possible conflit d'intérêts – et plus récemment la complicité active de Monsieur BERTHELOMEAU, Directeur adjoint en charge des Services économiques. Un cadre du Centre hospitalier de Tulle a, en conscience et en vertu de l'article 40 du Code de Procédure Pénale, très rapidement après son recrutement, alerté les Services de l'Etat compétents afin de dénoncer des pratiques frauduleuses en matière d'attribution des marchés publics, et de travaux réalisés en dépit de toute opportunités et de toute autorisation légale, et ce pour des montants pharaoniques.

Je citerai pour ceux qui connaissent, le parking de la Gibrande à Tulle et la rampe d'accès au Centre hospitalier de Cornil. Ces méfaits ont d'ailleurs eu un retentissement dans la presse régionale ainsi qu'au niveau national, notamment sur BFMTV, cette publicité écornant fortement l'image de la Corrèze et au-delà de notre région.

Suite également à l'intervention du Syndicat CGT auprès de la délégation territoriale de l'ARS de Tulle, et preuves à l'appui, une enquête administrative est actuellement en cours sur ces hôpitaux depuis six mois. L'alerte lancée a également permis à ce que le Parquet ouvre une enquête prise en charge par le SRPJ de Limoges. Comment a-t-on pu, Monsieur le Président, mettre à la tête de nos hôpitaux corréziens, représentant plus de 1500 salariés, un Directeur général débarqué du Centre hospitalier de Decize dans la Nièvre, également suite à une enquête de l'ARS pour des faits similaires ?

Nous avons des témoignages édifiants émanant de médecins et fonctionnaires dudit hôpital depuis six ans.

M. LE PRESIDENT. – Essayez de résumer. Deuxièmement cette enceinte n'est pas là pour intervenir contre des personnes surtout lorsqu'il y a des enquêtes judiciaires.

M. DINUCCI. – Je tiens à dénoncer un problème, Monsieur le Président, qui est gravissime parce que les personnels hospitaliers souffrent actuellement.

M. LE PRESIDENT. – Vous auriez pu me le dire mais attaquer des personnes ici alors qu'il y a des enquêtes...

M. DINUCCI. – Preuves à l'appui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Ce n'est pas le lieu.

M. DINUCCI. – Je termine, j'en ai pour trente secondes. Je m'interroge aussi par rapport à ce recrutement. Avec l'appui du Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Bernard COMBES, également maire de Tulle, ainsi que sur les tutelles qui n'ont pas pris les mesures conservatoires qui devaient s'imposer. Aujourd'hui alors que le personnel hospitalier souffre, qui paiera la note à l'heure où les caisses sont vides ? Plus de 500 000 € pour rétablir la situation de la Gibrande. Qui paiera la casse faite sur le plan humain ? La pratique de la menace du harcèlement moral et du clientélisme devenu la règle au sein de ces établissements. Pour information, le lanceur d'alerte est aujourd'hui depuis plus de sept mois en arrêt de travail. J'attends de vous et de cette Assemblée, Monsieur le Président, que vous nous apportiez des éléments sur ces enquêtes.

M. LE PRESIDENT. – Non.

M. DINUCCI. – Sur la suite qui sera donnée pour la gestion de ces établissements et sur la prise en compte de lourds préjudices.

M. LE PRESIDENT. – Non. Vous êtes élu. S'il vous plait, arrêtons-là. Je vous demande d'arrêter. Je ne suis ni juge, ni policier. Vous êtes dans une Assemblée démocratique qui respecte l'indépendance de la justice. D'accord. Philippe NAUCHE qui est médecin.

M. NAUCHE. – Je crois, Monsieur le Président, et comme vous le dites, ce débat-là n'a rien à faire dans notre Assemblée. La mise en cause des personnes qui font l'objet d'une enquête par la justice d'une part, par la police d'autre part, et aussi d'une enquête administrative par l'ARS, vous n'avez pas à prononcer un jugement à la place de ces Instances. Je vous le dis très clairement. Après, j'ai bien noté que bien qu'habitant Cognac depuis quelques temps vous êtes très présent à Tulle, et c'est pour cela que vous avez cité le nom de Bernard COMBES comme Président du Conseil de Surveillance.

M. COLOMBIER. – Vous voulez de la polémique ! Bon alors, arrêtez.

M. LE PRESIDENT. – La polémique ce n'est pas Philippe NAUCHE qui la fait.

M. NAUCHE. – Je vous dis simplement que dans notre pays, pour l'instant, on respecte les procédures judiciaires en cours, les procédures administratives en cours, et je pense que si effectivement un certain nombre de faits graves sont avérés, les personnes responsables de ces faits graves seront traduites devant les Instances compétentes. Mais je pense qu'essayer de se servir de ce type de problématique pour faire parler de soi sur la ville préfecture de la Corrèze, ce n'est pas le lieu pour faire cela parce qu'ici nous sommes une assemblée qui est respectueuse des Institutions de la République.

M. LE PRESIDENT. – La séparation des pouvoirs.

M. DINUCCI. – Et l'on doit aussi alerter nos compatriotes sur les problèmes qui se passent.

M. LE PRESIDENT. – S'il vous plait, je ne vous ai pas donné la parole.

M. COLOMBIER. – On se calme, Alain, s'il te plait. Démocratiquement.

M. LE PRESIDENT. – Je mets aux voix.

M. COLOMBIER. – Tu es un grand démocrate, alors reste calme.

M. LE PRESIDENT. – Cela me fait du bien de temps en temps. Je mets aux voix, cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion «Pour un service public de santé apaisé
pour les patients et les soignants»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est donc adoptée.

MOTION : NON A LA PRIVATISATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

M. LE PRESIDENT. – Stéphane DELPEYRAT, sur le problème de l'aéroport de Paris.

Mme CHARAÏ. – C'est Elisabeth JUTEL qui va prendre la parole, Président.

M. LE PRESIDENT. – J'aimerais que ce soit très court, parce que ces motions qui n'ont rien à voir avec nos compétences, ce n'est pas possible de continuer comme cela. J'appelle vraiment la responsabilité de tout le monde.

Mme JUTEL. – Justement, Monsieur le Président, c'est ce que je voulais dire en premier. Par cette motion, mes chers collègues, nous n'engageons pas la Collectivité régionale mais simplement les élus en tant que citoyens engagés, responsables politiques qui composent cette Assemblée.

En tant qu'élus, membres de différents partis politique militant au plan national contre la privatisation des biens publics, nous nous réjouissons que des parlementaires d'opposition aient réussi à enclencher un processus de référendum d'initiative partagée, ce qui n'était encore jamais arrivé sous la Cinquième République, et nous avons souhaité aborder aujourd'hui le sujet de la privatisation de l'aéroport de Paris. Je ne reprécise pas tout ce que nous avons couché par écrit dans le texte de la motion, l'importance stratégique d'ADP, l'importance cruciale de conserver un certain nombre de services dans le giron public d'une manière générale.

Concernant en particulier ADP, puisque c'est l'objet de cette proposition de loi, il est d'autant plus aberrant de privatiser cette infrastructure qu'elle est en fait rentable. Alors pourquoi laisser au privé ces profits à venir quand l'Etat a tant besoin de moyens pour mettre en œuvre des politiques de justice en faveur de tous nos concitoyens. Cette volonté du gouvernement est guidée par une idéologie néo-libérale très destructrice contre laquelle nous nous battons. Nous appelons donc les habitants de Nouvelle-Aquitaine à se mobiliser pour demander le référendum auquel ils ont droit, en se rendant sur le site internet dédié referendum.interieur.gouv.fr ou bien dans la mairie de la plus grande commune de leur canton. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Elisabeth.

M. NAUCHE. – Pour le Groupe socialiste et Apparentés, je pense que dans ce domaine-là, ce n'est pas le rôle de l'Institution régionale à appeler nos concitoyens à se rendre sur le site mais bien le rôle des Groupes politiques. Donc, est-ce que vous acceptez cette modification sur le texte de votre motion.

Mme JUTEL. – Oui.

M. NAUCHE. – Bien sûr. D'accord. Donc, je pense que le Service de l'Assemblée peut le noter. A ce moment-là, le Groupe socialiste et Apparentés votera pour cette motion.

M. SETBON. – Cette motion pose évidemment un vrai problème. Par nature, notre Groupe est plutôt favorable au référendum. Juste Monsieur le Président, je me saisis de cette motion pour que l'on puisse peut-être définitivement régler cette question des motions, et peut-être qu'un Groupe de travail ou quelques personnes pourraient se mettre d'accord pour dire si oui ou non ces motions sont recevables dans notre enceinte. Je suis plutôt partisan de dire que l'on est quelque part la représentation régionale de la population, donc pourquoi pas aborder tous les sujets mais ce n'est pas le sujet. Le problème est de se mettre d'accord sur une règle définitivement et que l'on n'ait pas à chaque séance plénière de savoir si cette motion est recevable ou non.

Je voulais revenir parce que je ne voulais pas alourdir le débat sur la question de la motion des Verts. Je suis quand même très surpris à deux semaines de la plénière Néo-Terra qu'il y ait une telle réticence violente sur, au final, un sujet qui n'est pas une grosse affaire.

M. LE PRESIDENT. – Réticence, simplement on est à quinze jours de Néo-Terra. Les repas végétariens se pratiquent déjà. Dans le débat actuel, ce n'est pas un signe positif à donner à l'agriculture que l'on veut embarquer dans sa totalité sur ce plan-là.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Sur cette affaire, la privatisation d'infrastructures publiques, la loi est claire. Il faut d'abord qu'ils récoltent 4,5 millions de signatures. Ils en sont à 330 000. Et chaque citoyen peut aller sur le site signer. C'est une démarche de citoyen. La loi l'a prévu, donc cela n'apportera rien. Chacun a ses convictions là-dessus, et l'on fait là, un acte anti-gouvernemental mais encore une fois, si l'on veut mobiliser sur l'aéroport de Paris, c'est en place, et le compteur hier soir était à 340 000 signatures. Il y a encore du travail.

M. BELOT. – Juste une remarque pour abonder dans le sens de Monsieur SEPTON. L'instauration d'un filtre dans le règlement intérieur serait-elle envisageable pour sortir les motions qui ne sont pas en lien avec nos compétences ?

M. LE PRESIDENT. – Je m'en remets aux Présidents et aux Présidentes de Groupes.

M. BELOT. – Vous aviez vous-mêmes parlé d'une application de compétences.

M. LE PRESIDENT. – Une Assemblée politique, à un moment donné, a envie de faire de la politique pour...

M. BELOT. – Dans le cadre de ses compétences.

M. LE PRESIDENT. - ... Je suis assez partagé mais en tout cas, je confie aux Présidents et Présidentes de Groupes le soin de trouver la bonne solution. Ce sont les Groupes politiques qui votent et l'Institution n'est pas mêlée à cela.

Mme MOGA. – Je voulais juste ajouter dans le même sens que Jean, qu'il y a un processus qui est en cours, il faut le laisser se développer. Donc, nous ne participerons pas à ce vote.

Mme MONCOND'HUY. – Puisque le sujet nous est soumis, je voulais juste faire une remarque de fond parce que le cas de l'aéroport de Paris est intéressant. Il n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, parce qu'à première vue, on pourrait se dire que comme le secteur aérien est un secteur qui est amené à subir une réduction drastique à plus ou moins long terme – tout du moins nous l'espérons pour nos enfants – il était bon de laisser au secteur privé le soin de financer son déficit structurel pour préserver nos finances publiques de la lourdeur d'un secteur dont le déficit ne pourra faire que s'aggraver. Or ce que nous disent les parlementaires, les citoyens avec ce référendum sur l'aéroport de Paris, c'est que c'est vers l'Etat, vers les Institutions au sens large que se tournent leurs attentes. Ils attendent des politiques publiques d'une part, qu'elles engagent la réorientation des bénéfices générées par le secteur aérien vers la transition écologique et d'autre part, qu'elles assurent la résilience des emplois liés au secteur aérien en anticipant leur transition, car sauvegarder l'emploi lié au secteur aérien sans voir plus loin, sans anticiper son évolution, ce n'est pas sauvegarder l'emploi à long terme, c'est sauvegarder les intérêts économiques de court terme.

Bien sûr, qu'il faut soutenir ce référendum et nous voterons pour la motion mais ce n'est pas la question. Que les aéroports restent soumis à un contrôle public, soit ! Mais au service de quelle politique publique ? Au service de quels objectifs allons-nous mettre à la non-privatisation de l'aéroport de Paris ? Si la gouvernance publique de l'aérien est au service d'un soutien sans condition à un modèle qui est fondamentalement climaticide, cela ne nous convient pas. Cette politique, la politique de l'aérien comme toutes les autres doit être mise au service d'une transition écologique urgente et donc de l'évolution des modèles du secteur aérien.

M. LE PRESIDENT. – Vive le TGV en direction de l'Espagne pour diminuer la quantité d'avions à partir de Biarritz, Pau et même Agen. Les Groupes s'expriment, le Président de l'Institution que je suis ne prendra pas part au vote, même si je suis assez favorable. Je trouve que la privatisation est une erreur comme pour les autoroutes. Tout le monde, profondément, est d'accord. Les doutes qui surgissent chez beaucoup de députés LREM l'expriment. J'ajouterai – si je peux me permettre et je quitte ma casquette – que je pense qu'il faudrait que

la Président de la République, après ce qui s'est passé dans le pays, prenne quelques décisions symboliques, celle-là en est une. Cela lui ferait du bien.

Je mets aux voix cette motion.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur la motion «Non à la privatisation des infrastructures publiques»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Les Radicaux de Gauche (1), Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (1)

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (1), Les Radicaux de Gauche (1)

M. LE PRESIDENT. – Cette motion est adoptée.

MOTION : NON A LA PRIVATISATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

M. LE PRESIDENT. – Nous avons une dernière motion qui est extrêmement liée aussi aux compétences de la Région. C'est une motion assez physique. C'est bien de terminer par cela. Je la résume si vous permettez.

Mme WERBROUCK. – Juste quelques mots de présentation ?

M. LE PRESIDENT. – C'est le karaté, il y a le judo, le karaté aux JO ;

Mme WERBROUCK. – Je n'ai pas souvent l'occasion de parler, Monsieur le Président. La Région Nouvelle-Aquitaine soutient une politique sportive vraiment dynamique qui vise l'excellence avec pour objectif le développement de la pratique sportive en général mais particulièrement du sport santé, du sport au féminin et du sport en situation de handicap. Cela fait quand même partie de nos compétences de débattre de sport un peu de temps en temps. La Fédération Française de Karaté répond en tous points aux exigences de la Région concernant ces différents points avec aujourd'hui plus de 30 % de femmes licenciées et avec des clubs qui développent le para-karaté de façon formidable en Charente-Maritime, particulièrement, et qui nous référencent aujourd'hui au niveau national. Nous nous distinguons particulièrement par nos athlètes, par nos champions, par des arbitres nationaux et internationaux de Nouvelle-Aquitaine mais aussi par le nombre de clubs et la qualité de nos équipements.

Nous avons récemment accueilli de nombreuses compétitions de haut niveau, notamment la Coupe de France Kata et le Championnat de France des Ligues. Alors pourquoi ne pas envisager de faire de Bordeaux, une étape de ville olympique en accueillant des disciplines sur nos tatamis aquitains. En général, le karaté rassemble les générations, les territoires, les valeurs essentiels au sport olympique français. Nous souhaitons aujourd'hui qu'il rassemble les politiques autour de son maintien aux Jeux Olympiques de 2024.

M. LE PRESIDENT. – Même si j'ai fait du karaté dans ma jeunesse, je préférerais que l'on soutienne la pétanque ou la pelote basque.

Qui vote pour ?

Qui est contre ?

Il n'y aura pas de karaté parce qu'effectivement chacun sait que le pouvoir d'inscrire une discipline dans les JO dépend du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

Mme WERBROUCK. – Et vous pouvez prendre position, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. – Je viens de le faire. Merci beaucoup.

Vote sur la motion «Pour le maintien du karaté aux Jeux Olympiques Paris 2014»

▪ **POUR : Rassemblement National,**

▪ **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT**

,

MOTION REJETEE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (79)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (17)
	- Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7)
	- Les Radicaux de Gauche (4)
30	- Les Républicains - CPNT (30)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
24	- Rassemblement National (24)
5	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (5)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX

GROUPES POLITIQUES

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Rassemblement National
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Rassemblement National
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés

MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT

RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIOULET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche